



Hercules **THRUSTMASTER**<sup>®</sup>

DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL **2025**

INCLUANT LE **RAPPORT**  
**FINANCIER ANNUEL 2025**





## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

Le présent document inclut également le rapport de gestion  
et le rapport sur le gouvernement d'entreprise *in extenso*.



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 29 avril 2026 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Le tableau de correspondance fourni en page 240 du présent document d'enregistrement universel permet de retrouver les informations mentionnées aux annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019.

Ce document d'enregistrement universel est une reproduction au format PDF de la version officielle du document d'enregistrement universel établi au format Xhtml, déposée auprès de l'AMF le 29 avril 2026 et disponible sur le site internet de l'AMF [[https://bdif.amf-france.org/fr/details/D\\_26-0306](https://bdif.amf-france.org/fr/details/D_26-0306)]. Cette reproduction est disponible sur notre site internet [www.guillemot.com](http://www.guillemot.com).

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 133 à 167 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 29/04/2025 sous le numéro D.25-0319 (<https://www.guillemot.com/DEU/2024.xhtml>),
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 121 à 155 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 25/04/2024 sous le numéro D.24-0329 (<https://www.guillemot.com/DEU/2023.xhtml>).

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document d'enregistrement universel.

# SOMMAIRE

<b>➤</b>	<b>RAPPORT DE GESTION 2025.....</b>	<b>8</b>
<b>1.</b>	<b>ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 .....</b>	<b>8</b>
1.1	HERCULES : LA MARQUE EMBLEMATIQUE DES DJS .....	10
1.2	THRUSTMASTER : UNE REFERENCE MONDIALE DES ACCESSOIRES DE JEUX POUR CONSOLES ET PC.....	17
<b>2.</b>	<b>ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>31</b>
<b>3.</b>	<b>ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 .....</b>	<b>32</b>
3.1	UNE ANNEE 2025 EN CROISSANCE MODEREE .....	32
3.2	UNE ORGANISATION LOGISTIQUE STRUCTUREE ET OPTIMISEE .....	33
3.3	UN SERVICE SUPPORT CONSOMMATEURS MULTIFONCTIONNEL ET POLYVALENT.....	33
3.4	UN PAYSAGE CONCURRENTIEL INTERNATIONAL ET DIVERSIFIE .....	34
3.5	LA PUISSANCE DES LICENCES STRATEGIQUES .....	35
3.6	UNE NOTORIETE INTERNATIONALE DYNAMISEE PAR LES RESEAUX SOCIAUX ET LA PRESSE INTERNATIONALE .....	36
<b>4.</b>	<b>RESULTATS DU GROUPE - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025.....</b>	<b>39</b>
4.1	CHIFFRES-CLES DU GROUPE ET INFORMATIONS CHIFFREES SECTORIELLES .....	39
4.2	PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT.....	40
<b>5.</b>	<b>DEPENDANCE EVENTUELLE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....</b>	<b>45</b>
<b>6.</b>	<b>POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>45</b>
<b>7.</b>	<b>STRATEGIE ET OBJECTIFS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....</b>	<b>45</b>
<b>8.</b>	<b>EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....</b>	<b>46</b>
<b>9.</b>	<b>EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE.....</b>	<b>46</b>
<b>10.</b>	<b>CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....</b>	<b>46</b>
<b>11.</b>	<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS .....</b>	<b>47</b>
11.1	ORGANIGRAMME DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31 DECEMBRE 2025 .....	47
11.2	LA SOCIETE-MERE .....	47
11.3	LES FILIALES DE MARKETING ET DE VENTE .....	48
11.4	LES FILIALES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	48
11.5	LES AUTRES FILIALES .....	48
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL .....</b>	<b>48</b>
12.1	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE.....	48
12.2	INFORMATIONS SUR LE TITRE GUILLEMOT CORPORATION.....	54
<b>13.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>56</b>
13.1	RISQUES LIES AUX SOURCES D'APPROVISIONNEMENT .....	56
13.2	RISQUES CLIENTS .....	56
13.3	RISQUES LIES AU PROTECTIONNISME .....	57
13.4	RISQUES TECHNOLOGIQUES .....	57
13.5	RISQUES LIES A LA FLUCTUATION SAISONNIERE D'ACTIVITE.....	57
13.6	RISQUES LIES A LA CONCURRENCE SECTORIELLE .....	58
13.7	RISQUES LIES AUX ACCORDS DE LICENCES .....	58
<b>14.</b>	<b>PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE .....</b>	<b>58</b>
14.1	OBJECTIFS DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE .....	58
14.2	ORGANISATION GENERALE DU CONTROLE INTERNE .....	58

<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES.....</b>	<b>68</b>
15.1	ORIENTATIONS RSE .....	68
15.2	MODELE D’AFFAIRE.....	69
15.3	NOTRE DEMARCHE RSE .....	70
15.4	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	71
15.5	INFORMATIONS SOCIALES .....	77
15.6	INFORMATIONS DE GOUVERNANCE ET SOCIETALES.....	83
<b>16.</b>	<b>CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>87</b>
<b>17.</b>	<b>ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER.....</b>	<b>88</b>
17.1	TABLEAU FINANCIER DE LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.....	88
17.2	TABLEAU FINANCIER DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION .....	89
<b>18.</b>	<b>ANNEXE 2 : TABLEAU D’EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE GUILLEMOT CORPORATION S.A. ....</b>	<b>90</b>
<b>19.</b>	<b>ANNEXE 3 : RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D’ACHAT D’ACTIONS .....</b>	<b>92</b>
<b>20.</b>	<b>ANNEXE 4 : RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES .....</b>	<b>92</b>
<b>21.</b>	<b>ANNEXE 5 : RAPPORT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE .....</b>	<b>93</b>
21.1	CODE DE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE .....	93
21.2	ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE GUILLEMOT CORPORATION S.A. ....	93
21.3	CONDITIONS DE PREPARATION ET D’ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D’ADMINISTRATION .....	104
21.4	EVALUATION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES.....	107
21.5	CONVENTIONS VISEES A L’ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE .....	108
21.6	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES SYSTEMES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE L’ENTREPRISE DANS LE CADRE DU PROCESSUS D’ETABLISSEMENT DE L’INFORMATION FINANCIERE .....	108
21.7	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	108
21.8	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL.....	141
21.9	RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES .....	142
21.10	PARTICIPATIONS DES ACTIONNAIRES A L’ASSEMBLEE GENERALE .....	142
21.11	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D’OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.22-10-11 DU CODE DE COMMERCE). ....	143

<b style="color: red; font-weight: bold;">COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025 .....</b> <span style="float: right; color: red; font-weight: bold;">145</span>
--

<b>1.</b>	<b>BILAN CONSOLIDE .....</b>	<b>145</b>
<b>2.</b>	<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>146</b>
<b>3.</b>	<b>ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>147</b>
<b>4.</b>	<b>TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>148</b>
<b>5.</b>	<b>ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>149</b>
5.1	INFORMATIONS GENERALES .....	149
5.2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L’EXERCICE 2025.....	149
5.3	REFERENTIEL.....	150
5.4	PRINCIPALES METHODES COMPTABLES .....	150
5.5	PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	156
5.6	INFORMATION SECTORIELLE .....	156
5.7	NOTES SUR LE BILAN.....	158
5.8	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	167
<b>6.</b>	<b>EVENEMENTS POST CLOTURE.....</b>	<b>172</b>
<b>7.</b>	<b>DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.....</b>	<b>172</b>
<b>8.</b>	<b>HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>172</b>
<b>9.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....</b>	<b>173</b>

➤ **COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025..... 179**

<b>1.</b>	<b>BILAN .....</b>	<b>179</b>
<b>2.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>179</b>
<b>3.</b>	<b>ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....</b>	<b>181</b>
3.1	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE .....	181
3.2	PRINCIPES COMPTABLES.....	181
3.3	REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	182
3.4	NOTES SUR LE BILAN.....	186
3.5	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	197
3.6	EVENEMENTS POST CLOTURE.....	202
3.7	PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT .....	203
3.8	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....	203
3.9	EVALUATION ET DESCRIPTION DES IMPACTS FINANCIERS DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX .....	203
<b>4.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX .....</b>	<b>204</b>

➤ **INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX MARCHES..... 210**

<b>1.</b>	<b>LE MARCHE MONDIAL DU JEU VIDEO .....</b>	<b>210</b>
<b>2.</b>	<b>LE MARCHE DES CONSOLES .....</b>	<b>212</b>
<b>3.</b>	<b>LE MARCHE PC .....</b>	<b>213</b>
<b>4.</b>	<b>LE MARCHE DES ACCESSOIRES POUR PC ET CONSOLES DE JEUX .....</b>	<b>214</b>
4.1	VOLANTS .....	215
4.2	JOYSTICKS ET ACCESSOIRES DE SIMULATION DE VOL.....	215
4.3	GAMEPADS.....	216
<b>5.</b>	<b>LE MARCHE DE L'ESPORT.....</b>	<b>217</b>
<b>6.</b>	<b>LE MARCHE DU « LIVE STREAMING » .....</b>	<b>218</b>
<b>7.</b>	<b>LE MARCHE DU DJING .....</b>	<b>219</b>
<b>8.</b>	<b>LE MARCHE DES CASQUES AUDIO .....</b>	<b>219</b>

➤ **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 4 JUIN 2026 ..... 220**

<b>1.</b>	<b>ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>220</b>
1.1	DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .....	220
1.2	DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE .....	220
<b>2.</b>	<b>TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION.....</b>	<b>221</b>
2.1	DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .....	221
2.2	DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE .....	225
<b>3.</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>227</b>
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT OU LA NOMINATION EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE .....</b>	<b>230</b>
4.1	MADAME MARYVONNE LE ROCH-NOCERA.....	230
4.2	MONSIEUR VALENTIN GUILLEMOT .....	230
4.3	MADAME BENEDICTE JEZEQUEL.....	231
<b>5.</b>	<b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....</b>	<b>232</b>

**➤ AUTRES INFORMATIONS ..... 236**

<b>1.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A. .</b>	<b>236</b>
1.1	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR .....	236
1.2	OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A. ....	236
1.3	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE .....	236
1.4	DOCUMENTS DISPONIBLES.....	236
1.5	CHANGEMENT DE CONTROLE.....	237
1.6	IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES.....	237
1.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES .....	237
<b>2.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DECLARATION.....</b>	<b>237</b>
2.1	PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL .....	237
2.2	DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	237
<b>3.</b>	<b>RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....</b>	<b>238</b>
<b>4.</b>	<b>CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS - POLITIQUE D'INFORMATION.....</b>	<b>239</b>
<b>5.</b>	<b>TABLES – TABLEAUX DE CORRESPONDANCE .....</b>	<b>240</b>
5.1	TABLEAU DE CORRESPONDANCE - DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL .....	240
5.2	TABLE - RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	243
5.3	TABLE - INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE.....	244
<b>6.</b>	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>245</b>

## ➤ RAPPORT DE GESTION 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et pour vous rendre compte de l'activité du Groupe Guillemot Corporation et de sa société-mère au cours dudit exercice. Les comptes, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la réglementation vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

### 1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Coté en Bourse depuis 1998 et actif dans ce secteur depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation, qui a fêté son quarantième anniversaire en 2024, compte parmi les principaux acteurs du marché des loisirs interactifs avec ses deux marques, Hercules et Thrustmaster. Véritable référence mondiale dans ces domaines, il a toujours su anticiper les grandes évolutions de ses marchés et s'adapter aux tendances grâce à ses atouts technologiques reconnus à l'international.

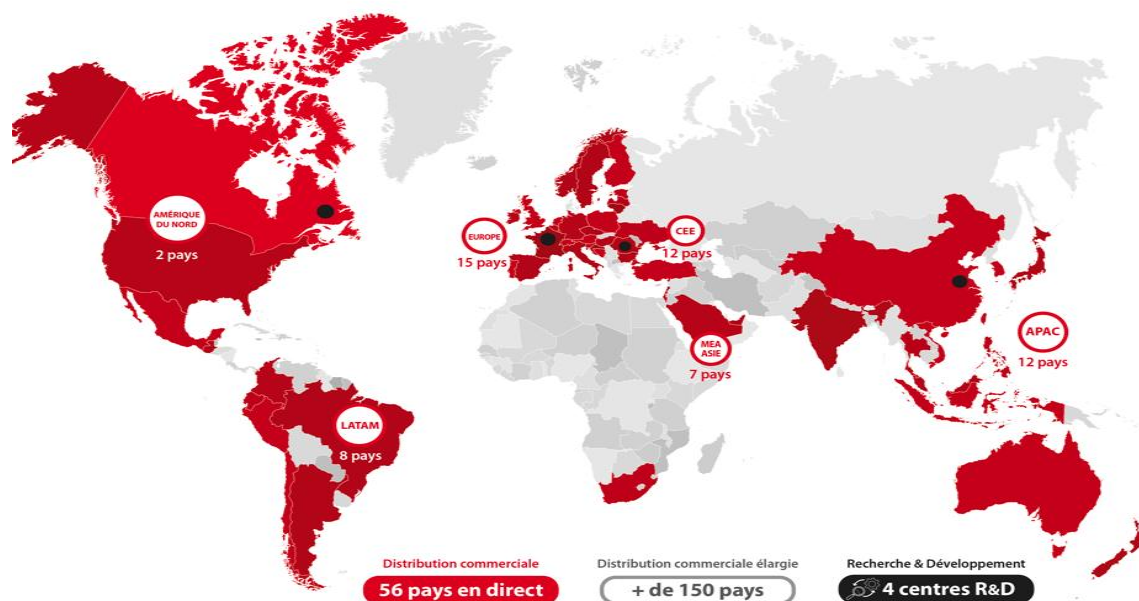


Spécialiste de la conception, de la distribution et de la commercialisation de périphériques numériques et d'accessoires pour PC et consoles de jeux, le Groupe oriente ses activités autour de ses deux marques phares :

- **Hercules** pour le segment des matériels et périphériques audio (Platines de mixage pour DJ amateurs et semi-professionnels, casques DJ audio, *Streaming audio...*),
- **Thrustmaster** pour les accessoires de jeux pour PC et consoles pour joueurs expérimentés mais également Grand Public (*gamepads*, volants, joysticks et accessoires pour le *Farming / Trucking*).

Avec ses deux marques, le Groupe bénéficie d'une notoriété solide et d'un positionnement de premier plan à l'échelle mondiale dans l'industrie des accessoires de jeux PC et consoles. Il se distingue par son vaste portefeuille de produits novateurs, équilibré entre ses deux marques, qui lui confère une véritable « *aura* » auprès de la communauté. Cette force est renforcée par son actionnariat familial de contrôle, garant de sa stabilité et de sa vision à long terme. De plus, ses différents partenariats stratégiques avec des licences importantes et sa compatibilité étendue avec de nombreuses plateformes de jeux renforcent sa position sur ses marchés.

Présent dans onze pays (*France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Chine - Shanghai, Shenzhen et Hong-Kong - et Roumanie*), le Groupe distribue ses produits dans plus de cent cinquante pays, et développe des accessoires combinant des produits et des logiciels innovants pour répondre aux défis actuels.



Depuis sa création et la commercialisation de ses premiers produits, le Groupe a fait de l'innovation son modèle stratégique. Le Groupe propose des solutions numériques performantes pour le plus grand plaisir des amateurs d'audio-numérique et des joueurs. Depuis maintenant quelques années, le Groupe a organisé ses ventes par territoire afin d'optimiser au mieux le référencement de ses gammes Hercules et Thrustmaster dans les réseaux de distribution et toucher ses utilisateurs. Ses produits sont maintenant disponibles dans plus de cent cinquante pays à travers le monde pour la marque Thrustmaster.

Avec quatre entités de Recherche et Développement basées en France, au Canada, en Roumanie et en Chine, le Groupe travaille en collaboration étroite avec son équipe d'experts audio et ses équipes de Recherche et Développement dans le monde, pour concevoir des produits à la pointe de la technologie.

Hercules occupe une position reconnue sur le marché du matériel de loisir musical pour ses innovations, avec pour ambition de grandir sur ce segment universel qu'est la musique. Fort de ses atouts, le Groupe entend, par les actions qu'il mène, relever les défis de demain tout en confortant son positionnement à l'international.

Le Groupe accorde une attention toute particulière aux attentes de ses consommateurs, qu'ils soient *Gamers* ou DJs, afin de répondre au mieux à leurs besoins et à leurs exigences. Son écosystème unique renforce son attractivité vis-à-vis de ses clients et lui permet de maintenir une relation privilégiée avec sa communauté.

Au cours de l'année 2025, le Groupe a :

- Poursuivi ses investissements en Recherche et Développement afin d'assurer un niveau de différenciation et un écart de valeur ajoutée significatif par rapport aux produits concurrents,
- Diversifié ses sites de production dans le monde pour maintenir une cohérence de prix et de marge par rapport aux décisions des Etats,
- Assuré sa stratégie commerciale aux Etats-Unis avec des ajustements constants pour tenir compte des politiques pratiquées afin de conforter son réseau de distribution,
- Renforcé sa présence en Chine avec les principaux et nouveaux acteurs pour assurer le succès de ses marques et le développement de ses ventes,
- Synchronisé ses actions commerciales avec les nombreuses sorties de jeux du deuxième semestre 2025,
- Optimisé sa performance grâce à des outils basés sur l'Intelligence Artificielle (IA), notamment pour ajuster des prévisions de vente mondiales selon les opérations commerciales,
- Implanté en volume la nouvelle console DJ pour mobile *DJControl Mix Ultra*, « *flagship* » de la marque Hercules qui a reçu le prix de l'innovation au salon américain *Consumer Electronics Show* à Las Vegas en Janvier 2025,
- Lancé sa nouvelle gamme complète de joysticks *Sol-R* pour la communauté spatiale afin qu'elle bénéficie de toute l'expertise *Flying* du Groupe,
- Renforcé sa gamme *SimTask* dans l'écosystème *Farming* avec les versions pour consoles Xbox et PlayStation,
- Participé à de nombreux événements internationaux,
- Renforcé sa présence communautaire pour être au plus proche de ses consommateurs, notamment avec *Discord* et *Rednote* en Chine.

En 2025, le Groupe a commercialisé des nouveautés majeures, parmi lesquelles :

- Son nouveau volant Réplique Ferrari pour la catégorie de « premier volant » avec les volants *T98 FERRARI 296 GTB* pour PlayStation et PC, et *T98 FERRARI 296 GTS* pour Xbox et PC,
- La gamme complète *Sol-R* dédiée à la simulation spatiale avec cinq produits,
- Son nouveau pédalier évolutif *Raceline Pedals III*,
- L'évolution de son volant *T248* vers le modèle *T248R* pour tenir compte des retours exprimés par la communauté de joueurs,
- La platine *DJControl Mix Ultra* pour DJ sur téléphone portable et tablettes afin de répondre aux nouvelles tendances de pratique musicale,
- L'évolution de sa manette « *flagship* », *ESWAP X2 H.E.*, intégrant la technologie *Hall Effect* comme solution anti-drift.

## 1.1 Hercules : La marque emblématique des DJs



Créé en 1982 aux Etats-Unis et racheté en novembre 1999 par Guillemot Corporation, Hercules a marqué l'histoire des cartes graphiques en devenant le pionnier mondial dans ce domaine par la création notamment de plusieurs standards. Avant de se tourner vers le DJing au début des années 2000, Guillemot Corporation s'était déjà distingué dans le domaine des cartes son à la fin des années quatre-vingt-dix avec des produits comme *Maxi Studio ISIS* et *Maxi Sound 64*, qui combinaient des fonctionnalités audios avancées et un rapport qualité-prix compétitif. A l'époque, ces caractéristiques techniques étaient rares dans cette gamme de prix. Cette expertise audio a progressivement ouvert de nouvelles perspectives, notamment celle de créer un produit innovant pour le marché du DJing, en transformant cette maîtrise technique en atout stratégique.

Depuis plus de quarante ans, Hercules innove et développe des solutions audios numériques qui passionnent toujours davantage avec des produits performants pour maîtriser toutes les techniques nécessaires. En 2021, avec l'essor du *live streaming*, Hercules avait choisi de développer des services pédagogiques destinés à offrir l'expérience la plus complète aux DJs débutants comme aux plus avancés.

Depuis la première carte son quadriphonique pour PC jusqu'à la première table de mixage portable DJ avec audio intégré pour PC et Mac, Hercules a développé un véritable savoir-faire. Cette expertise constitue aujourd'hui sa renommée dans le monde de l'audio et fait de la marque l'un des principaux fabricants de contrôleurs de DJ mobiles.

En 2025, Hercules a :

- Commercialisé son contrôleur *DJControl Mix Ultra* conçu exclusivement pour les DJs sur mobile ou tablette en partenariat avec le logiciel DJ le plus populaire pour cette catégorie. La pertinence de son offre produit a de nouveau permis à la marque de récolter deux récompenses prestigieuses : « *CES Innovation AWARD* » et « *BEST OF NAMM* »,
- Participé à de nombreux salons, dont « *Paris Audio Video Show* » à Paris et « *Banana Pie Event* » à Shanghai,
- Lancé des kits complets pour débuter dans le DJing avec *Hercules DJ Essentials Kit*,
- Lancé des éditions spéciales sur ses « *flagships* » comme les platines *DJControl Inpulse 500 Silver Edition* et *DJControl Inpulse T7 White Edition*,
- Créé et lancé ses offres payantes, *DJUCED PRO* et *PRO+*, pour son logiciel *DJUCED*,
- Poursuivi le développement de l'écosystème autour de la gamme *Hercules Stream* et des ajouts majeurs constants dans le logiciel,
- Elargi sa présence auprès des plus importants acteurs du canal Musique online et offline,
- Développé sa « *DJ Academy* » pour permettre de débuter, d'apprendre et de partager sa passion.

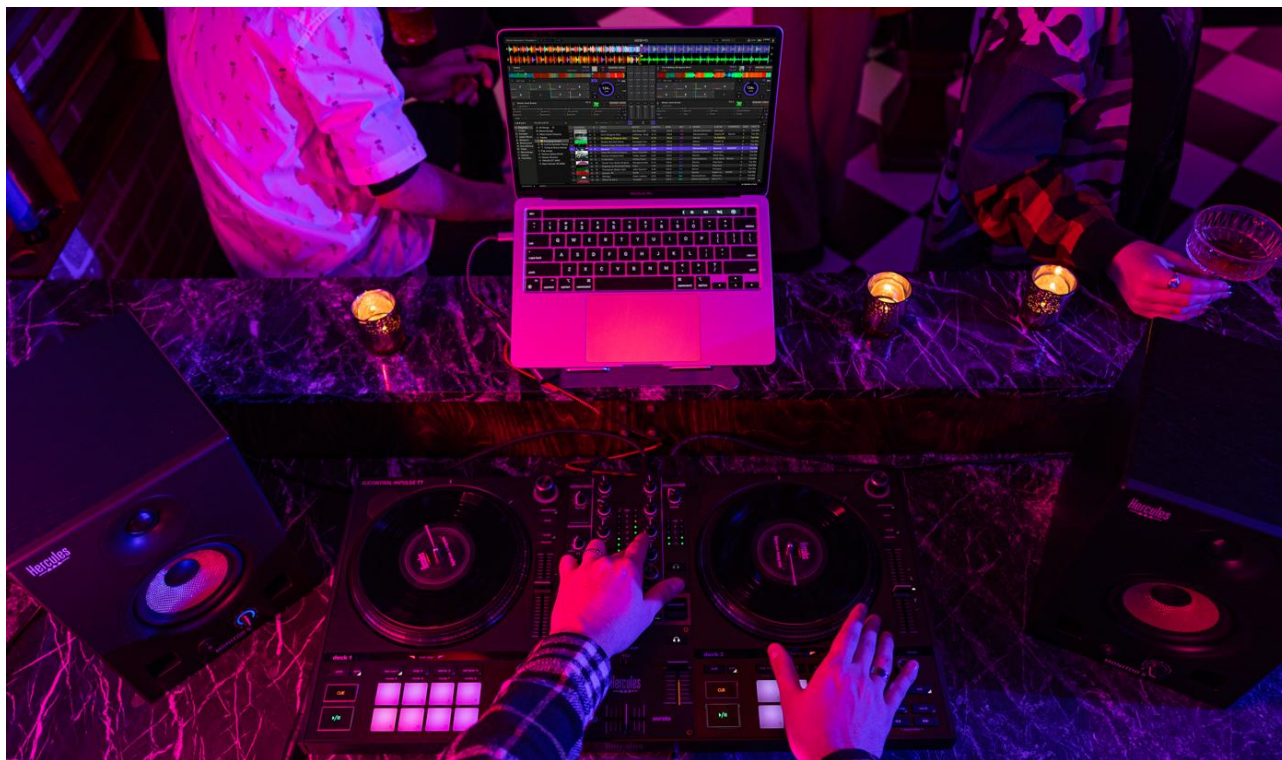
### 1.1.1 La gamme DJ Hercules



La gamme d'accessoires DJ Hercules comprend une variété de contrôleurs DJ, de casques haute qualité et d'accessoires DJ pratiques. Amateur de DJing à la recherche d'une amélioration de sa performance en mixage, ou explorer de nouvelles possibilités créatives, chacun y trouvera le moyen de s'exprimer.

Les équipes Hercules DJ proposent régulièrement une variété de nouveaux services destinés à enrichir l'expérience des DJs et à l'optimiser. En 2021, avec l'essor du *live streaming* et les challenges liés aux droits d'auteur, Hercules offre des musiques libres de droit ainsi que des personnalisations graphiques pour performer en ligne et se démarquer.

- Logiciel DJUCED

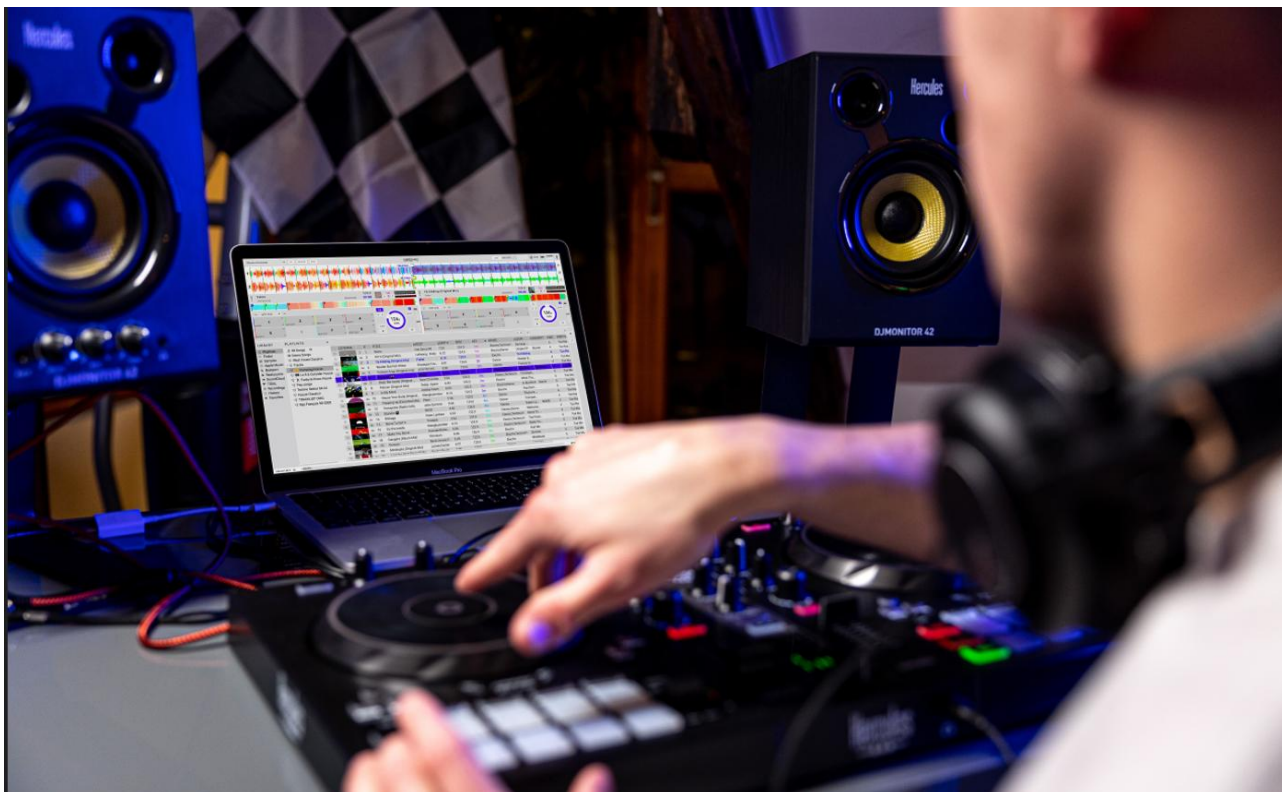


Depuis 2018, le logiciel *DJUCED* redéfinit la gamme *Inpulse* et propulse les débutants vers l'univers du DJing. *DJUCED* est bien plus qu'un simple logiciel : c'est LE compagnon idéal pour démarrer, avec des fonctionnalités exclusives comme la *DJ Academy*, un guide interactif, l'Assistant Musical Intelligent et le *Beatmatch Guide*. *DJUCED* rassemble tous les outils modernes incontournables, des « *Hot Cues* » à la séparation des « *stems* », en passant par une gestion intuitive de l'interface et une large palette d'effets.

L'intelligence artificielle s'invite également dans le mix, réalisant le rêve des DJs de séparer chaque instrument d'une piste pour un mixage ultraprécis.

*DJUCED STEMS*, introduit avec la version 6, intègre cette technologie révolutionnaire directement via les contrôleurs Hercules. Au fil des années, *DJUCED* est devenu un véritable moteur de formation pour les nouveaux DJs, propulsant notamment les succès des contrôleurs *DJControl Inpulse 500* et *DJControl Inpulse T7*. Aujourd'hui, l'aventure continue avec les offres *DJUCED PRO* et *DJUCED PRO+* qui visent à offrir des fonctionnalités encore plus avancées pour un usage professionnel.

Fidèle à l'ADN d'Hercules, le logiciel *DJUCED* continue de fournir des outils qui accompagnent les DJs, du tout premier mix aux concerts en public.



#### ▪ DJCONTROL MIX ULTRA



Hercules révolutionne le DJ mobile avec la console *DJControl Mix Ultra*. Il s'agit du lancement du premier contrôleur entièrement sans fil et autonome pour mobile avec le partenaire software mondialement connu, *djay*.

Fort de l'expérience acquise lors du lancement de la console *DJControl Mix*, Hercules a su identifier les besoins d'un public moins néophyte, notamment une nouvelle génération de DJs habituée à tout faire à partir de son téléphone portable, et répondre à ses attentes.

Grâce à ce nouveau contrôleur, Hercules redéfinit les règles du mix et supprime tous les obstacles à la créativité. Conçu pour la scène musicale actuelle qui repose largement sur les smartphones et tablettes, le contrôleur *DJControl Mix Ultra* est un appareil léger, fonctionnant sur batterie, qui offre une expérience de mix professionnelle aux DJ, technophiles et artistes aguerris, peu importe où ils se trouvent. Développé pour répondre aux attentes d'un public mobile, le contrôleur *DJControl Mix Ultra* a remporté deux prestigieuses récompenses : « *Best of Innovation 2025* » du CES Innovation Awards® 2025 dans la catégorie « *Content & Entertainment* » en janvier 2025 à Las Vegas et « *BEST OF NAMM* » également en janvier 2025 au

salon de la musique à Anaheim (Etats-Unis).

Avec le contrôleur *DJControl Mix Ultra*, chaque endroit peut devenir une table de mix. Ce contrôleur offre une configuration complète et intuitive, loin de la complexité des appareils traditionnels. Optimisé pour une utilisation sur smartphones, il s'appuie sur la technologie *Bluetooth Low Energy (LE)*, pour garantir plusieurs heures de performance en connexion entièrement sans fil avec l'application *djay* développée par Algoriddim, disponible sur iOS, iPadOS et Android. Le contrôleur *DJControl Mix Ultra* ne nécessite aucun câble pour les entrées et sorties audio et offre jusqu'à dix heures d'autonomie avec sa batterie rechargeable intégrée.

Dans un paysage musical toujours plus nomade, la facilité de transport et la simplicité d'utilisation font du contrôleur *DJControl Mix Ultra* le contrôleur DJ idéal pour une expérience de mix sociale et décontractée. Conçu pour inspirer la nouvelle génération de DJs, il offre une accessibilité totale sans aucun compromis sur la qualité.

Grâce à son intégration avec l'application *djay* d'Algoriddim, les utilisateurs peuvent avoir accès à un service de streaming comme Apple Music, TIDAL, Beatport Streaming, Beatsource Streaming, SoundCloud Go+ et Spotify (avec un abonnement Premium).



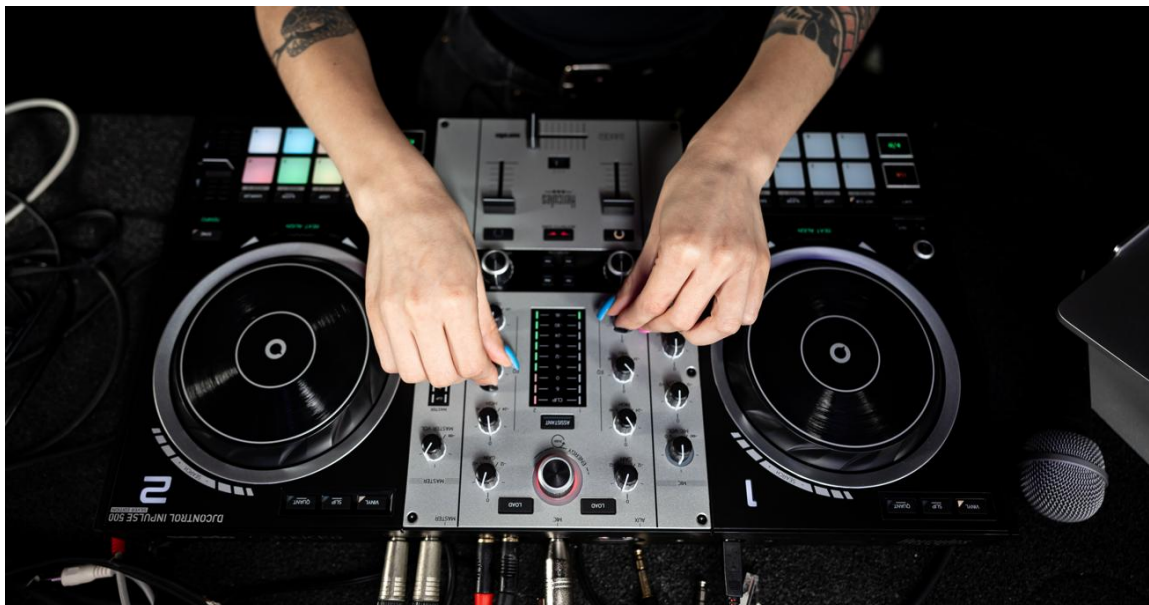
- [DJCONTROL IMPULSE T7 WHITE EDITION](#)



Pour poursuivre avec l'un des « *flagships* » Hercules, la platine *DJControl Impulse T7* a été intégrée à une collection imaginée pour satisfaire les attentes esthétiques des DJs. L'arrivée de la version « *White Edition* » était particulièrement attendue. Conçue avec précision et élégance, cette version s'adresse aussi bien aux DJs débutants qu'aux plus expérimentés. Elle leur offre une créativité inégalée grâce à des commandes et fonctions avancées spécialement développées pour libérer l'imagination, comme les effets spéciaux, les « *stems* », et bien plus encore.

Le contrôleur *DJControl Inpulse T7 White Edition* inclut deux plateaux motorisés ainsi que deux disques vinyle amovibles de 7 pouces (17,8 cm) et des feutrines, offrant ainsi une expérience authentique de mix sur platine vinyle. La partie centrale du contrôleur est dotée d'une configuration ergonomique, permettant aux DJ de tous niveaux de mixer de façon intuitive. Le contrôleur *DJControl Inpulse T7 White Edition* ne pèse que cinq kilos et intègre des pieds rétractables, ce qui le rend particulièrement facile à transporter.

- **DJCONTROL IMPULSE 500 SILVER EDITION**



Pour accompagner le lancement des nouvelles versions de son logiciel, *DJUCED PRO* et *DJUCED PRO+*, Hercules a sorti une édition spéciale « *Silver Edition* » pour l'un de ses « *best-sellers* », le contrôleur *DJControl Inpulse 500*.

Bien plus qu'un contrôleur DJ, le contrôleur *DJControl Inpulse 500 Silver Edition* est un produit complet conçu pour éveiller la passion pour le mix. Cette édition spéciale allie élégance et technologie de pointe pour améliorer la qualité des prestations.



Le contrôleur *DJControl Inpulse 500 Silver Edition* est fourni avec l'accès à la nouvelle offre du logiciel *DJUCED PRO* et ses fonctionnalités adaptées à tous les DJ, comme le VJing, le mode jour ou des effets spéciaux avancés, ainsi qu'une licence Serato DJ Lite (pouvant être mise à niveau vers Serato DJ Pro) et une sacoche de transport, indispensable pour protéger l'équipement lors des déplacements.

### 1.1.2 La gamme Streaming

L'année 2025 a été marquée par une phase d'amélioration du logiciel qui accompagne les produits de la gamme *Hercules Stream*.

Hercules a lancé deux versions de kits plus complets, intégrant un micro et un abonnement au logiciel VOICEMOD PRO, une solution logicielle très appréciée des streamers pour multiplier les effets durant les « *live streamings* ».

- Hercules Stream 200 XLR

**FAITES CONFIANCE AUX PROS**

**"C'EST UN PRODUIT QUI VA COMPLÈTEMENT CHANGER VOS STREAMS, AVEC UNE QUALITÉ ET UN CONFORT D'UTILISATION QUE JE RECOMMANDE FORTEMENT"**  
L3XIS - YEAH

**"CE PRODUIT POUR LE STREAM EST RÉVOLUTIONNAIRE !"**  
FRENCH HARDWARE

**"LA MEILLEURE INTERFACE AUDIO POUR LES STREAMERS"**  
UNDERSERIAL

**"C'EST LA SEULE CHOSE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR DEVENIR STREAMER PROFESSIONNEL"**  
DUODEDOS

**"C'EST UN PRODUIT IDÉAL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VOS STREAMS ET DEVENIR UN VRAI PRO DU GAMING"**  
EL HORNET

**"ÇA N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI FACILE DE GÉRER L'AUDIO DE SON STREAM ET DE SON JEU !"**  
SPUDDGAMING

**"DU HAUT DE GAMME, UN VÉRITABLE BIJOU DE GESTION AUDIO"**  
URBVIC

**"AVEC ÇA, TU SERAS UN VRAI PRO PARCE QUE T'AURAS TOUT TON \*[BIP]\* SOUS CONTRÔLE"**  
TECHBOSS

**STREAM**  
by Hercules

- Hercules Stream 100

**FAITES CONFIANCE AUX PROS**

**"CE PRODUIT POUR LE STREAM EST RÉVOLUTIONNAIRE !"**  
FRENCH HARDWARE

**"C'EST UN CONTRÔLEUR AUDIO SUPER EFFICACE"**  
VECTOR

**"ÇA N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI FACILE DE GÉRER L'AUDIO DE SON STREAM ET DE SON JEU !"**  
SPUDDGAMING

**"C'EST L'UN DES MEILLEURS ACCESSOIRES DE STREAMING DU MARCHÉ"**  
PROTO

**"LA MEILLEURE INTERFACE AUDIO POUR LES STREAMERS"**  
UNDERSERIAL

**"SIMPLE ET EFFICACE !"**  
SOLOTECH

**"DU HAUT DE GAMME, UN VÉRITABLE BIJOU DE GESTION AUDIO"**  
URBVIC

**"MERCÌ À HERCULES POUR CES PRODUITS DE STREAM PARFAITS"**  
YOSHEEZ

**STREAM**  
by Hercules

- [Hercules Stream Essentials Kit](#)

Le kit audio *Hercules Stream Essentials Kit* est le meilleur moyen d'obtenir un équipement audio XLR complet. Avec *Hercules Stream 200 XLR* et le nouveau microphone XLR, *HXD-700*, tout est prévu pour contrôler l'audio et diffuser un son clair et professionnel. *Hercules Stream 200 XLR* est un contrôleur audio avec carte son intégrée, permettant ainsi aux streameurs de séparer la piste audio qu'ils écoutent de celle qu'ils souhaitent diffuser à leur public. Il offre ainsi une gestion en temps réel de toutes les sources audio grâce notamment à un écran LCD dédié : jeux, logiciels de chat, musique, microphone XLR, console de jeu ou deuxième ordinateur sont contrôlables rapidement. *Hercules Stream 200 XLR* offre une expérience personnalisée et permet de consulter et de contrôler jusqu'à huit pistes audio personnelles ou destinées à votre public.

*HXD-700* est un nouveau microphone XLR qui diffuse une voix claire et chaleureuse grâce à sa capsule dynamique unidirectionnelle. Il est également doté de sélecteurs manuels de filtre passe-haut et de boost des médiums. Enfin, l'ajout d'une offre partenaire VOICEMOD PRO avec trois mois offerts, intégrée au kit audio *Hercules Stream Essentials Kit*, permet de pousser l'expérience jusqu'au bout et d'enrichir son expérience utilisateur.

- [Hercules Stream Starter Kit](#)

Avec l'offre *Hercules Stream Starter Kit*, Hercules propose un kit audio complet permettant de se lancer immédiatement dans le streaming avec, pour objectif, d'offrir un contrôle rapide et efficace de la voix et du son du « *stream* ».

*Hercules Stream Starter Kit* est le meilleur moyen de commencer à streamer. Il est composé du contrôleur audio *Hercules Stream 100* et du nouveau microphone USB dynamique, *HUD-600*, afin de contrôler instantanément la voix et toutes les applications audio nécessaires.

*HUD-600* est le nouveau microphone USB dynamique de Hercules qui offre un contrôle simple du volume de la voix. Il offre également un bouton sourdine et la possibilité de choisir entre une sortie USB « *plug and play* » ou une sortie XLR pour les installations professionnelles.

## **1.2 Thrustmaster : Une référence mondiale des accessoires de jeux pour consoles et PC**

Fondé en 1990 et racheté par Guillemot Corporation en 1999, Thrustmaster apporte son savoir-faire et sa connaissance technologique au marché des accessoires pour jeux vidéo. C'est à partir des années 2000 que la marque Thrustmaster prend de l'ampleur. Depuis sa création, Thrustmaster s'est forgé un nom parmi les plus grands fournisseurs de périphériques et d'accessoires de jeux pour PC et consoles.

Simulateurs de vol, manettes de jeux pour consoles et PC, et surtout volants de course : c'est sur ce terrain que le Groupe œuvre depuis maintenant plusieurs décennies, en développant des accessoires de haute technologie et, depuis 2023, des accessoires spécifiques pour le *Farming/Trucking* conçus pour satisfaire et divertir tous les types de joueurs.

La marque est animée par la volonté d'un service optimal auprès de ses clients. L'innovation technologique est au cœur de son « *business model* ». Engagée dans une quête incessante d'innovation, la marque Thrustmaster continue d'inspirer la communauté de ses « *Gamers* ».

Thrustmaster est également reconnu pour sa compatibilité particulièrement étendue. En effet, les produits de la marque fonctionnent sur de nombreuses plateformes, incluant l'ensemble des consoles PlayStation dont, la dernière en date, la console PlayStation®5, de même pour l'univers Xbox de Microsoft notamment, Xbox Series X/S et sur l'ensemble de l'univers PC. Ce large éventail de compatibilité rend les produits Thrustmaster accessibles à un grand nombre de joueurs, quel que soit leur choix de plateforme.



Thrustmaster s'est hissé parmi les leaders dans le développement de produits pour la simulation, segment qui connaît un essor grandissant depuis quelques années dans plusieurs segments : course automobile, vol en avion, camion, tracteur, bus, etc. A l'origine, Thrustmaster est l'un des acteurs incontournables en simulation de vol qui a su étendre son savoir-faire à la simulation de course, se forgeant ainsi une solide réputation en tant qu'acteur incontournable de cette industrie. Ses nombreuses années d'engagement ont été marquées par une quête incessante d'innovation, propulsant sa gamme de produits au sommet.

Dans l'univers du « *Racing* », en particulier des volants, Thrustmaster jouit d'une vraie renommée internationale tant au niveau des moteurs de retour de force que des effets dans les jeux.

Thrustmaster aspire à améliorer continuellement le réalisme et l'immersion des joueurs dans les univers des jeux. L'alliance de ces qualités, de sa capacité d'innovation et de la richesse de sa gamme de produits conforte la position de Thrustmaster comme un acteur majeur dans l'univers du « *simracing* ».

Au cours de l'année 2025, Thrustmaster a :

- Lancé les volants *T98 Ferrari 296 GTB* sur PlayStation et PC, sous licence officielle Sony, et *T98 Ferrari 296 GTS* sur Xbox et PC, sous licence Microsoft, en partenariat avec Ferrari,
- Fait évoluer le volant *T248* en commercialisant le *T248R* sur le segment des volants à retour de force de milieu de gamme pour améliorer son offre,
- Etoffé ses gammes *Racing* avec la sortie d'une nouvelle gamme de pédales *RACELINE PEDALS* pour satisfaire différents usages en fonction du niveau du joueur,
- Renforcé sa place sur le segment des joysticks dans le monde,
- Sorti la version Xbox de l'un de ses best-sellers, le volant *T598*,
- Développé et lancé sa gamme complète *Sol-R* pour les joueurs de simulation spatiale,
- Participé à de nombreux salons dont le salon américain, *FlightSimExpo*, pour le *Flying*, et le salon *FarmCon 2025* pour le *Farming* et les 24 Heures du Mans pour le *Racing*,
- Obtenu une visibilité importante sur la gamme de gamepads *ESWAP* grâce au partenaire américain NRG qui a remporté un championnat du monde avec son équipe dédiée au jeu *Rocket League*.

### 1.2.1 Les volants et accessoires Racing

Véritable marque « phare » des volants, en particulier des volants de course, Thrustmaster se distingue par son innovation, ses performances et son accessibilité, des qualités qui en font l'une des marques les plus appréciées des « racers ». Thrustmaster s'est toujours engagé à concevoir des modèles capables d'intensifier les sensations dans les jeux afin de répondre pleinement aux attentes des joueurs les plus exigeants.

Thrustmaster a modernisé son offre destinée aux débutants avec les volants *T98 Ferrari 296 GTB* et *T98 Ferrari 296 GTS*. Concevoir un volant capable d'offrir des premières sensations suffisamment riches pour susciter l'envie de progresser représente un défi ambitieux.

Son partenariat avec deux partenaires prestigieux, Ferrari et Microsoft, a permis de concrétiser le rêve de tout joueur qui découvre son premier volant : offrir une expérience immersive de bout en bout.



La qualité et la précision de ce produit ont permis de pouvoir promouvoir le concept « *Perfect for playing Forza Horizon 5* ».



**COMPATIBLE WITH OVER 30 GAMES**  
GRAN TURISMO™ 7 - EA SPORTS™ F1™ 23 / 24 / 25 - ASSETTO CORSA COMPETIZIONE™  
TEST DRIVE UNLIMITED - SOLAR CROWN - GRID™ LEGENDS - THE CREW™ MOTORFEST  
FARMING SIMULATOR 25 - AMERICAN TRUCK SIMULATOR - EURO TRUCK SIMULATOR - ...





Ce volant joue un rôle clé stratégique : il permet aux joueurs de se lancer dans l'aventure du « *simracing* » et de découvrir leurs premières sensations : avec les volants *T98 Ferrari 296 GTB* et *T98 Ferrari 296 GTS*, chaque course devient une dose de fun.

Conduire comme un vrai pilote avec ce volant sous licence Ferrari inspiré de la voiture *Ferrari 296 GTB* pour savourer une immersion au cœur de courses trépidantes. La technologie de retour au centre du volant et l'angle de rotation de 240° avec une résistance linéaire permettent un contrôle précis du véhicule pour prendre de meilleures trajectoires et dépasser les opposants. Le volant et ses palettes de vitesses en simili carbone offrent une excellente prise en main pour des sensations de pilotage sportif. Le sélecteur inspiré de l'icône "Manettino" des voitures Ferrari permet de jongler entre les trois profils d'aide à la conduite (du plus réaliste au plus maniable) pour s'adapter à tous les niveaux de pilotage.

Ce succès a été renforcé par une stratégie de présence commerciale entièrement « omni-channel », qui a considérablement accentué la visibilité du produit auprès du grand public. La couverture médiatique, qui l'a notamment classé parmi les meilleurs cadeaux de Noël dans les guides Tech, a joué un rôle déterminant dans son positionnement.

En parallèle, la montée en gamme des volants a été repensée pour lancer une nouvelle version d'un produit stratégique : l'arrivée du volant *T248R* comme évolution du volant *T248*.



Le segment des volants à retour de force est particulièrement « surveillé » par les joueurs qui choisissent leur modèle en fonction du niveau de performance recherché. La volonté permanente des « *racers* » de progresser favorise cette dynamique constante. C'est la raison pour laquelle Thrustmaster a choisi de faire évoluer le volant *T248* pour tenir compte des aspirations des joueurs : le volant *T248R* répond précisément à cette attente.



Ce volant intègre le système de retour de force T-HD (« *Hybrid Drive* »), offrant un couple de 3,1 Nm et une puissance constante de 48 W pour un pilotage réaliste et dynamique. Son volant polyvalent et ergonomique de 28 cm de diamètre dispose de vingt-cinq boutons d'action, dont deux encodeurs à double activation. Il arbore un nouveau design sportif avec cuir perforé et finitions simili carbone. Son interface « *Next-gen* », avec écran LCD couleur (plus de vingt affichages) et quatre LEDs, permet d'ajuster les réglages du volant instantanément, et d'afficher la télémétrie en temps réel. Les palettes T-MP à capteurs *Mag-Shift* assurent des changements de rapport instantanés. Le pédalier *T3PM*, à capteurs *Hall Effect* (technologie H.E.A.R.T.), offre une précision optimale et propose quatre modes de pression pour la pédale de frein. Le volant *T248R* est un volant sous licence officielle pour PlayStation®5, PlayStation®4 et compatible PC (Windows 10/11).

La presse automobile comme la presse spécialisée ont salué les qualités du produit : L'extrait de Traxion (UK) souligne ainsi qu'il est "*tellement bon qu'on pourrait croire qu'il est plus cher*" ("*so good you'd be forgiven for thinking it's more expensive*").

Le site allemand Gameswelt indique qu'il est "*bien construit et attrayant pour les débutants, tout en convenant également aux joueurs plus avancés*" (« *well built and appealing for beginners, and even suitable for more advanced players* »).

Thrustmaster a également annoncé l'enrichissement de la gamme de pédales *RACELINE PEDALS* avec la version LC (« *Load Cell* ») pour les plus aguerris. Cette version premium, très attendue par les racers les plus compétitifs, leur offrira un contrôle encore plus précis du freinage. Ce point est en effet crucial pour gagner de précieuses secondes en course. Pour satisfaire l'ensemble des « *simracers* », une version de la pédale seule, *Raceline LC Upgrade*, destinée aux possesseurs de pédales *Raceline Thrustmaster*, et une version complète, *Raceline Pedals III LC*, seront également proposées.

Cette technologie a nécessité de nombreux ajustements en Recherche et Développement afin de parfaire la constance du capteur et assurer une calibration fiable sur le long terme.

En complément de ce capteur, ce pédalier est équipé de pédales métal avec un choix de ressorts et d'élastomère ajustables, permettant aux « *racers* » d'adapter le pédalier à leur style de conduite.



Le pédalier *Raceline LC Upgrade* inclut une pédale de frein équipée d'un capteur *Load Cell*, qui mesure la pression plutôt que la course. Avec une capacité de 100 kg et une résolution 24 bits, le capteur restitue fidèlement chaque gramme de pression pour un freinage précis et performant. Grâce à ses quatre configurations, sa molette de précharge et ses réglages avancés via le *Race Dash* du volant *T598* ou l'application *My Thrustmaster Panel* sur PC, la pression peut être personnalisée, ainsi que la course de chaque pédale et la sensibilité des courbes de réponse.



En 2025, le marché américain des volants a régressé à la fois en volume et en valeur avec une décroissance de 3,27% en valeur à 140,6 millions de dollars américains et de 8,11% en volume. Les parts de marché de Thrustmaster s'établissent à 17,5% en volume et à 16,1% en valeur. Thrustmaster a été en-dessous des performances du marché sur l'année (Source : *Circana - Copyright 2026. The Circana Group, L.P. All Rights Reserved. Proprietary and Confidential. Property of CIRCANA and its Affiliates. Licensed for Use by CIRCANA Clients Only - \* N'inclut pas les volants compatibles avec la console Nintendo Switch*).

Dans les cinq principaux pays Européens, que sont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, le marché des volants a augmenté de 17% en valeur à 145 millions d'euros et de 14% en volume. Thrustmaster est Numéro deux des volants avec 23,1% de parts de marché en valeur et avec 15,4% en volume. Thrustmaster est leader du marché en valeur en France (Source : ©Gfk 2026 – All rights reserved).

Le Groupe est aussi présent sur ce marché en zone Asie-Pacifique, au Moyen-Orient mais ne dispose pas de données chiffrées sur ces zones. En l'absence de ces données, le Groupe ne peut pas faire une analyse approfondie comme celle faite sur les marchés nord-américain et européen.

### 1.2.2 Les gamepads

Depuis ses premiers pas en 2019, la gamme *ESWAP* reste très attrayante pour les joueurs experts grâce à sa modularité encore jamais égalée sur le marché.



En 2025, Thrustmaster a consolidé sa gamme *Hall Effect*, dotée de sa propre technologie de *Hall Effect*, dite « H.E.A.R.T. » (*HallEffect AccuRate Technology*), technologie brevetée par la marque depuis plus de dix ans. La manette *HEART CONTROLLER*, proposée à 99,99 euros, en est la parfaite illustration. Ses capteurs magnétiques intégrés (technologie H.E.A.R.T) confèrent une précision et une durabilité exceptionnelles.



Cette réputation s'est également traduite par la signature du partenariat avec l'une des équipes eSport les plus prestigieuses de la scène compétitive, l'équipe américaine dédiée au jeu Rocket League, NRG.

En 2025, NRG a été champion du monde sur Rocket League. Les fans ont eu la chance d'assister aux coulisses du « *bootcamp* » organisé par Thrustmaster et ayant permis à NRG de conquérir le monde.

Cette visibilité s'est matérialisée par l'intégration de la marque Thrustmaster sur les maillots officiels de l'équipe, sur de nombreux visuels en ligne, ainsi qu'à travers des contenus dédiés et des activations communautaires conjointes comme les « *Community Game Nights* » ou les « *Mission Control* ».

En 2025, aux Etats-Unis, le marché américain des *gamepads* Xbox à un prix supérieur à 70 dollars américains a été en décroissance de 14,7% en volume et de 14,8% en valeur, à 145 millions de dollars américains. Le marché dit « *Third-Party* » (il s'agit des marques autres que celles des fabricants de consoles de jeu) reste plus dynamique avec une augmentation de 21,3% en valeur, à 40,7 millions de dollars américains, et de 10% en volume. Les ventes de *gamepads* Thrustmaster ont baissé en volume et valeur du fait de l'arrivée de nombreux concurrents mais maintient une part de marché significative (*Source : Circana - Copyright 2026. The Circana Group, L.P. All Rights Reserved. Proprietary and Confidential. Property of CIRCANA and its Affiliates. Licensed for Use by CIRCANA Clients Only - gamepads supérieurs à 70 dollars américains*).

Quatre *gamepads* Thrustmaster figurent dans le Top 25. *ESWAP S* tient son rang au même titre que la manette *H.E.A.R.T. Controller*.

Depuis 2025, le Groupe ne dispose plus de données relatives au marché européen. En l'absence de ces données, le Groupe ne peut pas faire une analyse approfondie.

### 1.2.3 Les accessoires de simulation de vol



Reconnu auprès de la communauté de simulation de vol, Thrustmaster se distingue par sa capacité à innover pour les différentes communautés de vol avec des produits précis capable de rendre des sensations justes à tous les pilotes en matière de simulation de vol. C'est LA référence dans ce domaine !

Cette année 2025 n'a pas fait exception à la règle : Thrustmaster a lancé une gamme complète pour la simulation spatiale avec les produits *Sol-R*.



Ces accessoires répondent aux différents besoins et sensations recherchés, selon qu'il s'agisse de simulation de vol civil ou militaire. Ils intègrent la précision des axes X Y Z, l'ergonomie des boutons-actions qui sont multipliés et différents comme le « *thumbwheel* ». Cette gamme reste compatible avec l'écosystème Thrustmaster permettant à chaque pilote de passer facilement de la simulation de vol spatial à un environnement civil ou militaire, notamment grâce au grip *Sol-R 3 AVA Add-on grip*, associé à de nouvelles « *cams* » pour la base premium AVA pour permettre d'obtenir ces sensations précisément.

L'expérience stellaire au cours de combats et d'explorations spatiales nécessite un équipement HOSAS (deux joysticks), la configuration la plus appréciée en « *spacesim* » pour maîtriser tous les axes de direction de son vaisseau spatial. Cette configuration est proposée avec la version *Sol-R 2 HOSAS Space Sim Duo*. Ses six axes de mouvement X, Y et Z ainsi que ses dix axes virtuels (molettes, manettes de gaz, mini-sticks) apportent la dextérité nécessaire pour piloter son vaisseau. Grâce à la polyvalence de ses commandes incluant boutons, boutons switch, gâchettes (dont une double gâchette), Hat, *Sol-R 2 HOSAS Space Sim Duo* permet d'assigner jusqu'à 88 actions, à portée de main. Pour optimiser la configuration *spacesim*, Thrustmaster rend compatible les manches amovibles de *Sol-R 2 HOSAS Space Sim Duo* avec les bases AVA et permet aux bases *Sol-R* d'accueillir les grips actuels et futurs Thrustmaster.

Pour répondre à ces besoins, une déclinaison de produits a été entièrement lancée en 2025 avec *Sol-R 1* (solo), *Sol-R 2* (duo), *Sol-R 3* (grip spatial pour l'écosystème) et *Sol-R 4* (version orientée combat).



Le joystick *Sol-R 3 AVA Add-On Grip* ouvre l'espace à toute la communauté Thrustmaster des « *flightsimmers* » sur base *AVA* le « *flagship* » de la gamme. Cela leur permet une expérience stellaire unique avec ce manche ambidextre et précis qui les accompagnera au cœur des combats et explorations spatiales sur bases *AVA* et *Sol-R*.

La technologie H.E.A.R.T. (*HallEffect AccuRate Technology™*) des capteurs magnétiques du *Sol-R 3 AVA Add-On Grip* permettent une précision chirurgicale de ses axes, notamment de l'axe Z, grâce à la polyvalence de ses vingt-et-un boutons d'action assignables incluant deux gâchettes (dont une double gâchette), deux Hat, un mini-stick et une molette.



La version *Sol-R 4 HOTAS*, conçue pour dominer l'espace aérien, est une déclinaison du produit pour le combat aérien. Cet ensemble *HOTAS*, composé d'un joystick ambidextre et d'une manette des gaz, combine tous les éléments nécessaires pour prendre l'ascendant lors de manœuvres aériennes. Le joystick 3 axes (X, Y, Z) à capteur *Hall Effect* 16 bits et la manette des gaz avec 80 mm de course assurent dextérité et fiabilité pour réussir les manœuvres les plus complexes. La diversité des boutons (incluant pads, switch, gâchettes dont une double gâchette, molette et Hat) permet d'assigner jusqu'à cinquante-huit actions et de garder le contrôle sur les fonctions essentielles de son aéronef.



Plusieurs campagnes d'influences ont été réalisées en 2025 pour accompagner la sortie des produits de la gamme *Sol-R*. Chacune de ces campagnes s'est pleinement inscrite dans les plans de lancement correspondants via des idées innovantes, notamment avec l'évènement eSport ATMO pour *Sol-R 1* et *Sol-R 2*, ou le « *live reveal* » du produit couvert en direct par les influenceurs de la campagne.

Cette immersion dans l'univers spatial a été saluée par la presse spécialisée, notamment par PCGamesN, qui avec douze millions de Visiteurs Uniques Mensuels (« VUM »), décrit le *Sol-R 1* comme « *l'un des meilleurs contrôleurs PC pour les simulateurs de vol et de « space sim* » ([“The Sol-R 1 is among the best PC controllers for flight and space sims”](#)).

Avec ses trente millions de “VUMs”, TechRadar souligne que “*la combinaison d’une base riche en fonctionnalités et d’un manche confortable représente une proposition de valeur exceptionnelle* ([“its combination of a full-featured base and a comfortable stick is a great value proposition”](#)).

Le site français [www.jeuxvideo.com](http://www.jeuxvideo.com), qui rassemble 50 millions de VUMs, indique quant à lui que “Thrustmaster signe un retour remarqué sur la scène HOSAS”.

En tant que leader mondial dans les accessoires de simulation de vol, Thrustmaster a participé fin juin 2025 au salon américain « *FlightSimExpo* », l'une des plus grandes conventions de simulation de vol, afin d'échanger avec les passionnés. Cette année a permis de promouvoir la technicité des réglages possibles sur AVA avec tout l'écosystème du civil, militaire au spatial.

L'annonce de l'arrivée du jeu *Microsoft Flight Simulator 2025* sur la console PlayStation a constitué une nouvelle importante de fin 2025. Jusqu'à présent, aucun jeu de vol civil aussi complet n'avait été développé pour cette plateforme. Cette avancée majeure, associée à l'étroite collaboration de Thrustmaster avec Microsoft et Sony, a permis de trouver la solution idéale pour découvrir le jeu : le produit sous licence officielle PlayStation, joystick *T.Flight Hotas 4*.

La cohérence de l'offre, associée aux deux partenaires, a permis une adhésion immédiate de la communauté du produit Thrustmaster, générant une forte demande sur le produit iconique.

Le marché de la simulation de vol est porté par l'élargissement des jeux importants sur l'ensemble des plateformes, donnant naissance à des communautés plus vastes et plus spécialisées selon les genres. Cette dynamique ouvre la possibilité à un public toujours plus large à l'avenir.

La sortie du jeu *Microsoft Flight Simulator 2024* le 19 novembre 2024 sur PC et Xbox avait boosté les ventes d'accessoires en fin d'année 2024. Depuis, le marché est revenu à son niveau d'avant la sortie du jeu.

En 2025, aux Etats-Unis, le marché américain des joysticks a connu une baisse de 20,1% en volume et en valeur de -17,9% à 27,7 millions de dollars américains. Les parts de marché de Thrustmaster se sont accrues à 55,2% en volume et à 51,6% en valeur. Thrustmaster est Numéro Un en valeur et en volume. Thrustmaster surpasse le marché (Source : Circana - Copyright 2026. The Circana Group, L.P. All Rights Reserved. Proprietary and Confidential. Property of CIRCANA and its Affiliates. Licensed for Use by CIRCANA Clients Only).

Dans les cinq principaux pays européens, le marché des joysticks est en baisse de 14% en volume et en valeur à 20,5 millions d'euros. Les parts de marché de Thrustmaster s'établissent à 70,9% et à 70,3% en valeur. Thrustmaster est Numéro Un en volume et valeur avec plus de parts de marché que l'année dernière. Thrustmaster a augmenté ses parts de marché dans les cinq pays européens, avec l'Allemagne et la France en tête. La sortie du jeu *Microsoft Flight Simulator 2025* sur PlayStation®5 a permis de garder une dynamique bien que son arrivée tardive dans l'année n'ait pas permis de faire bénéficier à Thrustmaster de tout son potentiel en décembre (Source : ©GfK 2026 – All rights reserved).

Le Groupe est également présent sur ce marché en zone Asie-Pacifique, au Moyen-Orient, mais ne dispose pas de données chiffrées sur ces zones. En l'absence de ces données, le Groupe ne peut pas faire une analyse approfondie comme celle faite sur les marchés nord-américain et européen.

#### 1.2.4 Le Farming / Trucking



Le segment *Farming*, identifié par Thrustmaster, prend de l'ampleur, soutenue par une tendance sociétale qui pourtant suscite peu d'intérêt de la part des fabricants. Thrustmaster a su créer le produit iconique capable de pénétrer ce marché initialement principalement clavier/souris sur PC. Le succès de la gamme *SimTask Farming* est constant par le nombre de joueurs qui l'utilisent. Son succès repose sur une compréhension des besoins des utilisateurs pour offrir encore davantage de sensations précises dans la manipulation des engins. Thrustmaster utilise ainsi toute son expertise à la fois Joystick et Volant, pour proposer une expérience unique et adaptée à la manipulation d'engins exigeants.

La satisfaction est au rendez-vous puisque Thrustmaster compte parmi l'un des invités officiels de la célébration du jeu lors de la convention annuelle *FarmCon* de *Giants Software*.

La nouveauté de 2025 a été l'arrivée du joystick best-seller *SimTask FarmStick* sur PlayStation®5 avec le lancement du jeu *Farming Simulator 25* également sur cette plateforme. Il s'agit d'une véritable prouesse technologique : Associer ce type d'accessoire avec la console PlayStation®5 a nécessité un vrai travail tripartite en amont avec *Giants* et *Sony* pour rendre l'expérience authentique.





Sur l'année 2025, Thrustmaster a pu décliner pour tous les passionnés de « *Farming Trucking* », de véhicules lourds et d'engins agricoles, une gamme disponible sur toutes les plateformes afin de favoriser une plus grande démocratisation de l'usage en simulation pour le plaisir des grands et des petits. C'est un univers de transmission entre générations ou une porte d'entrée de découverte vers un monde paisible pour les citadins avides d'évasion. L'association possible à la fois de la gestion des manœuvres via le joystick *SimTask FarmStick* ou la conduite réaliste des engins, tracteurs ou camions via *SimTask Steering Kit* est unique.

Cette spécificité a été déclinée cette année également avec des packs complets regroupant volants et joysticks *FarmStick* pour une expérience absolue pour PC et PlayStation®5 avec le pack *T128 SimTask Farming Pack*.



Ce pack offre une immersion complète dans l'univers du jeu grâce à tous les accessoires nécessaires pour conduire, manipuler, semer, récolter et stocker avec, pour objectif, de faire prospérer sa ferme virtuelle. Conçus pour être connectés ensemble, ces produits ouvrent des possibilités de sensations inégalées sur PlayStation®5. De plus, son positionnement prix reste accessible afin de toucher un public plus large. Inspiré des cabines de tracteurs haut de gamme, il offre une conduite immersive et réaliste et une prise en main confortable grâce à des commandes fidèles au réel. Le pack inclut une boule de manœuvre rotative, permettant une conduite à une main pour davantage d'agilité et libérant l'autre main pour contrôler les outils avec le *SimTask FarmStick*. Le pédalier *T2PM* vient compléter l'ensemble pour un contrôle total des véhicules.

Le succès de ce type de jeu de simulation « *Farming* » ne se dément pas quant aux chiffres de vente de chaque saison, rendu encore plus populaire avec l'arrivée du jeu *Farming Simulator 25* sur toutes les plateformes depuis 2025.



Le pack *T128 SimTask Farming Pack* est l'association du volant *T128* et du kit *SimTask Steering Kit* pour une expérience complète et immersive de simulation de poids lourds et engins agricoles (« *Farming* » et « *Trucking* »). Ce pack permet de profiter du retour de force immersif, de la dynamique du volant *T128* et de sa roue légère pour ressentir les sensations de pilotage. *SimTask Steering Kit* est un support de volant qui permet de positionner le volant *T128* à plat, idéal pour une conduite d'engins et de poids lourds réaliste. Equipé de sa boule de manœuvre rotative, il permet de gagner en agilité et de libérer la deuxième main pour l'utilisation d'un joystick ou levier de vitesse. Le kit a été conçu pour changer rapidement de position en ajustant facilement l'inclinaison et la hauteur du volant. Avec sa construction en métal, *SimTask Steering Kit* est robuste et est conçu pour durer dans le temps. *T128* est un volant sous licence officielle pour PlayStation®5, PlayStation®4 et compatible PC.

En vue de présenter toutes ses nouveautés PlayStation®5 et les packs, Thrustmaster a participé une nouvelle fois à la convention *FarmCon 2025* organisée par le développeur du jeu *Giants Software* : Cet évènement lui a permis de rencontrer les joueurs lors d'une convention annuelle très attendue. Cette année, le choix s'est porté sur un endroit particulièrement atypique : au cœur d'une vaste exploitation en Autriche début juillet.



La présence de Thrustmaster a été plébiscitée, notamment grâce à la filiale allemande du Groupe qui a su animer l'espace dédié Thrustmaster. L'un des points marquants de l'évènement a été de faire découvrir au public que la marque Thrustmaster est désormais officielle sur console, offrant ainsi une vision globale à la communauté.

### **1.2.5 eSport**

Thrustmaster porte une attention particulière aux athlètes de l'eSport sur l'ensemble de ces segments. Son objectif est d'encourager les talents, d'identifier leurs besoins et d'écouter leurs retours dans le cadre précis de compétitions. Ceci constitue une véritable source d'inspiration pour alimenter les réflexions du Groupe et le guider dans sa conception de futurs produits.

#### **1.2.5.1 eSport Racing**

La participation sélective de Thrustmaster à des évènements majeurs eSport à travers le monde lui permet de bénéficier d'un positionnement envié, parmi lesquels :

- [Le circuit des 24 Heures du Mans \(Le Mans, France\)](#)

En 2025, Thrustmaster a participé à la quatre-vingt-treizième édition des 24 Heures du Mans dans le cadre de son partenariat avec le jeu « *Le Mans Ultimate* » pour le « *FIA World Endurance Championship* » (WEC).



Grâce à ses excellentes relations nouées depuis des années avec les équipes à l'origine du jeu *Le Mans Ultimate*, le Groupe a collaboré en juin 2025 à la compétition en ligne les « 24 Hours Le Mans », avec une portée encore plus internationale, tout ceci en parallèle de sa présence à leurs côtés sur le circuit des 24 Heures du Mans pendant l'évènement. Cela lui a ainsi permis de compléter une approche 360° avec compétition en ligne, présence physique et participation à l'un des évènements les plus iconiques de l'univers du sport automobile.

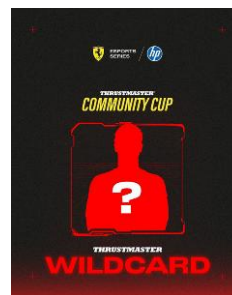
Thrustmaster a eu l'opportunité de collaborer avec l'éditeur du jeu *iRacing* en sponsorisant des compétitions sur l'année 2025, dont la très célèbre course en ligne des 24h du Nürburgring. Ces évènements permettent d'être davantage proche des « *simracers* » et d'être un vrai acteur de l'eSport « *simracing* ».



- [Ferrari Esports Series \(Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, décembre 2025\)](#)



Le partenariat avec Ferrari Esports s'est poursuivi en 2025, en tant que partenaire technique officiel. Grâce à lui, Thrustmaster a bénéficié d'une très bonne visibilité notamment grâce aux livrées des voitures, aux tenues des pilotes ou grâce à la communication assurée par Ferrari Esports. Le point d'orgue a été « *Ferrari Esports Series* », la compétition officielle de Ferrari Esports, au cours de laquelle les accessoires Thrustmaster ont été



particulièrement mis en avant tant par l'utilisation de ces produits lors des finales en physique de décembre 2025 au Ferrari World Abu Dhabi que leur visibilité lors de la compétition la *Thrustmaster Community Cup* (qui qualifiait le vainqueur directement pour les finales via notre Wild Card).

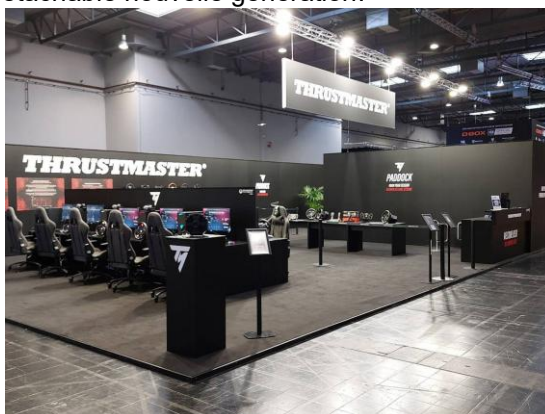
- [Le salon Poznan Game Arena \(Pologne, octobre 2025\)](#)

La présence de Thrustmaster au « *Poznań Game Arena* », le plus grand salon dédié à l'informatique, aux consoles et au multimédia d'Europe centrale et orientale, a permis de voir plus de soixante-huit mille visiteurs lors de l'édition 2025, dont la fréquentation est en constante progression. Cette année, Thrustmaster a agencé son espace pour optimiser l'expérience de jeu dans les différents univers tout en proposant de nombreuses animations permettant aux visiteurs de remporter des produits.



- [Salon ADAC Sim Racing Expo \(Allemagne\)](#)

Il s'agit du plus grand rendez-vous mondial dédié au « *simracing* », attirant une communauté internationale de passionnés, fabricants, développeurs et créateurs de contenu autour du sport automobile virtuel. Sur cette édition, l'accent a été mis sur l'essai du matériel, avec dix-neuf stations de démonstration sur 210 m<sup>2</sup>, des annonces orientées amélioration des produits existants avec le produit *Raceline LC Upgrade Kit* et la base du volant *T818 Black Edition* ; des bundles thématiques avec *T818 Ferrari 488 GT3* et *T818 32R EVO* ainsi qu'une interaction forte avec la communauté experte sur des nouveautés attendues : nouveaux cerceaux pour hub EVO, nouvelle édition du volant *SF1000* en édition SF-25, la roue GT iconique de Thrustmaster déclinée en roue détachable nouvelle génération.



- [Rallycross de Lohéac 2025 \(France\)](#)



Dans la diversité des courses automobiles, Thrustmaster était présent au mythique Rallycross de Lohéac.

Depuis quatre ans, la marque fait vibrer la « fan zone » grâce à des sessions de « simracing » immersives sur simulateurs équipés en produits Thrustmaster T598, EVO 32R, T-LCM. Le public a eu une occasion unique de ressentir les sensations de la course réelle en virtuelle et de découvrir l'univers Thrustmaster, entre passion, performance et fun.

Ce rendez-vous des passionnés s'y prête par la pluralité des participants (coureurs, famille, enfants, passionnés de voitures...). La palette des « curieux » est parfaite pour découvrir la diversité de la gamme que Thrustmaster a à offrir.



### 1.2.5.2 eSport Flying

En tant que l'un des leaders mondiaux dans les accessoires de simulation de vol, Thrustmaster a participé mi-juin 2025 au salon américain « FlightSimExpo », l'une des plus grandes conventions de simulation de vol. Ce moment a été l'occasion unique de pouvoir échanger avec les passionnés.

Lors du *FlightSimExpo 2025*, Thrustmaster a mis en place un stand centré sur l'essai et l'échange, mettant en avant sa gamme complète de périphériques de simulation de vol. Les visiteurs ont ainsi pu tester les joysticks (*Flying, space sim*), yokes et manettes de gaz, aussi bien sur bureaux que sur simulateurs, dans un cadre immersif mettant en avant la qualité et la diversité du matériel Thrustmaster. Le stand favorisait également les échanges directs avec les équipes Thrustmaster, renforçant les liens avec la communauté grâce au format AMA « Ask Me Anything », ce qui a permis d'identifier de nouvelles attentes en lien avec la complexité des jeux.

En novembre 2025, Thrustmaster a organisé la quatrième édition de son traditionnel « Thrustmaster Airshow », l'évènement de voltige virtuelle incontournable à ne pas manquer. Des chorégraphies de voltige extrêmement précises et des combats entre avions de chasse via le jeu *Digital Combat Simulator* ont ponctué ce moment, avec, en prime, la participation des équipes officielles virtuelles du monde entier en tant qu'invitées.



Cet évènement est conçu en grande majorité par les équipes marketing de Thrustmaster, accompagné par des partenaires de confiance. Cette année, la formule était d'avoir des performances directement en relation avec les produits Thrustmaster à mettre en avant : ce qui nous a donné un solo HORNET, pour mettre en avant le pack AVA HORNET et un solo hélicoptère, pour mettre en avant les extensions de la gamme AVA.

- [Salon FlightSimExpo \(Providence, Etats-Unis – 27-29 juin 2025\)](#)

Lors du salon *FlightSimExpo 2025* à Providence (Etats-Unis), le stand Thrustmaster a mis en avant la gamme complète de périphériques de simulation de vol, favorisant les échanges directs avec ses équipes et renforçant les liens avec la communauté.

- [Salon FarmCon 2025 \(Autriche – 5-6 juillet 2025\)](#)

Présent à la *FarmCon 2025* du 5 au 6 juillet 2025 au *Lindner Innovation Center* à Kundl (Autriche), Thrustmaster a réaffirmé son engagement auprès de la communauté *Farming Simulator*. Aux côtés de passionnés, créateurs de contenu, partenaires et développeurs, la marque a mis en avant ses périphériques dédiés à la simulation, dont *SimTask FarmStick*, offrant aux joueurs de *Farming Simulator 25* une expérience de conduite toujours plus réaliste et immersive, dans une ambiance conviviale et fédératrice.



## **2. ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La Recherche et Développement du Groupe est déployée à l'échelle mondiale, avec des centres basés dans quatre pays : la France, le Canada, la Roumanie et la Chine. Ces centres sont spécialisés dans plusieurs domaines cruciaux, notamment la conception électronique et mécanique, ainsi que le développement de logiciels embarqués et d'applications.

L'engagement du Groupe envers l'innovation est souligné par ses investissements annuels importants en Recherche et Développement, affirmant ainsi son objectif de rester à la pointe de la technologie dans ses secteurs d'activité.

La filiale Guillemot Innovation Labs SAS, créée en 2012, joue un rôle crucial au sein de la Recherche et Développement du Groupe, en continuant d'apporter son expertise pour enrichir les savoir-faire déjà existants. Ce laboratoire d'innovation, ou "lab", s'insère activement dans le processus d'innovation en ce qui concerne les besoins précis des joueurs et des musiciens. Il se consacre à la "conceptualisation" de solutions innovantes en adoptant une approche centrée sur les utilisateurs grâce à la méthodologie du "*Design Thinking*".

En 2023, ce "lab" a joué un rôle déterminant dans le lancement des nouvelles gammes de produits *SimTask* et *Stream*, destinées respectivement aux marques Thrustmaster et Hercules, affirmant ainsi son impact direct sur le développement et le renouvellement de l'offre produit. Depuis janvier 2024, la filiale Guillemot Innovation Labs SAS a élargi son champ d'action en intervenant dans le prototypage rapide pour soutenir les équipes de développement de produits. Elle est également impliquée dans la conception de fichiers 3D, qu'elle met à disposition de ses communautés pour encourager l'innovation participative et le développement de produits personnalisés. Ce processus permet non seulement d'accélérer le cycle de développement des produits mais aussi de favoriser une plus grande interaction avec la base d'utilisateurs, renforçant ainsi l'engagement et la satisfaction client.

Dans un secteur qui connaît régulièrement des bouleversements, avec la multiplication des acteurs et l'apparition de nouvelles technologies et de nouvelles tendances, l'innovation constitue un levier majeur de croissance pour

le Groupe. Ainsi, en 2025, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement en y consacrant 9,1 millions d'euros, représentant 7,2% du chiffre d'affaires consolidé. Ce montant annuel était constitué de près de 90% de frais internes et a connu une stabilisation ces trois dernières années. La fluctuation importante du chiffre d'affaires rend cependant le taux assez variable.

A travers sa Recherche et Développement, le Groupe s'attache à améliorer en permanence ses produits et à répondre aux grands enjeux sociétaux grâce à des usages innovants et responsables de nouvelles technologies. Dans un contexte d'évolution rapide des pratiques, des usages et des attentes de ses consommateurs, il construit des atouts compétitifs durables et créateurs de valeur ajoutée pour le Groupe.

### **3. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025**

L'exercice 2025 a été marqué par une hausse de 2% du chiffre d'affaires du Groupe Guillemot Corporation à 127,2 millions d'euros et par la réalisation d'un résultat opérationnel de 0,5 million d'euros, contre un gain de 3,7 millions d'euros en 2024.

L'année a été marquée par un contexte de marché perturbé aux Etats-Unis pour les deux marques du Groupe avec l'instauration d'une hausse généralisée des tarifs douaniers. En 2025, le Groupe a réalisé plus de 25% de son chiffre d'affaires consolidé aux Etats-Unis. Le Groupe a démontré sa capacité d'adaptation en contenant la baisse de chiffre d'affaires à -4% en Amérique du Nord.

Cela s'est traduit par :

- Un effet sur la marge, lié aux délais pour répercuter les hausses de taxes nécessaires dans les tarifs.
- Un effet sur le chiffre d'affaires avec la modification des conditions de livraison des grossistes qui a entraîné le décalage de la comptabilisation de 3,5 millions d'euros de chiffre d'affaires et de la marge correspondante.

Le résultat net consolidé s'établit à -2,4 millions d'euros contre 1,2 million d'euros à période comparable. Ce résultat comprend une perte financière de 3,0 millions d'euros liée à une perte de réévaluation du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenu par le Groupe.

Le taux de marge brute comptable a baissé de 3 points par rapport à l'an dernier pour s'établir à 50% sur 2025, dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

Les capitaux propres sont de 96,7 millions d'euros au 31 décembre 2025. La structure financière du Groupe est solide, l'endettement net est négatif à - 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 (hors portefeuille de valeurs mobilières de placement de 2,9 millions d'euros) contre un endettement net de -23,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 (hors portefeuille de valeurs mobilières de placement de 5,8 millions d'euros).

#### **3.1 Une année 2025 en croissance modérée**

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 127,2 millions d'euros, supérieur aux dernières prévisions de 120 millions d'euros, et en légère croissance de 2% par rapport à l'année dernière.

Le quatrième trimestre a été en hausse de 15% grâce au lancement de nouveautés. Leur implantation et leurs ventes en volume liées aux actions des équipes commerciales et marketing ont permis au Groupe de générer une belle croissance sur le trimestre.

Les nouveaux volants *T98*, *T248R* et *T598* (version Xbox) ont principalement contribué à cette croissance.

L'année 2025 s'est inscrit dans un contexte de marchés en transition :

- Le marché des joysticks a connu aux Etats-Unis une baisse de 20,1% en volume et en valeur de -17,9% à 27,7 millions de dollars américains, ainsi que dans les cinq principaux pays européens, en baisse de 14% en volume et en valeur pour atteindre 20,5 millions d'euros.
- Le marché des volants a été en retrait de 3,27% en valeur aux Etats-Unis à 140,6 millions de dollars et en augmentation de 17% en valeur à 145 millions d'euros et de 14% en volume dans les cinq principaux pays européens de fin d'année.

Thrustmaster a accéléré ses ventes au quatrième trimestre avec une croissance de 18%.

En 2025, les ventes réalisées hors de France atteignent 115,4 millions d'euros, soit 91% du chiffre d'affaires total consolidé, contre 114,1 millions d'euros en 2024.

### ▪ Amérique du Nord

Sur ce continent, au quatrième trimestre 2025, les ventes du Groupe ont été en hausse de 7%. Après un premier semestre en retrait de 21% aux Etats-Unis à la suite des taxes douanières, le Groupe a généré une croissance de ses ventes au troisième (+11%) et quatrième trimestre (+7%), ramenant la baisse à -4% sur l'année.

### ▪ Union Européenne et Royaume-Uni

En 2025, les ventes du Groupe ont été en croissance de 3% dans la zone Union Européenne et Royaume-Uni, passant de 65,5 millions d'euros à 67,4 millions d'euros.

### ▪ Autres pays

Les ventes dans les autres pays sont en hausse de 7% sur la période, passant de 23,4 millions d'euros à 25 millions d'euros.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de distribution parmi lesquels :

- En Europe et CIS/EE : Amazon, Auchan, Boulanger, Carrefour, Cdiscount, Conforama, Dixons, Curry's, El Corte Ingles, Euronics, Fnac, LDLC.com, Leclerc, Media Markt, Micromania, Elkjop, Rue du commerce, Saturn, Thomann, Unieuro, Worten, Bax Shop, Gear4Music, Woodbrass, Aldi, Bol.com, CoolBlue, Alza, Morele...
- En Amérique du Nord : Amazon.com, Target, Best Buy, Cosco, Gamestop, Walmart, Guitar Center, Meijer, Micro Center, New Egg, B&H, Nebraska Furnitures, Musician's friend, Electronic Express, Sweetwater...
- En Amérique du Sud : Kabum, Amazon, Carrefour, Walmart, Fnac, Saraiva, Extra, Fast, Liverpool, Mercado Libre...

## **3.2 Une organisation logistique structurée et optimisée**



Le Groupe opère sur trois grandes zones mondiales – Amérique du Nord et du Sud, Europe, et Asie – qui concentrent la majeure partie des ventes de produits high-tech. Il optimise ses flux logistiques en assurant des livraisons directes depuis ses sites de production en Asie vers chaque continent. Le Groupe dispose de sa propre base logistique internationale située en France, avec une capacité de stockage importante lui permettant de servir toute l'Europe et les pays de l'Est, tout en s'appuyant sur des prestataires logistiques basés aux Etats-Unis, au Canada, à Hong-Kong, à Yantian et à Shanghai à la fois pour les ventes grossistes et e-commerce, afin d'assurer des livraisons fluides vers plus de cent cinquante pays sur tous les continents.

Grâce au développement et à l'évolution de la plateforme logistique de Yantian depuis 2020, le Groupe continue d'optimiser les flux directs depuis l'Asie vers l'ensemble de ses clients européens, asiatiques et américains, ce qui a permis d'optimiser sa « *supply chain* ». L'ouverture d'une nouvelle base logistique en sous-traitance aux Etats-Unis en fin d'année 2021 a permis d'optimiser les livraisons directes aux consommateurs sur le continent Nord-Américain (les Etats-Unis).

Un nouveau partenariat logistique en 2025, basé à Montréal, a permis d'optimiser les livraisons aux clients Canadiens et également la livraison des consommateurs via l'eShop Canada du Groupe. En maintenant l'offre de transports depuis l'Asie et la consolidation de commandes, des productions en conteneurs grande capacité vers ses plateformes logistiques, le Groupe a pu assister l'ensemble de ses clients dans l'acheminement des marchandises à destination, apporter un service de livraison plus rapide, tout en continuant de réduire l'impact du transport sur l'environnement. En privilégiant l'utilisation de navires alimentés en « *Gaz Naturel Liquéfié* » (« *GNL* ») pour tous les transports vers sa plateforme européenne, et en optimisant l'organisation des transports depuis la plateforme européenne vers ses clients, l'entreprise a également réduit l'impact carbone de la partie transport (Cf partie 15.5.1).

## **3.3 Un service Support Consommateurs multifonctionnel et polyvalent**

Le service consommateur du Groupe est assuré par des conseillers techniques basés en France, au Canada (Montréal), en Roumanie (Bucarest) et en Chine pour répondre à l'ensemble des consommateurs au niveau mondial. Le Groupe a continué de faire évoluer ses effectifs du service consommateurs pour étendre son service à de nouvelles langues. Il s'appuie sur les services d'un sous-traitant pour la Chine et le Japon. Il assure le service aux consommateurs dans des délais rapides. Le service Support consommateur s'appuie sur

les services logistiques pour l'acheminement de pièces détachées ainsi que sur quatre « *Repair Center* » (France, Etats-Unis, Chine et Australie) pour la réparation des produits sous garantie mais aussi hors garantie. Le service répond aux demandes entrantes par email, par « *Chat* » ou par téléphone en neuf langues. L'augmentation du nombre de références de pièces détachées a permis d'apporter des solutions rapides aux consommateurs, de prolonger la durée de vie des produits et de réduire l'impact carbone lié au transport des produits en retour aux « *Repair Centers* ». Le nouvel outil, CRM (« *Customer Relationship Management* »), mis en place en 2021, permet un suivi précis des demandes, et ainsi, d'apporter une réponse rapide, adaptée et personnalisée à chaque consommateur. Le lancement d'une enquête de satisfaction client et un nouveau système de téléphonie mis en place en 2023 contribuent à renforcer la qualité du service. L'apport de l'Intelligence Artificielle (« IA ») a permis d'accélérer les réponses des agents aux consommateurs.

Le service consommateur contribue également à renforcer l'information aux consommateurs en alimentant une base de connaissance disponible sur le site support du Groupe.

### **3.4 Un paysage concurrentiel international et diversifié**

Le Groupe évolue au sein d'un paysage concurrentiel particulièrement diversifié et international : en effet, il est présent sur des marchés avec une concurrence accrue puisqu'il s'adresse aux amateurs de jeux, de musique avec ses gammes DJ, haut-parleurs et *Streaming*, ses manettes de jeux pour les joueurs connectés et ses accessoires de jeux pour PC et consoles. La présence de nombreux acteurs internationaux rend très concurrentiels les marchés sur lesquels le Groupe opère qui dépendent fortement des cycles d'innovation produits et des cycles de renouvellement. Ces marchés, fortement dépendants des cycles d'innovation et de renouvellement des produits, exigent une capacité d'adaptation continue.

Néanmoins, la stratégie de croissance du Groupe s'appuie avant tout sur la qualité et l'innovation de ses produits, ainsi que sur l'image forte et créatrice de valeur portée par ses deux marques, Hercules et Thrustmaster.

Ces marchés se caractérisent notamment par des enjeux technologiques croissants liés aux changements d'habitudes des consommateurs. Considérant que le succès de ses gammes se construit avant tout sur son positionnement international, le Groupe vise une position de numéro Un pour chacune de ses activités dans chacun des pays où il est présent. Dans ce contexte, le Groupe s'appuie sur de solides avantages compétitifs et se mobilise pour anticiper la demande et réinventer en permanence ses produits.

Sa Recherche et Développement et son savoir-faire en innovation constituent un fort levier de sa différenciation. Cette orientation stratégique est en cohérence avec les attentes des consommateurs.

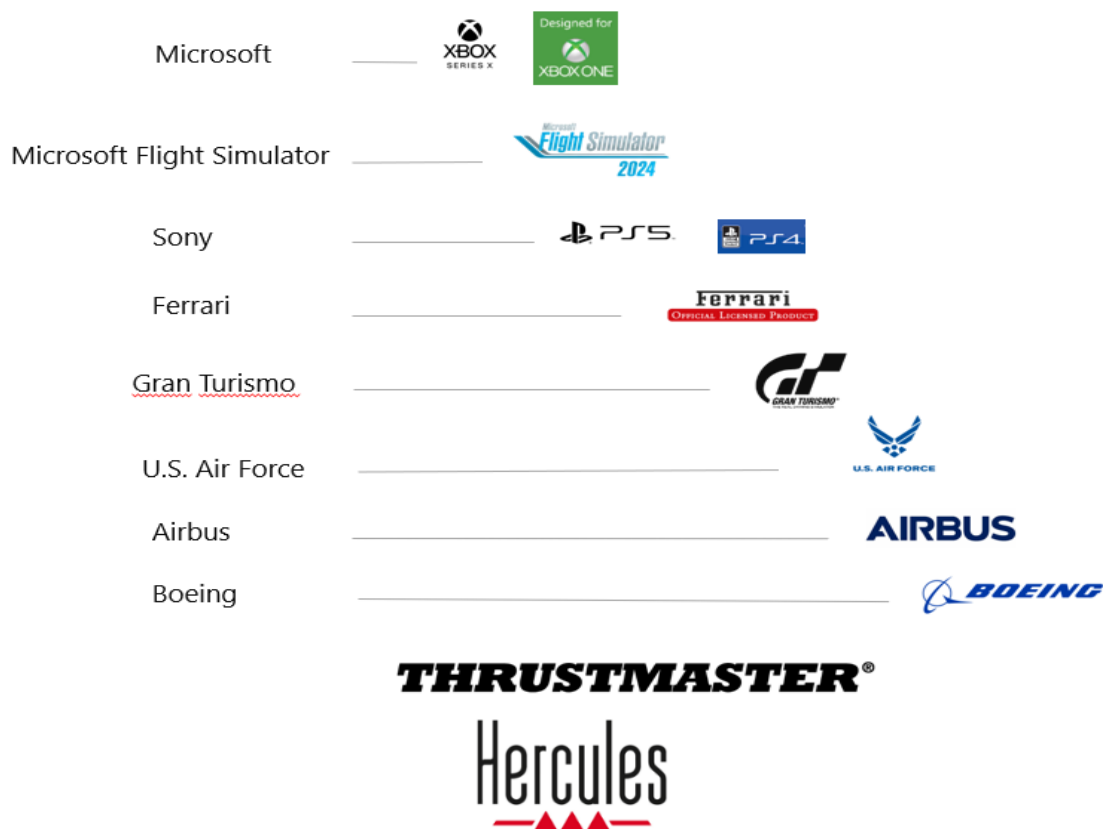
Son savoir-faire, l'engagement de ses équipes (à la fois de Recherche et Développement, de marketing et commerciales), et son expertise technologique permettent au Groupe de concevoir des produits différenciés et uniques qui renforcent sa capacité à répondre aux besoins des *Gamers* à travers le monde.






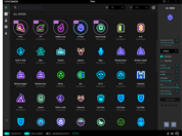
<b>Principaux concurrents par catégorie de produits</b>	
DJing	AlphaTheta / American Audio / Denon DJ / M Audio / Native Instruments / Numark / Pioneer DJ / Rane / Reloop
<i>Streaming</i> (nouvelle catégorie depuis 2023)	Avermedia / Elgato / Logitech / Razer
Accessoires de jeux PC	Asetek / Corsair / Fanatec / Honeycomb / Logitech / Moza / Nacon / PXN / Razer / Simucube / Steelseries / Turtle Beach / Virpil / Winctrl
Accessoires de jeux consoles	Asetek / Big Ben Interactive / Corsair / Fanatec / Logitech / Hori / Microsoft / Moza / PDP / PXN / Razer / Simucube / Sony / Turtle Beach / Nacon
<i>Gamepads</i>	Astro / Hori / Microsoft / Nacon / Nintendo / PDP / Razer / Sony Steelseries / Scuf / Turtle Beach

L'intensification de plus en plus forte de la concurrence mondiale incite le Groupe à se démarquer encore davantage et à accélérer l'attractivité de ses offres afin de gagner en efficacité. L'esprit de service, l'esprit d'équipe et l'esprit d'innovation constituent les meilleurs ingrédients pour construire une amélioration continue et contribuer ainsi à assurer le succès du Groupe. Capitalisant sur ses bases solides et opérant sur des marchés attractifs, le Groupe entend saisir les nombreuses opportunités à venir dans un environnement concurrentiel en constante évolution.

### 3.5 La puissance des licences stratégiques

Au fil des années, le Groupe a noué des partenariats stratégiques avec plusieurs grandes licences mondiales, et accorde une importance particulière à chacune de ses collaborations. Chaque licence vise à répondre au mieux aux envies et aux attentes de tous les utilisateurs.



	————— <u>Serato</u> ————	Logiciel DJ pour PC & MAC	
	————— <u>Algoriddim djay</u> ————	Application DJ (« App ») pour iOS & android	
	————— <u>VoiceMod</u> ————	Logiciel Stream de modification de voix pour PC & MAC	

La signature de ces licences fortes et renommées souligne la volonté du Groupe de poursuivre son développement et de se différencier, tout en témoignant de son esprit d'innovation et de collaboration.

Le Groupe a su tisser des relations durables avec des partenaires prestigieux comme avec Ferrari avec lequel il entretient l'un de ses partenariats les plus historiques depuis 1999, entre Hercules et SERATO depuis 2018 pour sa gamme de contrôleurs DJ dédiés PC et Mac. Les produits sous licences offrent aux joueurs l'opportunité de vivre une expérience de « *simracing* » encore plus authentique et immersive. A titre d'exemple, la gamme des produits Thrustmaster sous licence Ferrari a vu le jour grâce à son partenariat avec Ferrari pour des répliques.

### **3.6 Une notoriété internationale dynamisée par les réseaux sociaux et la presse internationale**

Grâce à une stratégie « *social media* » visant à optimiser la présence de ses deux marques, Hercules et Thrustmaster, le Groupe a bénéficié d'une visibilité mondiale. Grâce à la puissance de ces nouvelles technologies, il bénéficie d'une connexion renforcée avec ses utilisateurs et optimise sa présence sur les réseaux sociaux, capables d'en faire de véritables alliés pour mettre en avant ses produits, ses marques et créer un véritable vecteur de communication.

La presse spécialisée, en France comme à l'international, attribue régulièrement des récompenses aux différentes gammes du Groupe. Elle publie également des tests comparatifs avec des mentions positives qui mettent en avant leur qualité, leur originalité et leur fiabilité.

Le Groupe collabore régulièrement avec des « *YouTubers* », des « *Influencers* » et des Ambassadeurs, afin de renforcer encore davantage la visibilité de l'entreprise et faire connaître ses produits et ses marques auprès de la communauté des joueurs et des DJs. Ces partenariats contribuent également à attirer de nouveaux clients potentiels et ainsi à élargir son audience.

Ces nouveaux canaux d'expression, tels que Twitch ou Discord, renforcent la capacité du Groupe à communiquer différemment grâce à des formats plus dynamiques et interactifs. Des équipes Marketing dédiées travaillent quotidiennement à créer des contenus, accompagner les utilisateurs, animer et écouter les communautés sur de multiples plateformes comme Instagram, Facebook, TikTok, Discord, YouTube, afin de faire du Groupe une marque proche de ses consommateurs et avancer avec eux sur la construction de demain.

#### **3.6.1 Gamme Hercules : au centre des tendances audio**

L'expertise et la qualité des produits Hercules ne passent jamais inaperçues : De nombreux articles et publications mettent régulièrement en lumière la marque Hercules. Journalistes, experts, ainsi qu'influenceurs soulignent souvent les valeurs qui font la différence : « *innovation, accessibilité et facilité d'utilisation* ».

Chaque revue, chaque article, chaque mention et chaque classement renforcent la présence d'Hercules sur le marché tout en consolidant la confiance de ses clients.

##### **▪ Gamme Hercules DJ**

Hercules DJ s'impose en effet comme l'une des marques les plus visibles et appréciées du secteur, aussi bien par les débutants que par les créateurs confirmés. Toute la gamme Hercules est très plébiscitée par la presse spécialisée internationale.

En 2025, Hercules DJ a renforcé son positionnement international grâce :

- à une récompense majeure reçue au salon américain *Consumer Electronics Show* (« CES »),
- à de nombreux articles élogieux,
- à une couverture presse solide sur toutes ses gammes (*DJControl Mix Ultra, DJControl Inpulse 500, DJControl Inpulse 200 MK2*),
- à une reconnaissance unanime de son innovation, de sa pédagogie et de la qualité de ses produits.

En effet, en janvier 2025, Hercules a reçu le très prestigieux prix « *CES Innovation Award - Best of Innovation* » dans la catégorie « *content & entertainment* » au salon américain *Consumer Electronics Show 2025* pour son contrôleur *DJControl Mix Ultra*, le premier contrôleur DJ 100 % sans fil. Cette récompense internationale souligne l'avance technologique de la marque et la reconnaissance de son expertise dans l'univers du DJing. Cette récompense internationale met en avant le caractère révolutionnaire du produit.

Dans un article mis à jour le 9 janvier 2026, le contrôleur *DJControl Mix Ultra* continue d'être largement salué par la presse spécialisée. Le site *Digital DJ Tips* le décrit comme un produit « *award-winning* », confirmant ainsi la notoriété acquise grâce à ses distinctions et son caractère innovant. Il souligne son caractère entièrement sans fil, sa batterie intégrée, son intégration fluide avec l'application *djay* et son alignement avec les usages des nouvelles générations de DJs.

Plusieurs médias internationaux ont publié en 2025 des tests extrêmement positifs sur la platine *Hercules DJControl Inpulse 500*, mettant en avant sa solidité et durabilité, ses matériaux premium, un excellent niveau d'ergonomie et sa polyvalence appréciée des débutants comme des DJs confirmés.

Le 23 décembre 2025, le magazine de référence sur la musique électronique DJMAG a publié « avec le Mix Ultra, Hercules accompagne la mutation du DJing numérique ».

Dans un article du 8 juillet 2025, le site américain MusicalAdvice parle d'un appareil « à la durabilité remarquable » (« Amazing Build Quality and Durability») et d'un design « pensé pour performer» (Source : [Musical Advice - Play Better, Sound Better](#)).

Le site [www.learnhowtobeadj.com](http://www.learnhowtobeadj.com), LearnHowToBeADJ.com, va plus loin, qualifiant la platine DJControl Inpulse 500 de « contrôleur qui réécrit les standards du DJing en 2025 » et son système d'apprentissage intégré (Beatmatch Guide, DJ Academy, « Intelligent Music Assistant » dit IMA).

- **Gamme Hercules Stream**

La gamme de contrôleurs audio, lancée fin 2023, bénéficie d'une très bonne couverture média depuis son lancement.

GuitarCenter a félicité *STREAM 100* et *STREAM 200 XLR* pour « sa simplicité d'utilisation, ses nombreuses fonctions dédiées aux Streamers et l'intégration logicielle fluide ».

Un article paru sur le site GAMEWAVE le 26 mars 2025 a indiqué qu'Hercules « accélère le pas » avec le lancement de *Stream Starter Kit* et de *Stream Essentials Kit*, deux ensembles complets visant les streamers débutants et confirmés. L'article précise que « ces deux kits pourraient bien devenir rapidement incontournables dans le setup des streamers ». L'article met en avant la forte montée du streaming, des produits conçus spécifiquement pour faciliter l'audio en direct, des fonctionnalités avancées (gestion de huit pistes, écran LCD, séparation du mix public / créateur) et un partenariat stratégique avec VOICEMOD, offrant trois mois gratuits de VOICEMOD PRO (Source : <https://gamewave.fr/>, 26/03/2025).

### 3.6.2 **Gamme Thrustmaster**

- **RACING**

Dans un article du 3 septembre 2025, le site américain TRAXION a qualifié le dernier volant *T248R* de « tellement performant qu'on pourrait facilement le croire plus cher ».

Le principal média français dédié à la simulation de course, SuperChicane, a indiqué le 4 septembre 2025 que le volant *T248R* offre « un excellent rapport qualité-prix pour découvrir les joies du simracing », et qu'il « semble bien parti pour s'imposer comme la référence de cette gamme de prix ».



Le média international spécialisé dans les nouvelles technologies, Tom's Guide, a indiqué dans un article du 23 juillet 2025 que le volant Thrustmaster *T598* « est sans aucun doute la meilleure option pour débuter dans le simracing en direct drive. Vendu à moins de 500 \$, il offre un retour de force fluide et immersif qui n'a rien à envier à des marques comme Fanatec. Sa modularité garantit des possibilités d'évolution à tous les niveaux ».



Tom's Guide Verdict ★★★★★

- FLYING



Un célèbre créateur de contenu, très connu au sein de la communauté française de la Star Citizen, Hugo, a collaboré au développement du joystick *Sol-R* avec l'équipe Thrustmaster. Dans une vidéo, il indique qu'il y a « *beaucoup de possibilités de personnalisation, un excellent confort et des sensations incroyablement satisfaisantes. Le produit dans son ensemble est un véritable succès !* »



Le site anglais THUMB CULTURE a mentionné que le joystick *Sol-R 2 HOSAS SPACE SIM DUO* « *Avec un contrôle aussi performant et des mouvements aussi précis, piloter avec le Sol-R était incroyable* ».

## 4. RESULTATS DU GROUPE - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

### 4.1 Chiffres-clés du Groupe et informations chiffrées sectorielles

#### 4.1.1 Chiffres-clés

Les principaux agrégats des comptes consolidés de Guillemot Corporation pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2025 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	127,2	125,1
Résultat opérationnel	0,5	3,7
Résultat financier *	-3,3	-2,6
Résultat net consolidé	-2,4	1,2
Résultat de base par action	-0,17 €	0,08 €
Capitaux propres	96,7	100,3
Endettement net (hors VMP) **	-19,8	-23,7
Stocks	45,7	38,3
Immobilisations incorporelles	23,6	24,4
Actifs financiers courants (Part VMP)	2,8	5,8

\* Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers.

\*\* Les Valeurs Mobilières de Placement ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'endettement net. (cf. paragraphe 5.7.13 des comptes consolidés).

Le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2025 s'est élevé à 127,2 millions d'euros en hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel ressort à 0,5 millions d'euros contre un gain de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le résultat financier de -3,3 millions d'euros intègre une perte de réévaluation de 3,0 millions d'euros sur les actifs financiers courants (VMP) constitués des titres Ubisoft Entertainment, contre une perte de réévaluation de 4,4 millions d'euros en 2024.

Le résultat net de l'exercice s'établit à -2,4 million d'euros contre un gain de 1,2 millions d'euros en 2024.

Les actifs financiers courants s'établissent à 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ils sont composés de 443 874 titres Ubisoft Entertainment.

L'endettement net est négatif, à -19,8 millions d'euros (avant Valeurs Mobilières de Placement).

Les capitaux propres sont passés de 100,3 millions d'euros à 96,7 millions d'euros.

#### 4.1.2 Informations chiffrées sectorielles

L'information sectorielle détaillée est présentée au paragraphe 5.6 des Comptes consolidés.

#### 4.1.3 Répartition du chiffre d'affaires

##### ▪ Par secteur d'activité

(En millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
<b>Hercules</b>	<b>13,0</b>	<b>12,0</b>
Périphériques numériques	13,0	12,0
<b>Thrustmaster</b>	<b>114,2</b>	<b>113,1</b>
Gammes d'accessoires de jeux	114,2	113,1
<b>TOTAL</b>	<b>127,2</b>	<b>125,1</b>

##### ▪ Par zone géographique

(En millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Union Européenne	67,4	65,5
Amérique du Nord	34,8	36,2
Autres	25,0	23,4
<b>TOTAL</b>	<b>127,2</b>	<b>125,1</b>

#### **4.1.4 Répartition du résultat opérationnel par activité**

(En millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Hercules	0,1	-0,5
Thrustmaster	0,4	4,2
<b>TOTAL</b>	<b>0,5</b>	<b>3,7</b>

## **4.2 Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat**

### **4.2.1 Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe**

#### **4.2.1.1 Compte de résultat**

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe consolidé de 127 215 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats pour 73 315 milliers d'euros.

Les charges externes totalisent 25 260 milliers d'euros et sont principalement constituées de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les charges de personnel se sont élevées à 19 535 milliers d'euros et les dotations aux amortissements et provisions à 9 432 milliers d'euros.

Les impôts et taxes totalisent 634 milliers d'euros et les autres produits et charges -8 544 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel est de + 457 milliers d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est négatif de 350 milliers d'euros et les autres produits et charges financières totalisent -3 694 milliers d'euros, comprenant des pertes de réévaluation de 2 977 milliers d'euros sur les actions Ubisoft Entertainment détenues.

Après prise en compte de ces éléments, et du produit d'impôt de 455 milliers d'euros, le résultat net du Groupe est de -2 432 milliers d'euros.

Le résultat de base par action est de -0,17 euros.

#### **4.2.1.2 Bilan**

Les actifs non courants se composent d'immobilisations incorporelles nettes pour un montant de 23 605 milliers d'euros, d'immobilisations corporelles nettes pour 10 592 milliers d'euros, d'actifs financiers pour 494 milliers d'euros, d'actifs d'impôts pour 208 milliers d'euros et d'impôts différés actifs pour 5 720 milliers d'euros.

Les actifs courants comprennent les éléments suivants :

- Les stocks ont une valeur nette de 45 705 milliers d'euros en tenant compte de dépréciations sur stock de 2 219 milliers d'euros.
- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à une valeur nette de 37 454 milliers d'euros il n'existe aucune dépréciation pour clients douteux.
- Le poste autres créances a une valeur nette de 4 010 milliers d'euros et concerne principalement des créances de taxe sur la valeur ajoutée et des créances d'avances et acomptes versés.
- Les actifs financiers s'élèvent à 2 859 milliers d'euros et le poste trésorerie et équivalents de trésorerie à 23 756 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 96 684 milliers d'euros.

Les passifs non courants totalisent 5 290 milliers d'euros dont 3 113 milliers d'euros d'emprunts liées aux obligations locatives.

Les passifs courants totalisent 53 759 milliers d'euros dont 847 milliers d'euros d'emprunts liées aux obligations locatives.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Notes*	31.12.25	31.12.24
Résultat net des sociétés intégrées		-2 432	1 177
+ Dotations aux amortissements et provisions	5.8.3	8 301	8 490
- Reprises des amortissements et provisions		-361	-259
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.8.6	2 977	4 421
+/- Charges et produits liés aux stock-options	5.7.10	75	182
-/+ Plus et moins-values de cession	5.7.4	5	-8
Variation des impôts différés	5.8.7	-125	-965
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>		<b>8 440</b>	<b>13 038</b>
Coût de l'endettement financier	5.8.6	-350	-637
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier</b>		<b>8 090</b>	<b>12 401</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>-5 714</b>	<b>5 062</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>		<b>2 726</b>	<b>18 100</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>			
Décassement / acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.7.2 et 5.7.3	-5 230	-6 497
Décassement / acquisitions d'immobilisations financières	5.7.4	-2	96
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-5 232</b>	<b>-6 401</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Rachat de titres propres	5.7.10	0	-2 480
Dividendes versés		0	0
Emprunts	5.7.13	0	0
Remboursement des emprunts	5.7.13	-3 116	-4 101
Autres flux liés aux opérations de financement		-1	-28
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>		<b>-3 117</b>	<b>-6 609</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>		<b>-1 239</b>	<b>-200</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-6 862</b>	<b>4 890</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	30 618	25 728
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	23 756	30 618

\* La colonne « Notes » renvoie aux notes des Comptes consolidés

La capacité d'autofinancement du Groupe sur l'exercice 2025 après coût de l'endettement financier s'élève à 8 440 milliers d'euros.

Le Groupe a vu son besoin en fonds de roulement augmenter de 5 714 milliers d'euros au cours de l'exercice 2025.

Les flux de trésorerie liés aux investissements concernent les frais de Recherche et Développement immobilisés et les outillages permettant la fabrication de nouveaux produits.

Le Groupe n'a pas mis en place de nouveaux emprunts au cours de l'exercice 2025.

#### **4.2.2 Commentaires sur les comptes sociaux de Guillemot Corporation S.A.**

##### **4.2.2.1 Compte de résultat**

Au cours de cet exercice, la société Guillemot Corporation S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 121 418 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 137 584 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 71 065 milliers d'euros et les charges externes pour 46 450 milliers d'euros.

Les charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance, de frais de développement, de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les impôts et taxes et les charges de personnel totalisent 548 milliers d'euros et les autres charges 10 901 milliers d'euros.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4 959 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur les stocks représentent 596 milliers d'euros.

La société a comptabilisé une provision de 280 milliers d'euros liée à des retours produits.

Le total des produits d'exploitation diminué de l'ensemble des charges d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de 1 216 milliers d'euros.

En tenant compte du résultat financier de -4 430 milliers d'euros, le résultat net atteint -3 214 milliers d'euros.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

Différences de change :	-316 milliers d'euros
Produits et charges d'intérêts financiers :	431 milliers d'euros
Résultat sur cessions VMP :	-41 milliers d'euros
Reprises et dotations de provisions :	-4 504 milliers d'euros

Les produits d'intérêts sont principalement constitués d'intérêts issus de placements bancaires et autres produits financiers pour 468 milliers d'euros.

Les charges financières incluent principalement des charges d'intérêts des comptes courants pour 60 milliers d'euros.

Le résultat de cession de titres propres dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur s'élève à -41 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation des filiales s'élèvent à 1 877 milliers d'euros. Sur la période, la société a enregistré une dépréciation des titres Ubisoft Entertainment SA pour 2 749 milliers d'euros sur la base du cours moyen du marché de décembre 2025.

Les reprises sur dépréciations des titres des filiales totalisent 145 milliers d'euros, les reprises de provisions sur des avances en compte courant, 9 milliers d'euros.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

Production de l'exercice :	133 031 milliers d'euros
Valeur ajoutée :	15 516 milliers d'euros
Excédent brut d'exploitation :	14 968 milliers d'euros

#### 4.2.2.2 Bilan

L'actif net immobilisé s'élève à 36 215 milliers d'euros. Il inclut 19 855 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles, 3 601 milliers d'euros d'immobilisations corporelles et 12 759 milliers d'euros d'immobilisations financières.

Les immobilisations incorporelles comprennent 7 007 milliers d'euros en valeur nette de frais de développement.

La société dispose d'un stock d'une valeur nette de 35 877 milliers d'euros.

Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 34 373 milliers d'euros en valeur nette.

Les autres créances d'un montant net total de 1 456 milliers d'euros en valeur nette comprennent principalement des avances en comptes courants envers les filiales pour un montant net de 68 milliers d'euros, des créances fiscales pour 1 234 milliers d'euros et des avoirs à recevoir pour 154 milliers d'euros.

Les valeurs mobilières de placement totalisent un montant net de 3 079 milliers d'euros dont 58 706 actions propres pour un montant net 274 milliers d'euros et 443 874 titres Ubisoft Entertainment SA, pour une valeur nette de 2 805 milliers d'euros.

Les capitaux propres totalisent 85 164 milliers d'euros.

Les dettes se décomposent comme suit :

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Au 31.12.25</b>	<b>Au 31.12.24</b>
(En milliers d'euros)		
Emprunts auprès des organismes de crédit	0	2 450
Emprunt obligataire	0	0
Dettes bancaires à moyen terme	56	56
Découverts bancaires et avances en devises	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 747	26 235
Dettes fiscales et sociales	332	293
Autres dettes	7 526	4 659
Dettes sur immobilisations	0	1
Groupe et associés	1 960	2 088
Produits constatés d'avance	5 930	
<b>TOTAL</b>	<b>46 551</b>	<b>35 782</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	0
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0	0
Diminution des emprunts par remboursement	2 447	3 339
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0	0

Cf point 3.4.7 « Créances et dettes » des comptes sociaux au 31 décembre 2025.

Les Autres Dettes se composent principalement d'avoirs consentis aux clients (455 milliers d'euros de retours de marchandises, 3 202 milliers d'euros remises de fin d'année) et 3 678 milliers d'euros de redevances de licences. Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des produits facturés non livrés au 31 décembre 2025.

Le poste « groupe et associés » concerne des avances en compte courant consenties par les filiales.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31.12.24	Au 31.12.24
Résultat net	-3 214	1 110
Dotations et reprises des amortissements et provisions (1)	6 671	3 659
Plus et moins-values de cessions	0	0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>3 457</b>	<b>4 769</b>
Variation des besoins d'exploitation	-6 979	9 927
Variation des besoins hors exploitation	2 489	-1 489
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-4 490</b>	<b>8 438</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Décaiss/acquisitions d'immobilisations incorporelles	-2 938	-3 682
Décaiss/acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 833	- 1 475
Encaiss/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaiss/acquisitions d'immobilisations financières	0	-4
Encaiss/cessions d'immobilisations financières	5	127
Acquisition/cession filiale	0	0
<b>Total des flux liés aux opérations d'investissements</b>	<b>-4 766</b>	<b>-5 034</b>
Augmentation de capital ou apports	0	0
Rachat titres propres	-0	-2 480
Dividendes versés	0	0
Emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-2 447	-3 339
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>	<b>-2 447</b>	<b>-5 819</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-8 246</b>	<b>2 354</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (2)	30 601	28 247
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	22 355	30 601

(1) A l'exclusion des dotations et reprises relatives à des dépréciations des valeurs mobilières de placement.

(2) Incluant les valeurs mobilières de placement pour leurs montants nets.

Le besoin en fonds de roulement est en hausse de 4 490 milliers d'euros, principalement lié à la hausse du stock.

Les décaissements liés aux immobilisations incorporelles concernent les frais de développement sur des projets Hercules et Thrustmaster.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent principalement à des achats de moules pour la production.

#### 4.2.2.3 Informations sur les délais de paiement

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6)												
(en milliers d'euros)	Article D. 441-6 I-1° : Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I-2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	677					441	1123					1494
Montant total des factures concernées HT	10 659	1016	1787	1236	712	4 751	22 061	2 751	3 015	1873	1388	9 027
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	9%	1%	1%	1%	1%	4%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							17%	2%	2%	1%	1%	7%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)</b>												
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 0 à 120 jours Délais légaux :						Délais contractuels : 0 à 120 jours Délais légaux :					

#### 4.2.2.4 Affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux qui vous sont présentés font apparaître un résultat déficitaire de -3 213 891,49 euros que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau débiteur.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 0,13 euros par action lequel sera prélevé, non pas sur le résultat, mais sur la prime de conversion des obligations.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents :

	2024	2023	2022
Nombre d'actions	14 687 480	15 087 480	15 087 480
Dividende par action	0 €	0 €	0,25 €
Dividende total <sup>(1) (2)</sup>	0 €	0 €	3 771 870 €

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des sommes non versées à raison des actions auto-détenues.

(2) Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3 2° du code général des impôts.

#### 4.2.2.5 Charges ou dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## 5. DEPENDANCE EVENTUELLE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Le Groupe évolue sur le marché de l'ordinateur grand public et des consoles de jeux vidéo, et fournit des accessoires aux consommateurs.

Pour la gamme Thrustmaster, la commercialisation de nouveaux concepts et accessoires dépend de l'approbation par les fabricants de consoles de jeux et de l'obtention d'accords de licence avec ces fabricants.

## 6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du Groupe opérée depuis plusieurs exercices consiste à construire des valeurs ajoutées et des fondamentaux solides grâce à des investissements récurrents en Recherche et Développement. Les investissements de Recherche et Développement s'établissent à 7,1% du chiffre d'affaires sur l'année 2025 et les équipes de Recherche et Développement représentent plus de 30% des effectifs du Groupe.

Les principaux investissements du Groupe sont décrits dans les parties 5.7.2 Immobilisations incorporelles et 5.7.3 Immobilisations corporelles des comptes consolidés.

## 7. STRATEGIE ET OBJECTIFS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

En 2025, le Groupe a pour objectif d'adapter son plan stratégique aux évolutions du marché, aux changements de modes de consommation, de distribution, aux nouveaux défis structurels et conjoncturels, et va concentrer ses efforts à :

- Capitaliser sur ses principaux atouts que sont l'expertise technologique de sa Recherche et Développement, l'innovation et la création de valeur ajoutée,
- Répondre avec qualité aux exigences de plus en plus fortes des consommateurs en se différenciant de ses concurrents grâce à la qualité de ses produits et de ses services,
- Déployer, innover et investir dans les meilleures technologies pour répondre aux enjeux actuels,
- Renforcer et accentuer sa position en zone Asie-Pacifique et en Europe,
- Maintenir ses investissements en Recherche et Développement afin d'optimiser sa différenciation par rapport à la concurrence de plus en plus accrue.

## **8. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

Le Groupe prépare une année 2026 riche en nouveautés qui viendront compléter celles lancées récemment et maintenir une dynamique commerciale soutenue.

Le Groupe prévoit un chiffre d'affaires en croissance et un résultat opérationnel positif pour l'exercice 2026. Cette prévision a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques conforme aux méthodes comptables du Groupe.

Ces prévisions reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- Hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes de direction :
  - La mise en œuvre de la stratégie du Groupe telle que décrite au paragraphe 7 et son succès.
  - Le maintien des investissements consistant à construire des valeurs ajoutées tels que décrits au paragraphe 6.
- Hypothèses relatives à des facteurs échappant à l'influence des organes de direction :
  - Une absence de dégradation forte de la consommation et du marché du jeu vidéo, aux Etats-Unis et en Europe.
  - Le succès commercial des nouveaux produits du Groupe.
  - La présence des nouveaux jeux de *Racing* et de *Flying* sur l'ensemble de l'exercice.
  - Une augmentation significative de la concurrence asiatique.

## **9. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Depuis le 28 février 2026, La crise géopolitique au Moyen-Orient et en Iran provoque des perturbations logistiques majeures et a des impacts directs sur le secteur de l'énergie et sur l'ensemble de l'économie mondiale.

La Cour suprême des Etats-Unis a décidé le 20 février 2026 d'invalider les droits de douanes (IEEPA Tariffs) imposés par le président américain sur les importations depuis 2025.

Le président américain a par la suite annoncé de nouveaux droits de douanes de substitution de 10% via une autre loi, taux susceptible d'être remonté à 15%.

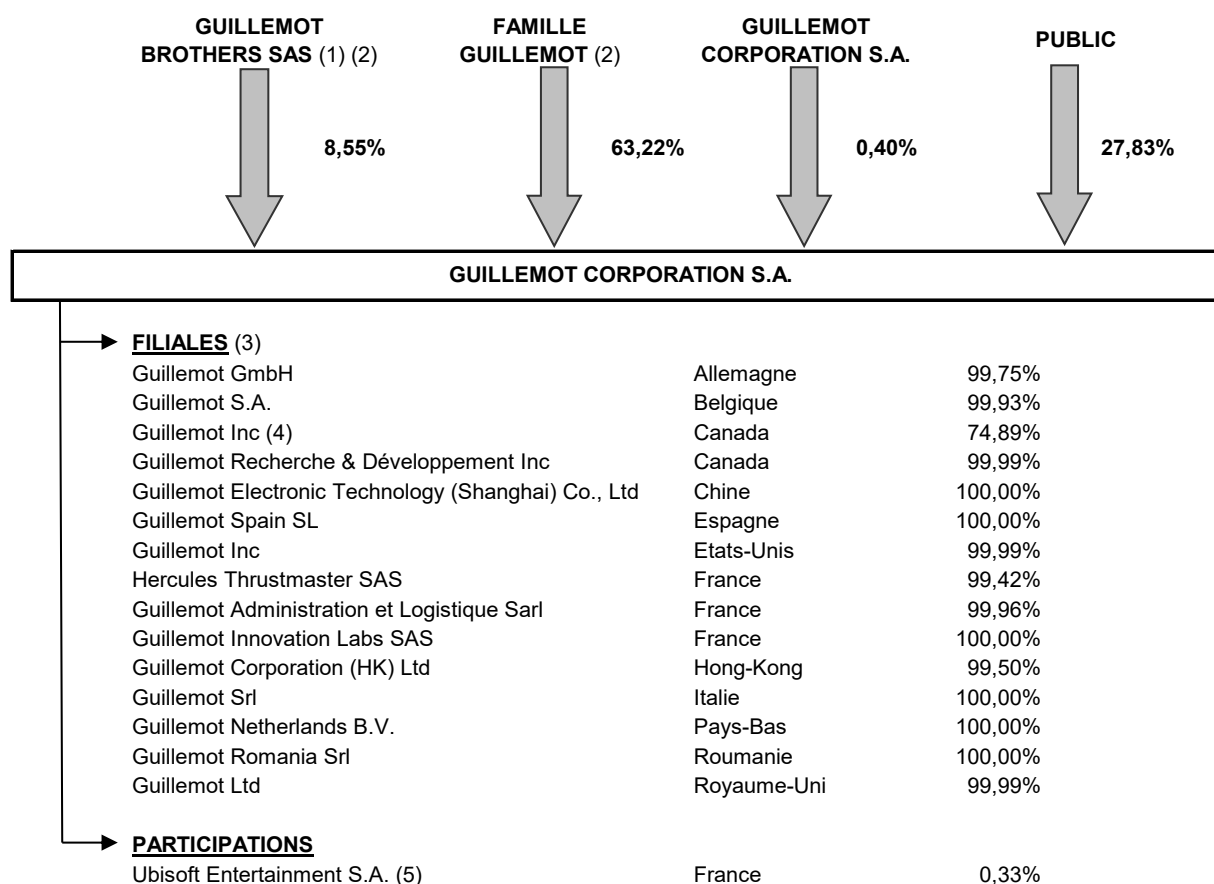
## **10. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## 11. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 11.1 Organigramme du Groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2025

Les pourcentages ci-dessous correspondent à la fraction de capital détenue (pourcentage de capital).



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) La société Guillemot Brothers SAS et les membres de la famille Guillemot agissent de concert.

(3) Le pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée générale est identique au pourcentage de capital.

(4) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

(5) Le pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée générale est de 0,60%.

Au 31 décembre 2025, la société Guillemot Corporation S.A. n'a pas d'autre succursale en dehors des filiales listées ci-dessus.

### 11.2 La société-mère

La société Guillemot Corporation S.A., société-mère du Groupe, commercialise les matériels et accessoires de marques Hercules et Thrustmaster auprès des clients du Groupe à l'exclusion des clients nord-américains ; ces derniers étant approvisionnés directement par la filiale canadienne, Guillemot Inc., et des clients chinois, approvisionnés directement par la filiale chinoise, Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd. La société est propriétaire des marques Hercules et Thrustmaster et assume les investissements marketing nécessaires à ces marques.

La société prend en charge et centralise la totalité de la facturation de ses produits dans tous les pays (à l'exclusion du continent nord-américain et de la Chine). La commercialisation de ses produits se fait par l'intermédiaire de grossistes et détaillants spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

La fabrication des produits est assurée par des sous-traitants majoritairement implantés en Asie. La société fournit aux sous-traitants les modèles, les principaux composants pour lesquels elle s'approvisionne directement auprès de fournisseurs de « technologies » et dans certains cas, l'outillage spécifique.

La société détient la quasi-totalité des titres des sociétés consolidées du Groupe (il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées).

Les dirigeants de Guillemot Corporation S.A. dirigent les filiales du Groupe.

La société dispose des principaux moyens financiers du Groupe (fonds propres, emprunts et concours bancaires). Elle procède à des avances en comptes courants rémunérés pour les filiales ayant un besoin de financement.

### **11.3 Les filiales de marketing et de vente**

Elles assurent les fonctions de promotion, marketing et vente pour les pays dans lesquels elles sont implantées, et pour leur zone d'influence. Le Groupe contrôle des sociétés de marketing en France, en Allemagne, Chine, Espagne, Italie, Pays-Bas et au Royaume-Uni, et distribue ses produits dans cent cinquante pays.

Par ailleurs, Hercules Thrustmaster SAS est concepteur d'accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux et de matériels de loisirs interactifs pour PC. Elle assure la gestion des projets de développement, les actions marketing ainsi que les fonctions achat et vente pour ces produits.

### **11.4 Les filiales de Recherche et Développement**

Elles sont responsables de la conception et de la réalisation des produits commercialisés par le Groupe. Le Groupe est doté de cinq entités de Recherche et Développement : Hercules Thrustmaster SAS et Guillemot Innovation Labs SAS basées en France, Guillemot Recherche & Développement Inc. au Canada, Guillemot Romania Srl en Roumanie et Guillemot Corporation (HK) Ltd en Chine.

### **11.5 Les autres filiales**

La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, basée en France, est chargée du conditionnement et de l'acheminement des produits. Elle est également en charge de la maintenance et du développement des outils et systèmes informatiques ainsi que de la comptabilité, la gestion financière et des questions juridiques du Groupe.

## **12. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL**

### **12.1 Informations sur le capital social de la société**

#### **12.1.1 Montant du capital social au 31 décembre 2025**

Au 31 décembre 2025, date de la clôture du dernier exercice, le montant du capital s'élevait à 11 309 359,60 euros représentant un total de 14 687 480 actions ordinaires de 0,77 euro de nominal chacune.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le capital de la société a été réduit de 308 000 euros par l'annulation de 400 000 actions, décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2025.

Depuis la clôture de l'exercice, aucune modification n'a été apportée au montant du capital social.

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société Guillemot Corporation S.A. est présenté au paragraphe 18 du rapport de gestion.

#### **12.1.2 Répartition du capital et des droits de vote**

##### **12.1.2.1 Evolution au cours des trois derniers exercices**

En 2024 ainsi qu'en 2025, la société Guillemot Brothers SAS a cédé une partie de ses actions à une partie des actionnaires fondateurs et dirigeants. Aucun autre mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital de la société en 2025.

La société Guillemot Corporation S.A. est contrôlée de concert par la société Guillemot Brothers SAS et les membres de la famille Guillemot. La société n'a pas pris de mesure particulière en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, hormis la présence de trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration en les personnes de Madame Le Roch-Nocera, Madame Le Roy et Madame Le Bourge.

Au 31 décembre 2025, le groupe familial Guillemot détenait directement et indirectement 71,77% du capital et 82,86% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors de ceux indiqués dans les tableaux ci-après.

La société ne dispose pas d'étude sur les Titres au Porteur Identifiable (TPI) lui permettant de donner une indication sur le nombre de ses actionnaires et sur la répartition du capital entre actionnaires résidents et non-résidents ou entre actionnaires particuliers et investisseurs institutionnels.

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas d'actionnariat salarié au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Au 31/12/2025						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS SAS (2)	1 255 500	8,55%	2 511 000	10,44%	2 511 000	10,47%
Michel GUILLEMOT	1 363 443	9,28%	2 420 012	10,06%	2 420 012	10,09%
Gérard GUILLEMOT	1 096 246	7,46%	2 082 492	8,66%	2 082 492	8,68%
Yves GUILLEMOT	985 044	6,71%	1 663 214	6,92%	1 663 214	6,93%
Claude GUILLEMOT	778 713	5,30%	1 100 552	4,58%	1 100 552	4,59%
Valentin GUILLEMOT	379 187	2,58%	758 374	3,15%	758 374	3,16%
Christian GUILLEMOT	329 348	2,24%	638 696	2,66%	638 696	2,66%
Autres membres de la famille Guillemot (4)	4 353 193	29,64%	8 705 741	36,20%	8 705 741	36,28%
<b>Concert</b>	<b>10 540 674</b>	<b>71,77%</b>	<b>19 880 081</b>	<b>82,65%</b>	<b>19 880 081</b>	<b>82,86%</b>
Auto-contrôle (3)	58 706	0,40%	58 706	0,24%	0	0,00%
Public	4 088 100	27,83%	4 113 449	17,11%	4 113 449	17,14%
<b>TOTAL</b>	<b>14 687 480</b>	<b>100,00%</b>	<b>24 052 236</b>	<b>100,00%</b>	<b>23 993 530</b>	<b>100,00%</b>

Au 31/12/2024						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS SAS (2)	1 696 122	11,24%	3 342 244	13,45%	3 342 244	13,71%
Michel GUILLEMOT	1 216 569	8,06%	2 273 138	9,15%	2 273 138	9,32%
Gérard GUILLEMOT	1 096 246	7,27%	2 082 492	8,38%	2 082 492	8,54%
Yves GUILLEMOT	838 170	5,56%	1 516 340	6,10%	1 516 340	6,22%
Claude GUILLEMOT	631 839	4,19%	953 678	3,84%	953 678	3,91%
Christian GUILLEMOT	329 348	2,18%	638 696	2,57%	638 696	2,62%
Autres membres de la famille Guillemot (4)	4 732 380	31,37%	9 464 115	38,10%	9 464 115	38,81%
<b>Concert</b>	<b>10 540 674</b>	<b>69,86%</b>	<b>20 270 703</b>	<b>81,60%</b>	<b>20 270 703</b>	<b>83,13%</b>
Auto-contrôle (3)	455 849	3,02%	455 849	1,84%	0	0,00%
Public	4 090 957	27,12%	4 114 175	16,56%	4 114 175	16,87%
<b>TOTAL</b>	<b>15 087 480</b>	<b>100,00%</b>	<b>24 840 727</b>	<b>100,00%</b>	<b>24 384 878</b>	<b>100,00%</b>

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

(4) Conjoints et descendants de Messieurs Claude Guillemot (autre que Valentin Guillemot pour le capital au 31/12/2025).

Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot, étant précisé qu'aucun ne détient individuellement au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

Au 31/12/2023						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS SAS (2)	2 286 122	15,15%	2 286 122	9,86%	2 286 122	9,88%
Michel GUILLEMOT	1 056 569	7,00%	2 110 628	9,10%	2 110 628	9,12%
Gérard GUILLEMOT	986 246	6,54%	1 969 982	8,50%	1 969 982	8,52%
Yves GUILLEMOT	678 170	4,49%	1 353 830	5,84%	1 353 830	5,85%
Claude GUILLEMOT	321 839	2,13%	641 165	2,77%	641 165	2,77%
Christian GUILLEMOT	309 348	2,05%	616 186	2,66%	616 186	2,66%
Autres membres de la famille Guillemot (4)	4 731 735	31,36%	9 463 470	40,82%	9 463 470	40,91%
<b>Concert</b>	<b>10 370 029</b>	<b>68,73%</b>	<b>18 441 383</b>	<b>79,55%</b>	<b>18 441 383</b>	<b>79,72%</b>
Auto-contrôle (3)	49 731	0,33%	49 731	0,21%	0	0,00%
Public	4 667 720	30,94%	4 690 886	20,24%	4 690 886	20,28%
<b>TOTAL</b>	<b>15 087 480</b>	<b>100,00%</b>	<b>23 182 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>23 132 269</b>	<b>100,00%</b>

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

(4) Conjoints et descendants de Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot, étant précisé qu'aucun ne détient individuellement au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

### 12.1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2026

Au 28/02/2026						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS SAS (2)	1 255 500	8,55%	2 511 000	10,44%	2 511 000	10,47%
Michel GUILLEMOT	1 363 443	9,28%	2 420 012	10,06%	2 420 012	10,09%
Gérard GUILLEMOT	1 096 246	7,46%	2 082 492	8,66%	2 082 492	8,68%
Yves GUILLEMOT	985 044	6,71%	1 663 214	6,92%	1 663 214	6,93%
Claude GUILLEMOT	778 713	5,30%	1 100 552	4,58%	1 100 552	4,59%
Valentin GUILLEMOT	379 187	2,58%	758 374	3,15%	758 374	3,16%
Christian GUILLEMOT	329 348	2,24%	638 696	2,66%	638 696	2,66%
Autres membres de la famille Guillemot (4)	4 353 193	29,64%	8 705 741	36,20%	8 705 741	36,29%
<b>Concert</b>	<b>10 540 674</b>	<b>71,77%</b>	<b>19 880 081</b>	<b>82,65%</b>	<b>19 880 081</b>	<b>82,87%</b>
Auto-contrôle (3)	62 704	0,43%	62 704	0,26%	0	0,00%
Public	4 084 102	27,80%	4 109 451	17,09%	4 109 451	17,13%
<b>TOTAL</b>	<b>14 687 480</b>	<b>100,00%</b>	<b>24 052 236</b>	<b>100,00%</b>	<b>23 989 532</b>	<b>100,00%</b>

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

(4) Conjoints et descendants de Messieurs Claude Guillemot (autre que Valentin Guillemot), Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot, étant précisé qu'aucun ne détient individuellement au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

### 12.1.3 Opérations visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les opérations suivantes ont été réalisées :

<b>Guillemot Brothers SAS</b> Personne morale liée à Christian Guillemot, Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.					
Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Cession	11/12/2025	Hors plateforme	146 874	4,70	690 307,80
Cession	11/12/2025	Hors plateforme	146 874	4,70	690 307,80
Cession	11/12/2025	Hors plateforme	146 874	4,70	690 307,80

<b>Claude GUILLEMOT</b> Administrateur et Président du Conseil d'administration de Guillemot Corporation S.A.					
Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Acquisition	11/12/2025	Hors plateforme	146 874	4,70	690 307,80

<b>Michel GUILLEMOT</b> Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.					
Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Acquisition	11/12/2025	Hors plateforme	146 874	4,70	690 307,80

<b>Yves GUILLEMOT</b> Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.					
Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Acquisition	11/12/2025	Hors plateforme	146 874	4,70	690 307,80

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, jusqu'à la date du présent rapport de gestion, aucune opération n'a été réalisée.

### 12.1.4 Franchisements de seuils

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les seuils suivants mentionnés à l'article L.233-7 du code de commerce ont été franchis :

Déclarant(s)	Date du franchissement de seuil	Seuil(s) franchi(s)		Sens du franchissement de seuil	Détenion après franchissement	
		Capital	Droits de vote		Capital	Droits de vote
Guillemot Brothers SAS <sup>(1)</sup>	11/12/2025	10%	-	A la baisse (cession d'actions)	8,55%	10,44%
Michel Guillemot <sup>(1)</sup>	11/12/2025	-	10%	A la hausse (acquisition d'actions)	9,28%	10,06%
Claude Guillemot <sup>(1)</sup>	11/12/2025	5%	-	A la hausse (acquisition d'actions)	5,30%	4,58%

(1) Franchissement individuel

Il n'y a pas eu de franchissement de seuils mentionnés à l'article L.233-7 du code de commerce depuis.

Au 28 février 2026, le nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital de la société servant de base de calcul pour les franchissements de seuils (droits de vote théoriques) s'élève à 24 052 236.

## 12.1.5 Actions propres

### 12.1.5.1 Programme de rachat d'actions

Le Conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après :

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 4 décembre 2026)
- Part maximale du capital autorisée : 10%
- Prix maximum d'achat unitaire : 20 euros
- Objectifs du programme de rachat :
  - animer le marché du titre pour favoriser la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers ayant renouvelé l'instauration des contrats de liquidité sur actions au titre de pratique de marché admise,
  - conserver et remettre ultérieurement les actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre d'actions acquis à cet effet ne peut excéder 5% des actions composant le capital de la société,
  - couvrir des valeurs mobilières représentative de titres de créance donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
  - couvrir des programmes d'options sur actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
  - annuler les actions, totalement ou partiellement, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
  - réaliser toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise ou renouvelée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la société détenait 455 849 actions propres.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- 63 595 actions ont été acquises et 60 738 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société Portzamparc, et
- 400 000 actions ont été annulées.

Au 31 décembre 2025, la société détenait 58 706 actions propres.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2024 :	455 849
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :	63 595
Cours moyen des achats :	5,36 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :	60 738
Cours moyen des ventes :	5,59 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :	400 000
Montant des frais de négociation de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :	0,00 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2025 :	58 706
Valeur des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2025 évaluées au cours d'achat :	306 145,92 €
Valeur nominale totale des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2025 :	45 203,62 €
- dont au titre du contrat de liquidité (58 706 actions):	45 203,62 €
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :	460 738
- dont quantités vendues dans le cadre du contrat de liquidité :	60 738
- dont quantités annulées :	400 000
Réallocations ayant eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :	Néant
Fraction du capital représentée par les actions détenues au 31 décembre 2025 :	0,40%
- dont au titre du contrat de liquidité (58 706 actions):	0,40%

Au 28 février 2026, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 62 704 et représente 0,43% du capital de la société, la société ayant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, acheté 8 662 actions et cédé 4 664 actions dans le cadre du contrat de liquidité confié à Portzamparc S.A.

### **12.1.5.2 Contrat de liquidité**

Le contrat de liquidité confié à Portzamparc S.A. a pris effet le 2 janvier 2022, lequel est conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2021-01 du 22 juin 2021, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. Lors de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants ont été apportés par la société, lesquels proviennent de l'ancien contrat de liquidité signé avec la société Portzamparc S.A. :

- 36 040 actions ; et
- 311 512,95 euros en espèces.

### **12.1.5.3 Descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2026**

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, dont le descriptif figure ci-après :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions : 4 juin 2026
- Nombre de titres détenus par l'émetteur (directement et indirectement) au 28 février 2026 : 62 704
- Part du capital détenu par l'émetteur (directement et indirectement) au 28 février 2026 : 0,43%
- Répartition par objectifs des titres détenus par l'émetteur à la date du 28 février 2026 :
  - contrat de liquidité : 62 704
- Objectifs du nouveau programme de rachat :
  - animer le marché du titre pour favoriser la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers ayant renouvelé l'instauration des contrats de liquidité sur actions au titre de pratique de marché admise,
  - conserver et remettre ultérieurement les actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre d'actions acquis à cet effet ne peut excéder 5% des actions composant le capital de la société,
  - couvrir des valeurs mobilières représentative de titres de créance donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
  - couvrir des programmes d'options sur actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
  - annuler les actions, totalement ou partiellement, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
  - réaliser toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise ou renouvelée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Part maximale du capital que l'émetteur se propose d'acquérir : 10%
- Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions : 5 000 000 euros
- Nombre maximal de titres que l'émetteur se propose d'acquérir : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale.
- Caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir : actions ordinaires Guillemot Corporation (ISIN FR0000066722) cotées sur le marché Euronext Paris (Compartiment C).
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 3 décembre 2027).

### **12.1.6 Engagement des actionnaires – Pacte d'actionnaires**

Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Christian Guillemot, Gérard Guillemot, Valentin Guillemot, Mesdames Nathalie Guillemot, Victoria Guillemot, Julia Guillemot et la société Guillemot Brothers SAS ont signé le 12 mai 2023 un engagement collectif de conservation d'actions Guillemot Corporation (pacte Dutreil), d'une durée de deux ans, portant sur un total de 2 715 752 actions représentant à cette date 18% du capital et 22,13% des droits de vote (exerçables en assemblée générale) de la société Guillemot Corporation S.A.

Le même jour, Monsieur Claude Guillemot a procédé à des donations d'actions objet de l'engagement susvisé, en faveur de son épouse et de ses enfants, à titre de partage anticipé conformément aux articles 1075 et suivants du code civil, pour un total de 905 248 actions, représentant à cette date 6% du capital et 7,82% des droits de vote (exerçables en assemblée générale) de la société Guillemot Corporation S.A. Ces derniers :

- Doivent respecter l'engagement collectif de conservation susvisé pris par leur donateur ;
- Doivent conserver les actions reçues, après l'expiration dudit engagement collectif de conservation, pendant une durée supplémentaire de quatre ans ; et
- Ont l'interdiction, sans le consentement de leur donateur, de vendre, aliéner, nantir ou remettre en garantie les titres reçus en donation pendant une durée de six ans à compter du 12 mai 2023.

Le 25 mai 2023, Monsieur Christian Guillemot a procédé à des donations d'actions objet de l'engagement susvisé, en faveur de son épouse et de ses enfants, à titre de partage anticipé conformément aux articles 1075 et suivants du code civil, pour un total de 301 749 actions, représentant à cette date 2% du capital et 2,60% des droits de vote (exerçables en assemblée générale) de la société Guillemot Corporation S.A. Ces derniers :

- Doivent respecter l'engagement collectif de conservation susvisé pris par leur donateur ;
- Doivent conserver les actions reçues, après l'expiration dudit engagement collectif de conservation, pendant une durée supplémentaire de quatre ans ; et
- Ont l'interdiction, sans le consentement de leur donateur, de vendre, aliéner, nantir ou remettre en garantie les titres reçus en donation pendant une durée de six ans à compter du 25 mai 2023.

### **12.1.7 Nantissement du capital social de la société**

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

## **12.2 Informations sur le titre Guillemot Corporation**

### **12.2.1 Marché du titre de l'émetteur**

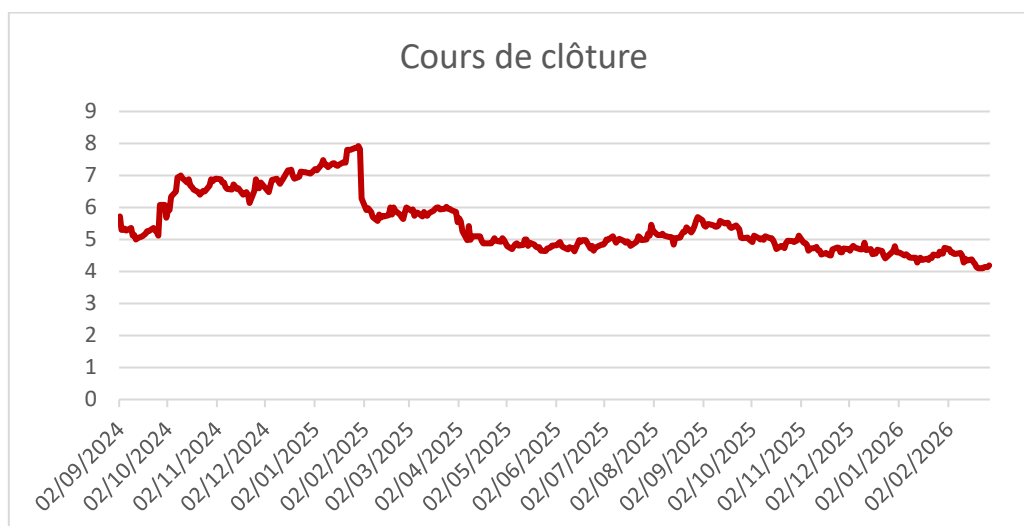
Guillemot Corporation S.A. est cotée sur le marché Euronext Paris (Compartiment C).

Code ISIN	:	FR0000066722
Capitalisation boursière au 31 décembre 2025	:	67 562 408,00 €
Capitalisation boursière au 28 février 2026	:	61 540 541,20 €

## 12.2.2 Evolution du cours du titre Guillemot Corporation

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois (en euros)	Cours le plus haut du mois (en euros)	Cours le plus bas du mois (en euros)
sept-24	129 404	6 162	6,16	6,16	4,96
oct-24	941 581	40 938	6,80	7,10	5,64
nov-24	212 419	10 115	6,60	7,00	6,04
déc-24	182 327	9 116	6,98	7,26	6,40
janv-25	575 448	26 157	6,62	8,04	6,00
févr-25	345 119	17 256	5,88	6,28	5,54
mars-25	210 023	10 001	5,88	6,30	5,60
avr-25	212 515	10 626	4,98	5,86	4,75
mai-25	290 460	13 831	4,75	5,06	4,54
juin-25	111 513	5 310	4,80	4,99	4,54
juil-25	296 325	12 884	5,22	5,48	4,77
août-25	237 120	11 291	5,60	5,72	4,82
sept-25	120 658	5 484	5,06	5,74	4,92
oct-25	128 726	5 597	4,97	5,18	4,66
nov-25	376 155	18 808	4,60	5,12	4,16
déc-25	700 687	33 366	4,69	4,91	4,40
janv-26	176 462	8 403	4,60	4,74	4,24
févr-26	117 020	5 851	4,14	4,75	4,09

(Source Euronext) (du 01/09/2024 au 28/02/2026)



(du 01/09/2024 au 28/02/2026)

## 13. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Les différents risques spécifiques au Groupe sont classés selon leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence (Une occurrence probable est jugée plus forte qu'une occurrence possible). Cette cartographie des risques reflète l'exposition du Groupe Guillemot Corporation.

Risques	Probabilité d'occurrence	Impact	Criticité
Risques liés aux sources d'approvisionnement	Possible	Modéré	Modérée
Risques clients	Possible	Modéré	Limitée
Risques liés au protectionnisme	Probable	Modéré	Modérée
Risques technologiques	Probable	Modéré	Limitée
Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité	Probable	Majeur	Limitée
Risques liés à la concurrence sectorielle	Probable	Modéré	Modérée
Risques liés aux accords de licences	Possible	Modéré	Limitée

### 13.1 Risques liés aux sources d'approvisionnement

#### ▪ Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients. D'autre part, l'allongement des délais d'approvisionnement des composants peut engendrer des décalages importants de production. L'arrêt de production par certains fournisseurs de composants critiques peut d'autre part nécessiter des modifications de design électronique des produits et décaler d'autant les livraisons des références concernées.

#### ▪ Arrêt, rapprochement et concentration d'entreprises

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des arrêts d'activité, des alliances et des rachats.

En cas de changement de contrôle ou de défaillance de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives. Dans certains cas, ces évolutions nécessitent un changement de fabrication et peuvent générer un délai additionnel dans les productions et approvisionnements, et impacter les ventes.

#### ▪ Composants

Une pénurie de composants ou un allongement conséquent des délais d'approvisionnement peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison.

Le Groupe supervise chaque semaine les plannings de production afin de détecter les retards potentiels et de minimiser les impacts sur la production. Le Groupe a une politique de prévisions de besoin de composants et stocke une partie de ses composants critiques. Les délais d'approvisionnement des composants critiques peuvent s'allonger sans préavis.

#### ▪ Chaîne logistique

Des maillons de la chaîne logistique peuvent se trouver en sous-capacité par rapport à la demande et générer des hausses de coûts ou des allongements dans les délais d'approvisionnements. Le Groupe supervise l'ensemble de la chaîne logistique au quotidien pour atténuer ces risques.

### 13.2 Risques clients

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes et d'*etailers* de premier rang qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 33% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 52% et les dix premiers clients représentent 65% du chiffre d'affaires consolidé.

Le montant des créances échues non recouvrées concernant les dix premiers clients totalise 6 243 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients.

Le Groupe fait appel à l'assurance-crédit pour assurer les risques d'impayés (cf. Comptes consolidés, paragraphe 5.7.6).

Un arrêt de la relation d'affaires avec le premier client du Groupe aurait un impact important sur l'activité et la demande sur les produits du Groupe pourrait se reporter sur les places de marché concurrentes et compenser une part significative de l'activité concernée. Dans ce cas de figure, le Groupe aurait une politique active de mise à disposition de stocks pour ces canaux alternatifs.

### **13.3 Risques liés au protectionnisme**

Des politiques protectionnistes pourraient avoir pour résultat la fixation de droits de douanes élevés, ce qui pourrait affecter le niveau de ventes du Groupe dans les pays concernés.

Aux Etats Unis, le Groupe a réalisé plus de 25% de son chiffre d'affaires consolidé en 2025.

Les taux de douanes suivants ont été appliqués en 2025 aux Etats-Unis sur certains des produits commercialisés par le Groupe :

#### Produits Thrustmaster :

Accessoires PC = taux de 25% à 45%

Accessoires Consoles = taux de 10% à 30%

#### Produits Hercules :

Contrôleurs DJ = taux de 25% à 45%

Hauts parleurs = taux de 7,5% à 37,5%

En 2025, le montant total des taxes douanières sur les produits importés aux Etats-Unis totalise 4,5 millions d'EUR.

Le Groupe répercute généralement ces taxes sur les prix de vente aux consommateurs, ce qui peut avoir un impact sur le niveau de ventes observé.

### **13.4 Risques technologiques**

Guillemot Corporation évolue dans le domaine de l'ordinateur Grand Public et des consoles de jeux vidéo, secteurs sensibles aux évolutions des technologies électroniques et aux cycles de vie des consoles de jeux vidéo.

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, beaucoup de produits utilisant des technologies différentes.

Les équipes de Recherche et Développement basées en France, sur le continent nord-américain et en Roumanie, sont en relation directe avec les grands intervenants technologiques du marché et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux. Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

Les dépréciations sur stocks au compte de résultat au titre de l'exercice 2025 totalisent 1,7 millions d'euros.

Le montant cumulé de dépréciations sur stocks au bilan au 31 décembre 2025 s'élève à 2,2 millions d'euros.

Le Groupe effectue un suivi continu de ses stocks afin de gérer de risque d'obsolescence des produits et matières premières.

### **13.5 Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité**

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 40% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Cet effet saisonnier peut varier d'un exercice à l'autre, en fonction de l'actualité de sorties de jeux vidéo liés aux *Racing* ou au *Flying*. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme.

Le Groupe adopte plusieurs mesures stratégiques et opérationnelles pour gérer les risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité. Le Groupe ajuste le niveau de ses stocks en fonction des prévisions de demande saisonnière, en envoyant des quantités supplémentaires de produits dans les entrepôts européens et américains pour la fin d'année, afin d'éviter au maximum les ruptures de stocks. Le Groupe utilise également des outils prévisionnels qui prennent en compte les niveaux de stocks dans la chaîne de distribution (grossistes et revendeurs), les événements promotionnels de fin d'année (Black Friday, 11-11...) pour anticiper les besoins et éviter les ruptures.

### **13.6 Risques liés à la concurrence sectorielle**

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits.

Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits du Groupe leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

Le Groupe maintient une veille sur les alternatives de production afin de bénéficier des meilleures offres. Le Groupe a récemment élargi la palette de ses fournisseurs afin de bénéficier de meilleurs prix de revient. D'autre part, le Groupe pratique régulièrement des renégociations de ses productions avec les fournisseurs existants.

### **13.7 Risques liés aux accords de licences**

Les accords de licences avec les propriétaires de marques ou de technologies comportent généralement des clauses de résiliation anticipée. Ces accords contiennent également des clauses permettant à la société, dans certains cas, d'écouler les produits en stock pendant une période donnée après leur date de fin (clauses de « *Sell-off* »). L'arrêt d'un de ces contrats pourrait avoir un impact sur les ventes des produits concernés par l'accord de licence, ainsi que sur la valeur du stock résiduel.

## **14. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Le Groupe s'est appuyé sur les recommandations formulées par l'AMF dans son rapport publié le 22 janvier 2007 ainsi que sur le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées mis à jour en juillet 2010.

Le Groupe a également utilisé le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites de ce cadre de référence afin de faciliter la réflexion et la communication sur le contrôle interne et de permettre à la société d'identifier les points de contrôle à améliorer.

### **14.1 Objectifs des procédures de contrôle interne**

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre ces objectifs, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. Le champ du contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

### **14.2 Organisation générale du contrôle interne**

#### **14.2.1 Périmètre du contrôle interne**

La société-mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales, en les adaptant à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société-mère et les filiales.

#### **14.2.2 Acteurs chargés du contrôle interne**

Le contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation. Chaque collaborateur du Groupe est sensibilisé aux règles de conduite et d'intégrité qui sont le fondement même du contrôle interne du Groupe. Chaque collaborateur a la connaissance nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

#### **14.2.2.1 Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

#### **14.2.2.2 Le Président du Conseil d'Administration**

Le Président du Conseil d'Administration veille à l'existence de procédures de contrôle interne adaptées à la taille et aux activités de la société.

#### **14.2.2.3 Le Directeur Général**

Le Directeur Général est responsable de la mise en œuvre quotidienne du contrôle interne. Il organise les processus, veille à la fiabilité de l'information financière, assure la conformité réglementaire et garantit l'efficacité des actions correctives.

#### **14.2.2.4 Les Services Administratifs et Financiers**

Les Services Administratifs et Financiers regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

##### ▪ Le Service Contrôle de Gestion

Le Service Contrôle de Gestion du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) aux responsables.

Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de *reporting*, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

##### ▪ Le Service Comptabilité et Consolidation

Le Service Comptabilité et Consolidation a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la gestion des limites de crédit, le recouvrement et le suivi des créances clients
- la définition de la stratégie fiscale,
- la coordination avec les Commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

##### ▪ Le Service Trésorerie

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

##### ▪ Le Service Juridique

Le Groupe est doté d'un service juridique interne qui assure des prestations au profit des différents services des sociétés du Groupe.

Ce service a en charge :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe,
- le suivi des contentieux et risques juridiques, et constitue une interface avec le service comptabilité pour leur prise en compte dans les états financiers,
- le suivi des engagements hors bilan,

##### ▪ Le Service Ressources Humaines

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

- Le Service Communication Financière

Le Service communication financière diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers et des investisseurs, les informations nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

- La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le service en charge des systèmes d'information gère le développement d'outils spécifiques et collabore au choix des solutions informatiques. Il effectue un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les besoins opérationnels. La DSI est également en charge de la sécurité informatique et des questions de confidentialité.

### **14.2.3 Mise en œuvre du contrôle interne et gestion des risques**

#### **14.2.3.1 Gestion des risques**

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers.

La nature des principaux facteurs de risques, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont exposés ci-dessous :

Les principaux domaines sont :

- Les risques liés au secteur d'activité

- **Risques technologiques**

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, beaucoup de produits utilisant des technologies différentes.

Les équipes d'ingénieurs assurent une veille technologique permanente afin de définir les caractéristiques des prochains produits.

Les équipes de Recherche et Développement basées en France, sur le continent nord-américain et en Roumanie, renforcées par une base de veille technologique à Hong-Kong, sont en relation directe avec les grands intervenants technologiques du marché et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux. Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

- **Risques liés aux sources d'approvisionnement**

Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs :

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients. D'autre part, l'allongement des délais d'approvisionnement des composants peut engendrer des décalages importants de production. L'arrêt de production par certains fournisseurs de composants critiques peut d'autre part nécessiter des modifications de design électronique des produits et décaler d'autant les livraisons des références concernées.

Arrêt, rapprochement et concentration d'entreprises :

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des arrêts d'activité, des alliances et des rachats.

En cas de changement de contrôle ou de défaillance de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives.

Dans certains cas, ces évolutions nécessitent un changement de fabrication et peuvent générer un délai additionnel dans les productions et approvisionnements, et impacter les ventes.

- **Risques liés à la concurrence sectorielle**

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits.

Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits du Groupe leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

- **Risques liés à la concurrence des fabricants de consoles de jeux**

Les fabricants de consoles de jeux contrôlent les accessoires fonctionnant sur leurs consoles. Ils peuvent refuser des concepts. La commercialisation de nouveaux concepts et accessoires dépend de l'approbation par les fabricants de consoles de jeux.

- **Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité**

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 40% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme. D'autre part, de fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock (surstock ou rupture).

- **Risques industriels et environnementaux**

Le Groupe, n'ayant pas de site de production, n'a pas procédé à l'évaluation de ces risques, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Les principaux sous-traitants sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001. Les entrepôts de stockage et les principaux sous-traitants de production du Groupe ne sont pas situés sur des zones reconnues comme étant sensibles aux risques de changement climatique.

Le Groupe n'a pas évalué les risques financiers liés aux effets du changement climatique. La hausse des livraisons directes depuis l'entrepôt logistique de Hong Kong vers ses clients contribue à réduire l'empreinte carbone.

▪ **Les risques de marché**

- **Risque de taux**

Au 31 décembre 2025, le Groupe a des dettes financières à taux fixe pour 3 973 milliers d'euros. Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2025 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait un impact nul au niveau du résultat financier, le Groupe ne disposant d'aucune dette financière à taux variable au 31 décembre 2025.

- **Risque de change**

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantage compétitif d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient, dans la mesure où la dynamique du marché le permet.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. La sortie de certains pays de la zone Euro pourrait avoir des effets inflationnistes liés au taux de change dans ces pays. Ceci pourrait réduire le niveau de ventes du Groupe dans ces pays.

Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait alors avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change. D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2025 s'établit comme suit (la position est donnée pour les actifs non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montant des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(en milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	27 107	1 393
Passif	15 430	149
Position nette avant gestion	11 677	1 244
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	11 677	1 244

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2025 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une perte financière de 903 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2025 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une perte financière de 130 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de -1 294 milliers d'euros.

- **Risque sur portefeuille d'actions**

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2025 s'élève à 2 859 milliers d'euros.

**Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2025**

Inventaire des titres en portefeuille	Marché	Nombre de titres au 31/12/2025	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A. (Actions)	Euronext Paris	443 874	2 859
<b>Total</b>			<b>2 859</b>

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2025 (Ubisoft Entertainment : 6,44 €).

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2026, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2025) aurait un impact de -0,3 million d'euros sur le résultat financier.

Au 20 mars 2026, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 3,826 euros, soit une baisse de 40,6%, par rapport au 31 décembre 2025, ce qui entraînerait la constatation d'une perte de réévaluation de 1 161 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque, avec une couverture globale supérieure à 82%, tout en excluant volontairement certains comptes du premier client du Groupe à hauteur de 12%, en raison de sa solidité financière.

Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée (cf. paragraphe 5.7.6 des comptes consolidés).

▪ **Risque de liquidité**

- **Risque de trésorerie**

L'endettement net est négatif, à -19,8 millions d'euros et le Groupe dispose d'un portefeuille de titres Ubisoft Entertainment d'une valeur de marché de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le Groupe détient par ailleurs des lignes de crédit non tirées auprès de ses partenaires bancaires.

Ci-après la situation de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2025 :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts	Taux fixe	Taux variable	Montant global lignes	Échéances	Couverture
Emprunts auprès des organismes de crédits	0		0	2 026	Non
Passifs de location	3 960		3 960	2026-2032	Non
Découverts bancaires et avances en devises	0		0	2 026	Non
Divers	13		13	2 026	Non
<b>TOTAL (en milliers d'euros)</b>	<b>3 973</b>	<b>0</b>	<b>3 973</b>		

- **Clause d'exigibilité**

Au 31 décembre 2025, il n'existe pas d'emprunt couvert par des clauses d'exigibilité.

▪ **Risque d'approvisionnement et de prix**

Une pénurie de composants ou un allongement conséquent des délais d'approvisionnement peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison. Le Groupe supervise chaque semaine les plannings de production afin de détecter les retards potentiels et de

minimiser les impacts sur la production. Le Groupe a une politique de prévisions de besoin de composants et stocke une partie de ses composants critiques. Les délais d'approvisionnement des composants critiques peuvent s'allonger sans préavis. Le prix des containers au départ de l'Asie peut subir de fortes fluctuations.

- **Risques juridiques**

- **Litiges**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

- **Propriété intellectuelle**

Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et au Canada auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada mais aussi dans d'autres pays étrangers via l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le Groupe protège l'esthétique de ses produits (formes et/ou dessins) en déposant principalement des dessins et modèles communautaires auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et en Chine auprès de China National Intellectual Property Administration.

Les innovations techniques des produits conçus par le Groupe sont protégées principalement par le dépôt de brevets en France auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et/ou en Europe auprès de l'Office Européen des Brevets et aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office.

Préalablement au dépôt d'une marque ou d'un dessin et modèle communautaire, le Groupe effectue ou fait effectuer par ses conseils des recherches afin de vérifier la disponibilité de la marque, du dessin ou du modèle. Pour les brevets, le Groupe procède ou fait procéder par ses conseils à des recherches d'antériorités.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que des procédures ne soient engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pour le Groupe pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière du Groupe.

En cas de contrefaçon (suspectée ou avérée) par des tiers, de droits de propriété intellectuelle appartenant au Groupe, ce dernier procède à une évaluation de l'impact de celle-ci sur son activité et du coût de sa défense. Les poursuites qui pourraient être engagées par le Groupe à l'encontre de ces tiers (étant précisé que la décision d'engager de telles poursuites est à la seule discrétion du Groupe et que cette décision interviendrait vraisemblablement seulement après avoir pris contact avec le contrefacteur soit pour lui demander de cesser son utilisation, soit pour lui proposer un accord de licence) pourraient, en cas d'issue défavorable pour le Groupe, affecter son activité, ses résultats et sa situation financière.

- **Risques liés à l'évolution des réglementations**

Le Groupe a pris des mesures pour se conformer aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques). Le Groupe suit de près les évolutions réglementaires en matière d'informations de durabilité afin de se conformer, le cas échéant, aux obligations qui lui incomberaient. Le Groupe assure une veille des réglementations des différents pays sur lesquels il opère mais ne peut totalement exclure que certaines d'entre elles échappent à sa vigilance.

- **Autres risques**

- **Risques liés au mode de commercialisation des produits**

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes et d'*etailers* de premier rang qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 33% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 52% et les dix premiers clients représentent 65% du chiffre d'affaires consolidé.

Le montant des créances échues non recouvrées concernant les dix premiers clients totalise 6 243 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients.

Le Groupe fait appel à l'assurance-crédit pour assurer les risques d'impayés (cf. Comptes consolidés, paragraphe 5.7.6).

- **Risques pays**

Les ventes réalisées à l'export sont significatives. Une dégradation de la conjoncture dans certains pays pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires.

L'essentiel de la fabrication des produits du Groupe est assuré par des partenaires implantés en Asie.

Des conflits régionaux pourraient avoir un impact sur les approvisionnements du Groupe.

- **Risques liés à l'exploitation des actifs**

Le Groupe Guillemot Corporation est propriétaire de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

- **Assurances et couverture de risques**

Le Groupe a souscrit des assurances pour les principaux risques identifiés.

Il dispose ainsi de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile à hauteur de 5 ou 8 millions d'euros suivant la nature du sinistre. Les autres polices d'assurance couvrent ses bâtiments, ses installations, ses véhicules et son stock. Les bâtiments situés à Carentoir (France) sont assurés pour 7,95 millions d'euros, les marchandises à 11 millions d'euros. Le Groupe dispose également de polices sur les marchandises transportées pour se couvrir contre des incidents majeurs pouvant survenir sur les flux. Les transports organisés par le Groupe sont assurés quel que soit le mode de transport et quelle que soit la destination pour une valeur de 0,765 million d'euros par transport.

- **Contrats importants**

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

- **Risques liés aux accords de licences**

Les accords de licences avec les propriétaires de marques ou de technologies comportent généralement des clauses de résiliation anticipée. Ces accords contiennent également des clauses permettant à la société, dans certains cas, d'écouler les produits en stock pendant une période donnée après leur date de fin (clauses de « *Sell-off* »). L'arrêt d'un de ces contrats pourrait avoir un impact sur les ventes des produits concernés par l'accord de licence, ainsi que sur la valeur du stock résiduel.

- **Risques liés au protectionnisme**

Des politiques protectionnistes pourraient avoir pour résultat la fixation de droits de douanes élevés, ce qui pourrait affecter le niveau de ventes du Groupe dans les pays concernés.

Les droits de douanes appliqués vers les Etats-Unis depuis 2025 ont obligé le Groupe à répercuter ces hausses sur les prix de ventes des produits.

#### **14.2.3.2 Procédures de contrôle de gestion**

Le contrôle de gestion est un ensemble de méthodes visant à piloter la performance, maîtriser les coûts, anticiper les dérives et aider à la prise de décision.

Les principales procédures mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- **Business plan**

L'organisation de la prévision est centralisée et organisée au niveau du siège par la direction financière et le service contrôle de gestion qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

- **Budget annuel**

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec le service contrôle de gestion et la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel.

Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction générale et l'organisation de plusieurs réunions annuelles en présence des responsables opérationnels permet de suivre les évolutions.

- **Tableau de bord hebdomadaire**

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction générale qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires consolidé
- la marge brute
- les frais
- le niveau du stock
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets
- les indicateurs de tendances

- **Rapprochement avec les données comptables**

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

- **Prévisions financières**

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les

immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,

- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

#### **14.2.3.3 Procédures de contrôle des engagements**

##### ▪ Rédaction, approbation et suivi des contrats

Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction générale et les opérationnels.

##### ▪ Contrôle des contrats

Les contrats, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle du service juridique.

Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé au service juridique.

##### ▪ Les achats

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés.

Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

##### ▪ Les ventes

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service juridique et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures strictes sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance-Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la direction commerciale.

#### **14.2.3.4 Procédure de contrôle des actifs**

##### ▪ Les immobilisations

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

##### ▪ Les stocks

Le Groupe a développé un outil informatique permettant un suivi optimal des stocks et a mis en place une procédure d'inventaire permanent pour son site de Carentoir. Les entrepôts de stockage externes font également l'objet d'un suivi quotidien.

#### **14.2.3.5 Procédure de contrôle de la trésorerie**

##### ▪ Sécurisation des paiements

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. La société mère utilise la signature électronique sous le protocole EBICS TS depuis 2016.

Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

Devant la recrudescence des tentatives d'escroquerie aux ordres de virement, le Groupe a renforcé ses procédures de contrôle, et alerte régulièrement les services comptables et les équipes opérationnelles.

##### ▪ Gestion du risque de liquidité

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un *reporting* quotidien à la Direction générale de la situation de la trésorerie nette.

##### ▪ Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les achats de marchandises sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros et en dollars.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre en partie les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction générale.

#### 14.2.3.6 Procédure de production et de contrôle de l'information financière

##### ▪ Constatation du chiffre d'affaires

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par le déversement des données de facturation du logiciel de facturation dans les systèmes comptables.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant du contrôle de gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

##### ▪ Outils comptables

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Le développement en interne d'outils spécifiques de gestion permet d'optimiser les besoins.

##### ▪ Procédures d'analyse et de contrôle

Le Groupe a mis en place un outil de dématérialisation de factures fournisseurs, lui permettant d'assurer une productivité et une sécurité optimales.

Le principe de séparation des tâches est appliqué au niveau du service comptable pour éviter les risques d'erreur ou de fraude.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

##### ▪ Procédures d'arrêtés des comptes

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion.

La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires en conformité avec les normes IFRS. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

##### ▪ Relations avec les Commissaires aux Comptes

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,

- une réunion de synthèse, après l'arrêté, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les commissaires aux comptes présentent leur rapport destiné au comité d'audit lors d'une séance du Conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du Conseil d'administration avant d'être arrêtés par le Conseil d'administration.

##### ▪ Communication financière

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières, la direction financière, le service communication ainsi que le service juridique.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services administratifs et financiers concernés, l'ensemble étant validé par la Direction générale.

Enfin, le document d'enregistrement universel est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière réglementée est transmise à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Les communiqués de presse sont mis en ligne sur le site internet du Groupe Guillemot (disponibles sur ce site en langue française et en langue anglaise). Le Groupe organise deux réunions annuelles auprès de la communauté financière lors de la publication de ses résultats.

#### **14.2.4 Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires**

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction générale qui en confie l'exécution aux services administratifs et financiers et en contrôle l'exécution.

#### **14.2.5 Réalisations et projets informatiques**

Les projets réalisés en 2025 visant à améliorer la fiabilité et la maîtrise des activités du Groupe sont les suivants :

##### Évolution ERP Groupe

- Extension du périmètre EDI et intégration de nouvelles technologies
- Mise en place de la planification de production via impressions 3D
- Déploiement d'un logiciel collaboratif pour l'ensemble du groupe

##### Cybersécurité

- Remplacement du VPN client avec authentification par certificat
- Sensibilisation cybersécurité via le logiciel Mantra
- Campagne de Pentest depuis les filiales française et roumaine
- Début de la mise en conformité NIS2
- Audits automatisés réguliers (Microsoft Security Score, PingCastle)

##### Sites web

- Ouverture du shop US aux ventes Canada + intégration du partenaire logistique
- Vente en ligne du logiciel Djuced en Europe et Amérique du Nord
- Synchronisation des sites web hébergés en Chine avec les sites européens

##### Intelligence Artificielle (IA)

- Déploiement d'outils de prédiction de vente basés IA
- Mise en place de matériels IA
- Déploiement d'assistants IA pour les utilisateurs (Copilot bureautique, Claude code pour les développeurs...)

##### RSE

- Signature de la charte du numérique responsable
- Audit de conformité European Accessibility Act sur les sites web
- Choix de laptops évolutifs pour une meilleure durabilité
- Tableau de bord des émissions de carbone

Les projets 2026 sont les suivants :

##### Évolution ERP Groupe

- Gestion multilingue d'une partie des menus applicatifs externes
- Archivage probant des factures de vente
- Externalisation de la paie
- Optimisation de la base de calcul du coût de revient des produits
- Formations bureautiques en interne

##### Cybersécurité

- Étude d'un bastion de connexion et de gestionnaires de mots de passe
- Ségrégation réseau via un réseau local virtuel (VLAN)
- Déploiement d'une solution de cybersécurité (SIEM)
- Renforcement de la sensibilisation : phishing simulé, parcours personnalisés, gamification
- Nouvelle campagne de Pentest sur l'ensemble du réseau
- Avancement NIS2 & étude ISO 27001
- Amélioration du débit et sécurisation des accès Internet (France & Canada)

##### Sites web

- Reprise de souveraineté sur les modules gérant les espaces clients BtoC
- Ajout de fonctionnalités et améliorations
- Optimisation des flux EDI entre sites web et ERP

##### Intelligence Artificielle (IA)

- Ateliers internes de promotion de l'usage de l'IA
- Déploiement de moteurs IA sur le matériel IA on-premise
- Optimisation du modèle de prédiction de vente
- Déploiement d'un chatbot public sur les sites web

#### **14.2.6 Conclusion**

Les procédures de contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.

Le Groupe porte la plus grande attention à la continuité de son activité et des restaurations système sont testées tous les ans.

Le Président du Conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

## **15. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

Au regard de la législation en vigueur, le Groupe n'est soumis à aucune obligation de rapport extra-financier ou de rapport sur les informations de durabilité. Cependant, la collecte de certaines informations étant en place au sein du Groupe, et pour en faciliter la lecture, la présentation des informations de durabilité est harmonisée avec les législations existantes. Ces informations sont présentées selon une organisation mettant en avant les données environnementales, sociales et de gouvernance qui sont les plus pertinentes au regard de l'activité du Groupe.

### **15.1 Orientations RSE**

La responsabilité sociétale d'entreprise, pour avoir un réel impact, doit être partagée et insufflée à tous les niveaux de l'entreprise. Une organisation spécifique a ainsi été mise en place depuis 2023.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par an en comité RSE, afin d'étudier et valider les orientations stratégiques RSE.

Les membres de la direction sont informés une fois par trimestre de l'avancement des projets, et co-définissent les projets RSE qui seront menés dans chaque département, une fois par an.

Un pôle RSE coordonne l'ensemble des projets RSE dans l'entreprise, et mène certains projets comme la réalisation du bilan carbone annuellement ou les actions de soutien aux associations sur le territoire.

Un réseau de référents RSE a été mis en place pour intégrer la RSE dans toutes les activités de l'entreprise : une personne dans chaque service est référente sur ces sujets et mène des projets RSE en lien avec son métier.

## 15.2 Modèle d'affaire

### RESSOURCES

#### FINANCIÈRES

- Un actionnariat composé à **71,77%** du groupe familial Guillemot.
- La structure financière du Groupe est solide avec des **capitaux propres de 96,7 millions d'euros** et un endettement net est négatif à - 22,6 millions d'euros au 31 décembre 2025.

#### HUMAINES

- Un effectif de **325 salariés dont 35% sont des femmes**.
- Un nombre de sous-traitants (production et logistique) limité à des **partenaires de confiance**, sélectionnés sur des critères stricts.

#### MATÉRIELLES

- 2 bureaux et 1 entrepôt en France.
- 8 bureaux et 5 entrepôts tiers à l'international.

#### INTELLECTUELLES

- Une entreprise résolument tournée vers l'innovation avec **7,2% du CA dédiés à la R&D**.
- Une collaboration avec **des partenaires de licences fortes et prestigieuses**.
- Une méthode d'innovation basée sur le **design thinking** : centrée sur les besoins des utilisateurs et en les intégrant dès la conception.



# Guillemot

C O R P O R A T I O N

#### NOS MARQUES

Hercules

**THRUSTMASTER®**

#### CHAÎNE DE VALEUR SIMPLIFIÉE



### VALEUR CRÉÉE

#### FINANCIÈRE

- **Chiffre d'affaires 2025 : 127,2 millions d'euros**
- EBITDA 2025 : **10,5 millions d'euros**

#### HUMAINE

- Hausse de **59% des effectifs** d'emplois ces cinq dernières années.
- **43% de femmes parmi les membres de la direction**.
- Des emplois pérennes avec **94% d'emplois en CDI**.

#### MATÉRIELLE

- **1,3 million de produits vendus dans plus de 150 pays**.
- **22 000 pièces détachées envoyées ou vendues à nos consommateurs** pour allonger la durée de vie de nos produits.

#### INTELLECTUELLE

- 59 projets d'impression 3D accessibles à nos communautés, sur le site Printables.
- Protection des innovations via des dépôts de brevets.

#### ENVIRONNEMENT

- **42 tonnes de déchets recyclés**.
- **13 tonnes de déchets électroniques collectés et recyclés**.
- **295 MWh produits** grâce à nos panneaux photovoltaïques.

### NOS VALEURS



Innovation



Culture d'ouverture  
aux-besoins et usages



Respect



Coopération



Solidarité

Au travers ses activités du Groupe et des projets RSE, le Groupe contribue à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD), proposés par l'ONU.

Les membres de la direction ont décidé de cibler cinq Objectifs de Développement Durable en particulier :

ODD 4 - Education de qualité : La formation interne constitue un axe prioritaire de notre politique de ressources humaines. L'évolution de nos métiers revêt une importance stratégique dans un secteur en transformation permanente. Par ailleurs, nos produits offrent des perspectives de développement significatives dans le domaine de la formation professionnelle, renforçant ainsi notre contribution à l'accompagnement des compétences de demain.



ODD 7 - Energie propre et à un coût abordable : Un projet d'envergure a été déployé sur notre site historique de Carentoir (France), consistant en l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrières de parking, couvrant une surface de 1 223 m<sup>2</sup> et offrant une capacité de 269,28 kWc. Le développement de cette production d'énergie renouvelable sur notre territoire d'implantation constitue un levier essentiel, tant pour contribuer à l'atténuation du changement climatique que pour renforcer l'autonomie énergétique locale.



ODD 8 - Travail décent et croissance économique : Par ses activités, le Groupe contribue pleinement à une croissance économique durable et partagée, ainsi qu'à la promotion d'un travail décent pour tous. Au cours des cinq dernières années, une dynamique significative de création d'emplois a été observée, portée par l'essor des activités de loisirs interactifs. La majorité des postes sont proposés en contrat à durée indéterminée, garantissant ainsi la stabilité et la pérennité de l'emploi. Par ailleurs, le Groupe affirme sa volonté de soutenir l'insertion professionnelle et la formation des jeunes générations en accueillant régulièrement des stagiaires, des alternants et des étudiants salariés.



ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure : L'innovation constitue une valeur fondamentale et un levier stratégique pour notre Groupe. Elle permet de concevoir des produits toujours plus ergonomiques et d'offrir à ses utilisateurs une expérience enrichie, immersive et agréable.



ODD 12 - Consommation et production responsables : Le Groupe intègre l'ensemble du cycle de vie du produit dès sa conception, étape au cours de laquelle se concentrent près de 80 % de ses impacts environnementaux. À ce titre, l'implication des équipes de développement produit revêt une importance stratégique. Les actions menées en matière de réparabilité, de disponibilité des pièces détachées, de reconditionnement et, en fin de vie, de recyclage des produits du Groupe contribuent de manière déterminante à une démarche de production pleinement responsable.



### 15.3 Notre démarche RSE

En 2025, la feuille de route RSE du Groupe s'articule autour de 4 axes :

- **Planète** :
  - Mesurer et réduire l'empreinte carbone du Groupe,
  - Améliorer la démarche d'économie circulaire,
  - Réduire l'impact environnemental des sites (aspects énergie et déchets),
  - Optimiser et alléger l'impact environnemental des emballages.
- **Collaborateurs** :
  - Développer une démarche de culture d'ouverture en ciblant le handicap et l'égalité Femmes/Hommes,
  - Favoriser les mobilités durables pour des collaborateurs.
- **Responsible business / Entreprise citoyenne** :
  - Connaître les pratiques environnementales et sociales des sous-traitants du Groupe,
  - Développer une démarche anti-corruption.
- **Communautés territoriales** :
  - Développer les liens avec les structures du territoire : universités et écoles du supérieur, ainsi que les associations.

Ces 4 piliers et axes d'action reflètent les enjeux RSE importants dans le cadre de notre activité, que le Groupe a choisi de prioriser :

- **Changement climatique** : le changement climatique est un enjeu crucial, factuel et planétaire qui nécessite une implication de tous les acteurs. Le Groupe contribue, à son échelle, au changement climatique, par l'utilisation de ressources pour fabriquer ses produits, par le transport pour acheminer ses produits, par l'achat de services, les déplacements de ses collaborateurs, etc. La responsabilité du Groupe est donc de mesurer son empreinte carbone et de mettre en place des actions pour la réduire.
- **Economie circulaire** : 62 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ont été générés dans le monde en 2022 ([source global e-waste monitor](#), 2024). En tant que concepteur de produits électroniques de loisirs interactifs, le Groupe a un rôle à jouer pour diminuer le volume de déchets électroniques. Ses actions se situent à plusieurs niveaux : dès la conception des produits avec des pratiques d'écoconception, en accompagnant les consommateurs pour réparer leurs produits, en reconditionnant les produits du Groupe, et en recyclant ceux qui ne sont pas réparables.
- **Culture d'ouverture** : Le Groupe considère qu'il est primordial de garantir un environnement de travail où chaque individu est respecté, valorisé et a des opportunités égales de développement et de réussite. La diversité et l'inclusion sont pleinement intégrées aux valeurs du Groupe, que sont la culture d'ouverture aux besoins et usages, l'innovation, le respect, la coopération et la solidarité. Le Groupe a donc formalisé une charte en se focalisant plus particulièrement sur les thématiques du handicap et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Développement des compétences et qualité de vie au travail** : Le Groupe investit dans le développement professionnel et personnel de ses collaborateurs afin de renforcer leur capacité à répondre aux enjeux techniques et managériaux actuels. Cette dynamique de montée en compétences permet d'identifier et de préparer les futurs managers, tout en garantissant la réussite des prochaines étapes de croissance du Groupe.
- **Ethique des affaires** : Toute entreprise opérant avec un nombre significatif de partenaires, à l'international, a des enjeux d'éthique des affaires. Il est nécessaire de garantir des relations d'affaires éthiques, avec des règles communes de prévention de la corruption.
- **Engagement sur les territoires** : Guillemot Corporation a été créée il y a 40 ans dans la commune de Carentoir dans le Morbihan (France). La croissance de l'entreprise a un impact positif sur son territoire, par l'emploi de personnes et l'achat de produits consommables et de services. Le Groupe souhaite aller plus loin en établissant des liens solides avec les écoles du supérieur du territoire et les associations locales.

## **15.4 Informations environnementales**

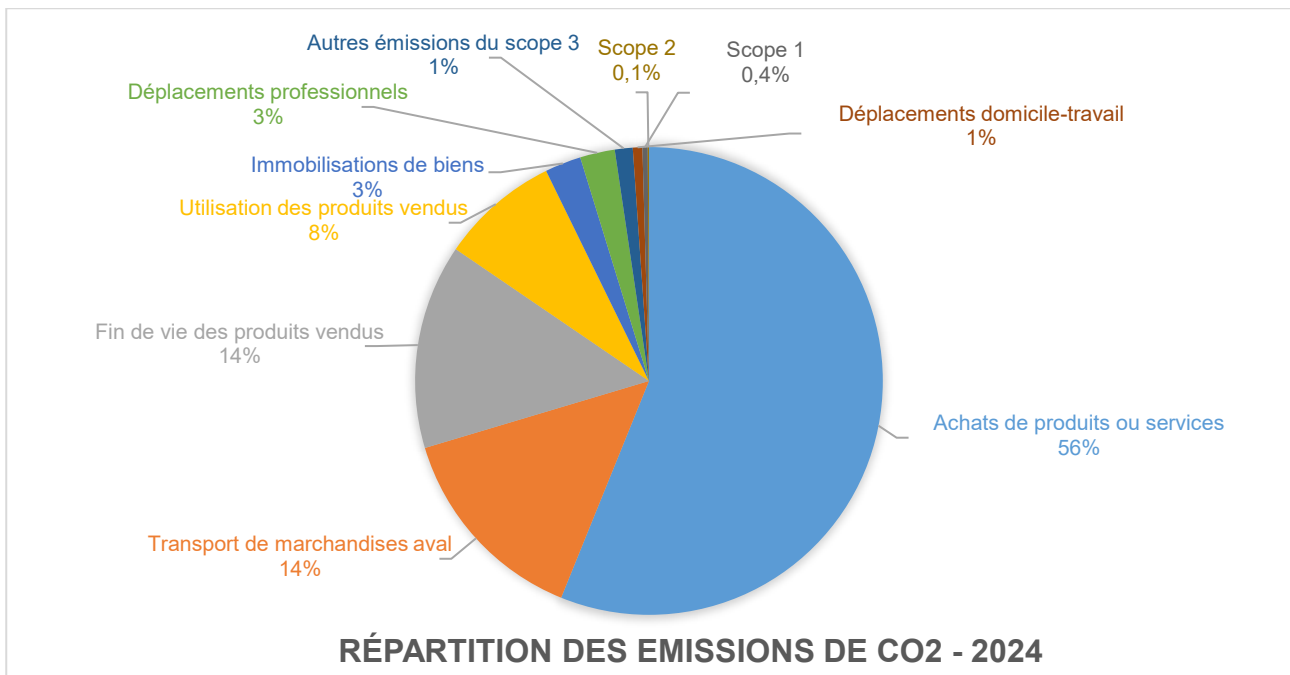
Un *reporting* environnemental a été transmis à chaque filiale en 2025 pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques environnementales, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

### **15.4.1 Changement climatique**

Le Groupe a démarré la mesure de son empreinte carbone en 2023, pour l'année 2022, accompagné par un expert indépendant, en suivant la méthodologie GHG Protocol. Ce premier bilan carbone fut riche en enseignements : il a permis de constater que les émissions de gaz à effet de serre du Groupe proviennent essentiellement des produits qu'il fabrique.

En 2024, 55% de ses émissions proviennent des achats de produits ou services, 14% de la fin de vie des produits et 8% de l'utilisation des produits vendus. Le transport de marchandises est également un poste non négligeable : il représente 14% des émissions de gaz à effet de serre.

La répartition reste relativement stable par rapport à 2023, puisque 56% de ses émissions provenaient des achats de produits ou services, 13% de la fin de vie des produits et 11% de l'utilisation des produits vendus. Enfin, le transport de marchandises représentait 13% des émissions de gaz à effet de serre.



#### 15.4.1.1 Actions réalisées

##### ▪ Scope 1 et 2

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux.

Quarante pour cent de l'énergie consommée provient du site historique situé à Carentoir (France). C'est sur ce site que les actions ont été priorisées.

Concernant le chauffage, la chaudière au fioul a été remplacée par deux chaudières à bois, mises en fonctionnement en mars 2024. Elles produisent une énergie beaucoup moins carbonée, non issue de ressources fossiles. Elles évitent également le risque de pollution accidentelle d'une cuve à fioul. De plus, le bois acheté provient de forêts bretonnes, dont 20% est du bois certifié PEFC. Ces dernières années, le système de chauffage des locaux à Carentoir avait déjà évolué, avec la mise en place d'un système de régulation de température.

Les bureaux du site de Rennes (France) sont neufs et intègrent les dernières normes d'efficacité énergétique. Leurs façades bioclimatiques, habillées de résilles en aluminium limitent la consommation d'énergie en hiver et favorisent le confort d'été. La source de chauffage provient du réseau de chaleur de la ville de Rennes, approvisionné à hauteur de 57% par le bois-énergie.

Un audit énergétique est mené tous les quatre ans, sur le site de Carentoir. Celui de juin 2023 a permis de représenter les différentes consommations énergétiques du site, d'identifier les postes particulièrement énergivores et de hiérarchiser les actions et travaux nécessaires pour diminuer la facture énergétique.

Concernant l'électricité, l'utilisation des énergies renouvelables se développe.

Sur le site de Carentoir, le Groupe est fier d'avoir construit un ensemble de panneaux photovoltaïques en ombrières de parking. Ils ont été conçus pour couvrir les consommations d'énergie des sites de Carentoir et de Rennes. En 2025, 295 500 kWh ont été produits grâce à l'énergie solaire, dont 123 907 kWh ont été consommés par les bureaux et l'entrepôt. Dix bornes de recharge pour voitures électriques sont installées sur le parking, approvisionnés par les panneaux photovoltaïques.

Pour les autres bureaux, il est à noter que le Groupe a souscrit à une offre d'électricité provenant de sources d'énergies renouvelables pour les sites de Rennes (France), en Allemagne, en Roumanie, au Canada et en Italie. Cela représente 54% de la consommation totale d'électricité des principales sociétés du Groupe. En Roumanie, les parties communes des locaux sont alimentées par des panneaux solaires.

Dans plusieurs filiales, des détecteurs de présence permettent d'optimiser les durées d'éclairage. Le Groupe fonctionne en serveurs virtualisés. La baisse du nombre de serveurs physiques qui en découle entraîne une diminution de la consommation électrique.

S'agissant du parc de véhicules de société, équipé d'un faible nombre de voitures, un changement progressif des voitures thermiques vers des voitures hybrides est en cours. En 2025, les voitures utilisées pour les déplacements en France ont été changées par des voitures hybrides. Le véhicule de société pour les déplacements entre les sites de Carentoir et Rennes est quant à lui électrique.

- Scope 3

S'agissant des produits du Groupe, des analyses de cycle de vie sont réalisées pour mieux connaître les impacts et prioriser les actions du Groupe pour réduire leur impact environnemental.

En 2025, le Groupe a lancé son premier produit avec du plastique recyclé sous la marque Hercules : le contrôleur *DJ Control Mix Ultra*. Il contient 25% de plastique recyclé. De plus, la réparabilité a été prise en compte dès la phase de conception : batterie détachable, *faders* facilement remplaçables, PCB accessibles grâce à des connecteurs détachables. L'objectif est d'allonger la durée de vie du produit. Cet aspect est développé au paragraphe 15.4.3 dédié à l'économie circulaire.

- Transports et logistique

En ce qui concerne le transport des marchandises, le Groupe optimise depuis de nombreuses années ses expéditions.

Le recours à une plateforme logistique via un prestataire à Yantian (Chine) depuis 2020, a permis d'augmenter les livraisons directes (livraison des clients sans transiter par les entrepôts de stockage du Groupe) et de diminuer ainsi les transports routiers significativement. Le Groupe poursuit le développement de l'utilisation de la plateforme de Yantian, diminuant ainsi le nombre de kilomètres parcourus par les produits du Groupe. En 2025, le poids des livraisons directes représente 64% des livraisons du Groupe en volume, il reste stable depuis deux ans.

De plus, le Groupe optimise les taux de remplissage des camions en ayant recours à des affréteurs qui permettent le regroupement des commandes de plusieurs clients sur la zone Europe.

Par ailleurs, le Groupe est fier d'avoir été du voyage inaugural en 2020 du premier porte-conteneurs propulsé au Gaz Naturel Liquéfié au monde, le CMA CGM Jacques SADE, avec six conteneurs chargés sur le premier bateau. Véritable révolution dans le monde du transport maritime, il permettrait de réduire de 20% l'émission de CO2 par rapport à une motorisation au fuel et de plus de 90% les émissions de particules fines, de dioxyde de soufre et d'azote, selon le constructeur de ce type de navires. En 2025, dix-neuf conteneurs ont été transportés sur des navires au GNL, soit 17% de nos conteneurs envoyés vers l'Europe. Cette démarche, associée en parallèle à des transports ferroviaires, témoigne de la volonté du Groupe de réduire son empreinte carbone pour ses transports.

- Déplacement des salariés

Le Groupe prône le développement de la visio-conférence et les salariés l'utilisent régulièrement.

Le site de Carentoir détient un véhicule électrique qui est à la disposition des salariés pour leurs déplacements professionnels. Dix bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées en 2024 sur le site de Carentoir. Les collaborateurs du site de Rennes peuvent quant à eux utiliser le service d'autopartage Citiz ; un service français de location de véhicules propres. Le covoiturage entre les sites de Rennes et Carentoir est encouragé via un groupe Teams dédié.

Concernant les trajets domicile-travail, une étude des déplacements des collaborateurs des sites de Carentoir et Rennes a été réalisée en 2025. Elle démontre que la part d'utilisation de la voiture est prépondérante sur le site de Carentoir (87%), alors qu'elle est moindre sur le site de Rennes (12%). Le site de Carentoir est rural et faiblement desservi par les transports en commun, contrairement au site de Rennes situé en centre-ville, proche de la gare et des transports en commun.

En 2025, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées pour inciter les collaborateurs français à utiliser des mobilités à faible impact sur l'environnement.

En mai 2025, les collaborateurs ont été invités à participer à l'événement national « Mai à Vélo ». Ce défi consistait à parcourir, pendant tout le mois de mai, le maximum de kilomètres à vélo pour les trajets domicile- travail mais également sur le temps de loisirs, afin de (re)découvrir ce mode de déplacement. Vingt-huit collaborateurs se sont prêtés au jeu en parcourant 2 247 kilomètres.

En septembre 2025, à l'occasion de la semaine de la mobilité, diverses animations ont été organisées, accompagnées d'informations sur les bonnes pratiques de mobilité durable diffusées sous la forme de *newsletters* et affichées en salle de pause. Un café covoiturage a rassemblé les collaborateurs autour d'une carte pour identifier les possibilités de covoiturage entre collaborateurs. Un vélo à assistance électrique a été mis à disposition sur chaque site afin que les collaborateurs puissent essayer ce mode de transport.

La plupart des bureaux situés à l'étranger sont situés dans des grandes villes, pour inciter les salariés à utiliser les transports collectifs.



▪ **Informatique et numérique responsable**

La virtualisation des serveurs permet de limiter l'utilisation de climatiseurs dans les salles informatiques. Depuis 2023, les sites internet [www.thrustmaster.com](http://www.thrustmaster.com) et [www.hercules.com](http://www.hercules.com), ainsi que les sites de vente en ligne, sont régulièrement améliorés par des actions d'écoconception : mise en place du *lazyloading*, optimisation du serveur. Ces actions ont permis de diminuer l'empreinte carbone moyenne des pages visitées de 20%.

En 2025, le service informatique a signé la charte Numérique Responsable, de l'Institut du Numérique Responsable. Cet engagement permet d'une part de reconnaître les bonnes pratiques déjà existantes au sein du service informatique, et d'autre part, de s'engager sur de nouvelles actions, dans une dynamique d'amélioration continue. Par exemple, les équipements informatiques sont réparés pour allonger leur durée de vie (qui est en moyenne de quatre ans et demi), et lorsqu'ils ne sont plus utilisés, ils bénéficient d'une seconde vie : soit par le don à des écoles locales, soit par la revente à un prix avantageux auprès des collaborateurs.



**15.4.1.2 Indicateurs**

Allocation des émissions carbone selon les différents scopes :

Scope - Catégorie (en tCO2e)	Emission de CO2e 2024	Emission de CO2e 2023
Scope 1	142	232
Scope 2 (location based)	69	100
Scope 2 (market based)	33	100
Scope 3	38 233	35 996
<b>Intensité carbone (émissions de CO2/Chiffre d'affaires)</b>	<b>307</b>	<b>304</b>

Répartition de la consommation énergétique du Groupe par type de combustible :

Electricité (en kWh)	31.12.25	31.12.24	Variation
Carentoir (France)	144 747	146 696	-1%
Rennes (France)	78 544	78 420	0%
Roumanie	63 161	62 668	1%
Canada	55 147	57 477	-4%
Hong-Kong	13 852	14 711	-6%
Shanghai	6 060	5 517	10%
Italie	1 071	1 231	-13%
Allemagne	841	863	-3%
<i>Sous-Total</i>	363 423	367 583	-1%
<b>Fuel (en kWh)<sup>1</sup></b>	<b>0</b>	<b>275 236</b>	<b>-100%</b>
<b>Bois (en kWh)<sup>2</sup></b>	<b>652 727</b>	<b>398 272</b>	<b>64%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 016 150</b>	<b>1 041 091</b>	<b>-2%</b>

<sup>1</sup> Facteur de conversion utilisé : 1 litre de fioul = 10,4 kWh

<sup>2</sup> Facteur de conversion utilisé : 1 tonne de bois à 20% d'humidité = 3900 kWh PCI

En 2025, plus de 80 % de la consommation énergétique du Groupe provient de sources renouvelables contre 57% en 2024.

### 15.4.2 **Pollutions**

Les risques de pollution directe, sur nos sites, est faible : le Groupe dispose de bureaux et d'un entrepôt logistique.

Sur le site de Carentoir où se trouve l'entrepôt et des bureaux, l'ensemble des produits ménagers sont éco-labellisés. Le Groupe travaille exclusivement avec des prestataires externes n'utilisant aucun produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts du site de Carentoir.

Le site logistique situé à Carentoir a mis en place un protocole transport qui impose aux transporteurs de respecter certaines mesures pour éviter les risques de pollution sur le site.

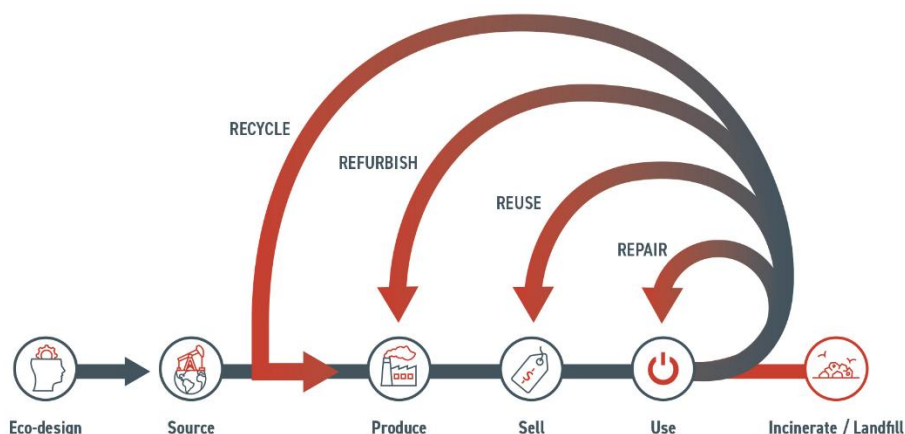
La dernière cuve de fioul restante est posée sur une rétention, pour limiter le risque d'écoulement accidentel.

Les risques de pollution indirecte, c'est-à-dire chez les sous-traitants, est plus probable. Le Groupe envoie des questionnaires RSE à ses sous-traitants pour connaître leurs pratiques et les sensibiliser aux risques environnementaux liés à leur activité. Le Groupe est au début d'une démarche progressive d'échange avec ses sous-traitants concernant les thématiques environnementales et sociales. (Cf. paragraphe 15.6.3)

Pour ce qui concerne les produits, le Groupe respecte la réglementation REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) et ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses). Il déclare les produits concernés sur la plateforme ECHA et applique une surveillance continue des mises à jour réglementaires REACH.

### 15.4.3 **Economie Circulaire**

L'économie circulaire est un ensemble de pratiques qui, à tous les stades du cycle de vie du produit, vise à préserver les ressources naturelles<sup>1</sup>. Le Groupe l'envisage sous la forme de boucles, qui permettent d'allonger la durée de vie des produits du Groupe. La phase de conception est également prise en compte, car dans le cycle de vie du produit, c'est à ce moment que 80% des impacts environnementaux peuvent être maîtrisés.



#### 15.4.3.1 **Actions réalisées**

Le Groupe a mis en place des actions sur les différentes boucles de l'économie circulaire.

- **Ecoconception**

Début 2024, l'équipe Recherche et Développement a été formée à une méthodologie pour écoconcevoir les produits. Cette formation a permis de découvrir une méthodologie d'écoconception pour les produits d'un point de vue mécanique.

Le Groupe réalise des analyses du cycle de vie (ACV) sur ses produits. A ce jour, une ACV par gamme de produits a été réalisée. Le Groupe a ainsi développé une meilleure connaissance et compréhension des impacts environnementaux de ses produits. Cela a permis de mettre en avant les phases du cycle de vie et les matériaux ayant le plus fort impact environnemental.

L'équipe Recherche et Développement prend en compte davantage la réparabilité des produits dès la conception. En 2025, plusieurs projets ont été menés sur ce sujet. L'un d'eux a consisté à intégrer de manière systématique la réparabilité et la réflexion sur les pièces détachées dans les étapes de développement produit.

---

<sup>1</sup> Source : ADEME - [Économie circulaire : définition, enjeux et concepts](#)

Les emballages de nos produits évoluent également positivement : le Groupe remplace progressivement le polystyrène par des alternatives papier ou carton (cellulose moulée, nid d'abeille). Les sachets plastiques sont modifiés progressivement pour intégrer jusqu'à 50% de matière recyclée. Le guide de bonnes pratiques d'écoconception des emballages a été mis à jour avec les dernières actualités et meilleures pratiques existantes.

- Réparation par le consommateur

Grâce à son site internet support, le Groupe assiste les consommateurs en mettant en ligne des ressources concernant la mise en route des produits, les logiciels et leur mise à jour, des tutoriels, des articles sur la base de connaissance. Ces ressources sont constamment en développement. Par exemple, en 2025, cinquante-huit nouveaux articles ont été publiés sur la base de connaissance. Le service support technique répond aux questions et accompagne les consommateurs sur tout problème, par e-mail, chat ou téléphone.

Le Groupe propose à la vente de nombreuses pièces détachées sur son site e-shop pour que les consommateurs puissent réparer eux-mêmes leurs produits, et ainsi prolonger la durée de vie des produits. Le Groupe augmente le nombre de références de pièces détachées et accessoires disponibles sur ses sites de vente en ligne. En 2025, ce nombre est passé de 73 à 89 références. En 2025, 15 737 pièces détachées ont été vendues aux consommateurs sur les sites de vente en ligne Europe.

Par ailleurs, il est à noter que le Groupe assure la livraison de pièces détachées gratuitement au niveau mondial pendant deux ans, et qu'il continue d'assurer la livraison de pièces ou la réparation pour plusieurs produits hors garantie. En 2025, ce sont 6 338 pièces détachées qui ont été livrées à des consommateurs.

- Réparation auprès du service après-vente

Le Groupe s'appuie sur quatre centres de réparation situés en France, aux Etats-Unis, en Chine et, depuis 2025, en Australie. Ces centres permettent de réparer les produits du Groupe sous garantie et hors garantie. Au total, 4 984 produits ont été réparés dans ces centres de réparation en 2025.

- Reconditionnement

En 2025, des projets de reconditionnement de nos produits ont aboutis dans deux zones géographiques : en Amérique du Nord et en Europe. Le Groupe a pour ambition de développer ces projets qui permettent d'offrir une seconde vie à des produits qui auraient été détruits.

- Recyclage

Tous les produits qui sont retournés au site principal de Carentoir (France), et qui ne sont pas réparables, sont recyclés par un partenaire qui a la particularité d'avoir une double contribution : en complément de sa contribution environnementale, il a une contribution sociale et emploie des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, le Groupe assure sa conformité à la réglementation en matière de Responsabilité Elargie du Producteur. Ainsi, il confie la collecte, le traitement et la valorisation des déchets d'emballage à CITEO pour les emballages mis sur le marché français, et à Landbell pour les emballages mis sur le marché allemand. Les déchets de produits électroniques sont quant à eux confiés à Ecologic pour les produits distribués sur le marché français, à ERP pour le marché allemand et Stichting Open pour le marché néerlandais. Enfin, les déchets de piles et batteries sont confiés à Batribox pour le marché français, à GRS Batterien pour le marché allemand et à Stichting Open pour le marché néerlandais.

Le Groupe recherche continuellement des solutions de recyclage pour les déchets générés sur ces sites. Ce qui permet, par exemple, que 52% des déchets collectés sur le site de Carentoir soient recyclés.

En France, les déchets de papier et de magazines sont collectés et recyclés par une société employant des personnes en réinsertion, avec un taux de valorisation de 100%.

Depuis 2023, le Groupe participe à un programme d'économie circulaire sur le polystyrène en déposant ses déchets de polystyrène dans une usine de production de polystyrène voisine, qui l'intègre à son process de production.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont remis à une société procédant à un démantèlement des produits afin d'assurer le recyclage et la valorisation de certains composants.

Les cartouches d'imprimante et les piles usagées sont remises à des entités spécialisées dans le recyclage et la valorisation de ces produits.

En 2025, le tri des déchets a été optimisé dans les bureaux sur les sites de Rennes et Carentoir, en créant des pôles de tri dans chaque *open space*, accompagné de sensibilisation auprès de chaque équipe.

Dans les filiales à l'étranger, le tri des déchets (papier, plastique, verre) est réalisé dans les bureaux en Roumanie, Allemagne, Italie, Espagne, aux Pays-Bas et au Canada.

Au Canada, les équipements électroniques sont également recyclés. Des actions spécifiques ont été réalisées dans cette filiale en 2025 : mise en place du recyclage des capsules de café, conception d'affiches de sensibilisation au tri des déchets, au niveau des points de tri. Les collaborateurs canadiens ont également activement participé à la semaine Zero Déchet en relayant les communications et les défis en ligne organisés par les gestionnaires du bâtiment. Le matériel réutilisable et biodégradable a été privilégié : vaisselle non jetable, accessoires durables, et même des crayons comestibles pour décorer les biscuits qu'ils ont ensuite dégustés : une approche ludique et responsable.

En Roumanie, un système de consigne pour les bouteilles en plastique est en place. En 2025, le recyclage des déchets électroniques a été mis en place avec une entreprise spécialisée.

### 15.4.3.2 Indicateurs

Economie Circulaire	31.12.25	31.12.24	Variation
Nombre de pièces détachées vendues sur le shop EU	15 737	14 071	12%
Nombre de pièces détachées envoyées au consommateur	6 338	5 947	7%
Nombre de produits réparés	4 984	4 702	6%
Nombre d'articles publiés sur la base de connaissance du site Support	58	50	16%

Déchets (en tonnes)	31.12.25	31.12.24	Variation
Volume de carton recyclé	19	12	58%
Volume de papiers et magazines recyclés	1	1	0%
Volume de ferraille recyclée	1	9	-89%
Volume de déchets électroniques recyclés	13	25	-48%
Volume de bois réparé ou recyclé	8	21	-62%
Volume de déchets industriels banals collectés	39	16	144%
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>84</b>	<b>-4%</b>

En 2025, la part des déchets recyclés au sein du Groupe s'est établie à 52%, en diminution par rapport à l'exercice précédent (81%). Cette évolution s'explique principalement par le changement de prestataire pour le traitement des DEEE, dont les nouvelles méthodes de *reporting* fournissent une synthèse plus détaillée et plus précise des quantités valorisées. La part des déchets dangereux ne représente alors plus que 17%.

## 15.5 Informations sociales

Un *reporting* social a été transmis à chaque filiale en 2025 pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques environnementales, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

### 15.5.1 Caractéristiques générales de nos collaborateurs

#### 15.5.1.1 Actions réalisées

- Emploi

L'effectif total au 31 décembre 2025, par genre, âge et zone géographique, se répartit comme suit :

	Société-Mère	Guillemot Administration et Logistique Sarl	Hercules Thrustmaster SAS	Guillemot Innovation Labs SAS	Filiales étrangères	Total
<b>31.12.2025</b>	<b>6</b>	<b>92</b>	<b>103</b>	<b>10</b>	<b>114</b>	<b>325</b>
Dont CDI	6	86	95	9	111	307
Dont CDD	0	6	8	1	3	18
Dont Femmes	0	38	36	1	38	113
Dont Hommes	6	54	67	9	76	212
Moins de 30 ans	0	24	32	5	19	80
De 30 à 39 ans	1	23	35	3	24	86
De 40 à 49 ans	0	16	15	0	37	68
50 ans et plus	5	29	21	2	34	91
<b>31.12.2024</b>	<b>5</b>	<b>89</b>	<b>101</b>	<b>9</b>	<b>117</b>	<b>321</b>
Dont CDI	5	84	91	8	111	299
Dont CDD	0	5	10	1	6	22
Dont Femmes	0	37	33	1	40	111
Dont Hommes	5	52	68	8	77	210
Moins de 30 ans	0	23	36	5	19	83
De 30 à 39 ans	0	22	31	2	27	82
De 40 à 49 ans	0	15	14	0	37	66
50 ans et plus	5	29	20	2	34	90

- **Les rémunérations et leur évolution**

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs.

Elles peuvent être complétées par des revalorisations collectives. Cela a été le cas au cours des cinq derniers exercices.

Les dispositions nationales ou collectives (conventions de branche...) s'appliquent aux différentes filiales du Groupe Guillemot Corporation. Pour précision, deux des trois filiales françaises du Groupe sont concernées par les dispositions du code du travail relatives à la participation et à l'expérimentation des dispositifs de partage de la valeur au titre de l'exercice 2025.

Sociétés	2025		2024	
	Rémunérations de l'exercice	Charges sociales de l'exercice	Rémunérations de l'exercice	Charges sociales de l'exercice
Société-mère	304	108	348	124
Guillemot Administration et Logistique	3 852	1 404	3 761	1 367
Hercules Thrustmaster	5 526	2 146	5 403	2 041
Guillemot Innovation Labs	627	253	550	218
Filiales étrangères	6 342	855	6 228	761
<b>Total</b>	<b>16 651</b>	<b>4 776</b>	<b>16 290</b>	<b>4 511</b>

### **15.5.1.2 Indicateurs**

L'effectif moyen sur l'exercice 2025, à l'échelle du Groupe, représente 324 personnes, contre 314 pour l'exercice 2024.

### **15.5.2 Santé et sécurité**

#### **15.5.2.1 Actions réalisées**

Les sociétés françaises poursuivent et actualisent leur démarche de prévention des risques, passant notamment par l'évolution d'un document unique (DUERP), qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés en France. Les différents sites du Groupe font l'objet de contrôles selon les règles applicables à chaque pays.

Par ailleurs, il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

Au-delà de la présence sur les lieux de travail de trousse de secours, extincteurs... et en complément du port des équipements de protection individuelle dans les espaces de stockage et de manutention, dont l'importance est régulièrement rappelée, les sociétés françaises continuent à porter leurs efforts sur trois aspects de prévention : les accidents cardiaques, le port de charge et la posture devant un écran de travail.

Les sociétés françaises sont ainsi équipées de défibrillateurs automatiques : la défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Pour ce qui est du port de charges, des conseils sont accessibles via l'Intranet et rappelés par des brochures et affichages dans l'ensemble des espaces de travail.

De la même manière, la plupart des postes de travail impliquant l'utilisation d'un ordinateur, plusieurs documents en ligne exposent les règles simples qui permettent de bien aménager son espace de travail information, et une grande attention est apportée aux choix des équipements pour le confort des salariés.

Dans une démarche orientée vers la qualité de vie au travail, diverses actions avaient été menées en 2024 : mise en place de modalités d'alertes « stress » au sein d'une des deux sociétés françaises, formation aux risques psychosociaux afin de sensibiliser les salariés aux signaux de stress au travail, rédaction d'une « charte des valeurs », coaching managérial... En 2025, la charte de travail a été diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs des sociétés françaises, et la formation de sensibilisation aux risques psycho-sociaux a été déployée auprès de l'ensemble des salariés français.

Les salariés suivent régulièrement des formations et recyclages en matière de sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), qu'afin de permettre aux volontaires d'être habilités aux gestes de premiers secours (en qualité de Sauveteur-Secouriste du Travail, en France).

L'entreprise s'assure de pouvoir adapter les postes de travail à des situations évolutives (épidémies...). Cela s'est en particulier concrétisé, dans le contexte de la pandémie mondiale de Covid-19, par la mise en place d'actions qui ont évolué au cours des dernières années en fonction des règles et des situations sanitaires locales : télétravail devenu principalement intermittent depuis 2021 pour tous les salariés dont le poste le permet, règles et dispositifs de protection afin de réduire au maximum les risques de contamination. Les solutions techniques et pratiques ont pu être apportées aux salariés pour leur permettre de travailler tout en se sentant en sécurité, et un travail d'accompagnement et de rappel des consignes mené pour maintenir à la fois un cadre de travail compatible avec les exigences de prévention et un bon lien avec l'entreprise. Ces solutions demeurent aisément ré-activables et des mesures visant à réduire les risques de contamination Covid restent en place.

Par ailleurs, un suivi particulier et des fiches d'exposition accidentelles à l'amiante ont été établis pour des salariés français suite à un incident survenu en février 2025 lors d'une intervention en toiture par une entreprise extérieure. Il a été fait appel à un laboratoire spécialisé pour réaliser les opérations de mesures et à une entreprise spécialisée pour décontaminer les espaces concernés.

Enfin, les sociétés françaises du Groupe avaient mis en place début 2016 un régime complémentaire de garanties collectives Santé bénéficiant à l'ensemble des salariés.

#### **15.5.2.2 Indicateurs**

En 2025, sept accidents du travail se sont produits au sein des sociétés françaises.

Il s'agit de cinq accidents sur le lieu de travail et de deux accidents de trajet. Ils ont entraîné un nombre très limité d'arrêt de travail (1,5 jour au total pour un des accidents sur le lieu de travail).

Huit accidents du travail étaient à signaler en 2024, en France également uniquement. Six de ces accidents du travail étaient des accidents de trajet. Ces accidents (travail et trajet) avaient entraîné 64 jours d'arrêt de travail.

Aucune maladie professionnelle n'a été constatée.

Afin d'évaluer plus précisément la sécurité sur le lieu de travail, ainsi que la gravité et l'impact des accidents du travail, les indicateurs suivants ont été établis pour l'année 2025 : 1,71 représente le taux de fréquence des accidents du travail ; il reflète le nombre d'accidents du travail avec arrêt rapporté au volume global d'heures travaillées. Un niveau bas témoigne d'un environnement de travail globalement maîtrisé, marqué par une faible occurrence d'incidents déclarés.

Le taux d'absentéisme pour maladie professionnelle et accidents du travail, tout comme le taux de gravité des accidents du travail, sont nuls. Cette absence d'incidents ayant entraîné des arrêts significatifs témoigne de l'efficacité des dispositifs de prévention en place. Elle confirme également qu'aucun accident n'a eu de conséquences lourdes ou durables pour les salariés, ce qui traduit un niveau de sinistralité particulièrement faible.

#### **15.5.3 Dialogue social**

##### **15.5.3.1 Actions réalisées**

Les salariés de deux filiales françaises et de la filiale roumaine du Groupe sont représentés par une délégation du personnel. Ces institutions sont mises en place, informées et consultées dans le cadre réglementaire prévu.

L'ensemble des sociétés veille à appliquer la réglementation collective inhérente à son activité : accords nationaux et accords de branche.

Un accord sur la mise en place de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé au sein d'une société française en décembre 2025.

En Roumanie, la représentation du personnel élue en avril 2023 avait permis la négociation d'un accord collectif pour l'entreprise enregistré en septembre 2023, qui fera l'objet d'une nouvelle négociation en 2026.

Des Chartes de télétravail permettent aux salariés français éligibles qui le souhaitent d'exercer une partie de leur activité de leur domicile, afin de mieux concilier vie professionnelle et personnelle, tout en améliorant la compétitivité et l'attractivité de l'entreprise.

Au-delà des relations avec les représentants du personnel, chaque semestre, des réunions internes rassemblant l'ensemble des collaborateurs sont organisées. Ces rendez-vous permettent à la direction de présenter les projets en cours ainsi que les résultats du Groupe. Il constitue également un temps d'échanges dédié, offrant l'opportunité d'un dialogue entre la direction et les collaborateurs.

##### **15.5.3.2 Indicateurs**

Le nombre d'employés opérant sous des accords collectifs est de 131 à la fin de l'exercice 2025, soit 40,30% de l'effectif.

## 15.5.4 Formation

### 15.5.4.1 Actions réalisées

Les sociétés françaises du Groupe mènent une politique visant à favoriser l'adaptation des savoir-faire aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe, par la mise en œuvre du plan de développement des compétences et en s'appuyant sur les entretiens professionnels.

D'autres actions de formation peuvent se déclencher à la demande de collaborateurs, ou exceptionnellement sur la base d'engagements pris lors de la signature du contrat de travail.

Le Groupe sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant régulièrement sur les problématiques liées aux impressions, tri, éclairage et en sensibilisant les filiales aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

Les salariés des sociétés françaises avaient tous été invités à participer en 2023 à un atelier « Fresque du Climat ».

Un salarié de l'une des sociétés françaises avait d'ailleurs suivi une formation sur ce thème (10,5 heures) au cours de l'année, afin d'une part de pouvoir animer des ateliers dans un cadre professionnel, auprès de collègues, collaborateurs ou clients, et d'autre part de comprendre les multiples impacts environnementaux, les grands principes d'une démarche d'éco-conception, fédérer les équipes autour de cette thématique et stimuler la créativité des solutions éco-innovantes.

Un groupe de cinq personnes rattachées à une société française avait suivi en 2023 une formation en éco-conception de deux jours (14 heures), visant à développer une démarche environnementale dans le cycle de création des produits. Un groupe de 9 autres salariés a participé en 2024 à la même formation.

Deux personnes ont également été formées en 2024 à la comptabilité bilan carbone par un organisme spécialisé.

### 15.5.4.2 Indicateurs

Le nombre d'heures de formation par société et par genre se répartit comme suit :

Société	31.12.25		31.12.24	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Société-Mère	0	0	0	0
Hercules Thrustmaster SAS	149	112	290	325
Guillemot Administration et Logistique SARL	222	215	116	274
Guillemot Innovation Labs SAS	56	0	18	0
Filiales étrangères consolidées	72	64	37	7
<b>TOTAL</b>	<b>499</b>	<b>391</b>	<b>461</b>	<b>606</b>

## 15.5.5 Organisation du travail

### 15.5.5.1 Actions réalisées

#### ▪ L'organisation du temps de travail

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par l'application du cadre réglementaire local en la matière, et l'horaire de travail collectif se décline comme suit :

- 35 heures en France,
- 37,5 heures au Royaume-Uni
- 38 heures au Benelux
- 38,5 heures en Allemagne,
- 40 heures au Canada, en Espagne, Italie, Roumanie et en Chine.

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2025 s'élève à 2441, réparties entre 993 pour la France et 1448 pour les sociétés étrangères, contre 3129 en 2024 (1600 en France et 1529 à l'étranger).

Les collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel et aménagements thérapeutique) au sein des filiales françaises et étrangères consolidées représentent 5,02% de l'effectif au 31 décembre 2025, contre 5,70% de l'effectif au 31 décembre 2024.

Enfin, le Groupe soutient les démarches de ses salariés auprès de la société civile, aussi bien en matière d'engagement dans les forces de réserves des forces armées de la Nation que pour leur permettre de se rendre disponibles pour la réalisation de leurs missions d'Elus Locaux.

▪ L'absentéisme

Le nombre de jours d'absence, pour les filiales consolidées, se répartit comme suit :

	Société-Mère	Guillemot Administration et Logistique Sarl	Hercules Thrustmaster SAS	Guillemot Innovation Labs SAS	Filiales étrangères	Total
<b>31.12.2025</b>	<b>0</b>	<b>985</b>	<b>907,5</b>	<b>28</b>	<b>651</b>	<b>2 571,5</b>
Congé maladie	-	763	675,5	15	505,25	1 958,75
Congé maternité	-	80	101	-	16	197
Accident du travail et trajet	-	1,5	-	-	-	1,5
Congé sans solde	-	69	41	13	49,25	172,25
Congé paternité	-	34	43	-	-	77
Autres absences	-	37,5	47	-	80,5	165
<b>31.12.2024</b>	<b>0</b>	<b>454,5</b>	<b>1 240</b>	<b>17,5</b>	<b>646</b>	<b>2 358</b>
Congé maladie	-	257	706	12	217,5	1192,5
Congé maternité	-	90	241	-	350	681
Accident du travail et trajet	-	6	58	-	-	64
Congé sans solde	-	32	119	5,5	52,5	209
Congé paternité	-	37	62	-	-	99
Autres absences	-	32,5	54	-	26	112,5

La pandémie Covid avait été en 2022 à l'origine de davantage d'arrêts de travail qu'au cours des deux années précédentes, en particulier en France et en Chine.

L'absentéisme lié aux arrêts maladie avait augmenté ensuite significativement en 2023 en France, sans plus être imputable à Covid, à la fois pour des arrêts de courte durée et pour des pathologies nécessitant des interruptions d'activité de longue durée (au cours de l'exercice, trois salariés avaient été absents pour une durée supérieure à 4 mois).

Après une diminution très significative en France en 2024, le niveau de l'absentéisme lié à des arrêts maladie est en 2025 revenu au niveau de l'année 2023, à la fois du fait d'arrêts de courte durée et pour des pathologies nécessitant des interruptions d'activité de longue durée.

Au-delà de la prise en compte de ces ITT, afin de faciliter et pérenniser le retour à une activité professionnelle à l'issue de période d'arrêt du travail, ou dans un contexte médical particulier, les sociétés filiales françaises échangent avec leur service de Santé au Travail et veillent à prendre en compte ses préconisations en travaillant à aménager au cas par cas le poste de travail, et adapter le contenu de fonctions et le cadre de leur exercice.

#### 15.5.5.2 Indicateurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à seize : neuf en France, une au Canada, une en Chine et cinq en Roumanie. Aucune fin de contrat n'a été mise en œuvre par les sociétés du Groupe.

En 2024, les sociétés du Groupe avaient embauché quarante-deux personnes en contrat à durée indéterminée, vingt-deux en France, cinq au Canada, huit en Roumanie, deux en Chine, quatre aux Pays-Bas et une au Royaume-Uni. Quatre contrats avaient pris fin à l'initiative de sociétés du Groupe : deux en France, une au Canada et une en Roumanie.

En 2025, dix-sept salariés ont quitté l'entreprise pour l'un de motifs suivants : démission, rupture conventionnelle, transfert, départ en retraite ou décès ; pour un effectif moyen de 324,39 salariés. Le taux de rotation tel que calculé à l'échelle du Groupe pour 2025 s'élève donc à 5,24%.

## 15.5.6 Egalité de traitement

### 15.5.6.1 Actions réalisées

#### ▪ Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les sociétés du Groupe veillent à promouvoir l'égalité professionnelle entre femmes (au nombre de 113 soit 35% de l'effectif au 31 décembre 2025 contre 111 soit 35% de l'effectif au 31 décembre 2024) et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches. La présence des femmes reste stable, même si du fait en particulier de l'orientation technique de nos métiers, les postes d'ingénierie sont très majoritairement occupés par des hommes.

Il demeure qu'un tiers des postes de direction de département au sein du Groupe est occupé par des femmes. L'indicateur salaire hommes/femmes est en légère hausse en faveur des hommes, après une phase d'évolution à la baisse en faveur des femmes au sein des deux principales filiales françaises depuis 2021 (il était en 2019 pour Guillemot Administration et Logistique Sarl de 1,0 contre 0,9 en 2025, il était en 2019 pour Hercules Thrustmaster SAS de 1,5 contre 1,1 en 2025). Cet indicateur continue à faire l'objet d'un suivi vigilant.

	Société-Mère	Guillemot Administration et Logistique Sarl	Hercules Thrustmaster SAS	Guillemot Innovation Labs SAS	Filiales étrangères	Total
<b>31.12.2025</b>	<b>6</b>	<b>92</b>	<b>103</b>	<b>10</b>	<b>114</b>	<b>325</b>
Dont Femmes	0	38	36	1	38	113
Dont Hommes	6	54	67	9	76	212
Indice salaire h/f	n/a	0,9	1,1	1,7	1,4	
<b>31.12.2024</b>	<b>5</b>	<b>89</b>	<b>101</b>	<b>9</b>	<b>117</b>	<b>321</b>
Dont Femmes	0	37	33	1	40	111
Dont Hommes	5	52	68	8	77	210
Indice salaire h/f	n/a	0,9	1	n/a	1,4	

Les index égalité f/h déclarés en 2023 et 2024 ont abouti aux résultats suivants :

- La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, « non calculable » (du fait de l'effectif) pour l'année 2024 et de 74/100 en 2025,
- La société Hercules Thrustmaster SAS, 94/100 pour l'année 2024 et 89/100 pour l'année 2025.

#### ▪ Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Deux des trois sociétés françaises du Groupe ont employé des travailleurs handicapés en 2025.

Au cours de l'exercice, ces deux sociétés françaises ont également eu recours aux prestations proposées par des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) employant des personnels handicapés à hauteur d'un volume correspondant à 1,82 unité<sup>2</sup> (contre 1,17 l'année précédente) et contribuent au-delà via la DOETH à l'insertion des personnes handicapées.

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, les sociétés françaises du Groupe ont participé pour la seconde fois à l'initiative *DuoDay*, en novembre 2025 : il s'agit d'une journée nationale dédiée à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail, dont le concept est simple : pendant une journée, une personne en situation de handicap forme un duo avec un salarié volontaire, et ils partagent ensemble le quotidien professionnel, échangent sur leurs expériences et enrichissent mutuellement leurs visions.

Le bilan en a été positif : à la fois pour promouvoir des valeurs du Groupe, aider à déconstruire les préjugés et découvrir de nouvelles perspectives et méthodes.

#### ▪ Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe s'applique à traiter les situations individuelles avec la plus grande attention.

Le Groupe demeure vigilant sur la question du recrutement et de l'évolution professionnelle équilibrée entre les hommes et les femmes, mais reste confronté, du fait de l'importance des métiers techniques, à un marché du travail sur lequel les femmes sont toujours sous-représentées.

Au cours de l'exercice 2024, a été élaborée avant d'être partagée avec l'ensemble des salariés des sociétés françaises une charte « Diversité et Inclusion ». Elle repose sur la ferme croyance que la diversité est une richesse et que l'inclusion est essentielle pour créer un environnement de travail sain et épanouissant pour tous. Il est de la responsabilité du Groupe de cultiver une culture où chacun se sent valorisé et respecté. Par cette charte, nous encourageons le respect des valeurs de diversité et nous soutenons les engagements pris en termes de lutte contre toute forme de discrimination, de sensibilisation et de formation, d'égalité hommes/femmes, de handicap, d'évaluation de nos actions et de leurs impacts, ceci afin que chaque geste, chaque parole, reflète un environnement de travail ouvert et respectueux.

<sup>2</sup> Unité : effectif bénéficiant de l'obligation d'emploi du fait d'un handicap – selon méthode déclaration Agefiph 2020

En 2025, c'est notre « Charte des Valeurs » qui a été présentée à l'ensemble des salariés des sociétés françaises au cours d'ateliers collectifs, afin d'affirmer l'identité de l'entreprise et de partager une vision commune, et permettre à chaque de s'appuyer sur un cadre pour garantir le respect au travail et gagner en transversalité et en coopération.

#### **15.5.6.2 Indicateurs**

- 35% de l'effectif sont des femmes au 31 décembre 2025 contre 35% de l'effectif au 31 décembre 2024 ;
- 43% de femmes au sein du Conseil d'administration ;
- 43% de femmes parmi les membres de la direction ;
- L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 1,13 à l'échelle des sociétés du Groupe.

## **15.6 Informations de gouvernance et sociétales**

### **15.6.1 Ethique des affaires**

#### **15.6.1.1 Actions réalisées**

Le Groupe a mis en place dans certaines filiales des dispositifs d'alerte interne permettant le recueil des signalements émanant d'employés et relatifs à l'existence de conduites ou de situations de corruption et plus largement de tout fait constitutif d'un crime ou d'un délit, d'une violation ou tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international, ou d'une menace ou d'un préjudice à l'intérêt général. Les filiales employant plus de 50 salariés ont ainsi mis en place une adresse électronique dédiée et ont désigné des référents, formés à la conduite d'enquête interne et à la protection des lanceurs d'alerte, afin, le cas échéant, de garantir la stricte confidentialité des signalements, de leurs auteurs et des personnes visées.

Corollaire de la charte des valeurs du Groupe, le recueil et le traitement de ces signalements visent à y mettre fin, sanctionner le cas échéant, et actualiser la cartographie des risques pour éviter la réitération de ces comportements.

Ces dispositifs propres à certaines filiales au regard de leur taille s'ajoutent aux canaux classiques de signalement existant dans l'intégralité du Groupe (supérieur hiérarchique, sollicitation des ressources humaines, saisine du défenseur des droits, etc.).

Tout canal confondu, aucun signalement relatif à des faits de corruption n'a été remonté dans le Groupe sur l'exercice 2025.

Nos activités n'ont en elles-mêmes aucune incidence directe quant à la lutte contre l'évasion fiscale mais, dans le respect de nos valeurs, c'est un principe que nous appliquons dans notre propre gestion et c'est un principe présent dans toutes les relations avec les partenaires des services financiers et administratifs.

#### **15.6.1.2 Indicateurs**

Aucune signalisation sur le thème de la corruption par les procédures d'alerte toutes sociétés confondues. Aucun cas de corruption remonté en 2025 ou dans les cinq dernières années.

### **15.6.2 Engagement sur les territoires**

#### **15.6.2.1 Actions réalisées**

##### **▪ Relations avec les écoles du supérieur**

En France, le Groupe privilégie les établissements régionaux pour l'attribution de la taxe d'apprentissage. Des dons de matériel informatique sont régulièrement réalisés à des écoles ; en 2025, un don a été renouvelé auprès du lycée Marcel Callo de Redon, à hauteur de 99 équipements.

En Roumanie, la filiale à Bucarest a signé un partenariat avec la plus importante université technique de Bucarest : Politehnica. Elle a intégré dans son équipe deux stagiaires de cette université pendant trois mois en 2025. Un étudiant a également été recruté en 2025.

##### **▪ Soutien aux initiatives locales**

Une politique de dons a été rédigée pour déterminer les types d'associations ou d'initiatives que le Groupe souhaite favoriser et le processus interne pour l'attribution des dons de produits ou en numéraire.

En 2025, deux initiatives locales ont été soutenues :

- Le festival Handistars de la Ferme du monde : la Ferme du monde située à Carentoir est un parc animalier géré par l'Entreprise de Travail Adapté de Carentoir, employant des personnes en situation de handicap. Chaque année en juin, elle organise le festival Handistars, en invitant des artistes en situation de handicap à venir se produire sur scène. En 2025, le Groupe a réalisé des dons de 22 produits pour récompenser les artistes et l'organisation de la tombola.

- L'antenne du Téléthon de Carentoir : une compétition de simulation automobile (« *simracing* ») ouverte aux habitants du territoire. Les participants ont été invités à prendre place dans un simulateur de course automobile pour tenter de réaliser le meilleur temps sur un circuit virtuel, en contrepartie d'un don. Au total, l'antenne de Carentoir a collecté 235 euros, reversés intégralement au Téléthon, au profit de la recherche sur les maladies neuromusculaires.



Enfin, les salariés ont l'opportunité de participer à divers événements sportifs locaux. En 2025, de nouveaux sports ont été proposés : un tournoi de handball en challenge entreprises, un tournoi de sandball, une course d'aviron, un triathlon en équipe. La participation à des courses locales s'est poursuivie. A Rennes, les salariés ont pu participer à la Run'INSA, l'Activ'Est Eco Business Trail et la Roazhon Run. Aux alentours de Carentoir, la participation à la course la Gacilienne contre les cancers a contribué à la collecte de dons pour des associations de lutte contre le cancer.

▪ Initiative de santé publique

Le Groupe a souhaité contribuer à la santé et la sécurité autour de ses sites français, en s'appuyant sur une solution technologique innovante, qui permet d'alerter, localiser et guider les témoins d'un arrêt cardiaque.

Le dispositif Géocoeur est un panneau connecté qui lance un signal lumineux et sonore lorsqu'un arrêt cardiaque a lieu à proximité. Un défibrillateur peut ainsi être apporté rapidement à la victime en attendant l'arrivée des secours, et peut ainsi aider à sauver des vies. Un Géocoeur est désormais installé près des défibrillateurs des sites de Carentoir et de Rennes.

Un webinaire de sensibilisation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur a été organisé lors de la mise en place du dispositif et est disponible en vidéo à tous les collaborateurs.



▪ Développement local

La présence journalière des salariés dans les bureaux des différentes filiales influence les commerces locaux (restaurants, supermarchés, services de messagerie, garages, parkings...).

Par ailleurs, le Groupe privilégie les Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT) pour la prestation de service en local. Cela concerne par exemple l'ESAT Le Bois Jumel pour l'entretien des espaces verts à Carentoir, ou l'ESAT de Gacilly pour des prestations de conditionnement de produits.

Le Groupe participe à un groupe de travail inter-industries pour construire un guide de bonnes pratiques d'écoconception pour les produits électriques et électroniques.

▪ Dons financiers

En France, le Groupe apporte son soutien sous la forme de dons au Fonds d'Initiatives du Club des Trente (FICT) qui a pour objet de soutenir et financer toutes initiatives d'intérêt général en vue d'assurer l'équilibre, l'expansion et la prospérité des territoires de l'ouest de la France ; dynamiser les activités économiques de l'ouest de la France, valoriser le monde de l'entreprise auprès de tous publics, et en particulier les jeunes ; promouvoir, diffuser et défendre les valeurs d'engagement, d'initiative et de responsabilité.

Cet organisme a participé au financement des projets suivants au cours de ces dernières années :

- Passeport Armorique pour Entreprendre qui œuvre dans l'intérêt du développement régional en encourageant et facilitant l'accès au monde économique à des jeunes porteurs d'un projet professionnel. Le parrainage de ces jeunes par des chefs d'entreprise durant leurs études, associé au financement de deux banques partenaires agit comme un véritable accélérateur de projets. L'objectif principal est de transmettre un héritage social et culturel entreprise à des jeunes socialement éloignés du monde entrepreneurial en leur facilitant l'accès à l'entreprise, leur donner de l'ambition et agir en tant qu'accélérateur de projets, révélateurs de talents.

- 100 000 Entrepreneurs : association qui a pour objet de transmettre l'envie d'entreprendre en organisant des rencontres entre des jeunes de 13 à 25 ans et des entrepreneurs. Réseau national, il a ouvert une antenne en Bretagne en 2023 grâce au soutien du Fonds d'Initiative du Club des Trente.

- L'institut Agro, établissement d'enseignement supérieur et de recherche dans les champs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'environnement et du paysage, est accompagné depuis 2023 par le FICT dans l'un de ses programmes d'action dédié à l'esprit d'entreprendre et d'innover en entreprise.

En Roumanie, la filiale redirige, depuis 2 ans, une partie des impôts sur les bénéficiaires à une ONG locale, selon le mécanisme fiscal national. En 2024, l'association « Asociatia Blondie » a été soutenue d'un montant de 10 000 RON (1970€). Sa mission est d'apporter des infrastructures médicalisées pour les enfants malades pour qu'ils puissent être soignés dans les meilleures conditions : en 2024, le projet a été d'acheter des équipements médicaux pour créer le 1<sup>er</sup> avion ambulance de Roumanie.

En 2025, c'est l'association « Auzi Intelegi Traiesti » qui a été soutenue d'un montant de 14 000 RON (2 370€) grâce à la redirection de cette taxe. Elle agit auprès des parents d'enfants malentendants pour faciliter leur intégration dans le système éducatif et leur insertion professionnelle, et supporte financièrement les opérations chirurgicales des enfants. Les activités de l'association consistent principalement en l'échange de bonnes pratiques entre parents, et sur le transfert de savoir-faire concernant la prise en charge d'un enfant malentendant appareillé (prothèse auditive ou implant cochléaire).

#### **15.6.2.2 Indicateurs**

Au cours de l'exercice, Le Groupe a réalisé des dons financiers à hauteur de 10 500 euros et 27 dons de produits, représentant 1 238,90 euros.

#### **15.6.3 Informations relatives aux Droits de l'Homme**

- **Respect des Droits de l'Homme au sein du Groupe Guillemot Corporation**

Le Groupe soutient et respecte les lois et normes internationales en la matière.

- Liberté d'association et droit de négociation collective

L'ensemble des sociétés du Groupe s'attache à respecter la réglementation en la matière, qui se concrétise par exemple par l'élection de représentants des salariés qui exercent leur mission dans le cadre légal (Cf. paragraphe 15.5.3).

- Elimination du travail forcé ou obligatoire

La mise en place des emplois se fait dans le cadre de la législation applicable, dans le respect des règles en matière de gestion des contrats de travail.

- Abolition du travail des enfants

Le Groupe n'emploie pas de salarié(e) âgé(e) de moins de 18 ans.

Il est par ailleurs précisé dans les contrats de prestation avec les sous-traitants, pour ce qui concerne la production réalisée en Asie, que le travail des enfants est prohibé.

- Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Le Groupe considère avant tout la compétence de ses collaborateurs et refuse toute forme de discrimination. Afin de limiter tout risque en la matière, la gestion du personnel veille à s'appuyer sur la compétence de professionnels des Ressources Humaines internes ou externes aussi bien pour les procédures de recrutement, que pour les conditions contractuelles validées par ces professionnels. En 2024, le Groupe a formalisé ses engagements en matière de non-discrimination à l'emploi mais également tout au long du parcours professionnel des collaborateurs chez Guillemot Corporation, au travers de la Charte Diversité et Inclusion.

Le Groupe est par ailleurs sensible à l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise : ouvert à l'accueil d'étudiants (stages, études...) au cours de leur cursus de formation, il soutient également les projets de Passeport Armorique pour Entreprendre, qui œuvre dans l'intérêt du développement régional en encourageant et facilitant l'accès au monde économique à des jeunes porteurs d'un projet professionnel. Des salariés des sociétés françaises interviennent régulièrement auprès d'établissements de formation initiale afin de partager leur expérience professionnelle.

Au cours de l'année 2025, six étudiants ont effectué un stage d'études (hors « stage découverte ») au sein des sociétés françaises et un étudiant au sein d'une société étrangère. Au sein des sociétés françaises, seize étudiants ont été salariés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage dans l'année.

Les sociétés françaises du Groupe avaient accueilli au cours de l'exercice 2024 quinze stagiaires en France et un à l'étranger (hors « découverte » de courte durée). Les sociétés françaises du Groupe avaient employé dix-sept étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage dans l'année.

Par ailleurs, la mise en place de missions à temps partiel pour renforcer les équipes de conseillers consommateurs depuis le mois d'octobre 2020 au sein d'une société française a permis au cours des trois derniers exercices de proposer à des étudiants des jobs d'appoint adaptés à leur planning académique.

#### ▪ Droits de l'Homme chez les sous-traitants

En 2024, le Groupe a commencé à envoyer des questionnaires RSE à ses principaux sous-traitants de production et de logistique, pour mieux connaître leurs pratiques. Le questionnaire couvre les sujets environnementaux (énergie, déchets, pollution, biodiversité), les sujets sociaux (santé et sécurité, droits de l'homme) et d'achats responsables. Fin 2025, 44% des sous-traitants ont répondu au questionnaire RSE.

Les sous-traitants représentant plus de 90% de notre production sont certifiés SA 8000, une certification garantissant le respect des Droits de l'homme. Cette certification traite notamment des aspects suivants : l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, le respect du droit d'association et de négociation collective, l'élimination des discriminations, le suivi des heures de travail et le paiement des heures supplémentaires, la rémunération, la santé et la sécurité au travail.

Par ailleurs, le Groupe travaille avec des sous-traitants depuis de nombreuses années et veille au respect des conditions sociales et environnementales au sein des usines de production. La filiale située à Hong-Kong suit quotidiennement le travail au sein des usines et les équipes d'ingénieurs français sont présents de façon régulière sur place.

### **15.6.4 Cybersécurité**

#### **15.6.4.1 Actions réalisées**

Afin de garantir la sécurité et la résilience des infrastructures, l'entreprise déploie une stratégie de défense en profondeur reposant sur des dispositifs techniques et des actions organisationnelles.

Chaque site géographique est équipé de pare-feu 3<sup>ème</sup> génération qui assurent le filtrage du trafic réseau, des applications et des urls pour bloquer les connexions non autorisées.

Les sites internet du Groupe sont couplés à un réseau de distribution de contenu qui permet d'une part une optimisation de la performance, et d'autre part d'assurer une continuité de service en cas d'attaque distribuée.

Tous les serveurs et les équipements individuels sont chiffrés et équipés de systèmes de détection de comportement anormaux intégrant une réponse automatique permettant par exemple l'isolation du réseau d'un terminal victime d'une intrusion. Ce système est monitoré en permanence par un centre de sécurité externe capable d'intervenir immédiatement pour traiter ces comportements anormaux.

En complément, les éléments sensibles des équipements réseaux et serveurs sont monitorés afin de permettre aux équipes internes d'agir proactivement. Les sauvegardes des données et des serveurs sont testées pour assurer une maîtrise de la continuité d'activité en cas d'incident.

Des travaux d'authentification des serveurs d'émission de courriers électroniques menés en 2024 ont permis d'améliorer l'identification des courriers électroniques illégitimes. En 2025, 12% des courriers électroniques indésirables ont ainsi été bloqués.

Un nouveau filtre a été ajouté en début d'année 2025, et permet désormais d'une part l'ajout d'une bannière d'information sur les courriers électroniques suspects, et d'autre part la simplification du signalement par les utilisateurs des courriers électroniques pour lesquels un avis technique est souhaitable.

L'authentification multi-facteurs (MFA) et centralisée (SSO) ainsi que les revues formalisées des droits des utilisateurs renforce la sécurité des accès.

#### **15.6.4.2 Indicateurs**

Chaque année, des tests d'intrusion sont réalisés avec des partenaires externes, pour évaluer la robustesse des systèmes, détecter les failles potentielles, comprendre comment elles pourraient être exploitées, et consolider continuellement les défenses du Groupe.

Depuis début 2025, les actions de sensibilisation des utilisateurs sont formalisées via une solution interactive, qui permet à la fois de rapides cours de sensibilisation ainsi que des campagnes régulières de simulation de phishing personnalisé visant à renforcer la vigilance et la culture de sécurité au sein de l'entreprise.

En 2025, 4 000 courriers électroniques de simulation de phishing ont été envoyés. Le taux de clic (ouverture de pièce jointe, clic sur les liens...) a ainsi été réduit de 50% depuis les premières campagnes menées.

## **16. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Leurs rapports portent sur le contrôle des comptes annuels et consolidés, la justification de leurs appréciations et les vérifications spécifiques prévues par la loi. Ils vous présenteront également leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Le texte des projets de résolution vous sera ensuite présenté.

Puis, nous ouvrirons le débat et passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation ce jour.

Le Conseil d'administration

Le 23 mars 2026

## 17. ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER

(article R.225-102 du code de commerce)

### 17.1 Tableau financier de la société Guillemot Corporation S.A.

Exercice	2025	2024	2023	2022	2021
<b>I- Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	11 309	11 617	11 617	11 771	11 771
Nombre d'actions émises	14 687 480	15 087 480	15 087 480	15 287 480	15 287 480
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II- Résultat global des opérations effectives</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	121 418	112 690	109 863	174 820	168 762
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	5 297	5 974	3 989	31 406	33 154
Impôts sur les bénéfices	0	-6	-7	3 887	4 018
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-3 214	1 110	1 747	29 059	28 046
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	3 772	3 822
<b>III- Résultat des opérations réduit à une seule action</b> (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,36	0,40	0,26	2,05	1,91
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-0,22	0,07	0,12	1,90	1,83
Dividende versé à chaque action (1)	0,13	0	0	0,25	0,25
<b>IV- Personnel</b>					
Nombre de salariés (2)	6	5	5	5	5
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	304	348	316	349	273
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	118	124	87	97	81

(1) Pour l'exercice 2025, le dividende distribué est prélevé sur la prime de conversion des obligations et non sur le résultat

(2) Il s'agit des mandataires sociaux dirigeants, Messieurs Claude, Valentin, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail.

## 17.2 Tableau financier du Groupe Guillemot Corporation

Exercice	2025	2024	2023	2022	2021
<b>Résultat global des opérations effectives</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	127 215	125 120	119 132	188 047	176 755
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	6 545	11 635	9 435	35 237	23 273
Impôts sur les bénéfices	455	1	-113	-7 235	-2 887
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-2 432	1 177	964	20 352	13 707
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	3 772	3 822
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b> (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,48	0,77	0,62	1,83	1,33
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-0,17	0,08	0,06	1,35	0,90
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0,25	0,25
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	325	321	297	281	242
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	15 184	14 505	12 898	11 283	9 852
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	4 351	4 153	3 371	3 139	2 972

## 18. ANNEXE 2 : TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

Les montants sont exprimés en euros à compter du 11 septembre 2001, date à laquelle le capital social a été converti en euros.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant de l'augmentation de capital			Montant de la réduction de capital	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission et/ou de conversion et/ou d'apport	Montants cumulés du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par conversion	Par incorporation de réserves				
01/09/97	Création de la société	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	20 F	-	20 000 000 F
01/08/98	Division du nominal	1 000 000	2 000 000	-	-	-	-	10 F	-	20 000 000 F
24/11/98	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	353 000	2 353 000	3 530 000 F	-	-	-	10 F	98 840 000 F	23 530 000 F
23/02/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	67 130	2 420 130	-	671 300 F	-	-	10 F	30 152 775 F	24 201 300 F
23/02/00	Division du nominal	2 420 130	4 840 260	-	-	-	-	5 F	-	24 201 300 F
17/05/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	93 550	4 933 810	-	467 750 F	-	-	5 F	21 009 922 F	24 669 050 F
17/05/00	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	222	4 934 032	1110 F	-	-	-	5 F	64 420 F	24 670 160 F
17/05/00	Augmentation de capital par émission d'actions	953 831	5 887 863	4 769 155 F	-	-	-	5 F	321 206 020 F	29 439 315 F
13/09/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	20 818	5 908 681	-	104 090 F	-	-	5 F	4 675 409 F	29 543 405 F
11/09/01	Augmentation de capital par conversion d'obligations	128 750	6 037 431	-	643 750 F	-	-	5 F	28 915 312 F	30 187 155 F
11/09/01	Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale	-	6 037 431	-	-	-	-	-	-	4 602 002,11 €
16/05/02	Rétablissement de la valeur nominale et augmentation de capital par élévation de la valeur nominale (1)	-	6 037 431	-	-	46 819,76	-	0,77	-	4 648 821,87
16/05/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (1)	4 376	6 041 807	-	3 369,52	-	-	0,77	149 790,48	4 652 191,39
28/06/02	Augmentation de capital par apport en nature (2)	435 278	6 477 085	335 164,06	-	-	-	0,77	4 587 835,94	4 987 355,45
30/08/02	Augmentation de capital par apport en nature (3)	3 000 000	9 477 085	2 310 000	-	-	-	0,77	12 690 000	7 297 355,45
30/08/02	Réduction de capital par annulation d'actions propres (4)	416 665	9 060 420	-	-	-	320 832,05	0,77	- 11 346 025	6 976 523,40
19/09/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (5)	6 000	9 066 420	-	4 620	-	-	0,77	205 380	6 981 143,40
23/12/03	Augmentation de capital par apport en nature (6)	4 444 444	13 510 864	3 422 221,88	-	-	-	0,77	10 577 778,12	10 403 365,28
19/01/04	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (7)	81 446	13 592 310	62 713,42	-	-	-	0,77	181 624,58	10 466 078,70
16/11/06	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (8)	101	13 592 411	77,77	-	-	-	0,77	4 422,23	10 466 156,47
16/11/06	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 076 233	14 668 644	828 699,41	-	-	-	0,77	1 571 300,59	11 294 855,88
18/09/07	Augmentation de capital par conversion d'obligations (10)	290 532	14 959 176	-	223 709,64	-	-	0,77	700 710,36	11 518 565,52
29/01/08	Augmentation de capital par levées d'options (11)	6 700	14 965 876	5 159,00	-	-	-	0,77	7 102,00	11 523 724,52
20/01/11	Augmentation de capital par levées d'options (12)	38 860	15 004 736	29 922,20	-	-	-	0,77	40 035,40	11 553 646,72
24/01/18	Augmentation de capital par levées d'options (13)	382 500	15 387 236	294 525,00	-	-	-	0,77	436 050,00	11 848 171,72
24/01/18	Réduction de capital par annulation d'actions propres (14)	187 256	15 199 980	-	-	-	144 187,12	0,77	-457 354,20	11 703 984,60
16/03/18	Augmentation de capital par levées d'options (15)	87 500	15 287 480	67 375,00	-	-	-	0,77	99 750,00	11 771 359,60
25/01/23	Réduction de capital par annulation d'actions propres (16)	200 000	15 087 480	-	-	-	154 000,00	0,77	-2 474 690,16	11 617 359,60
29/01/25	Réduction de capital par annulation d'actions propres (17)	400 000	14 687 480	-	-	-	308 000,00	0,77	-2 171 609,20	11 309 359,60

- (1) Le Conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2002, utilisant l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 février 2002, a rétabli la mention de la valeur nominale dans les statuts pour la porter à 0,77 euro. Au cours de cette même séance, le conseil a constaté le nombre des obligations converties en actions depuis le début de l'exercice en cours et a constaté l'augmentation de capital correspondante.
- (2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 435 278 actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Participations S.A. consistant en une part sociale de la société italienne Guillemot Srl et représentant 100% du capital de cette dernière. Le nombre d'actions nouvelles a été déterminé par la valeur de l'apport, égale à 4 923 000 euros, divisée par le cours de référence de l'action Guillemot Corporation correspondant à la moyenne des cours de clôture des soixante jours de bourse précédant la date de l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 3 000 000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en un million de titres Ubi Soft Entertainment d'une valeur totale de quinze millions d'euros ; une parité de trois actions nouvelles Guillemot Corporation pour une action Ubi Soft Entertainment apportée a été retenue dans le contrat d'apport signé entre la société et Guillemot Brothers S.A. La Commission des opérations de bourse a apposé le 14 août 2002 le numéro d'enregistrement E.02-213 sur l'annexe au rapport du Conseil d'administration présentée à l'assemblée générale extraordinaire.
- (4) Le Conseil d'administration du 30 août 2002 réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a décidé l'annulation de 416 665 actions propres.
- (5) Le Conseil d'administration du 19 septembre 2002 a constaté le nombre d'obligations converties en actions entre le 16 mai 2002 et le 31 août 2002.
- (6) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 décembre 2003 a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en cinq millions d'actions Gameloft.
- (7) Le Conseil d'administration du 19 janvier 2004 a constaté le nombre de bons de souscription émis le 5 décembre 2003 et exercés pendant la période de souscription ayant expiré le 31 décembre 2003.
- (8) 100 bons de souscription d'actions émis en 1999 ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons de souscription non exercés à cette date ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.
- (9) Le Conseil d'administration dans sa séance du 16 novembre 2006 a décidé de réaliser l'augmentation de capital de deux millions quatre cent mille euros, prime d'émission comprise, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006. La souscription des 1 076 233 actions nouvelles a été libérée intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société détenues par la société Guillemot Brothers S.A.
- (10) Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 septembre 2007 a constaté le nombre d'obligations converties entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire, et a constaté l'augmentation de capital correspondante. 13 206 obligations ont été converties pendant cette période.
- (11) Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2008 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 6 700 options ont été levées pendant cette période.
- (12) Le Conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 2011 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 38 860 options ont été levées pendant cette période.
- (13) Le Conseil d'administration dans sa séance du 24 janvier 2018 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 382 500 options ont été levées pendant cette période.
- (14) Le Conseil d'administration du 24 janvier 2018 utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2017 a décidé l'annulation de 187 256 actions propres. Ces 187 256 actions propres avaient, au cours de cette même séance du Conseil d'administration, été réaffectées à l'objectif « annulation ».
- (15) Le Conseil d'administration dans sa séance du 16 mars 2018 a constaté le nombre et le montant des actions émises sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 18 février 2018 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 87 500 options ont été levées pendant cette période.
- (16) Le Conseil d'administration du 25 janvier 2023 utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2022 a décidé l'annulation de 200 000 actions propres acquises en 2022 et affectées dès leur acquisition à l'objectif « annulation ».
- (17) Le Conseil d'administration du 29 janvier 2025 utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2024 a décidé l'annulation de 400 000 actions propres acquises en 2024 et affectées dès leur acquisition à l'objectif « annulation ».

## **19. ANNEXE 3 : RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie, levée, souscrite ou achetée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le tableau ci-après récapitule les plans d'options de souscription d'actions en vigueur mis en place par la société Guillemot Corporation S.A. :

Date de l'assemblée générale	27/05/2021
Date du Conseil d'administration	03/12/2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites : - dont par les mandataires sociaux - dont par les dix premiers attributaires salariés	193 950 0 29 500
Point de départ d'exercice des options	03/12/2023
Date d'expiration des options	02/12/2031
Prix de souscription	14,44 euros
Modalités d'exercice	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 50% au cours de la 3<sup>ème</sup> année du plan,</li><li>▪ 25% supplémentaires au cours de la 4<sup>ème</sup> du plan,</li><li>▪ les 25% restants à partir de la 5<sup>ème</sup> année du plan.</li></ul> Les options qui n'auraient pas été levées au cours de la 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> année du plan, pourront être levées les années suivantes et ce jusqu'au 2 décembre 2031 inclus.
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2025	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques durant l'exercice clos le 31/12/2025	3 200
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2025	153 800

Nous vous précisons que, depuis le début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie,
- Aucune option de souscription n'a été levée.

Fait à Rennes, le 23 mars 2026.

Le Conseil d'administration

## **20. ANNEXE 4 : RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ni au cours des exercices précédents.

En outre, nous vous précisons qu'aucune action gratuite n'a été attribuée depuis le début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Fait à Rennes, le 23 mars 2026.

Le Conseil d'administration

## **21. ANNEXE 5 : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **21.1 Code de gouvernement d'entreprise**

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext.

Ce code est disponible sur le site Internet de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans les rubriques « points de vigilance » du code Middlednext (Edition septembre 2021) dans sa séance du 27 octobre 2021 et en a fait une revue le 29 octobre 2025.

### **21.2 Organes d'administration et de direction de Guillemot Corporation S.A.**

<b>Nom, Prénom, Fonction</b>	<b>Sexe</b>	<b>Age</b>	<b>Indépendant</b>	<b>Première nomination</b>	<b>Echéance du mandat</b>	<b>Nombre d'actions détenues Au 28/02/2026</b>
<b>Claude GUILLEMOT</b> <i>Membre du Conseil Président du Conseil d'administration</i>	M	69	Non	1997	2030	778 713
<b>Valentin GUILLEMOT</b> <i>Directeur Général</i>	M	34	Non	2025	2035	379 187
<b>Michel GUILLEMOT</b> <i>Membre du Conseil DGD</i>	M	67	Non	1997	2028	1 363 443
<b>Gérard GUILLEMOT</b> <i>Membre du Conseil DGD</i>	M	64	Non	1997	2028	1 096 246
<b>Christian GUILLEMOT</b> <i>Membre du Conseil DGD</i>	M	60	Non	1997	2030	329 348
<b>Maryvonne LE ROCH-NOCERA</b> <i>Membre du Conseil</i>	F	67	Oui	2014	2026	100
<b>Corinne LE ROY</b> <i>Membre du Conseil</i>	F	62	Oui	2017	2027	1
<b>Véronique LE BOURGE</b> <i>Membre du Conseil</i>	F	59	Oui	2023	2029	60
<b>Yves GUILLEMOT</b> <i>DGD</i>	M	65	Non	1997	<i>Date de cessation de la fonction de DG de Monsieur Valentin Guillemot</i>	985 044

Le Conseil d'administration assure lui-même la mission du comité d'audit et du comité RSE. Il est également en charge de la thématique nominations et rémunérations des mandataires sociaux.

### **21.2.1 Composition du Conseil d'administration**

La composition de votre Conseil d'administration n'a pas été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Votre Conseil d'administration est composé de sept membres dont quatre hommes et trois femmes. La proportion de membres de sexe masculin et de membres de sexe féminin est respectivement de 57,14% et de 42,86%.

Votre Conseil d'administration comprend, en les personnes de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera, Madame Corinne Le Roy et Madame Véronique Le Bourge, trois membres indépendants au sens du code Middledent.

Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot ne sont pas indépendants au sens du code susvisé car ils sont également ou ont été dirigeants mandataires sociaux de la société et sont frères.

Chaque administrateur exerçant également un mandat de dirigeant (Messieurs Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot) n'exerce pas plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures au Groupe Guillemot Corporation.

Votre Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Dans sa séance du 5 juin 2025, votre Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la société.

A ce jour, le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoir particulière à votre Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

Le Président du Conseil d'administration a quant à lui pour missions « classiques » d'organiser et diriger les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il représente le Conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En parallèle et dans le bon déroulé du plan de succession amorcé au cours de l'exercice 2025, le Président du Conseil d'administration, qui a exercé les fonctions de Directeur Général de 1997 à 2025, accompagne le nouveau Directeur Général dans sa prise de fonction et lui apporte conseil, assistance et soutien, en lui octroyant son temps et son expérience à chaque fois que nécessaire, le but étant d'assurer une transmission fluide par un accompagnement personnalisé.

Il est rappelé que :

- L'article 9 des statuts prévoit que la société puisse être administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.
- La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Toutefois, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du Conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de quatre ou cinq ans.
- Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et ne pas être âgé de plus de quatre-vingt ans.

### **21.2.2 Membres des organes d'administration et de direction**

Les membres des organes d'administration et de direction peuvent être contactés à l'adresse suivante : GUILLEMOT CORPORATION S.A., BP 2, 56204 La Gacilly Cedex.

<b>Claude GUILLEMOT</b> Administrateur et Président du Conseil d'administration
A l'issue de sa maîtrise en Sciences économiques obtenue en 1981 à l'Université de Rennes I, suivie d'une spécialisation en informatique industrielle à l'ICAM de Lille, M. Claude Guillemot a rejoint l'entreprise familiale et a, en 1984, avec son frère Michel, orienté son activité vers la distribution de produits informatiques puis l'a spécialisée en 1985 dans la distribution de jeux vidéo sous la marque « Guillemot International Software ». Avec ses quatre frères, il a ensuite créé le groupe Guillemot Corporation, coté en Bourse depuis 1998, qui conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules pour les périphériques numériques (DJ et musique numérique, enceintes) et Thrustmaster pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux vidéo. Il a également fondé avec ses frères en 1986 le Groupe Ubisoft Entertainment, concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles, et en 2000, le Groupe Gameloft, un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables. M. Claude GUILLEMOT est Président du Conseil d'administration de la société Guillemot Corporation S.A., et également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A.

<b>Claude GUILLEMOT</b> Administrateur et Président du Conseil d'administration	
<b>Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>
<p><u>France</u> <b>Président</b> de Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Innovation Labs SAS</p> <p><u>Étranger</u> <b>Président et administrateur</b> de Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche &amp; Développement Inc. (Canada), Guillemot Inc. (Etats-Unis) <b>Représentant légal</b> de Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd (Chine) <b>Administrateur</b> de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot SA (Belgique), Guillemot Romania Srl (Roumanie), Guillemot Srl (Italie), Guillemot Spain SL (Espagne) <b>Gérant</b> de Guillemot GmbH (Allemagne)</p>	<p><u>France</u> <b>Directeur général délégué et administrateur</b> d'Ubisoft Entertainment SA* <b>Administrateur</b> d'AMA SA <b>Directeur général</b> de Guillemot Brothers SAS <b>Gérant</b> de BANGOR SCI</p> <p><u>Étranger</u> <b>Administrateur</b> d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis) <b>Administrateur suppléant</b> d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Ubisoft Fastigheter AB (Suède) <b>Directeur</b> de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation PLC (Royaume-Uni)* <b>Directeur et Directeur général délégué</b> de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni)</p>
<b>Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>	<b>Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>
<b>Président Directeur Général</b> de Guillemot Corporation S.A.	<p><u>France</u> Néant</p> <p><u>Étranger</u> <b>Administrateur</b> d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark)</p>

(\*) société cotée sur le marché Euronext Paris

<b>Valentin GUILLEMOT</b> Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A. (**)	
<p>Diplômé de l'EDHEC Business School (Bachelor en Marketing et Master of Science en Marketing Management) et du MIT (Certificat en Additive Manufacturing for Innovative Design and Production), Valentin Guillemot a rejoint le Groupe Guillemot Corporation en 2022. Il y apporte son appétence pour l'innovation, son dynamisme et son expertise en génération de revenus digitaux. Cependant, son histoire avec l'entreprise familiale commence officiellement bien plus tôt : en 2013, il contribue, aux côtés des équipes logistiques de Guillemot Corporation, à la mise en place d'un entrepôt logistique tiers à Hong-Kong. Entre temps, Valentin Guillemot a travaillé en Irlande chez Salesforce.com, au sein de l'équipe stratégie de vente et opérations (2014-2015). En 2015, il a intégré le secteur du jeu vidéo au cœur du Groupe Ubisoft Entertainment en contribuant notamment au projet Rainbow Six Siege. Il a évolué au sein de l'entreprise et a occupé durant plusieurs années le poste de Directeur Monétisation. Ses expériences lui ont permis d'acquérir une vision 360° de la vie produit et de la stratégie d'entreprise. En 2025, Valentin Guillemot a été nommé Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A.</p>	
<b>Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>
<p><u>France</u> Néant</p> <p><u>Etranger</u> <b>Vice-Président</b> de Guillemot Inc (Canada)</p>	<p><u>France</u> Néant</p> <p><u>Etranger</u> Néant</p>
<b>Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>	<b>Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>
Néant	Néant

(\*\*) Guillemot Corporation S.A. est directeur de Guillemot Netherlands B.V. (Pays-Bas)

<b>Michel GUILLEMOT</b> Administrateur et Directeur Général Délégué chargé de la stratégie	
<p>Diplômé de l'EDHEC et du DECS, M. Michel Guillemot est cofondateur avec ses quatre frères du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster) et occupe, au sein de la société Guillemot Corporation S.A., les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur.</p> <p>Ses quarante années d'expérience dans les industries de l'informatique et du jeu vidéo, son expertise en Intelligence Artificielle, son esprit entrepreneurial et sa connaissance approfondie de l'industrie du mobile en font une référence. Il a également fondé l'éditeur de jeux vidéo pour mobiles Gameloft et en a été pendant seize ans le Président Directeur Général. Sous sa direction, de 2001 à 2016, Gameloft a connu une rapide et forte croissance, devenant un leader mondial et l'un des plus importants développeurs de jeux mobiles.</p> <p>M. Michel Guillemot a également cofondé le Groupe Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles) en 1986, et occupe les fonctions de Directeur Général Délégué développement stratégique et financier et Administrateur au sein d'Ubisoft Entertainment S.A.</p> <p>Aujourd'hui basé à Londres, M. Michel Guillemot est également le fondateur et Président Directeur Général des sociétés Playwing Ltd, Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc et Advanced Research In Artificial Neural Networks inc (Ariann).</p>	
<b>Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>
<p><u>France</u> Néant</p> <p><u>Étranger</u> <b>Administrateur</b> de Guillemot SA (Belgique), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)</p>	<p><u>France</u> <b>Directeur général délégué et administrateur</b> d'Ubisoft Entertainment SA* <b>Administrateur</b> d'AMA SA <b>Directeur général</b> de Guillemot Brothers SAS <b>Président</b> de Playwing Design SAS et de Playwing Development SAS <b>Représentant social en France</b> de la société de droit étranger Artificial Intelligence Research Lab Ltd.</p> <p><u>Étranger</u> <b>Président et administrateur</b> d'Ariann Finance Inc. (Canada), Divertissements Playwing Inc. (Canada), Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada), de Playwing Ltd (Bulgarie), Playwing Srl (Roumanie), Playwing Entertainment SL (Espagne) <b>Président et directeur</b> de Playwing Ltd (Royaume-Uni) <b>Directeur</b> de AMA Corporation PLC (Royaume-Uni)*, Artificial Intelligence Research Lab Ltd (Royaume-Uni), Next Move Digital Ltd (Royaume-Uni) <b>Directeur et Directeur général délégué</b> de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni)</p>
<b>Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>	<b>Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>
Néant	Néant

(\*) société cotée sur le marché Euronext Paris

<b>G�rard GUILLEMOT</b> Administrateur et Directeur G�n�ral D�l�gu� charg� de la recherche marketing	
<p>Dipl�m� de l'�cole de commerce EDHEC de Lille, M. G�rard Guillemot a dirig� la mise en place des studios nord-am�ricains du Groupe Ubisoft Entertainment, groupe sp�cialis� dans la conception et l'�dition de jeux interactifs pour PC et consoles, qu'il a fond� avec ses quatre fr�res en 1986. Depuis Avril 2016, il g�re la division « Cin�ma » d'Ubisoft (Motion Pictures). Il est �galement Directeur G�n�ral D�l�gu� et Administrateur de la soci�t� Ubisoft Entertainment S.A.</p> <p>Il avait lanc� Gameloft.com, un portail de jeux sur Internet qu'il a ensuite introduit en Bourse.</p> <p>Aujourd'hui bas� � New-York, M. G�rard Guillemot est Pr�sident de la soci�t� am�ricaine Longtail Studios Inc., soci�t� qu'il a cr�e�e en 2003 et qui con�oit des applications �ducatives pour Smartphones et tablettes.</p> <p>M. G�rard Guillemot est �galement cofondateur du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de mat�riel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. les fonctions de Directeur G�n�ral D�l�gu� et Administrateur.</p>	
<b>Autres mandats et fonctions exerc�s au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>	<b>Autres mandats et fonctions exerc�s en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>
<p><u>France</u> N�ant</p> <p><u>�tranger</u> <b>Administrateur</b> de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)</p>	<p><u>France</u> <b>Directeur g�n�ral d�l�gu� et administrateur</b> d'Ubisoft Entertainment SA* <b>Administrateur</b> d'AMA SA <b>Directeur g�n�ral</b> de Guillemot Brothers SAS</p> <p><u>�tranger</u> <b>Pr�sident</b> de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis), Longtail Studios Halifax Inc. (Canada), Longtail Studios PEI Inc. (Canada) <b>Pr�sident et administrateur</b> de Ubisoft L.A. Inc. (Etats-Unis), Script Movie Inc (Etats-Unis) <b>Directeur</b> de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation PLC (Royaume-Uni)* <b>Directeur et Directeur g�n�ral d�l�gu�</b> de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni)</p>
<b>Mandats et fonctions expir�s au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>	<b>Mandats et fonctions expir�s en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>
N�ant	<p><u>France</u> N�ant</p> <p><u>�tranger</u> <b>Vice-Pr�sident</b> de Dev Team LLC (�tats-Unis)</p>

(\*) soci t  cot e sur le march  Euronext Paris

<b>Christian GUILLEMOT</b> Administrateur et Directeur Général Délégué chargé de l'administration	
<p>Diplômé de l'European Business School de Londres, M. Christian Guillemot a eu un rôle moteur dans la cotation en bourse des Groupes Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dont il a été le cofondateur avec ses quatre frères.</p> <p>Directeur Général Délégué et Administrateur au sein des Groupes Guillemot Corporation et Ubisoft Entertainment, il est également Président Directeur Général des deux holdings familiales, Guillemot Brothers Ltd et Guillemot Brothers SAS, et secrétaire de la société Longtail Studios Inc.</p> <p>Il dirige le Groupe AMA Corporation PLC (« AMA ») qu'il a cofondé avec ses quatre frères en 2016 et qui est à ce jour un des leaders mondiaux des applications de productivité à destination des professionnels de terrain.</p> <p>AMA conçoit depuis 2016 des logiciels de communication sécurisés utilisées par plus de quatre cents grands clients dans plus de 130 pays qui utilisent des technologies de pointe telles que la réalité assistée et l'intelligence artificielle pour permettre l'assistance à distance et la digitalisation des inspections et instructions de travail. Ces solutions permettent d'accroître fortement la productivité des équipes distantes tout en réduisant significativement l'empreinte carbone des grands groupes mondiaux.</p> <p>Passionné par l'innovation, M. Christian Guillemot est aussi un acteur actif du développement de la French Tech avec la création de trois accélérateurs numériques en Bretagne où il est élu local depuis 2014.</p>	
<b>Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025</b>
<p><u>France</u> <b>Gérant</b> de Guillemot Administration et Logistique SARL</p> <p><u>Étranger</u> <b>Administrateur</b> de Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche &amp; Développement Inc. (Canada), Guillemot SA (Belgique)</p>	<p><u>France</u> <b>Directeur général délégué et administrateur</b> d'Ubisoft Entertainment SA* <b>Président Directeur Général et administrateur</b> d'AMA SA <b>Président</b> de Guillemot Brothers SAS et de la Cour de Marzan SAS <b>Gérant</b> de plusieurs SCI (dont BANGOR SCI) et du Groupement Forestier de l'Argoat</p> <p><u>Étranger</u> <b>Président Directeur général et Directeur</b> de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni) <b>Président et Directeur</b> d'AMA Corporation PLC (Royaume-Uni)*, <b>Directeur</b> de AMA Xperteye Limited (Hong-Kong), AMA (Shanghai) Co, Ltd (Chine), AMA Xperteye K.K. (Japan), AMA Xperteye Inc. (Etats-Unis), Playwing Ltd (Royaume-Uni), 2 Cresswell Gardens Freehold Limited (Royaume-Uni) <b>Administrateur</b> de Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada), Playwing Entertainment SL (Espagne), Playwing Srl (Roumanie) <b>Gérant</b> de AMA Xpert Eye GmbH (Allemagne) <b>Secretary</b> de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis)</p>
<b>Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>	<b>Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)</b>
Néant	<p><u>France</u> <b>Président</b> de SAS du Corps de Garde, AMA Opérations SAS, AMA Research and Development SAS <b>Président et Directeur</b> d'AMA Xperteye Ltd (Royaume-Uni) <b>Liquidateur</b> de SAS du Corps de Garde</p> <p><u>Étranger</u> <b>Administrateur</b> d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark), de AMA Xperteye S.R.L. (Italie), AMA Xperteye SL (Espagne), AMA Xperteye Srl (Roumanie) <b>Président Directeur Général et administrateur</b> de AMA L'œil de l'expert Inc. (Canada)</p>

(\*) société cotée sur le marché Euronext Paris

<b>Maryvonne LE ROCH-NOCERA</b> Administratrice	
<p>Sortie de l'ICS Paris titulaire du DECS, Maryvonne Le Roch-Nocera rejoint le Cabinet d'audit d'Edouard Salustro &amp; Associés. Puis, elle se retrouve en charge d'un portefeuille de clients chez Grégoire et Associés (Expert-comptable – CAC).</p> <p>En 1986, elle s'installe en Bretagne pour rejoindre la holding familiale : Supermarchés, sociétés immobilières.</p> <p>De 2005 à 2007, elle anime l'entité chargée de l'aviation d'affaires du groupement Intermarché et crée le pavillon de transport public d'AIR ITM.</p> <p>En 2007, elle crée son Intermarché à Surzur et reprend celui d'Arzon en 2011.</p> <p>De 2006 à 2019, elle a été membre du Conseil de la Fondation Le Roch – Les Mousquetaires, puis en a pris la présidence en novembre 2019.</p>	
Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025
Néant	<p><u>France</u>  <b>Présidente</b> de Majimer SAS (***), la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires  <b>Gérante</b> de Du Lobréont SCI et de la SCI de la rue des Peupliers</p> <p><u>Étranger</u>  Néant</p>
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)	Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant	<p><u>France</u>  <b>Directrice Générale</b> de Rochelven SAS  <b>Présidente</b> de Rochelven SAS, Franclem SAS, Nautimar SAS  <b>Directrice Générale et Membre du Directoire</b> de Vanves Distribution S.A. (****)  <b>Présidente et Directrice Générale</b> de FILANDI S.A.</p> <p><u>Étranger</u>  Néant</p>

(\*\*\*) Majimer SAS est également le président de Franclem SAS, de Elegie SAS et de Landivalt SAS

(\*\*\*\*) Vanves Distribution S.A. est également le gérant de Du Chantier S.N.C et de Sea Rent Concept SAS.

<b>Corinne LE ROY</b> Administratrice	
<p>Mme Le Roy a établi le groupe Ubisoft Entertainment en Chine en 1996 et y a occupé la fonction de directrice générale de sa filiale à Shanghai jusqu'en 2018. Elle y a d'abord dirigé les activités d'édition de jeux vidéo, puis a pris en charge la production des jeux vidéo en 2000. Après 2000, elle s'est concentrée sur le développement du studio Ubisoft à Shanghai, premier et seul studio de jeux vidéo de classe mondiale avec création et capacité de production complète en Chine. Il a été classé parmi les cent meilleurs studios au monde en 2009 (Develop 100) lorsque Tom Clancy's EndWar a remporté le prix E3 Game Critics pour le meilleur jeu de stratégie.</p> <p>En 2009, Corinne Le Roy s'est vue décerner The White Magnolia par le gouvernement municipal de Shanghai pour sa contribution exceptionnelle à Shanghai.</p> <p>Avant d'intégrer le groupe Ubisoft Entertainment, Mme Le Roy, diplômée en soins infirmiers et médicaux, a travaillé dans les hôpitaux et les domaines de santé publique sur le développement et la gestion de projets en Afrique, ex-URSS et au Moyen-Orient.</p>	
Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025
Néant	<p><u>France</u> :  <b>Administratrice</b> de la SCOP TIPIS VOLANTS  <b>Gérante</b> de SCI</p>
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)	Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant	Néant

**Véronique LE BOURGE**

Administratrice

Après divers stages en Asie et en Europe, Mme Le Bourge a commencé sa carrière dans le secteur de la filière coton en participant au développement de filières hors Afrique avec recherche de fonds en France et en Europe (1991-1998). Puis, elle a occupé le poste de responsable relation clients et qualité au sein du Groupe Marsh (courtage en assurance) (1999-2008).

En 2008, Mme Le Bourge a rejoint le groupe familial Alain Glon créé par sa famille et a contribué à son développement marketing et commercial. Elle est aujourd'hui présidente du directoire de la holding familiale Alain Glon Holding S.A. (AGH), laquelle détient plusieurs filiales spécialisées notamment dans les domaines de l'agroalimentaire, les emballages vertueux, l'énergie verte ainsi que dans la fabrication de filières et pièces mécaniques. En plus d'animer cette holding, Mme Le Bourge coordonne la définition des orientations stratégiques du groupe AGH et assure la direction de plusieurs sociétés du groupe AGH en s'impliquant dans leur gestion.

Soucieuse de pertinence dans un monde où les règles évoluent rapidement, Mme Le Bourge est membre assidue depuis près de 10 ans de l'Association Progrès du Management.

Mme Le Bourge apporte au groupe Guillemot Corporation son expertise et ses connaissances en stratégie d'entreprise, management, développement commercial et industriel (tant au niveau national qu'international), gestion d'un groupe familial et d'une holding, son expérience internationale ainsi que son esprit entrepreneurial.

Elle est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et diplômée du CECE-CSTI à Marseille (Ecole Supérieure de Commerce).

Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025
Néant	<p><u>France</u>  <b>Présidente du directoire</b> de Alain Glon Holding S.A. (****)  <b>Gérante</b> de diverses SCI</p> <p><u>Etranger</u>  Néant</p>
Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)	Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
Néant	Néant

(\*\*\*\*)Alain Glon Holding S.A., représentée par Madame Véronique Le Bourge, est président de Tiliz SAS, Ecofeutre SAS, Berso SAS, Bretheol SAS, directeur général de Côté Food SAS et membre du Conseil d'administration de surveillance de BAI Bretagne Angleterre Irlande S.A.

<b>Yves GUILLEMOT</b>	
Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs	
<p>A l'issue d'études de commerce à IPME, M. Yves Guillemot s'est associé à ses quatre frères pour se lancer dans le secteur des jeux vidéo, alors au début de sa fulgurante expansion. Il est actuellement Président Directeur Général du Groupe Ubisoft Entertainment qu'ils ont créé ensemble en 1986, et qui figure aujourd'hui parmi les leaders mondiaux de la création, édition et distribution de jeux vidéo et services interactifs.</p> <p>Également cofondateur avec ses frères du Groupe Guillemot Corporation, il occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. la fonction de Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs.</p>	
Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025	Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
<p><u>France</u> Néant</p> <p><u>Étranger</u> <b>Administrateur</b> de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)</p>	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation au 31/12/2025	Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe Guillemot Corporation (au cours des cinq derniers exercices)
<p><u>France</u> <b>Président Directeur général</b> d'Ubisoft Entertainment SA* <b>Président</b> d'Ubisoft Ancecy SAS, Ubisoft EMEA SAS, Ubisoft International SAS, Ubisoft Montpellier SAS, Ubisoft Paris SAS, Nadéo SAS, Ivory Tower SAS, Ubisoft Bordeaux SAS, Ubisoft Nova SAS, i3D.net SAS <b>Gérant</b> d'Ubisoft Mobile Games SARL, Ubisoft Paris - Mobile SARL <b>Administrateur</b> d'AMA SA <b>Directeur général</b> de Guillemot Brothers SAS</p> <p><u>Étranger</u> <b>Directeur et Directeur général délégué</b> de Guillemot Brothers Ltd (Royaume-Uni) <b>Gérant</b> de Ubisoft Blue Byte GmbH (Allemagne), Ubisoft GmbH (Allemagne), Kolibri Games GmbH (Allemagne), Ubisoft EooD (Bulgarie), Ubisoft Studios Srl (Italie), Blue Mammoth Games LLC (Etats-Unis), i3D.net LLC (Etats-Unis) <b>Président Directeur général</b> d'Ubisoft Vietnam Company Limited (Vietnam) <b>Président et administrateur</b> d'Ubisoft Divertissements Inc. (Canada), Hybride Technologies Inc. (Canada), Ubisoft Toronto Inc. (Canada), Ubisoft Winnipeg Inc. (Canada), i3D.net Inc. (Canada), Divertissements Ubisoft Nova Inc. (Canada), Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde), Red Storm Entertainment Inc. (États-Unis), <b>Directeur général (CEO) et administrateur</b> d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis) <b>Directeur général et administrateur</b> d'Ubisoft Pty Ltd (Australie), Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour) <b>Directeur</b> de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation PLC (Royaume-Uni)* <b>Administrateur exécutif</b> de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) <b>Administrateur</b> d'Ubisoft SA (Espagne), Ubi Studios SL (Espagne), Ubisoft Barcelona Mobile SL (Espagne), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubisoft KK (Japon), i3D.net BV (Pays-Bas), SmartDC BV (Pays-Bas), Ubisoft spółka z ograniczoną odpowiedzialnością (Pologne), Ubisoft Srl (Roumanie), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Reflections Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Future Games of London Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Fastigheter AB (Suède), Ubisoft DOO Beograd (Serbie) <b>Liquidateur</b> d'Ubisoft Osaka KK (Japon), Ubisoft Sarl (Maroc)</p>	<p><u>France</u> <b>Président</b> d'Ubisoft Motion Pictures Rabbids SAS, Ubisoft France SAS, Ubisoft Production Internationale SAS, Owlent SAS, 1492 Studio SAS, Puzzle Games Factory SAS, Ubisoft Création SAS, Solitaire Games Studio SAS, Green Panda Games SAS <b>Gérant</b> d'Ivory Art &amp; Design SARL, Ubisoft Motion Pictures SARL <b>Administrateur</b> d'Andromède SAS</p> <p><u>Étranger</u> <b>Président</b> de Dev Team LLC (États-Unis) <b>Président et administrateur</b> de Ubisoft Éditions Musique Inc. (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft CRC Ltd (Royaume-Uni) <b>Vice-Président</b> d'Ubisoft Inc. (Etats-Unis) <b>Administrateur</b> de Performance Group BV (Pays-Bas), SmartDC Holding BV (Pays-Bas), SmartDC Heerlen BV (Pays-Bas), BMG Europe BV (Pays-Bas), Hyper Beats Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft SpA (Italie), Ubisoft B.V. (Pays-Bas), Ubisoft Osaka KK (Japon) <b>Gérant</b> de Dev Team LLC (États-Unis), Ubisoft Sarl (Maroc) <b>Liquidateur</b> d'Ubisoft SpA In Liquidazione (Italie)</p>

(\*) société cotée sur le marché Euronext Paris

### **21.2.3 Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration**

#### **21.2.3.1 Objectif**

La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration a pour objectif de permettre au Conseil d'administration d'être performant dans sa mission, notamment lorsqu'il :

- Détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- Se saisit de questions intéressant la bonne marche de la société ;
- Règle, par ses délibérations, les affaires qui concernent la société ;
- Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

#### **21.2.3.2 Description**

Le Conseil est d'avis que le fait d'avoir des administrateurs hautement qualifiés de divers milieux et diverses expériences permet d'appréhender les évolutions culturelles et économiques, apporte des savoir-faire et des points de vue différents, générant des discussions et des débats sains ainsi qu'une prise de décision plus efficace.

Le Conseil tiendra compte des éléments suivants au moment de choisir les candidats au poste d'administrateur :

- le bagage de connaissances, y compris les aptitudes, l'expertise, les compétences et l'expérience, dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : l'économie, la gestion, la finance, la comptabilité, le secteur du jeu vidéo, la conduite d'entreprise notamment dans le loisir interactif, une expérience à l'international ;
- les qualités personnelles qui favorisent une culture axée sur divers points de vue et libre de toute forme de discrimination et de préjugés, qu'ils soient conscients ou inconscients ;
- la non-discrimination fondée notamment sur le genre, l'âge, ou le handicap, ainsi que toute autre caractéristique qui peut être relevée de temps à autre ;
- les exigences prévues par la loi et la réglementation, comme celles relatives à l'indépendance, au cumul des mandats et encore à la limite d'âge statutaire.

En ce qui concerne la mixité, le Conseil recherche une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi ses membres et s'est fixé comme objectif de maintenir à au moins 40% la proportion du sexe sous-représenté, reconnaissant que la composition du Conseil peut varier de temps à autre pendant des périodes de transition.

Le Conseil s'engage à adopter des pratiques équitables et inclusives dans le choix des candidats au poste d'administrateur.

#### **21.2.3.3 Résultats obtenus**

Les membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'âge, de genre et de qualifications et d'expérience professionnelle décrits ci-dessus.

Tous les administrateurs apportent au Conseil d'administration des points de vue pertinents et variés, une vision stratégique et éthique dénuée de préjugés, ainsi qu'une connaissance du fonctionnement des instances de gouvernance.

Concernant les compétences et aptitudes recouvrant différents domaines, sur sept administrateurs, au 31 décembre 2025 :

- Six administrateurs sur sept possèdent des compétences en gestion, comptabilité et finances, dont deux sont titulaires d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures,
- Cinq administrateurs sur sept présentent une expérience dans le secteur du jeu vidéo,
- Sept administrateurs sur sept ont une expérience dans la conduite d'entreprise, dont cinq spécifiquement dans le domaine du loisir interactif,
- Six administrateurs sur sept ont vécu à l'étranger pour y étudier ou y travailler.

Concernant les répartitions par âge et par genre, 42,86% des administrateurs sont des femmes et 57,14% sont des hommes. 57,14% des administrateurs ont moins de 65 ans et 42,86% ont plus de 65 ans. Aucun membre n'est âgé de plus de 70 ans.

#### **21.2.4 Plan de succession**

Les membres du Conseil d'administration s'interrogent régulièrement sur la question de la succession des organes de direction et évaluent les moyens mis en place au sein de la société et de son Groupe pour susciter l'intérêt et former une nouvelle génération de dirigeants, liée ou non à l'actionnariat familial de la société, pour succéder aux dirigeants actuels.

La mise en œuvre du plan de succession a débuté au cours de l'exercice 2025 ; le Conseil d'administration aborde cependant toujours régulièrement la question de la succession des organes de direction afin de parer à toute éventualité et pour offrir à la nouvelle génération une passation fluide, sereine et accompagnée.

#### **21.2.5 Autres informations concernant les membres des organes d'administration et de direction**

Les opérations entre les membres des organes d'administration et de direction et la société, autres que les opérations courantes conclues à des conditions normales, sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucun prêt ni aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

Aucune condamnation pour fraude, ni aucune mise en cause et/ou sanction publique officielle, n'a été prononcée, au cours des cinq dernières années, contre les membres des organes d'administration et de direction.

La majeure partie des membres des organes d'administration et de direction n'a pas été associée, au cours des cinq dernières années, à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprise en liquidation judiciaire. En outre, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'administration et de direction n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction à l'égard de la société et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des membres des organes d'administration et de direction dans le capital social de la société, hormis :

- pour Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot, Christian Guillemot et Valentin Guillemot, l'engagement collectif de conservation mentionné au paragraphe 12.1.6 du rapport de gestion ; et
- pour les options de souscription d'actions attribuées en 2008, l'engagement de conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Aucune action gratuite n'ayant été attribuée, le Conseil d'administration n'a pas fixé, à ce jour, de conditions relatives à la conservation des actions par les dirigeants mandataires sociaux en cas d'attribution gratuite d'actions.

Il est précisé, en outre, que le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit respecter les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclarations des transactions et de la période d'abstention d'intervention sur les titres de la société. Il doit s'abstenir d'effectuer toute opération sur les titres de la société quels qu'ils soient, dès lors qu'il a connaissance d'une information de quelque nature qu'elle soit, susceptible d'avoir une influence sur le cours du titre. Les administrateurs doivent également s'abstenir d'intervenir sur les titres de la société quels qu'ils soient :

- pendant les trente (30) jours calendaires avant la publication des résultats financiers annuels et semestriels ;
- pendant les quinze (15) jours calendaires avant la publication d'une information financière ou des comptes trimestriels ou intermédiaires.

### **21.2.6 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise**

La question de la succession des organes de direction est abordée au paragraphe 21.2.4 du présent rapport.

## **21.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

### **21.3.1 Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il représente le Conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Votre Conseil d'administration a adopté la version initiale du Règlement intérieur du Conseil d'administration dans sa séance du 31 octobre 2007, lequel a ensuite été modifié régulièrement par le Conseil d'administration, la dernière modification ayant eu lieu le 29 janvier 2025.

Ce règlement comporte les rubriques suivantes : rôle, composition, information des membres, fonctionnement de votre Conseil d'administration, participation aux réunions par des moyens de visioconférence et télécommunications, devoirs de ses membres (cumul des mandats, formation, confidentialité, loyauté, non-concurrence, opérations sur titres, etc...), procédure de gestion et de suivi des conflits d'intérêts, comités, règles de détermination de la rémunération des membres, modalités de protection des dirigeants sociaux, plan de succession du dirigeant et des personnes clés.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration est disponible sur le site Internet de la société ([www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)) sous la rubrique « Gouvernance d'entreprise » dont le chemin d'accès est le suivant : Informations Financières-Réglémentées, Année en cours.

Au mois d'octobre 2025, les administrateurs ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement de votre Conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux durant l'année 2025. Les administrateurs ont pu s'exprimer au moyen d'un questionnaire portant principalement sur la composition du conseil, son fonctionnement, la périodicité des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, l'information des administrateurs et l'équilibre des pouvoirs entre le pouvoir de surveillance et le pouvoir exécutif. Il en est ressorti une appréciation positive de la capacité du conseil à remplir sa mission.

### **21.3.2 Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, lorsque la loi l'autorise, les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre Conseil d'administration s'est réuni dix fois.

Le taux présence aux réunions du Conseil d'administration est le suivant :

	Administrateurs						
	Claude Guillemot	Michel Guillemot	Gérard Guillemot	Christian Guillemot	Maryvonne Le Roch-Nocera	Corinne Leroy	Véronique Le Bourge
Nombre de réunions	10/10	10/10	10/10	9/10	10/10	8/10	10/10
Taux de présence individuel	100%	100%	100%	90%	100%	80%	100%
Taux de présence moyen	95,71%						

Les délibérations de votre conseil ont porté sur :

- Présentation du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Déclaration des administrateurs relative à toute situation potentielle ou avérée de conflits d'intérêts,
- Utilisation faite par le Directeur Général de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration en matière de cautions, avals et autres garanties,
- Revue des tests de dépréciation sur les marques figurant dans les immobilisations corporelles du Groupe au 31 décembre 2024,
- Réduction du capital par annulation d'actions,
- Politique de diversité et d'équité,
- Politique de rémunération des mandataires sociaux,
- Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration,
- Autorisation d'une convention visée aux articles L225-38 et suivants du code de commerce : projet de signature d'un contrat de prestations de service avec la société Ariann Finances Inc.,
- Présentation par les commissaires aux comptes de leur projet de rapport au comité d'audit,
- Arrêté des comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Compte rendu de l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- Examen des conventions règlementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Préparation et convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires,
- Présentation du chiffre d'affaires consolidé trimestriel,
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L.232-2 du code de commerce et établissement des rapports sur ces documents,
- Lettre de soutien en faveur de la filiale anglaise Guillemot Limited,
- Bilan carbone 2023 et comparaison avec 2022,
- Projets RSE 2025,
- Démission de Claude Guillemot de ses fonctions de Directeur Général ; maintien de Claude Guillemot dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration,
- Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général,
- Nomination de Valentin Guillemot en qualité de Directeur Général,
- Rémunération du Président du Conseil d'administration,
- Rémunération du Directeur Général,
- Reconduction d'Yves Guillemot dans ses fonctions de Directeur Général Délégué,
- Rémunération des Directeurs Généraux Délégués,
- Autorisation de cautions, avals, et garanties à donner au nouveau Directeur Général,
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions,
- Examen et arrêté des comptes semestriels consolidés condensés relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025,
- Examen des votes des actionnaires minoritaires à l'assemblée générale annuelle,
- Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration,
- Auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de la préparation de ses travaux,
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- Revue des points de vigilance du code de gouvernement d'entreprise Middenext,
- Revue de la cartographie des risques du Groupe,
- Présentation de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion des ventes.

La question de la succession est abordée au paragraphe 21.2.4 du présent rapport.

Les administrateurs peuvent, s'ils le souhaitent, échanger hors la présence du Directeur Général après chaque réunion du Conseil d'administration.

### **21.3.3 Convocation des administrateurs**

L'article 10 des statuts prévoit que les administrateurs puissent être convoqués par tout moyen même verbalement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les convocations ont toutes été effectuées par courrier électronique.

### **21.3.4 Information des administrateurs**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués ou mis à leur disposition avant la réunion, ou leur ont été remis en séance.

### **21.3.5 Comités spécialisés**

A ce jour, aucun comité en tant que tel n'a été mis en place par le Conseil d'administration. Considérant la taille du groupe et la composition du Conseil d'administration, et conformément au code de gouvernement d'entreprise Middlenext, le Conseil d'administration se réunit cependant à intervalles réguliers en formation de comité d'audit et en formation de comité RSE (Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale des entreprises). Le Conseil d'administration est également en charge de la thématique des nominations et des rémunérations des mandataires sociaux.

#### **21.3.5.1 Comité d'audit**

Dans sa séance du 16 juillet 2009, le Conseil d'administration a décidé, faisant usage de l'exemption prévue à l'article L.821-66 4° du code de commerce, qu'il remplirait lui-même les fonctions du comité chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières puisqu'à cette date votre conseil était composé exclusivement de membres exerçant des fonctions de dirigeants et ne comprenait pas de membre indépendant.

Une administratrice a été nommée laquelle présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est un membre du conseil indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise Middlenext : Madame Le Roch-Nocera à partir de 2014.

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil d'administration lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions de la Haute autorité de l'audit consécutives aux contrôles réalisés, le cas échéant, en application de la réglementation ;
- il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration réuni sous la forme de comité d'audit est convoqué selon les mêmes règles que le Conseil d'administration.

Durant l'exercice 2025, Madame Maryvonne Le Roch-Nocera, administratrice indépendante, a présidé les réunions du Conseil d'administration réuni sous la forme de comité d'audit. Monsieur Claude Guillemot, Président du Conseil d'administration, était présent à ces réunions dans le but de privilégier et favoriser des échanges directs et immédiats lors des réunions.

Le comité d'audit a reçu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à l'occasion de la certification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, une déclaration annuelle d'indépendance des commissaires aux comptes.

Préalablement à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les commissaires aux comptes ont présenté, au Conseil d'administration réuni sous la forme de comité d'audit, leur projet de rapport au comité d'audit permettant ainsi un échange direct entre les commissaires aux comptes et le comité d'audit.

#### **21.3.5.2 Comité RSE (Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale des entreprises)**

Le Conseil d'administration se réunit en formation de comité RSE afin de délibérer sur la thématique RSE.

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le comité RSE est notamment chargé des missions suivantes :

- Mettre la RSE au cœur des décisions stratégiques ;
- Formaliser les actions conduites en faveur de l'environnement et dans la création de valeur durable ;
- Réfléchir au partage de la valeur et notamment à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Conseil d'administration réuni sous la forme de comité RSE est convoqué selon les mêmes règles que le Conseil d'administration.

Durant l'exercice 2025, Madame Véronique Le Bourge, administratrice indépendante, a présidé les réunions du Conseil d'administration réuni sous la forme de comité RSE. Monsieur Claude Guillemot, Président du Conseil d'administration, était présent à ces réunions dans le but de privilégier et favoriser des échanges directs et immédiats lors des réunions.

Sous l'impulsion de ce comité, diverses actions de diverses envergures ont été implémentées. Ces actions sont notamment décrites au paragraphe 15 du rapport de gestion (Informations sociales, environnementales et sociétales).

Dans sa séance du 5 juin 2025, le comité RSE a pu fixer les axes prioritaires pour l'exercice 2025. Le bilan carbone du Groupe, relatif à l'exercice 2023, lui a été présenté et a été comparé au bilan relatif à l'exercice 2022.

### **21.3.6 Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis après chaque réunion.

### **21.3.7 Formation des administrateurs**

Chaque administrateur peut bénéficier, lors de sa nomination et tout au long de son mandat, d'une formation notamment sur la gouvernance d'entreprise et sur les spécificités de la société, ses métiers, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le Conseil d'administration a voté, dans sa séance du 24 janvier 2024, un plan de formation triennal pour ses membres. Les administrateurs ont débattu sur les besoins communs et individuels qui seraient également une valeur ajoutée pour les décisions stratégiques de la société et ce, afin de définir les grandes orientations du plan de formation.

Les administrateurs, réunis en formation de comité d'audit, ont assisté, en 2025, à une présentation sur l'intelligence artificielle prédictive et son usage dans la gestion des ventes.

Cette formation a été à l'initiative de la société mais il est à noter qu'elle s'ajoute aux formations suivies à titre personnel par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions en dehors du Groupe et/ou d'adhésion à des associations de dirigeants d'entreprises, les administrateurs ayant à cœur de se maintenir informés et à jour des sujets de sociétés, d'économie et d'actualité.

## **21.4 Evaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales**

### **21.4.1 Procédure d'évaluation mise en place par le Conseil d'administration**

La présente procédure a été établie par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2020 afin que la société GUILLEMOT CORPORATION S.A. (la « Société ») se conforme à la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises du 22 mai 2019 (dite loi PACTE), laquelle a institué la mise en place, au sein des sociétés cotées, d'une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Dès lors qu'une convention porte sur une opération qui est à la fois courante et conclue à des conditions normales, la procédure des conventions réglementées prévue à l'article L.225-38 du code de commerce requérant l'autorisation préalable du Conseil d'administration est exclue.

Les opérations courantes sont celles habituellement réalisées par la Société et qui sont conclues dans le cadre de son activité, notamment au regard de son objet social, tout en tenant compte des pratiques usuelles des sociétés placées dans une situation similaire. A titre d'exemples, les opérations suivantes sont généralement considérées comme courantes : les facturations intra groupe relatives à des prestations d'assistance administrative ou de gestion ou à des tâches fonctionnelles (notamment en matière de ressources humaines, comptabilité, finance, contrôle interne, organisation générale, management, formation du personnel, communication, marketing, juridique, informatique, logistique, assurance, achats, ventes etc.) ; les conventions d'intégration fiscales ; les conventions ou opérations de gestion de trésorerie ; les conventions de trésorerie automatisées ou non ; les contrats de prêt intra groupe (à l'exclusion des prêts sans intérêt) ; les conventions de comptes courants ; les conventions d'assistance en matière de financement ; les contrats de redevances de marque ou de tout autre droit de propriété intellectuelle ; les achats ou ventes habituels entrant dans l'objet social de la Société ou effectués de manière habituelle dans le cadre de l'activité de la Société ; les prestations de service accompagnant habituellement les divers processus entrant dans l'objet social de la Société ; etc.

Sont également pris en considération pour déterminer le caractère courant d'une opération, notamment sa nature, sa répétition, son importance juridique ou ses conséquences économiques.

Les conditions sont considérées normales si elles sont semblables à celles qui se pratiquent généralement pour des opérations du même type ou à celles habituellement ou usuellement pratiquées ou consenties par la Société dans ses rapports avec les tiers. Dans l'appréciation des conditions normales, un des facteurs clefs pris en considération est le prix (prix de marché ou prix généralement pratiqué dans le secteur concerné, ou, pour les opérations intra groupe, prix de facturation au coût de revient ou avec une marge bénéficiaire raisonnable destinée à couvrir les frais indirects non affectés). Sont également pris en considération pour apprécier le caractère normal d'une opération l'importance des montants en cause.

Outre les aspects économiques, les termes juridiques doivent être revus pour vérifier qu'ils sont équilibrés ou standards par rapport au type d'opération envisagée.

Le caractère courant et les conditions normales sont des critères cumulatifs : en l'absence de l'un ou l'autre, la convention sera soumise à la procédure des conventions réglementées.

L'appréciation de ces critères est faite au cas par cas par la Direction administrative et financière du Groupe en lien avec le service juridique du Groupe.

Au moins une fois par an, la Direction administrative et financière du Groupe procèdera à l'évaluation des conventions qualifiées d'opérations courantes conclues à des conditions normales aux fins de déterminer si elles répondent toujours à cette qualification.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne devront pas participer à cette évaluation.

Un compte rendu de l'évaluation sera présenté par la Direction administrative et financière du Groupe au plus tard lors du Conseil d'administration qui se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels.

Le cas échéant, le Conseil d'administration procèdera à la mise à jour de la présente procédure.

#### **21.4.2 Mise en œuvre de la procédure d'évaluation**

La Direction administrative et financière du Groupe a procédé, en mars 2026, à l'évaluation des conventions qualifiées d'opérations courantes conclues à des conditions normales, pour ce qui concerne les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aux fins de déterminer si elles répondaient toujours à cette qualification. Un compte rendu de cette évaluation a été fait au Conseil d'administration réuni le 23 mars 2026.

### **21.5 Conventions visées à l'article L.225-37-4 du Code de commerce**

Aucune convention visée à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce <sup>(1)</sup> n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

*(1) conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.*

### **21.6 Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière**

Le point 14 et plus particulièrement le point 14.2.3.6 du rapport de gestion détaillent les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière.

### **21.7 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction**

#### **21.7.1 Rémunérations versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société Guillemot Corporation S.A.**

Le montant total versé par la société aux membres du Conseil d'administration en rémunération de leur activité s'est élevé à 104 167 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le montant total de la rémunération fixe brute versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux, au titre de leur fonction de dirigeant, s'est élevé à 284 627,67 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune rémunération variable n'a été attribuée au Président Directeur Général (pour la période allant jusqu'au 30/06/2025), au Directeur Général (pour la période à compter du 01/07/2025) et à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Cette rémunération variable pouvait atteindre 40% de la rémunération fixe en cas de réalisation maximum.

Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	% du variable	Minimum	Objectif cible	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire correspondant au niveau de réalisation	Appréciation
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	n/a	5%	10%	Non atteint	PDG: 0,00 € (*) DG : 0,00 € (**) DGD: 0,00 €	Sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration et audités par les commissaires aux comptes
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	n/a	3%	5%	Non atteint	PDG: 0,00 € (*) DG : 0,00 € (**) DGD: 0,00 €	
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	n/a	5%	10%	Non atteint	PDG: 0,00 € (*) DG : 0,00 € (**) DGD: 0,00 €	Sur la base des informations figurant dans le rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2025
<b>Taux de réalisation global des objectifs 2025</b>	n/a	n/a	n/a	n/a	0%	n/a	n/a

(\*) pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025

(\*\*) pour la période du 01/07/2025 au 31/12/2025

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de contrat de travail.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux dirigeants ;
- Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux, ni levée, souscrite ou achetée par les, dirigeants mandataires sociaux par la société Guillemot Corporation S.A., ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation ;
- Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants par la société Guillemot Corporation S.A. ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation ;
- Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du code de commerce, n'a été versé durant l'exercice ;
- Aucun engagement n'a été pris, par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers ;
- Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes ;
- Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation S.A. n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation durant l'exercice.

**Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.**

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Données en euros)</b>				
<b>Valentin GUILLEMOT</b>	<b>Exercice 2025</b>		<b>Exercice 2024</b>	
<b>Directeur Général</b> <i>(à compter du 1er juillet 2025)</i>	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	80 000,00	66 666,67	n/a	n/a
Rémunération variable annuelle	0,00	n/a	n/a	n/a
<b>TOTAL</b>	80 000,00	66 666,67	n/a	n/a
<b>Claude GUILLEMOT</b>	<b>Exercice 2025</b>		<b>Exercice 2024</b>	
<b>PDG</b> <i>(jusqu'au 30/06/2025)</i> <b>Président du Conseil d'administration</b> <i>(à compter du 01/07/2025)</i>	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe (*)	100 002,00	116 669,00	200 004,00	200 004,00
Rémunération variable annuelle	0,00	32 000,64	32 000,64	0,00
Rémunération Présidence du Conseil (**)	22 500,00	18 750,00	n/a	n/a
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<i>Dont partie fixe</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<i>Dont partie variable</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>	137 502,00	182 419,64	247 004,64	215 004,00
<b>Michel GUILLEMOT</b>	<b>Exercice 2025</b>		<b>Exercice 2024</b>	
<b>Directeur Général Délégué</b>	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	25 386,00	25 323,00	25 008,00	25 008,00
Rémunération variable annuelle	0,00	4 001,28	4 001,28	0,00
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<i>Dont partie fixe</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<i>Dont partie variable</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>	40 386,00	44 324,28	44 009,28	40 008,00
<b>Yves GUILLEMOT</b>	<b>Exercice 2025</b>		<b>Exercice 2024</b>	
<b>Directeur Général Délégué</b>	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	25 386,00	25 323,00	25 008,00	25 008,00
Rémunération variable annuelle	0,00	4 001,28	4 001,28	0,00
<b>TOTAL</b>	25 386,00	29 324,28	29 009,28	25 008,00
<b>Gérard GUILLEMOT</b>	<b>Exercice 2025</b>		<b>Exercice 2024</b>	
<b>Directeur Général Délégué</b>	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	25 386,00	25 323,00	25 008,00	25 008,00
Rémunération variable annuelle	0,00	4 001,28	4 001,28	0,00
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<i>Dont partie fixe</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<i>Dont partie variable</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>	40 386,00	44 324,28	44 009,28	40 008,00
<b>Christian GUILLEMOT</b>	<b>Exercice 2025</b>		<b>Exercice 2024</b>	
<b>Directeur Général Délégué</b>	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	25 386,00	25 323,00	25 008,00	25 008,00
Rémunération variable annuelle	0,00	4 001,28	4 001,28	0,00
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<i>Dont partie fixe</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<i>Dont partie variable</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>	40 386,00	44 324,28	44 009,28	40 008,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>364 046,00</b>	<b>411 383,43</b>	<b>408 041,76</b>	<b>360 036,00</b>

(\*) La rémunération fixe étant lissée mensuellement et versée en M+1, la rémunération fixe versée à Monsieur Claude Guillemot en qualité de PDG pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025 tient compte des versements effectués entre le 01/01/2025 et le 31/07/2025.

(\*\*) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités de non- concurrence		Indemnités de départ	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Valentin GUILLEMOT (*) Directeur Général		X		X		X		X
Claude GUILLEMOT Président Directeur Général (**) Président du Conseil d'administration (*)		X		X		X		X
Michel GUILLEMOT Directeur Général Délégué		X		X		X		X
Yves GUILLEMOT Directeur Général Délégué		X		X		X		X
Gérard GUILLEMOT Directeur Général Délégué		X		X		X		X
Christian GUILLEMOT Directeur Général Délégué		X		X		X		X

(\*) A compter du 01/07/2025

(\*\*) Jusqu'au 30/06/2025

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre du mandat de membre du conseil d'administration (Données en euros)				
Maryvonne LE ROCH-NOCERA Administratrice	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	15 000	15 000	15 000	12 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>12 000</b>
Corinne LE ROY Administratrice	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
Véronique LE BOURGE Administratrice	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	15 000	14 167	15 000	13 750
<i>Dont partie fixe (1)</i>	10 000	9 167	10 000	10 833
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	2 917
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	<b>14 167</b>	<b>15 000</b>	<b>13 750</b>

(1) Un trop versé en 2025 de 833 euros (partie fixe) a été régularisé en janvier 2025.

**21.7.2 Eléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 aux dirigeants mandataires sociaux (« vote ex-post individuel »)**

(Cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2026)

Conformément aux dispositions du II de l'article L.22-10-34 du code de commerce, sont présentés ci-après, pour chacun des dirigeants mandataires sociaux, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en raison de leur mandat.

Ces éléments sont conformes aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat, soumis à, et approuvés par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025.

- Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général puis Président du Conseil d'administration (cinquième résolution)

	Montants (en euros)	Commentaires																
Rémunération fixe annuelle brute	100 002	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 9 juin 2022.																
Rémunération variable annuelle  (l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="853 967 1426 1288"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>60%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum															
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%															
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%															
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%															
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>																
Rémunération au titre de la Présidence du Conseil d'administration (à compter du 01/07/2025)	22 500	Rémunération décidée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025 : 45 000 euros par an.																
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions **	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
Attributions gratuites d'actions **	Néant	Aucune action gratuite n'a été attribuée.																
Indemnité de départ (éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ou postérieurement à l'exercice de celle-ci)	Néant	Aucune rémunération, indemnité ou avantage de ce type n'a été accordé(e).																

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

\*\* rémunération variable de long terme

	Montants (en euros)	Commentaires
Rémunérations exceptionnelles	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	Néant	
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant	
Engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant	
Avantages en nature	Néant	

▪ Monsieur Valentin GUILLEMOT, Directeur Général (sixième résolution)

	Montants (en euros)	Commentaires																
Rémunération fixe annuelle brute	80 000	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025																
Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="853 853 1426 1218"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>60%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum															
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%															
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%															
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%															
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	Néant	Monsieur Valentin Guillemot n'est pas membre du Conseil d'administration.																
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions *	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
Attributions gratuites d'actions *	Néant	Aucune action gratuite n'a été attribuée.																
Indemnité de départ (éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ou postérieurement à l'exercice de celle-ci)	Néant	Aucune rémunération, indemnité ou avantage de ce type n'a été accordé(e).																
Rémunérations exceptionnelles	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	Néant																	
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant																	
Engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant																	
Avantages en nature	Néant																	

\* rémunération variable de long terme

▪ **Monsieur Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (septième résolution)**

	Montants (en euros)	Commentaires																
Rémunération fixe annuelle brute	25 386	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025																
Rémunération variable annuelle  <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020 et du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="853 510 1425 880"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>60%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum															
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%															
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%															
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%															
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>																
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions **	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
Attributions gratuites d'actions **	Néant	Aucune action gratuite n'a été attribuée.																
Indemnité de départ (éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ou postérieurement à l'exercice de celle-ci)	Néant	Aucune rémunération, indemnité ou avantage de ce type n'a été accordé(e).																
Rémunérations exceptionnelles	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	Néant																	
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant																	
Engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant																	
Avantages en nature	Néant																	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

\*\* rémunération variable de long terme

▪ Monsieur Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (huitième résolution)

	Montants (en euros)	Commentaires																
Rémunération fixe annuelle brute	25 386	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025																
Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020 et du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="853 510 1425 880"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>60%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum															
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%															
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%															
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%															
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration	Néant	Monsieur Yves Guillemot n'est pas membre du Conseil d'administration.																
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions *	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
Attributions gratuites d'actions *	Néant	Aucune action gratuite n'a été attribuée.																
Indemnité de départ (éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ou postérieurement à l'exercice de celle-ci)	Néant	Aucune rémunération, indemnité ou avantage de ce type n'a été accordé(e).																
Rémunérations exceptionnelles	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	Néant																	
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant																	
Engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant																	
Avantages en nature	Néant																	

\* rémunération variable de long terme

▪ Monsieur Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (neuvième résolution)

	Montants (en euros)	Commentaires																
Rémunération fixe annuelle brute	25 386	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025																
Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020 et du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="853 510 1428 884"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>60%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum															
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%															
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%															
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%															
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>																
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions **	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
Attributions gratuites d'actions **	Néant	Aucune action gratuite n'a été attribuée.																
Indemnité de départ (éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ou postérieurement à l'exercice de celle-ci)	Néant	Aucune rémunération, indemnité ou avantage de ce type n'a été accordé(e).																
Rémunérations exceptionnelles	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	Néant																	
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant																	
Engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant																	
Avantages en nature	Néant																	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

\*\* rémunération variable de long terme

▪ Monsieur Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (dixième résolution)

	Montants (en euros)	Commentaires																
Rémunération fixe annuelle brute	25 386	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025																
Rémunération variable annuelle  <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020 et du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="853 510 1425 880"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>60%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum															
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%															
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%															
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%															
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>																
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions **	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
Attributions gratuites d'actions **	Néant	Aucune action gratuite n'a été attribuée.																
Indemnité de départ (éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ou postérieurement à l'exercice de celle-ci)	Néant	Aucune rémunération, indemnité ou avantage de ce type n'a été accordé(e).																
Rémunérations exceptionnelles	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	Néant																	
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant																	
Engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant																	
Avantages en nature	Néant																	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

\*\* rémunération variable de long terme

**21.7.3 Informations relatives aux rémunérations de tous les mandataires sociaux soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires (« vote ex-post global »)**

(Onzième résolution soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2026)

Conformément aux dispositions du I de l'article L.22-10-34 du code de commerce, sont présentés ci-après, pour chacun des mandataires sociaux, les informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du code de commerce.

<b>Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général puis Président du Conseil d'administration, et administrateur</b>																			
1°	<b>Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)</b>	<b>Montants (en euros)</b>	<b>Commentaires</b>																
	Rémunération fixe annuelle brute	100 002	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 9 juin 2022.																
	Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td style="text-align: center;">20%</td> <td style="text-align: center;">5%</td> <td style="text-align: center;">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td style="text-align: center;">60%</td> <td style="text-align: center;">3%</td> <td style="text-align: center;">5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td style="text-align: center;">20%</td> <td style="text-align: center;">5%</td> <td style="text-align: center;">10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum																
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%																
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%																
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%																
	Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>																
	Rémunération au titre de la Présidence du Conseil d'administration (à compter du 01/07/2025)	22 500	Rémunération décidée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025 : 45 000 euros par an.																
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
	Attributions gratuites d'actions	Néant	Aucune attribution gratuite d'actions n'a été attribuée.																
	Autres rémunérations variables	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
	Rémunérations exceptionnelles	Néant																	
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant																	
	Avantages en nature	Néant																	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

**Monsieur Claude GUILLEMOT,**  
**Président Directeur Général puis Président du Conseil d'administration, et administrateur**  
*(suite)*

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	<p>Au titre de la fonction de PDG *:  Rémunération fixe : 100,00%  Rémunération variable : 0,00%</p> <p>Au titre de la fonction d'administrateur :  Rémunération fixe : 66,67%  Rémunération variable : 33,33%</p> <p>Au titre de la Présidence du Conseil d'administration **:   Rémunération fixe : 100,00%  Rémunération variable : N/A</p>
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux	3,47  4,43
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	Le Groupe ne collecte pas ces données avec une antériorité suffisante pour effectuer une comparaison d'évolution annuelle sur les cinq derniers exercices.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués  <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	<p>La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Président Directeur Général,</li> <li>- d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur,</li> <li>- d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil, et</li> <li>- d'une rémunération au titre de la Présidence du Conseil d'administration.</li> </ul>
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

\* du 01/01/2025 au 30/06/2025

\*\* à compter du 01/07/2025

**Monsieur Valentin GUILLEMOT, Directeur Général**

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)																		
	Montants (en euros)	Commentaires																	
	Rémunération fixe annuelle brute (à compter du 01/07/2025)	80 000	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025.																
	Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="890 622 1444 1012"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>60%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum																
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%																
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%																
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%																
	Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration (ex-jetons de présence)	Néant	M. Valentin Guillemot n'est pas membre du Conseil d'administration																
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
	Attributions gratuites d'actions	Néant	Aucune attribution gratuite d'actions n'a été attribuée.																
	Autres rémunérations variables	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
	Rémunérations exceptionnelles	Néant																	
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant																	
	Avantages en nature	Néant																	

**Monsieur Valentin GUILLEMOT, Directeur Général (suite)**

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction de DG * : Rémunération fixe : 100,00% Rémunération variable : 0,00%
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux	3,04  3,89
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	Le Groupe ne collecte pas ces données avec une antériorité suffisante pour effectuer une comparaison d'évolution annuelle sur les cinq derniers exercices.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués  <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée : - d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

\* à compter du 01/07/2025

**Monsieur Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur**

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)	Montants (en euros)	Commentaires															
		Rémunération fixe annuelle brute	25 386	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025.														
Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	<p>Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020 et du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">20%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">60%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td align="center">20%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum															
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%															
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%															
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%															
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	<p>Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>																
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
Attributions gratuites d'actions	Néant	Aucune attribution gratuite d'actions n'a été attribuée.																
Autres rémunérations variables	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
Rémunérations exceptionnelles	Néant																	
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant																	
Avantages en nature	Néant																	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

**Monsieur Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur (suite)**

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	<p>Au titre de la fonction de DGD : Rémunération fixe : 100,00% Rémunération variable : 0,00%</p> <p>Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67% Rémunération variable : 33,33%</p>
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux	<p>0,84</p> <p>1,08</p>
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	Le Groupe ne collecte pas ces données avec une antériorité suffisante pour effectuer une comparaison d'évolution annuelle sur les cinq derniers exercices.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués  <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	<p>La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général Délégué,</li> <li>- d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et</li> <li>- d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du Conseil.</li> </ul>
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

**Monsieur Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué**

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)																		
	Montants (en euros)	Commentaires																	
	Rémunération fixe annuelle brute	25 386	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025.																
	Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020 et du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="890 645 1445 1037"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td>60%</td> <td>3%</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td>20%</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum																
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%																
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%																
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%																
	Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration (ex-jetons de présence)	Néant	M. Yves Guillemot n'est pas membre du Conseil d'administration																
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
	Attributions gratuites d'actions	Néant	Aucune attribution gratuite d'actions n'a été attribuée.																
	Autres rémunérations variables	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
	Rémunérations exceptionnelles	Néant																	
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant																	
	Avantages en nature	Néant																	

**Monsieur Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (suite)**

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction de DGD : Rémunération fixe : 100,00% Rémunération variable : 0,00%
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux	0,56  0,71
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	Le Groupe ne collecte pas ces données avec une antériorité suffisante pour effectuer une comparaison d'évolution annuelle sur les cinq derniers exercices.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués  <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée : - d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général Délégué.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

**Monsieur Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur**

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)	Montants	Commentaires																
		(en euros)																	
	Rémunération fixe annuelle brute	25 386	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025.																
	Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020 et du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="911 595 1445 969"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">20%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">60%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td align="center">20%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum																
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%																
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%																
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%																
	Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>																
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
	Attributions gratuites d'actions	Néant	Aucune attribution gratuite d'actions n'a été attribuée.																
	Autres rémunérations variables	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
	Rémunérations exceptionnelles	Néant																	
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant																	
	Avantages en nature	Néant																	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

**Monsieur Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur (suite)**

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	<p>Au titre de la fonction de DGD : Rémunération fixe : 100,00% Rémunération variable : 0,00%</p> <p>Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67% Rémunération variable : 33,33%</p>
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	<p>Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux,</li> <li>- d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux</li> </ul>	<p>0,84</p> <p>1,08</p>
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	Le Groupe ne collecte pas ces données avec une antériorité suffisante pour effectuer une comparaison d'évolution annuelle sur les cinq derniers exercices.
8°	<p>Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués</p> <p><i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i></p>	<p>La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général Délégué,</li> <li>- d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et</li> <li>- d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil.</li> </ul>
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

**Monsieur Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur**

1°	Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)	Montants	Commentaires																
		(en euros)																	
	Rémunération fixe annuelle brute	25 386	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 5 juin 2025.																
	Rémunération variable annuelle <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	0	Rémunération fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2020 et du 5 juin 2025. Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants (deux critères de nature financière et un critère de nature non financière) : <table border="1" data-bbox="911 595 1445 969"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">20%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">60%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> <tr> <td>Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)</td> <td align="center">20%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%	Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum																
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	20%	5%	10%																
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	60%	3%	5%																
Croissance du nombre total d'heures de formation dont bénéficient les salariés du Groupe (formations réalisées par des organismes habilités)	20%	5%	10%																
	Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>																
	Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.																
	Attributions gratuites d'actions	Néant	Aucune attribution gratuite d'actions n'a été attribuée.																
	Autres rémunérations variables	Néant	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.																
	Rémunérations exceptionnelles	Néant																	
	Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	Néant																	
	Avantages en nature	Néant																	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

**Monsieur Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué et administrateur (suite)**

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	<p>Au titre de la fonction de DGD : Rémunération fixe : 100,00% Rémunération variable : 0,00%</p> <p>Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67% Rémunération variable : 33,33%</p>
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux	0,84  1,08
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	Le Groupe ne collecte pas ces données avec une antériorité suffisante pour effectuer une comparaison d'évolution annuelle sur les cinq derniers exercices.
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués  <i>(l'appréciation des conditions de performance est présentée au paragraphe 21.7.1 du présent rapport)</i>	<p>La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une rémunération fixe annuelle brute, au titre de la fonction de Directeur Général Délégué,</li> <li>- d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et</li> <li>- d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil.</li> </ul>
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

**Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA, administratrice**

1°	<b>Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)</b>	
	<b>Montants (en euros)</b>	<b>Commentaires</b>
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>
Rémunération fixe annuelle brute	N/A	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.
Rémunération variable annuelle	N/A	
Autres rémunérations variables	N/A	
Rémunérations exceptionnelles	N/A	
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	
Attributions gratuites d'actions	N/A	
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	N/A	
Avantages en nature	N/A	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

**Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA, administratrice (suite)**

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67% Rémunération variable : 33,33%
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux	N/A, Mme Le Roch-Nocera n'étant pas dirigeant mais administratrice
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, Mme Le Roch-Nocera n'étant pas dirigeant mais administratrice
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée : - d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et - d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

**Madame Corinne LE ROY, administratrice**

1°	<b>Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)</b>	
	<b>Montants (en euros)</b>	<b>Commentaires</b>
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>
Rémunération fixe annuelle brute	N/A	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.
Rémunération variable annuelle	N/A	
Autres rémunérations variables	N/A	
Rémunérations exceptionnelles	N/A	
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	
Attributions gratuites d'actions	N/A	
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	N/A	
Avantages en nature	N/A	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

**Madame Corinne LE ROY, administratrice (suite)**

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67% Rémunération variable : 33,33%
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux	N/A, Mme Le Roy n'étant pas dirigeant mais administratrice
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, Mme Le Roy n'étant pas dirigeant mais administratrice
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée : - d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et - d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

**Madame Véronique Le Bourge, administratrice**

1°	<b>Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ou attribués au titre du même exercice (à raison du mandat exercé)</b>	
	<b>Montants (en euros)</b>	<b>Commentaires</b>
	15 000	Répartition décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date : <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration tenues entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du Conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du Conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil d'administration* (ex-jetons de présence)		
Rémunération fixe annuelle brute	N/A	La politique de rémunération soumise à, et approuvée par, l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 ne comprend pas ce type d'éléments de rémunération.
Rémunération variable annuelle	N/A	
Autres rémunérations variables	N/A	
Rémunérations exceptionnelles	N/A	
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	N/A	
Attributions gratuites d'actions	N/A	
Rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93	N/A	
Avantages en nature	N/A	

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 21.3.2

**Madame Véronique Le Bourge, administratrice (suite)**

2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Au titre de la fonction d'administrateur : Rémunération fixe : 66,67% Rémunération variable : 33,33%
3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	N/A au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.
4°	Engagements de toute nature pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers, en mentionnant, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre	Néant
5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16	Néant
6°	Ratios entre le niveau de la rémunération du dirigeant et, - d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux, - d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés des sociétés françaises du Groupe autres que les mandataires sociaux	N/A, Mme Le Bourge n'étant pas dirigeant mais administratrice
7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés au 6°, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A, Mme Le Bourge n'étant pas dirigeant mais administratrice
8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	La rémunération respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025, celle-ci étant composée : - d'une rémunération fixe, au titre de la fonction d'administrateur, et - d'une rémunération variable, au titre de la fonction d'administrateur, proportionnelle à la participation de l'administrateur aux séances du conseil.
9°	La manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 a été pris en compte	L'assemblée générale du 5 juin 2025 a émis un vote favorable (99,58% des voix exprimées).
10°	Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Néant
11°	L'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45	Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le versement à l'administrateur de la somme rémunérant son activité n'a pas été suspendu, la proportion des administrateurs de chaque sexe ayant été supérieure à 40% au cours de l'exercice.

#### **21.7.4 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires (« vote ex-ante »)**

*(Douzième résolution soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2026)*

Conformément aux dispositions du II de l'article L.22-10-8 du code de commerce, est présentée ci-après la politique de rémunération des mandataires sociaux établie par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2025 puis du 23 septembre 2025, laquelle n'a pas été modifiée depuis.

Cette modification a été dictée par le besoin de permettre une plus grande modularité de la rémunération des mandataires sociaux : cette nouvelle politique prévoit donc aussi bien la rémunération en cas d'unicité des fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général, qu'en cas de dissociation. Elle élargit aussi les modes de rémunération en prévoyant la possibilité d'une rémunération variable de long terme et une indemnité de départ pour les dirigeants mandataires sociaux.

La politique de rémunération des mandataires sociaux prend en compte principalement le niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et prend également en compte le développement de l'activité du Groupe, la performance du Groupe et l'atteinte d'objectifs fixés qui contribuent à la pérennité de la société.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'administration. Elle est déterminée non seulement en fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus, mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des salariés du Groupe.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts, lorsque le Conseil d'administration se prononce sur un élément ou un engagement au bénéfice de son président, du directeur général ou d'un directeur général délégué, les personnes intéressées ne prennent part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné.

En cas de nomination ou de renouvellement du mandat d'un mandataire social, les éléments de rémunération de ce mandataire social seront déterminés sur la base de ceux existant dans la société pour un mandat de même nature, au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré, et, s'agissant de la partie variable de la rémunération, celle-ci sera également déterminée en fonction du niveau de performance atteint pour chacun des critères initialement retenus par le Conseil d'administration pour un mandat de même nature.

A l'exception du cas des administrateurs représentant les salariés et les administrateurs représentant les salariés actionnaires, le cumul entre un contrat de travail avec la société ou l'une des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du code de commerce et un mandat social ou un mandat social exécutif n'est pas possible. Dans l'hypothèse où un mandataire social serait également salarié de la société ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du code de commerce, le contrat de travail serait suspendu pour la durée du mandat social.

##### **21.7.4.1 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réfère aux dispositions du code de commerce et du code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour établir la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et déterminer les composantes de cette rémunération.

###### **a) Enveloppe globale de la rémunération**

L'assemblée générale détermine la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité.

###### **b) Répartition de la somme fixe annuelle**

Le Conseil d'administration répartit librement entre les administrateurs la somme fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale, selon les règles qu'il définit. Cette répartition prend en compte l'exercice de la mission de l'administrateur mais aussi sa présence et sa contribution effective en conseil, afin d'inciter l'administrateur à s'impliquer davantage dans la détermination des orientations de l'activité de la société et le contrôle de leur mise en œuvre et à participer ainsi aux décisions utiles ou profitables à la société.

La politique de rémunération applicable aux administrateurs ne prévoit pas de critères de performance individuelle ni, s'agissant de la rémunération variable, de période de report ni la possibilité d'en demander la restitution.

L'administrateur nommé en cours d'exercice perçoit la part fixe et la part variable lui revenant, en sa qualité d'administrateur ou de président et/ou de membre d'un comité, en fonction de sa date de nomination. En cas de départ de l'administrateur en cours d'exercice, le montant de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré.

▪ **Conseil d'administration :**

La rémunération allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité est constituée :

- d'une partie fixe (forfait annuel) prenant en compte l'exercice de leur mission, et
- d'une partie variable prenant en compte l'assiduité et la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration, avec une acquisition par palier.

Les administrateurs représentant les salariés et, le cas échéant, l'administrateur représentant les salariés actionnaires perçoivent une rémunération au titre de leur mandat dans les mêmes conditions que les autres membres du Conseil d'administration.

En cas de dissociation des fonctions de président et de directeur général, le Conseil d'administration pourra prévoir un supplément de rémunération fixe, en sus de la rémunération allouée aux administrateurs précitée, pour rémunérer la présidence du conseil. En cas d'unicité des fonctions, le président directeur général ne pourra prétendre qu'à la rémunération au titre de son mandat d'administrateur et la rémunération prévue pour le mandat exécutif de directeur général. Le Président du Conseil d'administration, ou le Président Directeur Général selon le cas, est également éligible aux contrats de prévoyance et de complémentaire santé du Groupe.

▪ **Comités ad hoc :**

La rémunération allouée aux administrateurs siégeant à un ou des comité(s) ad hoc est constituée :

- d'une partie fixe (forfait annuel) liée aux fonctions de président(e) d'un comité, et
- d'une partie variable prenant en compte l'assiduité et la participation des membres du comité aux réunions du ou desdits comité(s), sur la base d'un montant prédéfini par réunion et plafonné à un nombre maximum de réunions prédéterminé.

c) Rémunération exceptionnelle :

Une rémunération exceptionnelle pourra être allouée à certains administrateurs pour toutes missions spécifiques qui leur seraient confiées par le Conseil d'administration ne rentrant pas dans le cadre normal des fonctions des administrateurs et ne revêtant pas un caractère permanent. Son montant sera déterminé par le Conseil d'administration. Ces missions sont assujetties à la procédure des conventions règlementées.

d) Durée du mandat – Conditions de révocation :

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Toutefois, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut, sur proposition du Conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de quatre ou cinq ans.

Cependant, lorsqu'un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils ne peuvent cependant pas être âgés de plus de 80 ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

**21.7.4.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration se réfère aux dispositions du code de commerce et du code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour établir la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et déterminer les composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Cette rémunération s'ajoute à celle attribuée au titre de leur fonction d'administrateur.

a) Rémunération fixe annuelle :

▪ **Président directeur général – Directeur général**

La rémunération du président directeur général, ou du directeur général en cas de dissociation des fonctions de président directeur général, est composée d'une rémunération fixe annuelle brute.

En cas de départ du dirigeant mandataire social en cours d'exercice, le montant de la partie fixe de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré.

Dans la mesure où un nouveau président directeur général, ou un directeur général, en cas de dissociation des fonctions de président directeur général, serait nommé en cours d'exercice, les éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération qui s'appliquent au président directeur général lui seront également applicables.

▪ **Directeurs généraux délégués**

La rémunération de chacun des directeurs généraux délégués est composée d'une rémunération fixe annuelle brute.

En cas de départ du dirigeant mandataire social en cours d'exercice, le montant de la partie fixe de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré.

Dans la mesure où un ou plusieurs nouveaux directeur(s) général(aux) délégué(s) seraient nommés en cours d'exercice, les éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération qui s'appliquent aux directeurs généraux délégués leur seront également applicables.

b) Rémunération variable annuelle :

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux au développement de l'activité et à la performance de la société dans l'intérêt social de celle-ci et dans l'intérêt des actionnaires, la rémunération du ou des dirigeants mandataires sociaux est également composée d'une rémunération variable annuelle reposant sur l'atteinte d'objectifs cibles.

Le Conseil d'administration fixe les objectifs cibles composant la rémunération variable annuelle du ou des dirigeants mandataires sociaux, dans leur quantité comme dans leur contenu, sous réserve que la rémunération variable repose à minima sur trois critères, dont deux de nature financière et un de nature non financière.

La rémunération variable est égale à un pourcentage de la rémunération fixe déterminé par le Conseil d'administration, et acquise au prorata de la réalisation des objectifs sans pouvoir dépasser un plafond fixé par le Conseil d'administration en cas de surperformance.

Les critères de performance auxquels est soumise la rémunération variable du ou des dirigeants mandataires sociaux participent à pérennité de la société, à sa stratégie commerciale et respectent l'intérêt social de la société.

L'atteinte des objectifs cibles sera constatée sur la base des comptes consolidés annuels, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration et audités par les commissaires aux comptes, et des informations figurant dans le rapport de gestion.

L'analyse des objectifs passés, le potentiel de développement du Groupe, y compris son développement géographique, et le niveau de concurrence internationale participent à l'établissement des objectifs cibles et à leur révision, le cas échéant.

En cas de départ du dirigeant mandataire social en cours d'exercice, le montant de la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré, et ce en fonction du niveau de performance atteint pour chacun des critères initialement retenus.

De même, en cas de nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social en cours d'exercice, le montant de la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice en cours sera déterminé au prorata du temps de présence sur l'exercice considéré, et ce en fonction du niveau de performance atteint pour chacun des critères initialement retenus.

Dans tous les cas, le versement de la rémunération variable annuelle est conditionné à son approbation par une assemblée générale dans les conditions prévues à l'article L22-10-34 du code de commerce.

S'agissant de la rémunération variable, la politique de rémunération ne prévoit pas de période de report ni la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

c) Rémunération variable de long terme :

La rémunération variable de long terme assure une création de valeur pérenne et un alignement entre les intérêts des dirigeants mandataires sociaux et de la société. Elle est conditionnée à la réalisation d'objectifs cibles sur plusieurs exercices consécutifs (au moins trois exercices).

Si le Conseil d'administration souhaite accorder ce mécanisme de rémunération, alors, dans ce cas, il fixe les objectifs cibles composant la rémunération variable de long terme du ou des dirigeants mandataires sociaux, dans leur quantité comme dans leur contenu, sous réserve que cette rémunération variable repose à minima sur deux critères, dont un de nature financière et un de nature non financière.

La rémunération variable pluriannuelle peut consister en l'attribution :

- D'options de souscription ou d'achat d'action, et/ou
- D'actions gratuites.

En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'action, les options ne peuvent être levées avant le terme de la période concernée pour l'atteinte des objectifs cibles. Lors de la levée d'options de souscription ou d'achat d'action, le dirigeant mandataire social est tenu de conserver au nominatif une quantité d'actions ainsi levées jusqu'à la cessation de ses fonctions ; cette quantité étant fixée par le Conseil d'administration et ne pouvant être inférieure à 5% de la quantité attribuée au dirigeant dans le cadre du plan d'options.

En cas d'attribution d'actions gratuites, l'attribution définitive n'est acquise qu'au terme de la période concernée pour l'atteinte des objectifs cibles. Lors de l'acquisition des actions, le dirigeant mandataire social est tenu de conserver au nominatif une quantité d'actions ainsi acquises jusqu'à la cessation de ses fonctions ; cette quantité étant fixée par le Conseil d'administration et ne pouvant être inférieure à 5% de la quantité attribuée au dirigeant dans le cadre du plan d'attribution.

L'exercice des options de souscription ou d'achat d'action et l'attribution définitive des actions sont subordonnés au maintien du dirigeant mandataire social dans ses fonctions.

Dans tous les cas, la rémunération variable de long terme est plafonnée à 100% de l'attribution, même en cas de surperformance.

Les critères de performance auxquels est soumise la rémunération variable de long terme du ou des dirigeants mandataires sociaux participent à pérennité de la société, à sa stratégie commerciale et respectent l'intérêt social de la société.

L'atteinte des objectifs cibles sera évaluée sur la base des comptes consolidés annuels tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration et audités par les commissaires aux comptes, et des informations figurant dans le rapport de gestion.

L'analyse des objectifs passés, le potentiel de développement du Groupe, y compris son développement géographique, et le niveau de concurrence internationale participent à l'établissement des objectifs cibles et à leur révision, le cas échéant.

Dans tous les cas, le versement de la rémunération variable de long terme est conditionné à son approbation par une assemblée générale dans les conditions prévues à l'article L22-10-34 du code de commerce.

S'agissant de la rémunération variable de long terme, la politique de rémunération ne prévoit pas de période de report ni la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

d) Indemnité de départ :

Si le Conseil d'administration souhaite accorder une rémunération, indemnité ou un avantage à raison de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à l'exercice de celle-ci, cette rémunération, indemnité ou avantage ne pourra pas dépasser l'équivalent de deux (2) années de rémunération fixe et variable versées au cours des deux exercices précédant la cessation ou le changement de fonction. L'attribution d'une telle rémunération, indemnité ou avantage devra faire l'objet d'un protocole transactionnel entre le dirigeant et la société, soumis à la procédure des conventions règlementées.

e) Autres rémunérations :

Les dirigeants mandataires sociaux sont éligibles aux contrats de prévoyance et de complémentaire santé du Groupe.

La politique de rémunération ne prévoit pas les mécanismes de rémunération suivants :

- rémunérations exceptionnelles ;
- rémunérations sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction, ni de droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite et autres avantages viagers ;
- avantages en nature.

f) Durée du mandat – Conditions de révocation :

▪ **Président directeur général – Directeur général** :

Le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, ni la limite d'âge statutaire. En cas de dissociation des fonctions de président et de directeur général, le Conseil d'administration détermine les fonctions et missions associées à la présidence du conseil.

Le président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

En cas de dissociation des fonctions, le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques ou non, un directeur général dont il fixe la durée des fonctions, sans qu'elle puisse excéder la limite d'âge statutaire ou, le cas échéant, la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général ne peut cependant pas être âgé de plus de soixante-dix ans.

Le directeur général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

▪ **Directeurs généraux délégués** :

Lorsqu'il est administrateur, la durée des fonctions du directeur général délégué ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Lorsqu'il n'est pas administrateur, la durée des fonctions du directeur général délégué expire à la date de nomination d'un nouveau directeur général.

Le directeur général délégué ne peut être âgé de plus de soixante-dix ans.

Le directeur général délégué peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

**21.7.4.3 Modification de la politique de rémunération**

Toute révision de la présente politique de rémunération des mandataires sociaux sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

## 21.8 Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Est présenté ci-après le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital, accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la société Guillemot Corporation S.A. au Conseil d'administration, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce.

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2025
05/06/2025	1- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 04/08/2027	Néant
05/06/2025	2- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) au public autre que celles visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 04/08/2027	Néant
05/06/2025	3- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) visée(s) au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 04/08/2027	Néant
05/06/2025	4- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 04/08/2027	Néant
05/06/2025	5- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions susceptibles d'être décidées par le Conseil d'administration (en vertu des délégations 1, 2, 3 et 4 ci-dessus) en cas de demande excédentaire	Dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce (c-à-d dans la limite de 15% de l'émission initiale)	26 mois soit jusqu'au 04/08/2027	Néant
05/06/2025	6- Délégation de pouvoir donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Dans la limite de 20% du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 04/08/2027	Néant

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2025
05/06/2025	7- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe	Dans la limite de 2% du montant du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 04/08/2027	Néant
05/06/2025	8- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Pourcentage maximal du capital social pouvant être attribué : 2%	38 mois soit jusqu'au 04/08/2028	Néant
05/06/2025	9- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Dans la limite d'un montant nominal global de 800 000 euros	38 mois soit jusqu'au 04/08/2028	Néant

(1) L'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 a fixé le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence, de pouvoir et/ou des autorisations figurant dans le présent tableau récapitulatif à un montant nominal maximum global de huit millions d'euros.

## **21.9 Relations avec les actionnaires**

Aucun actionnaire significatif de la société n'ayant, à ce jour, formulé le souhait de rencontrer le Président ou le Directeur Général hors assemblée générale, il n'a pas été organisé au cours de l'exercice 2025 de moments d'échange avec les actionnaires significatifs.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors des membres du groupe familial Guillemot.

Dans sa séance du 23 septembre 2025, le Conseil d'administration a procédé à l'examen des votes des actionnaires minoritaires à l'assemblée générale annuelle du 5 juin 2025.

Il est ressorti de cet examen que la majorité des actionnaires minoritaires ont émis un vote défavorable à l'adoption de certains projets de résolution, notamment celles qui pourraient conduire à une dilution de leurs droits (délégations de compétences avec suppression du droit préférentiel de souscription, autorisation à donner au Conseil d'augmenter le montant des émissions des augmentations de capital en cas de demande excédentaire, fixation du plafond des augmentations de capital). Cette position est compréhensible à un niveau individuel pour un actionnaire mais seul l'intérêt de la société peut dicter le choix des modalités choisies pour une augmentation de capital. Il reste donc indispensable de conserver la possibilité de recourir à tout type d'augmentation de capital. Cette position des actionnaires minoritaires est également récurrente et se traduit à l'identique à chaque renouvellement de ces délégations.

## **21.10 Participations des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 14 des statuts dont des extraits sont reproduits ci-après :

« Les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

« Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement. Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou désigner un mandataire selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné au respect de l'accomplissement des formalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société avant la réunion de l'assemblée générale dans le délai fixé par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donnée par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et/ou avis de convocation, les actionnaires peuvent participer aux assemblées générales par voie de visioconférence ou voter par des moyens électroniques de télécommunication et/ou télétransmission, y compris internet, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 et L.22-10-39 du code de commerce).

## **21.11 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.22-10-11 du Code de commerce)**

### **21.11.1 Structure du capital – Participations directes ou indirectes dans le capital de la société**

L'information est présentée au paragraphe 12.1 du rapport de gestion.

### **21.11.2 Exercice des droits de vote et transferts d'actions**

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction aux transferts d'actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions aux transferts d'actions de la société (hormis l'engagement collectif de conservation mentionné au paragraphe 12.1.6 du rapport de gestion).

En outre, la société n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

### **21.11.3 Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux**

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

### **21.11.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel**

Aucun mécanisme de contrôle n'est prévu à ce jour, la société n'ayant pas d'actionariat salarié.

### **21.11.5 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration**

Les statuts de la société ne prévoient pas de règles spécifiques en matière de nomination, remplacement des membres du Conseil d'administration. En conséquence, les règles applicables en la matière sont celles prévues par les dispositions légales.

### **21.11.6 Règles applicables à la modification des statuts de la société**

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au Conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires, et qu'en vertu de l'article L225-36 du code commerce, le Conseil d'administration peut apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

### **21.11.7 Pouvoir du Conseil d'administration en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions**

Les délégations de compétence et de pouvoirs conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe 21.8 du rapport de gestion.

Le Conseil d'administration dispose par ailleurs d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2025 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Au paragraphe 12.1.5.1 du rapport de gestion sont présentées les caractéristiques du programme de rachat d'actions et les informations concernant les rachats d'actions effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**21.11.8 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés**

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Fait à Rennes, le 23 mars 2026.

Le Conseil d'administration

## ➤ COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2025

Toutes les données sont en milliers d'euros.

### 1. BILAN CONSOLIDÉ

#### ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.25	31.12.24
Ecart d'acquisition	5.7.1	0	0
Immobilisations incorporelles	5.7.2	23 605	24 408
Immobilisations corporelles	5.7.3	10 592	10 637
Actifs financiers	5.7.4	494	501
Actifs d'impôts	5.7.9	208	508
Impôts différés actifs	5.7.15	5 720	5 598
<b>Actifs non courants</b>		<b>40 619</b>	<b>41 652</b>
Stocks	5.7.5	45 705	38 315
Clients	5.7.6	37 454	32 503
Autres créances	5.7.7	4 010	2 790
Actifs financiers	5.7.4	2 859	5 837
Actifs d'impôts exigibles	5.7.9	1 330	810
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7.8	23 756	30 618
<b>Actifs courants</b>		<b>115 114</b>	<b>110 873</b>
<b>Total Actif</b>		<b>155 733</b>	<b>152 525</b>

#### PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.25	31.12.24
Capital (1)		11 309	11 617
Primes (1)		5 905	8 076
Réserves et résultat consolidé (2)		80 772	80 576
Ecart de conversion		-1 302	-9
<b>Capitaux propres groupe</b>	5.7.10	<b>96 684</b>	<b>100 260</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>		<b>96 684</b>	<b>100 260</b>
Engagements envers le personnel	5.7.12	2 155	2 026
Emprunts	5.7.13	3 126	3 566
Autres dettes	5.7.14	0	0
Impôts différés passifs	5.7.15	9	12
<b>Passifs non courants</b>		<b>5 290</b>	<b>5 604</b>
Fournisseurs		25 077	22 029
Emprunts à court terme	5.7.13	847	3 315
Dettes fiscales		1 091	955
Autres dettes	5.7.14	26 692	20 319
Provisions	5.7.11	52	43
<b>Passifs courants</b>		<b>53 759</b>	<b>46 661</b>
<b>Total Passif</b>		<b>155 733</b>	<b>152 525</b>

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice -2 432 milliers d'euros

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 2. ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.25	31.12.24
<b>Chiffre d'affaires net</b>	5.6	<b>127 215</b>	<b>125 120</b>
Achats	5.8.1	-73 315	-52 709
Variation des stocks	5.8.1	9 962	-5 818
Charges externes	5.8.2	-25 260	-26 373
Charges de personnel	5.8.2	-19 535	-18 658
Impôts et taxes		-634	-579
Dotations aux amortissements	5.8.3	-7 560	-8 512
Dotations aux provisions	5.8.3	-1 872	-1 947
Autres produits d'exploitation	5.8.4	293	123
Autres charges d'exploitation	5.8.4	-8 837	-6 902
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>457</b>	<b>3 745</b>
Autres produits opérationnels	5.8.5	0	0
Autres charges opérationnelles	5.8.5	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>457</b>	<b>3 745</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		509	789
Coût de l'endettement financier brut		-159	-152
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	5.8.6	<b>350</b>	<b>637</b>
Autres produits financiers	5.8.6	0	1 215
Autres charges financières	5.8.6	-3 694	-4 421
Impôts sur les résultats	5.8.7	455	1
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-2 432</b>	<b>1 177</b>
Dont résultat net des activités arrêtées	5.8.8	0	0
Part des intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>-2 432</b>	<b>1 177</b>
Résultat de base par action	5.8.9	-0,17	0,08
Résultat dilué par action	5.8.9	-0,16	0,08

### - Etat du résultat global

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-2 432</b>	<b>1 177</b>
<b>Eléments recyclables en résultat</b>		
Ecart de conversion	-1 293	-219
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>		
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	53	-158
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe</b>	<b>-1 240</b>	<b>-377</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part du groupe</b>	<b>-3 672</b>	<b>800</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part des minoritaires	0	0

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

### 3. ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Notes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
<b>Situation au 01.01.24</b>		<b>11 617</b>	<b>8 076</b>	<b>80 917</b>	<b>964</b>	<b>210</b>	<b>101 784</b>
Résultat global au 31.12.24	2 et 5.8.6				1 177	-219	958
Affectation résultat 31.12.23				964	-964		0
Stock-options	5.7.10			182			182
Rachat de titres propres	5.7.10			-2 480			-2 480
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			-3			-3
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			-25			-25
Dividendes				0			0
Autres	5.7.12			-156			-156
<b>Situation au 31.12.24</b>		<b>11 617</b>	<b>8 076</b>	<b>79 399</b>	<b>1 177</b>	<b>-9</b>	<b>100 260</b>
<b>Situation au 01.01.25</b>		<b>11 617</b>	<b>8 076</b>	<b>79 399</b>	<b>1 177</b>	<b>-9</b>	<b>100 260</b>
Résultat global au 31.12.25	2 et 5.8.6				-2 432	-1 293	-3 725
Affectation résultat 31.12.24				1 177	-1 177		0
Stock-options	5.7.10			75			75
Réduction de capital	5.7.10	-308	-2 171	2 479			0
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			40			40
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			-40			-40
Dividendes				0			0
Autres	5.7.12			74			74
<b>Situation au 31.12.25</b>		<b>11 309</b>	<b>5 905</b>	<b>83 204</b>	<b>-2 432</b>	<b>-1 302</b>	<b>96 684</b>

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

#### 4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.25	31.12.24
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net des sociétés intégrées		-2 432	1 177
+ Dotations aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	5.8.3	8 301	8 490
- Reprises des amortissements et provisions		-361	-259
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.8.6	2 977	4 421
+/- Charges et produits liés aux stock-options	5.7.10	75	182
-/+ Plus et moins-values de cession	5.7.4	5	-8
Variation des impôts différés	5.8.7	-125	-965
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net</b>		<b>8 440</b>	<b>13 038</b>
Coût de l'endettement financier net	5.8.6	-350	-637
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net</b>		<b>8 090</b>	<b>12 401</b>
Stocks	5.7.5	-7 389	7 410
Clients	5.7.6	-4 951	3 554
Fournisseurs		3 048	-3 414
Autres		3 578	-2 488
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>-5 714</b>	<b>5 062</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>		<b>2 726</b>	<b>18 100</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>			
Décaissement / acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.7.2	-2 976	-3 751
Décaissement / acquisitions d'immobilisations corporelles	5.7.3	-2 282	-2 754
Encaissement / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.7.3	28	8
Décaissement / acquisitions d'immobilisations financières	5.7.4	-8	-31
Encaissement / cessions d'immobilisations financières	5.7.4	6	127
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-5 232</b>	<b>-6 401</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital ou apports en numéraire	5.7.10	0	0
Rachat de titres propres	5.7.10	0	-2 480
Dividendes versés		0	0
Emprunts	5.7.13	0	0
Remboursement des emprunts	5.7.13	-2 447	-3 339
Impact de l'application de la norme IFRS16		-669	-762
Autres flux liés aux opérations de financement		-1	-28
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>		<b>-3 117</b>	<b>-6 609</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>		<b>-1 239</b>	<b>-200</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-6 862</b>	<b>4 890</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	30 618	25 728
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	23 756	30 618

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## **5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **5.1 Informations générales**

Les états financiers ont été arrêtés le 23 mars 2026 par le conseil d'administration.

Guillemot Corporation est concepteur et fabricant de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans onze pays (France, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Italie, Belgique, Pays-Bas, Roumanie et Chine – Shanghai, Shenzhen et Hong-Kong) et diffuse ses produits dans plus de cent-cinquante pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

La société est une société anonyme dont le siège social est situé au 2 Rue du Chêne Héleuc, 56 910 Carentoir.

### **5.2 Evènements significatifs de l'exercice 2025**

Le chiffre d'affaires annuel 2025 du Groupe s'établit à 127,2 millions d'euros, en augmentation de 2%, avec Thrustmaster en croissance de 1%, et Hercules en hausse de 8%.

L'année a été marquée par un contexte de marché perturbé aux Etats-Unis pour les deux marques du Groupe avec l'instauration d'une hausse généralisée des tarifs douaniers. En 2025, le Groupe a réalisé plus de 25% de son chiffre d'affaires consolidé aux Etats-Unis. Le Groupe a démontré sa capacité d'adaptation en contenant la baisse de chiffre d'affaires à -4% en Amérique du Nord.

Cela s'est traduit par :

- Un effet sur la marge, lié aux délais pour répercuter les hausses de taxes nécessaires dans les tarifs.
- Un effet sur le chiffre d'affaires avec la modification des conditions de livraison des grossistes qui a entraîné le décalage de la comptabilisation de 3,5 millions d'euros de chiffre d'affaires et de la marge correspondante sur l'exercice 2026.

Le Groupe affiche un résultat opérationnel de 0,5 million d'euros et un résultat net consolidé de -2,4 millions d'euros qui prend en compte une perte financière latente de 3,0 millions d'euros sur le portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenus par le Groupe.

Le taux de marge brute comptable a baissé de 3 points par rapport à l'an dernier pour s'établir à 50% sur 2025, dans un contexte très concurrentiel.

Dans le même temps, l'ensemble des frais hors achats et variation des stocks a augmenté de 1%. En 2025, le Groupe a maintenu son investissement à 9,1 millions d'euros dans sa Recherche et Développement, représentant 7,2% du Chiffre d'affaires consolidé.

Le résultat financier de -3,3 millions d'euros intègre une perte de réévaluation de 3,0 millions d'euros sur les actifs financiers courants (Valeurs Mobilières de Placement) constitués de 443 874 titres Ubisoft Entertainment ainsi qu'une perte nette de change de 0,7 millions d'euros. Le résultat net consolidé de l'exercice s'établit à -2,4 million d'euros.

Les capitaux propres du Groupe sont de 96,7 millions d'euros au 31 décembre 2025. L'endettement net au 31 décembre 2025 est négatif et s'établit à -19,8 millions d'euros. Le Groupe dispose d'une trésorerie nette positive de 23,8 millions d'euros contre des emprunts de 4,0 millions d'euros (relatif à l'application de la norme IFRS 16 portant sur les contrats de locations). Le flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles est positif à hauteur de 2,7 millions d'euros, avec une hausse du Besoin en Fonds de Roulement sur l'exercice de 5,7 millions d'euros principalement liée à la hausse du stock.

Dans sa séance du 23 mars 2026, le Conseil d'Administration de Guillemot Corporation S.A a proposé la distribution d'un dividende de 0,13 euro par action par prélèvement sur la prime de conversion des obligations.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur Claude Guillemot a été maintenu dans sa fonction de Président du Conseil d'administration et Monsieur Valentin Guillemot a été nommé Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### **5.3 Référentiel**

Conformément au Règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Guillemot Corporation présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2025 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les états financiers ont été arrêtés selon le modèle d'évaluation du coût historique à l'exception des éléments mesurés à la juste valeur (principalement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat).

Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations (IFRIC).

### **5.4 Principales méthodes comptables**

#### **5.4.1 Nouvelles normes et interprétations IFRS**

Les textes IFRS applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont les suivants :

<b>Normes – Interprétations – Amendements</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Effets pour le groupe</b>
IAS 21 Amendements	Absence de convertibilité 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Aucun

Pour l'exercice 2025, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement. Cela inclut notamment la norme IFRS 18 relative à la présentation des états financiers et aux informations à fournir, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

#### **5.4.2 Principes de consolidation**

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Guillemot Corporation, au sens de la norme IFRS 10, sont intégrées globalement. La norme précise qu'un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes annuels le 31 décembre.

Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe. Le Groupe Guillemot Corporation n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses autres participations. Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intragroupes sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminées.

#### **5.4.3 Immobilisations incorporelles**

##### Marques :

Les marques acquises par le Groupe ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Leur durée d'utilité est réexaminée chaque année et les marques sont soumises à des tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Un test de dépréciation est également réalisé en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. En l'absence de marché actif sur les marques du secteur d'activité du Groupe, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

##### Écarts d'acquisition :

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. L'écart positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs nets identifiables est porté à la rubrique " écarts d'acquisition ". Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies.

Les éléments acquis par le Groupe reconnus comme des fonds de commerce, et en particulier les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) permettant à la société d'exercer son activité et de poursuivre son développement, mais qui ne répondent pas aux critères d'identification permettant de les présenter isolément à l'actif du bilan consolidé, sont également assimilés à des écarts d'acquisition.

#### Frais de Recherche et Développement :

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que les conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'amortissement des frais de développement, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 10 ans.

#### Les logiciels de bureautique :

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation, généralement comprise entre 3 et 5 ans.

#### Licences :

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte Licences en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent à la définition d'un actif (identifiable, contrôlé et porteur d'avantages économiques futurs), et amortis en linéaire selon la durée des contrats.

#### **5.4.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés en fonction de leur durée d'utilité attendue par référence aux modes et aux durées d'utilisations suivantes :

Constructions :	20 ans (linéaire)
Agencements et aménagements :	10 ans (linéaire)
Installations techniques :	entre 1 et 10 ans (linéaire)
Matériel de transport :	4 ou 5 ans (linéaire)
Matériel de bureau et matériel informatique :	entre 3 et 5 ans (linéaire)
Mobilier :	5 à 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

#### **5.4.5 Dépréciation d'actifs non financiers**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières indiquant un indice de perte de valeur, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les marques détenues en France sont allouées aux deux unités génératrices de trésorerie Hercules et Thrustmaster composant les segments de l'information sectorielle par activité.

#### **5.4.6 Contrats de location**

IFRS 16 abandonne pour les preneurs la distinction traditionnelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. La norme retient un modèle unique de comptabilisation au bilan pour la quasi-totalité des contrats de location :

- la comptabilisation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué sur la durée du contrat,
- et la comptabilisation d'une dette de location correspondant à l'obligation de paiement des loyers futurs.

Conformément aux dispositions d'IFRS 16, le Groupe applique également les exemptions prévues par la norme, à savoir :

- les contrats de location de courte durée (durée  $\leq$  12 mois et sans option d'achat),
- les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Pour ces contrats, le Groupe n'inscrit ni actif de droit d'utilisation, ni dette de location au bilan. Les loyers correspondants sont comptabilisés en charges selon un mode linéaire sur la durée du contrat.

#### **5.4.7 Actifs financiers**

Classification des instruments financiers :

Le groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs financiers non dérivés. Cette classification dépend d'une part, des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (les flux de trésorerie sont-ils représentatifs d'intérêts ou de remboursement en capital ?) et d'autre part des modalités de gestion retenues à la date de leur comptabilisation initiale :

- les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI).
- les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat. Ces actifs sont principalement composés de participations cotées ou non cotées. Ce sont des instruments de capitaux propres qui ne sont pas gérés à des fins de transaction, pour lesquels la Direction n'a pas exercé l'option « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) » lors de leur comptabilisation initiale ainsi que les instruments ne répondant pas à la définition d'un instrument de capitaux propres. Les gains et pertes résultants de changements de juste valeur sont constatés directement en résultat dans la rubrique Produits financiers ou Charges financières. La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le dernier cours du jour du mois de clôture pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.
- les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Ces actifs sont composés d'instruments dont les flux contractuels de trésorerie sont représentatifs d'intérêts et de remboursement en capital gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie. Il s'agit principalement des prêts et créances.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti :

Les créances clients sont initialement comptabilisées pour le montant facturé aux clients. Les pertes de valeur sur les créances clients sont estimées selon la méthode des pertes attendues afin de tenir compte d'éventuels défauts de paiements tout au long de la durée de détention des créances clients. La dépréciation attendue est estimée à chaque arrêté, au niveau de l'ensemble des créances sur la base d'un taux moyen de pertes attendues, dont le calcul est notamment fondé sur les taux de perte de crédit historiques. Ce taux moyen de pertes attendues peut, toutefois, être ajusté s'il existe des indicateurs d'une probable détérioration significative du risque de crédit. Les créances, dès lors que le risque de crédit est avéré, font l'objet d'une dépréciation individualisée. Le montant de la perte attendue est reconnu au bilan en diminution du montant brut des créances clients. Bien qu'une partie des créances clients soient échue, l'analyse des données historiques a montré tant au 31 décembre 2025 qu'au 31 décembre 2024 que les pertes encourues sont négligeables.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation peut couvrir les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier.

La norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* s'applique aux IFRS qui imposent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la communication d'information à leur sujet ; elle intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Cette norme définit la juste valeur en fonction de la valeur de sortie et utilise une hiérarchie des justes valeurs ; cela donne lieu à une mesure fondée sur le marché et non une mesure spécifique à l'entité.

La hiérarchie classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables.

Si les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur sont classées à des niveaux différents de la hiérarchie des justes valeurs, la juste valeur ainsi évaluée est classée globalement au même niveau que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble (selon l'exercice du jugement).

#### **5.4.8 Actifs d'impôts exigibles**

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

#### **5.4.9 Stocks et encours**

Les stocks et encours de l'ensemble des sociétés du Groupe sont évalués, après élimination des marges internes, sur la base de leur coût d'approvisionnement. L'évaluation est réalisée selon la méthode FIFO (First In First Out).

Le coût initial comprend le prix des composants, le coût d'assemblage, le coût de transport, l'amortissement de l'outillage et des frais de R&D immobilisés.

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation. Des analyses de dépréciation sont réalisées chaque année et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes et des prix de marché des produits. Le Groupe retient plusieurs indicateurs pour l'analyse des références potentiellement à risque : taux de rotation, niveau de ventes, niveau du stock, niveau des taux de marge brute, niveau des commandes en cours, perspectives commerciales, demandes de retours, niveau de parts de marché, produits de la concurrence...L'analyse effectuée est principalement individuelle et permet d'identifier au mieux les risques de dépréciations.

#### **5.4.10 Avances et acomptes versés**

Ce poste, comptabilisé en Autres créances, regroupe les acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

#### **5.4.11 Clients**

Les créances clients ont été évaluées initialement à leur prix de transaction selon la norme IFRS 15. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de l'espérance des pertes de crédit attendues à la clôture. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. D'autre part, l'application de la norme d'IFRS 9 peut entraîner la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les créances, et ceci dès le moment où les créances sont comptabilisées.

Le Groupe n'utilise pas de matrice de provision mais effectue une analyse au cas par cas du fait de son nombre de clients restreints et du recours quasi systématique à l'assurance-crédit.

#### **5.4.12 Autres créances**

Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA et les charges constatées d'avance.

#### **5.4.13 Impôts différés**

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitement de consolidation et les bases fiscales des actifs et passifs, sont comptabilisés selon la méthode du taux variable. Des impôts différés sont constatés au compte de résultat et au bilan pour tenir compte des déficits courants dès lors que leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans les délais de récupération raisonnables. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus, en compte de résultat ou parmi les autres éléments du résultat global (OCI), suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants. Les impôts différés actifs sont comptabilisés à concurrence des impôts différés passifs, en tenant compte des règles fiscales en vigueur liées notamment au plafonnement de l'utilisation des reports déficitaires. Ils sont compensés si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

#### **5.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de dépôts à terme (placements très liquides de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur).

#### **5.4.15 Opérations en monnaies étrangères et conversion des états financiers**

La monnaie de présentation est l'euro. Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et les passifs non couverts exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion actifs et passifs monétaires sont incorporés dans le résultat consolidé au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Toutes les filiales du Groupe ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale. Les comptes des filiales étrangères en devises étrangères, non situées dans des zones à forte inflation, sont convertis selon la méthode du cours de clôture, les écarts de conversion étant rapportés aux autres éléments du résultat global (OCI).

#### **5.4.16 Autres dettes**

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les comptes courants, les produits constatés d'avance et les dettes diverses, incluant les dettes sur clients (passifs liés au retour des marchandises et aux remises, rabais et ristournes).

#### **5.4.17 Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sous cette rubrique sont notamment présentées les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale.

#### **5.4.18 Avantages au personnel**

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ce régime est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le Groupe n'a pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite.

L'évaluation des engagements de retraite et de la provision indemnités de départ en retraite notamment se fait chaque année. Il s'agit d'estimer l'indemnité future à verser aux salariés au moment de leur départ à la retraite.

L'évaluation dépend de l'ancienneté, de la rémunération à la date du départ, de la probabilité d'être présent dans l'entreprise à cette date. L'indemnité est ensuite répartie entre les exercices au prorata de l'ancienneté du salarié.

Si un salarié quitte l'entreprise plus tôt, la provision sera diminuée de la fraction qui le concerne.

Selon la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global (OCI) et non pas en résultat.

En France, les provisions pour congés payés correspondent au dixième des salaires perçus par le salarié et ne peuvent être inférieures au salaire qu'aurait perçu le salarié s'il avait travaillé.

#### **5.4.19 Paiements en actions et assimilés**

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

#### **5.4.20 Information sectorielle**

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction du Groupe.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union européenne et Royaume-Uni, Amérique du Nord et Autres.

#### **5.4.21 Comptabilisation des produits**

Conformément à IFRS 15, le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires en suivant les cinq étapes :

Etape 1 : Identification du contrat.

Etape 2 : Identification des « obligations de performance » au sein du contrat. Les « obligations de performance » servant d'unité de compte pour la reconnaissance du revenu.

Etape 3 : Evaluation du prix du contrat et notamment les contreparties variables ou encore les droits de retour.

Etape 4 : Allocation du prix du contrat à chaque « obligation de performance ».

Etape 5 : Comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque l'« obligation de performance » est satisfaite. Dans le cas présent du Groupe Guillemot Corporation, le client obtient le contrôle de l'actif à la livraison des produits en fonction de l'incoterm convenu entre les parties.

Tous les produits vendus par le Groupe disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Dans certains cas, les produits font l'objet d'un rachat de garantie via une remise accordée au client. Pour les autres cas, l'obligation de garantie est comptabilisée en tenant compte de la meilleure estimation des coûts liés aux retours probables (plafonnement du revenu au montant hautement probable des produits non retournés, comptabilisation d'un passif au titre de l'obligation d'émettre un avoir et d'un actif en contrepartie d'un ajustement du coût des ventes représentant le droit de récupérer les biens - annulation de la marge seule ou de la totalité du chiffre d'affaires si les produits retournés sont invendables). Les montants ainsi estimés sont présentés au compte de résultat en réduction du chiffre d'affaires et au bilan dans la rubrique Autres dettes. Cette estimation est basée sur une analyse réalisée par le Groupe qui tient compte notamment du niveau des ventes, de l'observation des délais moyens de retour des produits non conformes et du jugement de la direction.

Par ailleurs, les conditions générales de vente ne prévoient pas d'accord par le Groupe de retours de marchandises invendues. En pratique, si de tels accords existent, l'accord de reprise est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la base des retours accordés. Dans le cas où la direction anticipe des retours supplémentaires liés à des ventes passées, l'obligation de reprise est également comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

Le Groupe a mis en place au bénéfice de ses clients finaux, des programmes dits de SOA (« sales out allowance »). Ces programmes consistent en des remises commerciales sur des opérations promotionnelles de très courtes durées sur les ventes réalisées par les revendeurs, visant à dynamiser l'écoulement de leurs stocks.

Pour chaque opération, le service commercial de Guillemot Corporation planifie les modalités de l'opération (références, quantités, pourcentage de réduction) en collaboration avec le client revendeur. Une fois l'opération terminée, ce dernier envoie à Guillemot Corporation via le distributeur le compte rendu de l'action de promotion, pour contrôle et prise en charge de la remise.

Ces SOA (« sales out allowance ») constituent une contrepartie variable et sont prises en compte dans la détermination du prix de la transaction, à savoir la vente de produits aux distributeurs.

#### **5.4.22 Subventions publiques**

Les subventions de l'exercice sont présentées dans le compte de résultat en déduction des charges auxquelles elles sont liées. Les éventuelles créances sur l'organisme public ayant octroyé la subvention sont classées en autres créances.

#### **5.4.23 Emprunts**

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

#### **5.4.24 Résultat par action**

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

### 5.4.25 Incertitudes concernant les évaluations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés, sont décrits à travers l'annexe et concernent principalement la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des stocks, les contreparties variables aux différents biens et services promis au contrat de vente avec nos clients.

## 5.5 Périmètre de consolidation

### 5.5.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Guillemot Corporation

<b>SOCIETE</b>	<b>Numéro SIREN</b>	<b>Pays</b>	<b>Pourcentage de contrôle/d'intérêt</b>	<b>Méthode</b>
GUILLEMOT CORPORATION SA	414 196 758	France	Société-mère	Intégration Globale
GUILLEMOT Administration et Logistique SARL	414 215 780	France	99,96%	Intégration Globale
HERCULES THRUSTMASTER SAS	399 595 644	France	99,42%	Intégration Globale
GUILLEMOT Innovation Labs SAS	752 485 334	France	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Ltd		Royaume-Uni	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Canada	74,89%(a)	Intégration Globale
GUILLEMOT GmbH		Allemagne	99,75%	Intégration Globale
GUILLEMOT Corporation (HK) limited		Hong-Kong	99,50%	Intégration Globale
GUILLEMOT Recherche et Développement Inc		Canada	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Romania Srl		Roumanie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Etats-Unis	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SA		Belgique	99,93%	Intégration Globale
GUILLEMOT SRL		Italie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd		Chine	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Spain SL		Espagne	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Netherlands B.V.		Pays-Bas	100,00%	Intégration Globale

(a) Guillemot Inc (Etats-Unis) détient également 25,11%

Les intérêts minoritaires ne sont pas calculés au vu de leur caractère non significatif.

### 5.5.2 Variation du périmètre

Néant.

## 5.6 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe présente les formats d'information sectorielle sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union Européenne et Royaume-Uni, Amérique du Nord et Autres.

### 5.6.1 Information sectorielle par activité

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Contrôleurs DJing, enceintes DJ, casques DJ, logiciel DJ et contrôleurs audios Stream.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads et joysticks.

- Chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>	<b>Variation</b>
<b>Hercules</b>	<b>13,0</b>	<b>12,0</b>	<b>8%</b>
Périphériques numériques	13,0	12,0	8%
<b>Thrustmaster</b>	<b>114,2</b>	<b>113,1</b>	<b>1%</b>
Gammes d'accessoires de jeux	114,2	113,1	1%
<b>TOTAL</b>	<b>127,2</b>	<b>125,1</b>	<b>2%</b>

- Compte de résultat par activité

(En milliers d'euros)	31.12.25			31.12.24		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Chiffre d'affaires	127 215	12 995	114 220	125 120	12 017	113 103
Dotations aux amortissements	7 560	1 350	6 210	8 512	1 786	6 726
Dotations aux provisions	1 872	176	1 696	1 947	260	1 687
Résultat opérationnel	457	111	346	3 745	-497	4 242

- Bilan par secteur d'activité

(En milliers d'euros)	31.12.25			31.12.24		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Ecart d'acquisition	0	-	-	0	-	-
Immobilisations incorporelles	23 605	2 171	21 434	24 408	2 446	21 962
Immobilisations corporelles	10 592	2 068	8 524	10 637	1 907	8 730
Stocks	45 705	4 990	40 715	38 315	6 402	31 913
Clients	37 454	3 500	33 954	32 503	3 700	28 803
Autres créances	4 010	614	3 396	2 790	420	2 370
Actifs non affectés	34 367	-	-	43 872	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>155 733</b>	<b>13 343</b>	<b>108 023</b>	<b>152 525</b>	<b>14 875</b>	<b>93 778</b>
Capitaux propres	96 684	-	-	100 260	-	-
Provisions	2 155	330	1 825	2 026	305	1 721
Fournisseurs	25 077	2 300	22 777	22 029	2 997	19 032
Autres dettes	26 692	3 529	23 163	20 319	2 720	17 599
Passifs non affectés	5 125	-	-	7 891	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>155 733</b>	<b>6 159</b>	<b>47 765</b>	<b>152 525</b>	<b>6 022</b>	<b>38 352</b>

Les actifs non affectés sont les actifs financiers, les actifs d'impôts, les impôts différés actifs et la trésorerie.

Les passifs non affectés sont les emprunts, les dettes fiscales et les impôts différés passifs.

Les clés de répartition pour les postes autres créances, provisions et autres dettes prennent en compte les effectifs et le chiffre d'affaires annuel réalisé par chaque activité.

**5.6.2 Information sectorielle par zone géographique**

- Chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros) :

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.25	31.12.24	Variation
Union Européenne et Royaume-Uni	67,4	65,5	3%
Amérique du Nord	34,8	36,2	-4%
Autres	25,0	23,4	7%
<b>TOTAL</b>	<b>127,2</b>	<b>125,1</b>	<b>2%</b>

Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients français s'établit à 11,8 millions d'euros en 2025, soit 9% du chiffre d'affaires consolidé total. En 2025, les clients situés aux États-Unis représentent 25% du chiffre d'affaires consolidé, tandis que les clients allemands en constituent 14%.

- Valeur globale des actifs par implantation géographique :

(En milliers d'euros)	31.12.25				31.12.24			
	Total	UE et RU	Amérique du Nord	Autres	Total	UE et RU	Amérique du Nord	Autres
Ecart d'acquisition	0	-	-	-	0	-	-	-
Immobilisations corporelles	10 592	10 239	53	300	10 637	10 107	66	464
Actifs financiers	3 353	3 277	22	54	6 338	6 253	24	61
Impôts différés actifs	5 720	5 720	-	-	5 598	5 598	-	-
Stocks	45 705	12 129	8 628	24 948	38 315	9 402	8 251	20 662
Clients	37 454	19 613	11 266	6 575	32 503	15 742	10 518	6 243
Autres créances	4 010	3 833	100	77	2 790	2 711	59	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 756	20 169	1 671	1 916	30 618	25 450	3 457	1 711
Actifs d'impôts	1 538	487	1 051	-	1 318	557	759	2
Actifs non affectés	23 605	-	-	-	24 408	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>155 733</b>	<b>75 467</b>	<b>22 791</b>	<b>33 870</b>	<b>152 525</b>	<b>75 820</b>	<b>23 134</b>	<b>29 163</b>

Les actifs non affectés sont les immobilisations incorporelles.

Les stocks du Groupe sont situés en Asie pour 24 948 milliers d'euros, en Europe pour 12 129 milliers d'euros et en Amérique du Nord pour 8 628 milliers d'euros.

## 5.7 Notes sur le bilan

### 5.7.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit au 31 décembre 2025 :

(En milliers d'euros)	Brut au 31.12.25	Dépréciations 31.12.25
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 299	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	233
Guillemot SA (Belgique)	233	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	4 392
<b>Total</b>	<b>25 027</b>	<b>25 027</b>

Il n'existe pas d'amortissement des écarts d'acquisition en normes IFRS. Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur constatées lors des exercices antérieurs ne sont pas reprises ultérieurement. Les écarts d'acquisition sont totalement dépréciés au 31 décembre 2025.

### 5.7.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.24	Mouvement périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.25
Marques	10 842					10 842
Frais de développement	21 579		2 874	119	4	24 338
Frais de développement en cours	2 795		3 036	2 995	32	2 868
Licences	6 466		1 192			7 658
Concessions, brevets	1 289		6	40	-19	1 236
Autres immobilisations incorporelles	3 573		34	521	-32	3 054
<b>TOTAL</b>	<b>46 544</b>	<b>0</b>	<b>7 142</b>	<b>3 675</b>	<b>-15</b>	<b>49 996</b>

Amortissements et provisions	31.12.24	Mouvement périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.25
Marques	1 000					1 000
Frais de développement	14 060		3 607	121		17 546
Licences	3 874		973			4 847
Concessions, brevets	1 186		64	40	-18	1 192
Autres immobilisations incorporelles	2 016		342	521	-31	1 806
<b>TOTAL</b>	<b>22 136</b>	<b>0</b>	<b>4 986</b>	<b>682</b>	<b>-49</b>	<b>26 391</b>

Valeurs nettes	31.12.24	31.12.25
Marques	9 842	9 842
Frais de développement	7 519	6 792
Frais de développement en cours	2 795	2 868
Licences	2 592	2 811
Concessions, brevets	103	44
Autres immobilisations incorporelles	1 557	1 248
<b>TOTAL</b>	<b>24 408</b>	<b>23 605</b>

#### Marques :

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

En l'absence de marché actif pour ces marques, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif.

Un test de dépréciation est également réalisé en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques en l'absence de marché actif.

Les performances économiques du groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2025 ont été impactées par la hausse des tarifs douaniers vers les Etats-Unis et le contexte macroéconomique global, mais ne remettent pas en cause les perspectives à long terme des deux marques telles que projetées dans le cadre du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2025.

#### Hercules :

La marque Hercules est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie (UGT) Hercules.

Le test de dépréciation sur l'UGT Hercules n'a pas entraîné de modification de la valeur comptable de la marque Hercules au 31 décembre 2025.

La marque Hercules a une valeur nette au bilan de 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio Résultat opérationnel sur chiffre d'affaires de 5% en 2026, puis 6% de 2027 à 2029, et 5% en 2030.
- Prise en compte d'une baisse importante du BFR pour 2026 et 2027 totalisant un montant 2,6 millions d'euros et provenant principalement de la réduction du stock.
- Projections du chiffre d'affaires sur 5 ans tenant compte des prévisions de lancement des nouveaux produits et du cycle de l'activité (hausse annuelle de 5% en 2026, puis 10% en 2027, puis 5% en 2028 et 2029, et 2% en 2030).
- Taux d'actualisation de 11,5% contre 11% en 2024.

L'activité Hercules a affiché une baisse importante de son chiffre d'affaires sur la période 2013-2019 avec l'arrêt successif des gammes de produits Wifi, CPL, webcams et des enceintes multimédia et sans fil.

Cette baisse a entraîné une dépréciation de 1 million d'euros de la valeur de la marque Hercules.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio et DJ a eu lieu par la suite, nécessitant des investissements R&D et marketing importants, qui ont eu un impact sur la rentabilité.

L'année 2020 a vu le début du nouveau cycle de croissance avec une hausse du chiffre d'affaires de 70%.

La croissance en 2021 s'est établie à 13%. En 2022, la croissance du chiffre d'affaires a atteint 39%, portée par la gamme de contrôleurs « Inpulse ». L'année 2023 a vu une nouvelle croissance des ventes de 14% avec le lancement d'un produit phare pour la marque, le contrôleur Inpulse T7.

De nouveaux référencements chez d'importantes chaînes de magasins ont été opérés et doivent permettre au Groupe de continuer à se développer sur le marché des contrôleurs DJ dans les années à venir, avec une communauté Hercules DJ qui ne cesse de croître. Le recentrage de l'activité sur les produits audio et DJ, la nouvelle gamme de contrôleurs audio Stream lancée fin 2023 et la hausse du chiffre d'affaires observé depuis 2020 conforte le Groupe dans ses hypothèses de croissance du chiffre d'affaires Hercules sur les 5 années à venir, même si l'année 2024 est en retrait de 15%, avec une base de comparaison défavorable et une conjoncture plus difficile. L'année 2025 affiche une croissance de 8%.

Les hypothèses clés ont été élaborées à partir de sources internes (business plans, dates de sortie des projets...) et de sources externes (prévisions économiques, analyses de marché et études sectorielles).

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -0,4 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de + 0,4 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Test de sensibilité sur le ratio Résultat Opérationnel / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Résultat Opérationnel / Chiffre d'Affaires sur la période 2026-2030 a un impact de +1,1 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Une baisse de 1% du ratio Résultat Opérationnel / Chiffre d'Affaires sur la période 2026-2030 a un impact de -1,1 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

L'évaluation de la marque Hercules peut présenter un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Hercules étaient revues à la baisse.

### Thrustmaster :

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster.

Le test de dépréciation sur l'UGT Thrustmaster n'a pas entraîné de modification de la valeur de la marque au 31 décembre 2025.

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 9 410 milliers d'euros, identique à son coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés pour l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster sont les suivantes :

- Ratio Résultat opérationnel sur chiffre d'affaires de 5% en 2026, puis 6% de 2027 à 2029, puis 5% en 2030.
- Baisse importante du BFR en 2026 et 2027 totalisant un montant de 17,5 millions d'euros et provenant principalement de la réduction du stock, puis une légère hausse de 2028 à 2030.
- Projections du chiffre d'affaires sur 5 ans tenant compte des prévisions de lancement des nouveaux produits et du cycle de l'activité (Hausse de 5% en 2026, hausse de 7% en 2027, puis une hausse de 5% en 2028 et 2029, puis une hausse de 2% en 2030).
- Taux d'actualisation de 11,5% contre 11% en 2024.

Thrustmaster a acquis une reconnaissance mondiale et est incontournable sur le marché des volants et joysticks pour PC et consoles, dont la base installée continue de grandir. Le niveau de chiffre d'affaires réalisé en 2021 et 2022, et la forte rentabilité opérationnelle, témoignait du dynamisme de ces marchés. 2023 a été une année de transition pour la marque, avec des niveaux de stocks élevés dans les réseaux de distribution et une actualité jeux en retrait. L'année 2024 a été marquée par un retour à la croissance dans un marché plus concurrentiel. L'année 2025 affiche une croissance de 1% dans un contexte de marché particulier impacté par les taxes douanières américaines.

Les hypothèses clés ont été élaborées à partir de sources internes (business plans, dates de sortie des projets...) et de sources externes (prévisions économiques, analyses de marché et études sectorielles).

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -3,9 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de + 4,6 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Test de sensibilité sur le ratio Résultat Opérationnel / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Résultat Opérationnel / Chiffre d'Affaires a un impact de +9,5 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Une baisse de 1% du ratio Résultat Opérationnel / Chiffre d'Affaires a un impact de -9,5 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

L'évaluation de la marque Thrustmaster peut présenter un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la baisse.

Les marges de sécurité (headroom) se sont réduites pour Thrustmaster par rapport au dernier exercice, suite à la prise en compte d'hypothèses de croissance plus prudentes.

### Frais de développement :

Concernant les Frais de développement, les projets respectant les 6 critères d'éligibilité définis par la norme IAS 38 sont immobilisés.

L'éligibilité des projets est revue trimestriellement par la direction financière et la direction technique, en accord avec la direction générale. Le passage d'immobilisation en cours à immobilisation en frais de développement s'effectue au moment de la mise en production de l'actif (Montant de 2 874 milliers d'euros sur l'exercice). Sur l'exercice, le montant des mises au rebut et d'abandons de projets s'élève à 329 milliers d'euros.

Les sociétés du Groupe Guillemot Corporation qui produisent des Frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Innovation Labs SAS, Guillemot Recherche et Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Limited. Les coûts activés concernent potentiellement l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.

L'augmentation des Frais de développement en cours sur l'exercice totalise 3 036 milliers d'euros. Ces investissements sont financés sur fonds propres ou en ayant recours à des emprunts bancaires et autorisations de découverts (cf note 5.7.13).

La distribution géographique des Frais de développement en cours au bilan est la suivante pour 2025 : France 2 066 milliers d'euros et étranger 802 milliers d'euros.

Le montant des frais de développement non activés et comptabilisés en charges s'élève à 6 066 milliers d'euros en 2025.

#### Licences :

Le poste Licences comprend les montants garantis à payer sur la durée de vie des contrats. Sur l'exercice le poste a augmenté de 1 192 milliers d'euros, suite à la signature de nouveaux contrats.

#### Autres immobilisations incorporelles :

Le poste autres immobilisations incorporelles comprends les montants garantis à payer sur la durée de vie des contrats des autres partenariats.

### **5.7.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles destinées à l'exploitation se répartissent comme suit :

<b>Valeurs brutes</b>	<b>31.12.24</b>	<b>Mouvement périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>31.12.25</b>
Terrains	399					399
Constructions	13 755		730	22	-68	14 395
Installations techniques	8 971		1 181		-22	10 130
Autres immobilisations corporelles	3 636		594	618	-37	3 575
Immobilisations en cours	832		1 590	1 276	7	1 153
<b>TOTAL</b>	<b>27 593</b>	<b>0</b>	<b>4 095</b>	<b>1 916</b>	<b>-120</b>	<b>29 652</b>

<b>Amortissements</b>	<b>31.12.24</b>	<b>Mouvement périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>31.12.25</b>
Constructions	7 883		990	19	-30	8 809
Installations techniques	6 878		1 297		-21	8 154
Autres immobilisations corporelles	2 195		469	549	-32	2 097
<b>TOTAL</b>	<b>16 956</b>	<b>0</b>	<b>2 770</b>	<b>582</b>	<b>-84</b>	<b>19 060</b>

<b>Valeurs nettes</b>	<b>31.12.24</b>	<b>31.12.25</b>
Terrains	399	399
Constructions	5 872	5 586
Installations techniques	2 093	1 976
Autres immobilisations corporelles	1 441	1 478
Immobilisations en cours	832	1 153
<b>TOTAL</b>	<b>10 637</b>	<b>10 592</b>

Des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 1 273 milliers d'euros ont été transférées au compte Installations techniques et Construction sur l'exercice.

Les immobilisations corporelles en cours concernent essentiellement des moules et outillages permettant la production des nouveaux produits.

Le montant total des investissements en immobilisations corporelles sur l'exercice totalise 2 282 milliers d'euros (Hors impact IFRS 16).

Ces investissements sont financés sur fonds propres ou en ayant recours à des emprunts bancaires et autorisations de découverts (cf note 5.7.13).

La distribution géographique de ces investissements est la suivante pour l'exercice 2025 : 2 221 milliers d'euros pour la France et 61 milliers d'euros à l'étranger.

L'impact de l'application d'IFRS 16 sur le montant des immobilisations corporelles est de +3 789 milliers d'euros au 31 décembre 2025, au titre du droit d'utilisation lié aux contrats de location (3 522 milliers d'euros au poste Constructions et 267 milliers d'euros au poste Autres immobilisations corporelles).

Les principaux contrats de location concernent des bureaux et des véhicules.

L'analyse a été effectuée contrat par contrat (il existe une vingtaine de contrats concernés au niveau du Groupe) avec des échanges auprès des responsables de filiales en local pour apprécier la durée à retenir et notamment la prise en compte ou non des options et l'appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de prolongation et/ou du non- exercice d'une option de résiliation.

Le Groupe a retenu la durée de 9 ans pour les baux 3-6-9 en France.

Le taux marginal d'endettement de chaque filiale est déterminé en prenant en compte le dernier taux d'endettement de la maison mère connu en France comme point de départ et en appliquant une prime de risque liée à la taille des filiales étrangères ainsi que le spread des obligations d'état à 10 ans pour chaque pays.

Le Groupe utilise un taux reflétant la durée du contrat.

Droits d'utilisation IFRS 16 par classe d'actifs sous-jacents :

Valeurs brutes	31.12.24	Mouvement périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.25
Constructions	6 273		280	22	-55	6 476
Autres immobilisations corporelles	414		260	273		401
<b>TOTAL</b>	<b>6 687</b>	<b>0</b>	<b>540</b>	<b>295</b>	<b>-55</b>	<b>6 877</b>

Amortissements	31.12.24	Mouvement périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.25
Constructions	2 139		851	16	-20	2 954
Autres immobilisations corporelles	250		122	238		134
<b>TOTAL</b>	<b>2 389</b>	<b>0</b>	<b>973</b>	<b>254</b>	<b>-20</b>	<b>3 088</b>

La charge de loyers relative aux contrats de moins d'un an, de faible valeur ou non reconnus dans le cadre du traitement IFRS 16, est de 601 milliers d'euros sur l'exercice 2025.

#### 5.7.4 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.24	Mouvement périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.25
Autres titres immobilisés	202			1		201
Autres immobilisations financières	299		8	5	-9	293
<b>TOTAL</b>	<b>501</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>494</b>

Les mouvements sur les autres titres immobilisés concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur. Les moyens affectés au compte de liquidité sont de 300 milliers d'euros en espèces depuis l'origine. Les mouvements sur les Autres immobilisations financières concernent des dépôts de garanties.

Les actifs financiers courants comprennent les actions Ubisoft Entertainment.

(En milliers d'euros)	31.12.24	Cession	Acquisition	Ecart de conversion	Gain / perte financier	31.12.25
<b>Actions Ubisoft Entertainment</b>						
Nombre	443 874					443 874
Juste Valeur (en milliers d'euros)	5 837				-2 977	2 859
<b>Instruments dérivés sur opérations de change</b>	0					0
<b>Total valeur</b>	<b>5 837</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 977</b>	<b>2 859</b>

Les actions Ubisoft Entertainment (cotées sur un marché actif) sont valorisées à la juste valeur en application de la norme IFRS 9. Il s'agit du niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur définie par la norme IFRS 13.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détient 443 874 actions Ubisoft Entertainment représentant 0,33% du capital.

Le cours retenu au 31 décembre 2024 était de 13,15 euros pour l'action Ubisoft Entertainment. Le cours retenu au 31 décembre 2025 pour la valorisation de l'action à sa juste valeur est de 6,44 euros pour l'action Ubisoft Entertainment. La perte de réévaluation ainsi constatée au 31 décembre 2025 s'élève à 2 977 milliers d'euros. Le Groupe se réserve le droit d'utiliser ces actions pour financer des besoins de financement.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation peut couvrir les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier. Il n'existe pas de contrats de ce type au 31 décembre 2025.

### 5.7.5 Stocks

<b>Stocks</b>	<b>Brut 31.12.24</b>	<b>Variation de stock (Résultat)</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Ecarts de conversion</b>	<b>31.12.25</b>
Matières premières	11 263	-2 723		-11	8 529
Produits finis	29 101	11 263		-969	39 395
<b>TOTAL</b>	<b>40 364</b>	<b>8 540</b>	<b>0</b>	<b>-980</b>	<b>47 924</b>

<b>Dépréciations</b>	<b>31.12.24</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Ecarts de conversion</b>	<b>31.12.25</b>
Matières premières	688	326	130		884
Produits finis	1 361	1 355	1 292	-89	1 335
<b>TOTAL</b>	<b>2 049</b>	<b>1 681</b>	<b>1 422</b>	<b>-89</b>	<b>2 219</b>

<b>Total Stock net</b>	<b>38 315</b>				<b>45 705</b>
------------------------	---------------	--	--	--	---------------

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Le Groupe retient plusieurs indicateurs pour l'analyse des références présentant un risque de perte de valeur ou de dépréciation : taux de rotation, niveau de ventes, niveau du stock, niveau des taux de marge brute, niveau des commandes en cours, perspectives commerciales, demandes de retours, niveau de parts de marché et produits de la concurrence. L'analyse effectuée est principalement individuelle et permet d'identifier au mieux les risques de dépréciations.

Il n'existe pas de provision pour risque d'obsolescence des stocks. L'analyse individuelle couvre cette approche statistique.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation.

Le niveau de stock net du Groupe au 31 décembre 2025 est en hausse de 19% par rapport au 31 décembre 2024. Cette hausse a pour origine l'application des taxes douanières américaines, qui ont conduit le Groupe à positionner du stock sur le continent américain tout en gardant un niveau de stock important au niveau mondial pour éviter les ruptures.

Les dépréciations de l'année concernent essentiellement des produits de la gamme Thrustmaster.

### 5.7.6 Clients

<b>Créances clients</b>	<b>Brut 31.12.24</b>	<b>Mouvements</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Reclassement</b>	<b>Brut 31.12.25</b>
Clients	32 503	5 963		-1 012		37 454

Le poste clients a une valeur nette de 37 454 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 32 503 milliers d'euros au 31 décembre 2024, reflétant la saisonnalité de l'activité.

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre généralement chaque client à hauteur de 90% à 95% selon les zones géographiques.

Au 31 décembre 2025, la quasi-totalité du poste clients est couvert par l'assurance-crédit à l'exception du premier client du Groupe, acteur majeur de l'e-commerce, volontairement exclu de la couverture dans certains pays, à hauteur de 12% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2025.

Le premier client représente 34% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

<b>Dépréciations</b>	<b>31.12.24</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Reclassement</b>	<b>31.12.25</b>
Clients	387	0	369	-18		0

Tableau d'antériorité des créances clients :

<b>Créances clients</b>	<b>Brut 31.12.25</b>	<b>Non échues</b>	<b>Echues 0-29 jours</b>	<b>Echues 30-59 jours</b>	<b>Echues 60-89 jours</b>	<b>Echues +90 jours</b>
Clients	37 454	15 607	18 900	2 404	-8	551
Dépréciations	0					0

Le montant non déprécié supérieur à 90 jours correspond principalement à des déductions clients dont la contrepartie est enregistrée au passif du bilan.

### 5.7.7 Autres créances

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
Avances et acomptes versés	947	221
Créances de TVA	1 553	1 361
Fournisseurs débiteurs	78	85
Autres	65	249
Charges constatées d'avance	1 367	874
<b>TOTAL</b>	<b>4 010</b>	<b>2 790</b>

### 5.7.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
Trésorerie	23 756	30 618
Équivalents de trésorerie	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 756</b>	<b>30 618</b>

### 5.7.9 Actifs d'impôts

Ce poste contient au 31 décembre 2025 un montant de 208 milliers d'euros d'actifs non courants, entièrement affecté à un Crédit Impôt Recherche (France et Canada).

Au compte de résultat, les crédits d'impôts liés au crédit d'impôt recherche ont été comptabilisés en déduction des charges de personnel lors des exercices précédents.

Le poste actif d'impôt exigible courant se compose principalement d'acomptes d'impôts société pour un montant de 987 milliers d'euros.

### 5.7.10 Capitaux propres

Le capital est composé de 14 687 480 actions de 0,77 euro de nominal après la réduction de capital d'un montant de 308 milliers d'euros effectué en date du 29 janvier 2025.

La société Guillemot Corporation SA détient 58 706 actions propres. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 306 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 0,40%.

Les mouvements sur les titres de l'entreprise consolidante dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur ont eu un impact de 40 milliers d'euros sur les capitaux propres en 2025.

#### Stock-options :

Nombre potentiel maximal d'actions à créer :

Par levée d'options = 153 800

Principales caractéristiques des plans de stock-options :

	<b>11ème Plan</b>
Date du conseil	<b>03.12.21</b>
Nombre d'actions	193 950
Nominal	0,77 €
Prix de souscription	14,44 €
Date d'exercice	03.12.23 au 03.12.31
Nombre d'actions souscrites	-
Dont au cours de l'exercice 2025	-
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	40 150
Options de souscription d'actions restantes	153 800
Options potentiellement exerçables au 31.12.25	153 800

Les dix premiers plans de stock-options sont devenus caduques.

Le nombre d'options potentiellement exerçables tient compte des modalités d'exercice des options propres à chaque plan.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, la juste valeur du plan de stock-options est calculée comme le produit entre (i) la juste valeur unitaire des stock-options attribuées à la Date d'Attribution et (ii) le nombre probable de stock-options in fine attribuées qui tient compte du turnover estimé sur la période d'acquisition des droits et réévalué à chaque clôture comptable.

La juste valeur unitaire IFRS 2 des stock-options a été estimée à partir de modèles financiers optionnels adaptés aux caractéristiques des instruments attribués. Deux typologies de modèles ont été mis en œuvre : la formule de Black-Scholes et le modèle binomial. Les paramètres de valorisation utilisés ont été notamment calibrés à partir des données de marché observées à la Date d'Attribution. En particulier :

- La volatilité a été mesurée à partir des données boursières historiques de Guillemot Corporation et sur une période concordante avec la maturité attendue des options.
- Les taux sans risque ont été fixés par référence à la courbe de taux d'emprunt d'Etat allemand à la date d'attribution et sur une période concordante avec la maturité attendue des options.
- Le taux de dividendes correspond au taux moyen Guillemot Corporation historiquement observé sur les dix dernières années.

Le Groupe a comptabilisé en frais de personnel une charge de 75 milliers d'euros sur l'exercice 2025.

Les principales données entrées dans le modèle de valorisation sont les suivantes :

- Volatilité de l'action = 55,7%
- Taux sans risque = -0,5% / -0,7%
- Nombre d'années avant l'expiration des options = 6

### 5.7.11 Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	31.12.24	Augmentations	Diminution		Ecart de conversion	31.12.25
			Utilisées	Non utilisées		
Autres	43	9	0	0	0	52
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52</b>

### 5.7.12 Engagements envers le personnel

Le Groupe ne dispose pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision est calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté. (Il s'agit des indemnités qui seront perçues par le salarié lors de son départ en retraite).

Les principales hypothèses actuarielles sont :

- Année de calcul : 2025
- Taux d'actualisation : 3,60%
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales.
- Méthode de calcul rétrospective des unités de crédits projetées.
- Table de mortalité INSEE 2024.
- Salaire de référence année 2025, avec prise en compte d'une augmentation annuelle de 2,5% à 3% jusqu'à la fin de carrière.

Au 31 décembre 2025, le montant de la provision comptabilisée est de 2 155 milliers d'euros contre 2 026 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le Groupe tient compte de l'interprétation de l'IFRS IC concernant l'attribution des avantages aux périodes de service. Dans le cadre d'un plan à prestations définies accordé aux salariés, l'avantage s'étale entre la date à laquelle les services rendus ont commencé à générer des droits et la date à laquelle les services additionnels cessent de générer des droits.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la totalité des écarts actuariels est comptabilisée en autres éléments du résultat global (OCI). L'impact sur les capitaux propres du Groupe sur l'exercice 2025 est de 53 milliers d'euros.

### 5.7.13 Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.25	Courant à - 1 an			Non courant + 1 an		31.12.24
		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	+ 1 an	+ 5 ans	
Emprunts	3 960	212	212	423	2 875	238	6 865
Découverts bancaires et avances en devises	0						0
Divers	13					13	16
<b>TOTAL</b>	<b>3 973</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 881</b>

Le Groupe détient des dettes financières à taux fixe pour 3 973 milliers d'euros, ces emprunts ne sont pas de nature bancaire mais résultent de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

Il n'existe pas d'avances en devises.

Sur la période, le Groupe a remboursé pour 2 447 milliers d'euros d'emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2025, il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité.

Tableau des variations des passifs issus des activités de financement du tableau des flux de trésorerie :

(En milliers d'euros)	31.12.24	Flux de trésorerie		Autres		31.12.25
		Acquisition		Changements dans les taux de change	Changements dans les justes valeurs	
Emprunts à long terme	0	0				0
Emprunts à court terme	2 447	-2 447				0
Passifs de location	4 418	-458				3 960
Actifs de couverture	0	0				0
<b>Total des activités de financement</b>	<b>6 865</b>	<b>-2 905</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 960</b>

Au 31 décembre 2025, les dettes financières sont principalement en Euro.

<b>Endettement net</b>	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Dettes financières	3 973	6 881
Disponibilités	23 756	30 618
<b>Endettement net</b>	<b>-19 783</b>	<b>-23 737</b>

Le Groupe a un endettement net négatif de 19 783 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le montant de l'endettement net est de +3 960 milliers d'euros. (847 milliers d'euros de courant et 3 113 milliers d'euros de non courant).

La charge financière relative à la dette de loyers est de 149 milliers d'euros sur l'exercice 2025.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille d'actions de 2 860 milliers d'euros (en juste valeur au 31 décembre 2025), et dispose de lignes de crédit non tirées auprès de ses partenaires bancaires.

#### **5.7.14 Autres dettes**

(En milliers d'euros)	31.12.25		31.12.24
	Courant	Non courant	
Dettes sociales	3 406	0	3 303
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0	0
Produits constatés d'avance	4 982	0	1 120
Autres	18 304	0	15 896
<b>TOTAL</b>	<b>26 692</b>	<b>0</b>	<b>20 319</b>

La hausse du poste produits constatés d'avance provient principalement de la modification des conditions de livraison des grossistes aux États-Unis, pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Le poste Autres contient notamment les charges à payer liées aux licences (3 678 milliers d'euros contre 2 243 milliers d'euros en 2024), les dettes clients liées aux contreparties variables aux contrats de ventes avec les clients en lien avec les opérations de SOA (« sales out allowance ») (3 203 milliers d'euros contre 2 823 milliers d'euros en 2024), les dettes clients liées aux contreparties variables aux contrats de ventes avec les clients en lien avec des opérations de prise en charge de frais marketing (7 880 milliers d'euros contre 6 896 milliers d'euros en 2024) et les dettes liées aux retours (3 393 milliers d'euros contre 3 803 milliers d'euros en 2024).

Dettes liées aux contreparties variables en lien avec les opérations de SOA (« sales out allowance ») :

A la date d'arrêté des comptes, les contreparties variables de l'exercice liées aux SOA (« sales out allowance») sont estimées sur la base :

i) du montant des opérations dont le paiement est certain, et

ii) du montant le plus probable des contreparties à accorder aux distributeurs en fonction d'un taux d'utilisation estimé par la direction, pour les opérations pour lesquelles aucun bilan commercial et financier n'a encore été réceptionné et contrôlé par le service commercial. Ce taux d'utilisation est fonction de différents paramètres, dont notamment le volume historique d'opérations non utilisées par les distributeurs, la typologie du distributeur et les caractéristiques de l'opération concernée.

Les montants ainsi estimés sont présentés au compte de résultat en réduction du chiffre d'affaires et au bilan en autres dettes. Au titre de ces programmes, au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires est impacté négativement à hauteur de 9 526 milliers d'euros relatifs aux opérations 2025.

La provision enregistrée en autres dettes s'élève à 3 203 milliers d'euros (contre 2 823 milliers d'euros au 31 décembre 2024) ».

#### Dettes liées aux retours :

L'évaluation de la dette liée aux retours est basée sur les demandes des clients connues et validées à la date de l'établissement des comptes, ainsi que sur les anticipations de la direction commerciale du Groupe (cf note 5.4.21).

#### **5.7.15 Impôts différés**

Le montant d'impôts différés actifs figurant au bilan au 31 décembre 2025 totalise 5 720 milliers d'euros.

#### Détail des impôts différés par nature :

(En milliers d'euros)	31.12.25
Activation déficits reportables Guillemot Corporation SA	4 287
Retraitements de consolidation	1 433
<b>TOTAL</b>	<b>5 720</b>

Un actif d'impôt différé n'est activé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. La capacité du Groupe à recouvrer des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables est évaluée par la Direction à la clôture de chaque exercice, compte tenu des prévisions de résultats fiscaux futurs sur une période de 5 années.

Au vu des perspectives futures, en lien avec le test d'impairment, le Groupe a activé au 31 décembre 2025 la majeure partie des déficits reportables de la société-mère française pour un montant de 17 148 milliers d'euros sur une durée de cinq ans, entraînant la constatation d'un impôt différé actif de 4 287 milliers d'euros.

#### Détail des reports déficitaires non activés :

(En milliers d'euros)	31.12.25
Guillemot Corporation SA (France)	494
Guillemot GmbH (Allemagne)	1 252
Guillemot Ltd (Angleterre)	150
Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd	146
<b>TOTAL</b>	<b>2 042</b>

### **5.8 Notes sur le compte de résultat**

#### **5.8.1 Achats et Variation des stocks**

##### Achats :

Les achats concernent les achats de matières premières (composants électroniques) et de produits finis totalisent 73 315 milliers d'euros sur l'exercice 2025.

##### Variation des stocks :

La variation des stocks comprend notamment les reprises de dépréciations de stock et les variations négatives et positives de stock.

#### **5.8.2 Charges externes et charges de personnel**

##### Charges externes :

Les charges externes se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
Achats d'études	1 324	1 012
Achats non stockés, matériel et fournitures	264	396
Autres charges externes	23 672	24 965
<b>TOTAL</b>	<b>25 260</b>	<b>26 373</b>

Les autres charges externes comprennent essentiellement les frais de transport sur ventes pour 3 272 milliers d'euros, de publicité et de marketing pour 10 660 milliers d'euros, et des frais de sous-traitance générale pour 3 654 milliers d'euros.

##### Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent les rémunérations du personnel et les charges sociales. Le montant du poste s'établit à 19 535 milliers d'euros en 2025 contre 18 658 milliers d'euros en 2024. Un montant de 232 milliers d'euros correspondant à du Crédit Impôt Recherche a été comptabilisé en déduction des charges de personnel en 2025.

### **5.8.3 Dotations aux amortissements et dépréciations**

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
Amortissements sur immobilisations incorporelles	4 861	5 791
Amortissements sur immobilisations corporelles	2 699	2 721
<b>TOTAL</b>	<b>7 560</b>	<b>8 512</b>

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles concernent principalement les montants garantis liés à des contrats de licences (1 273 milliers d'euros) et les frais de Recherche et Développement immobilisés (3 607 milliers d'euros).

Les amortissements sur les immobilisations corporelles concernent principalement les constructions pour 990 milliers d'euros dont 851 milliers d'euros liés à l'amortissement des droits d'utilisation des contrats de location et les installations techniques pour 1 297 milliers d'euros.

Les dépréciations et dotations aux provisions se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
Dépréciations sur créances clients	0	390
Dépréciations pour risques et charges	9	9
Dépréciations du stock	1 680	1 390
Autres	183	158
<b>TOTAL</b>	<b>1 872</b>	<b>1 947</b>

Les dépréciations du stock concernent les produits de la gamme Hercules pour 147 milliers d'euros et les produits de la gamme Thrustmaster pour 1 533 milliers d'euros.

### **5.8.4 Autres produits et charges d'exploitation**

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
<b>Produits</b>		
Reprises sur autres actifs circulants	56	5
Autres produits d'exploitation	209	110
Prix de cession des immobilisations	28	8
Total produits	293	123
<b>Charges</b>		
Licences	-7 955	-6 566
VNC immobilisations cédées	-362	-1
Autres charges d'exploitation	-520	-335
Total charges	-8 837	-6 902
<b>TOTAL</b>	<b>-8 544</b>	<b>-6 779</b>

Les montants principaux du poste Licences concernent des partenariats en cours liés aux consoles de Microsoft® et de Sony®.

La VNC des immobilisations cédées contient un montant de 329 milliers d'euros d'abandon de projet R&D.

### **5.8.5 Autres produits et charges opérationnels**

Néant.

### 5.8.6 Coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est négatif à -350 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Il contient des produits de trésorerie, des charges d'intérêts et charges financières liées aux emprunts ainsi que les pertes et gains de change liés à l'extinction des dettes financières. Le montant des charges financières relatives aux contrats de location (IFRS 16) est de 149 milliers d'euros sur l'exercice.

Les autres charges et produits financiers se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
Différences de change	0	1 215
<b>Total autres produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>1 215</b>
Différences de change	717	0
Perte latente actions Ubisoft Entertainment	2 977	4 421
<b>Total autres charges financières</b>	<b>3 694</b>	<b>4 421</b>

#### Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de -1 294 milliers d'euros.

#### Risques financiers :

Conformément à la norme IFRS 7 sur les instruments financiers, le Groupe détaille ci-après son exposition aux différents risques financiers :

- Risque de liquidité : Au 31 décembre 2025, le Groupe n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires et son endettement net est négatif, à 19,8 millions d'euros.  
Le Groupe détient des lignes de crédit non tirées auprès de ses partenaires bancaires.  
Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 2,9 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, il n'existe pas d'emprunt couvert par des clauses d'exigibilité.
- Risque sur actions : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. La baisse de 40,6% du cours de l'action Ubisoft Entertainment au 20 mars 2026 (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2025) a un impact négatif de 1 161 milliers d'euros sur le résultat financier du groupe.
- Risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2025 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait un impact nul au niveau du résultat financier, le Groupe ne disposant d'aucune dette financière à taux variable au 31 décembre 2025.
- Risque de change : La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2025 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	27 107	1 393
Passif	15 430	149
Position nette avant gestion	11 677	1 244
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	11 677	1 244

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2025 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une perte financière de 903 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2025 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une perte financière de 130 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise.

A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute comptable.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Il n'y a pas de contrats de couverture en cours au 31 décembre 2025.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export et aux Etats-Unis observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

**Risque de crédit** : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque avec une couverture globale supérieure à 82%, tout en excluant volontairement certains comptes du principal client du Groupe à hauteur de 12%, en raison de sa solidité financière. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

### **5.8.7 Impôts sur les résultats**

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
Impôts différés	125	965
Impôts courants	330	-964
<b>TOTAL</b>	<b>455</b>	<b>1</b>

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du Groupe. La société Guillemot Inc basé au Canada a utilisé le dispositif de reports rétrospectifs de pertes pour un montant de 2,2 millions d'euros générant un produit d'impôt de 584 milliers d'euros. Ce dispositif est propre au droit fiscal canadien.

L'impôt différé est calculé sur les décalages temporels concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a activé une partie de ses déficits reportables en France pour 17,1 millions d'euros.

Le produit d'impôt différé généré sur l'exercice en compte de résultat totalise 125 milliers d'euros.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est de 25%.

### **Preuve d'impôt :**

(En milliers d'euros)	31.12.25
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-2 887</b>
Produits et charges non soumises à l'IS	0
<b>Impôt théorique (25%)</b>	<b>-722</b>
IS / Différences fiscales temporaires et permanentes	53
IS / Déficit antérieurs reportables	374
IS / déficits non activés	10
<b>IS théorique</b>	<b>-285</b>
Différences de taux	-65
Divers	-105
<b>TOTAL</b>	<b>-455</b>

Le poste divers correspond principalement à une créance fiscale relative à un exercice antérieur, d'un montant de 98 milliers d'euros, provenant de la filiale Guillemot Inc. (Canada).

### **5.8.8 Activités arrêtées**

Le Groupe n'a pas arrêté d'activités au cours de ces dernières années.

### **5.8.9 Résultat par action**

Résultat de base par action	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Résultat	-2 432	1 177
Nombre moyen pondéré d'actions (milliers)	14 687	15 087
Nombre d'actions propres (milliers)	-59	-456
Total actions (milliers)	14 628	14 631
Résultat de base par action	-0,17	0,08

Résultat dilué par action	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Résultat	-2 432	1 177
Nombre moyen pondéré d'actions (milliers)	14 687	15 087
Nombre d'Actions propres (milliers)	-59	-456
Total actions (milliers)	14 628	14 631
Nombre maximum d'actions à créer		
Par conversion d'obligations	0	0
Par levée d'options	154	157
Par exercice de droits de souscription	0	0
Total actions (milliers)	14 782	14 788
Résultat dilué par action	-0,16	0,08

### **5.8.10 Avances et crédits alloués aux dirigeants**

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

### **5.8.11 Engagements hors bilan**

Crédits documentaires : 29 milliers d'euros.

### **5.8.12 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction**

Le montant total versé par la société aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité s'est élevé à 104 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le montant total de la rémunération fixe brute versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux, au titre de leur fonction de dirigeant, s'est élevé à 285 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune rémunération variable n'a été attribuée au Président Directeur Général et chacun des Directeurs Généraux.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de contrat de travail.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux dirigeants ;
- Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux, ni levée, souscrite ou achetée par les, dirigeants mandataires sociaux par la société Guillemot Corporation S.A., ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation ;
- Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants par la société Guillemot Corporation S.A. ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation ;
- Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du code de commerce, n'a été versé durant l'exercice ;
- Aucun engagement n'a été pris, par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers ;
- Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.
- Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation S.A. n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation durant l'exercice.

### **5.8.13 Effectifs**

Au 31 décembre 2025, le Groupe compte 325 salariés à travers le monde dont 133 cadres. Les salariés des sociétés européennes (dont le Royaume-Uni) représentent 79% des effectifs et ceux des autres continents 21%. L'effectif au 31 décembre 2024 s'établissait à 321 salariés.

### **5.8.14 Eléments concernant les parties liées**

Le capital de la société-mère est détenu par la société Guillemot Brothers SAS (8,55%), la famille Guillemot (63,22%), Guillemot Corporation SA (0,40%) et le public (27,83%).

Les principales parties liées sont la société Guillemot Brothers SAS et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales consolidées du Groupe (cf. périmètre de consolidation présenté au paragraphe 5.5.1) et le groupe Ubisoft Entertainment, entité sur laquelle les membres de la famille Guillemot détiennent un droit de vote significatif.

Tous les agrégats concernant les parties liées (hors filiales consolidées) sont non significatifs dans les comptes du Groupe en 2025.

## **6. EVENEMENTS POST CLOTURE**

Depuis le 31 décembre 2025 le cours de l'action Ubisoft Entertainment s'est déprécié de 40,6% au 20 mars 2026. Cette baisse a un impact négatif de 1 161 milliers d'euros sur le résultat financier du groupe.

Depuis le 28 février 2026, la crise géopolitique au Moyen-Orient et en Iran provoque des perturbations logistiques majeures et a des impacts directs sur le secteur de l'énergie et sur l'ensemble de l'économie mondiale.

La Cour suprême des Etats-Unis a décidé le 20 février 2026 d'invalider les droits de douanes (IEEPA Tariffs) imposés par le président américain sur les importations depuis 2025.

Le président américain a par la suite annoncé de nouveaux droits de douanes de substitution de 10% via une autre loi, taux susceptible d'être remonté à 15%.

## **7. DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.**

### **GUILLEMOT CORPORATION SA**

(En milliers d'euros)

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Chiffre d'affaires	121 418	112 690
Résultat d'exploitation	1 216	825
Résultat avant Impôt	-3 214	1 104
Résultat net	-3 214	1 110

## **8. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

<b>Exercice 2025 (en euros)</b>	<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b>		<b>Toadenn Audit</b>	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
Certification des comptes	105 355	100%	84 657	100%
Services autres que la certification des comptes	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>105 355</b>	<b>100%</b>	<b>84 657</b>	<b>100%</b>

<b>Exercice 2024 (en euros)</b>	<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b>		<b>Toadenn Audit</b>	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
Certification des comptes	97 896	100%	79 565	100%
Services autres que la certification des comptes	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>97 896</b>	<b>100%</b>	<b>79 565</b>	<b>100%</b>

## **9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

### **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée générale  
**GUILLEMOT CORPORATION**  
2, rue du Chêne Héleuc  
56910 CARENTOIR

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GUILLEMOT CORPORATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5.7.4 Actifs financiers » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'impact de la baisse du cours de l'action Ubisoft Entertainment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur le résultat financier du Groupe.

#### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**(1) Evaluation des actifs affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») Hercules et Thrustmaster**

**Risque identifié**

Au 31 décembre 2025, les actifs nets affectés à l'UGT Hercules s'élèvent à 7,2 millions d'euros dans les comptes consolidés (dont 13,3 millions d'euros d'actifs et 6,1 millions d'euros de passifs).

Au 31 décembre 2025, les actifs nets affectés à l'UGT Thrustmaster s'élèvent à 60,3 millions d'euros dans les comptes consolidés (dont 108 millions d'euros d'actifs et 47,8 millions d'euros de passifs).

Une dépréciation est constatée au bilan lorsque la valeur recouvrable de ces actifs, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La détermination de la valeur d'utilité repose sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et implique des jugements importants de la Direction notamment sur des éléments tels que les taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, les taux d'actualisation et de croissance sur le long terme ainsi que sur les hypothèses de variation du BFR.

Compte tenu de la sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs affectés aux UGT Hercules et Thrustmaster comme un point clé de notre audit.

**Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des processus mis en place pour la valorisation des actifs affectés aux UGT Hercules et Thrustmaster ;
- Apprécier les principes et méthodes de détermination de la valeur d'utilité de ces actifs ;
- Corroborer, notamment par entretien avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme ainsi que sur les hypothèses de variation du BFR) ;
- Prendre connaissance des perspectives commerciales des marques Hercules et Thrustmaster au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité ;
- Tester l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le Groupe.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.4.3 et 5.7.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

**(2) Evaluation de la dette envers les clients en lien avec les programmes de SOA (« Sales Out Allowance »)**

<b><u>Risque identifié</u></b>	<b><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</u></b>
<p>Le groupe a mis en place au bénéfice de ses clients finaux, des programmes dits de SOA ("sales out allowance"). Ces programmes consistent en des remises commerciales sur des opérations promotionnelles de très courtes durées, sur les ventes réalisées par les distributeurs, visant à dynamiser l'écoulement de leurs stocks.</p> <p>Le montant de la dette liée à ces programmes s'élève à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, enregistrée en autres dettes.</p> <p>Le montant définitif de ces contreparties variables n'étant connu que postérieurement à la date d'arrêté des comptes, la dette au 31 décembre est ainsi estimée selon le taux d'utilisation prévu au titre de ces programmes. Nous portons donc une attention particulière aux hypothèses retenues par la direction pour l'estimation de cette dette</p> <p>Compte tenu des hypothèses et de la part de jugement sur lesquelles se fondent ces estimations, nous avons considéré l'évaluation de la dette liée aux SOA comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation à la clôture de la dette liée aux SOA ;</li><li>- Tester sur la base de sondages l'exactitude, l'existence et l'exhaustivité des accords conclus avec les clients au titre de ces programmes ;</li><li>- Vérifier la correcte évaluation du taux d'utilisation des programmes en le comparant notamment avec les utilisations constatées au cours des périodes précédentes ;</li><li>- Vérifier le débouclage de la dette liée aux SOA comptabilisée au 31 décembre 2025 à la date d'arrêté des comptes ;</li><li>- Nous entretenir avec la direction financière et l'administration des ventes afin de déterminer le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent l'estimation de la dette.</li></ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.4.21 « Comptabilisation des produits » et 5.7.14 « Autres dettes » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GUILLEMOT CORPORATION par votre Assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 9 juin 2022 pour le cabinet Toadenn Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Toadenn Audit dans la 4<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes et Chantepie, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Toadenn Audit

Gwenaël Lhuissier

Damien Lepert

## ➤ COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

Toutes les données sont en milliers d'euros.

### 1. BILAN

<b>ACTIF</b>	Brut	Amort/Dépr	Net	Net
(en milliers d'euros)	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Immobilisations incorporelles	39 704	19 849	19 855	20 575
Immobilisations corporelles	14 318	10 717	3 601	3 069
Immobilisations financières	43 985	31 226	12 759	16 976
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>98 007</b>	<b>61 792</b>	<b>36 215</b>	<b>40 620</b>
Stocks	37 474	1 597	35 877	29 835
Avances et acomptes versés sur commande	900	0	900	233
Créances clients et comptes rattachés	34 373	0	34 373	26 588
Autres créances	1 925	469	1 456	1 565
Charges constatées d'avance	1 008	0	1 008	519
Valeurs mobilières de placement	7 073	3 994	3 079	5 899
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
Disponibilités	19 276	0	19 276	24 702
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>102 029</b>	<b>6 060</b>	<b>95 969</b>	<b>89 341</b>
Frais d'émission des emprunts	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts	0	0	0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif	298	0	298	242
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF</b>	<b>200 334</b>	<b>67 852</b>	<b>132 482</b>	<b>130 203</b>
<b>PASSIF</b>				
(en milliers d'euros)			<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Capital			11 309	11 617
Prime de conversion			5 987	8 158
Réserves			71 082	69 972
Report à nouveau			0	0
Résultat de l'exercice			-3 214	1 110
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>85 164</b>	<b>90 857</b>
Autres fonds propres			0	0
Provisions			579	483
Dettes financières			56	2 506
Instruments financiers à terme			0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés			30 747	26 235
Dettes fiscales et sociales			332	293
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			0	1
Autres dettes			9 486	6 747
Produits constatés d'avance			5 930	2 623
<b>Total des dettes</b>			<b>46 551</b>	<b>38 405</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			188	458
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>132 482</b>	<b>130 203</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	31.12.25	31.12.24
Chiffre d'affaires	121 418	112 690
Production stockée	8 677	-3 896
Production immobilisée	2 936	3 677
Subvention	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 128	2 161
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	2 425	1 585
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>137 584</b>	<b>116 217</b>
Achats	68 322	50 596
Variations de stocks	2 743	3 474
Autres achats et charges externes	46 450	44 945
Impôts et taxes et versements assimilés	126	99
Salaires	304	348
Cotisations sociales	118	124
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations	4 959	5 280
Dotations aux dépréciations et aux provisions sur actif circulant	1 175	876
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 270	0
Autres charges	10 901	9 651
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>136 368</b>	<b>115 393</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 216</b>	<b>824</b>
<b>Produits financiers :</b>		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	501	800
Reprises sur dépréciations et provisions	154	855
Différences positives de change	67	162
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	11	19
<b>Total des produits financiers</b>	<b>733</b>	<b>1 836</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 658	1 338
Intérêts et charges assimilées	70	98
Différences négatives de change	383	1
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie	52	44
<b>Total charges financières</b>	<b>5 163</b>	<b>1 481</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-4 430</b>	<b>355</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-3 214</b>	<b>1 179</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	75
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-75</b>
Résultat avant impôts	-3 214	1 104
Impôts sur les bénéfices	0	6
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3 214</b>	<b>1 110</b>

### **3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le total du bilan est de 132 482 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte de -3 214 milliers d'euros. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

#### **3.1 Evènements significatifs de l'exercice**

Le chiffre d'affaires annuel progresse de 7,7% et s'établit à 121 418 milliers d'euros, avec Thrustmaster et Hercules en croissance respective de 6% et 20%.

L'année a été marquée par un contexte de marché perturbé pour les deux marques de la société avec l'instauration d'une hausse généralisée des tarifs douaniers aux Etats-Unis. Le taux de marge brute comptable est resté stable à 48% par rapport à l'an dernier.

En 2025, la société a maintenu son investissement à 9 millions d'euros dans sa Recherche et Développement, représentant 7,6% du chiffre d'affaires.

La société affiche un résultat d'exploitation à 1 216 milliers d'euros contre un résultat de 824 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le résultat financier s'établit à -4 430 milliers d'euros, après prise en compte d'une provision pour dépréciation de 2 749 milliers d'euros des titres Ubisoft Entertainment SA.

Le résultat net s'établit à -3 214 milliers d'euros contre 1 110 milliers d'euros à période comparable.

Les capitaux propres sont de 85 164 millions d'euros au 31 décembre 2025.

L'endettement net est négatif, à -20 339 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre un montant de -26 007 milliers d'euros 31 décembre 2024. La société dispose d'une trésorerie nette positive de 22 355 milliers d'euros contre des dettes financières de 2 016 milliers d'euros.

Dans sa séance du 23 mars 2026, le Conseil d'Administration de Guillemot Corporation S.A. a proposé la distribution d'un dividende de 0,13 euro par action par prélèvement sur la prime de conversion des obligations.

Le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur Claude Guillemot est maintenu dans sa fonction de Président du Conseil d'administration et Monsieur Valentin Guillemot est nommé Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

#### **3.2 Principes comptables**

Les comptes annuels de Guillemot Corporation SA ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et au règlement ANC n°2024-07 relatif à la distinction entre les dettes et les autres fonds propres. Le règlement ANC n°2022-06 modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général et est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le règlement ANC n°2024-07 est appliqué par anticipation dès l'exercice 2025.

Le bilan et le compte de résultat 2025 et 2024 sont présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement. Des modifications de présentation ont été opérées pour que les structures soient identiques en 2025 et 2024. Ces modifications de présentation sont les suivantes :

- regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur deux lignes « produits exceptionnels » et « charges exceptionnelles ».

- la comptabilisation des sorties d'immobilisations n'est plus inscrite en résultat exceptionnel sous les comptes 675000 et 775000 mais en résultat d'exploitation sous les comptes 657000 et 757000 en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et corporelles et 667000 et 767000 en ce qui concerne les immobilisations financières.

- reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges, en application de la disposition spécifique prévue par le règlement. Ainsi les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont présentés dans le poste « Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions ».

Les éléments précédemment comptabilisés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du règlement, sont présentés sous les comptes suivants à partir de 2025 :

- 708000 pour les refacturations,
- 649000 pour les indemnités versées en contrepartie de charges de personnel,
- 758700 pour les indemnités d'assurance.

Les tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ont été réalisés selon les prescriptions des articles 214-15 à 214-19 du PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **3.3 Règles et méthodes comptables**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (si développé par la société). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition, à l'exception des honoraires d'architecte en général, sont comptabilisés directement en charges. Les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. Les frais de licences sont comptabilisés en charges au prorata des ventes ou des achats de produits selon les dispositions contractuelles.

#### **3.3.1 Immobilisations incorporelles**

Marques :

Les marques acquises par la société ont une durée de vie indéterminée.

Les marques acquises par la société font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. A la clôture, si leur valeur nette comptable est supérieure à la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur, la valorisation en fonction de la valeur vénale, n'est pas retenue. La valeur d'usage des marques s'apprécie donc en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif.

Frais de Recherche et Développement :

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Conformément au règlement ANC 2014-03, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Selon le PCG, ceci implique, pour la société, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si les frais de développement immobilisés ne satisfont plus aux conditions précises d'activation, la société peut décider de sortir les frais de développement de l'actif ou de réduire la durée d'amortissement initialement prévue.

L'amortissement des frais de développement, en mode linéaire, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 10 ans.

Les brevets et logiciels :

L'amortissement est linéaire, à compter de leur dépôt, sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

### **3.3.2 Immobilisations corporelles**

Elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les taux d'amortissement, retenus en fonction de la durée d'utilisation probable des immobilisations se répartissent comme suit :

- Constructions : linéaire 10 à 20 ans
- Agencements : linéaire 1 à 20 ans
- Installations techniques : linéaire 1 à 10 ans

Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

### **3.3.3 Immobilisations financières**

Titres de participation :

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et bénéficie fiscalement du régime du long terme.

La valeur d'inventaire de chaque participation, est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette de la filiale. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, les titres de participation des filiales sont dépréciés pour le montant de la différence avant de procéder à la dépréciation des avances en comptes courants puis des créances clients si la dépréciation des titres n'est pas suffisante (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent).

Autres titres immobilisés et autres immobilisations financières :

Figurent dans ces postes les titres autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement, les prêts nés en vertu de dispositions contractuelles, les créances non commerciales assimilées à des prêts (dépôts et cautionnements) et les actions propres détenues en vue de leur annulation.

La valeur d'inventaire des actifs financiers est le cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et seront dépréciés si valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les actions propres détenues en vue de leur annulation ne font pas l'objet de dépréciation.

### **3.3.4 Stocks**

Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'approvisionnement. La valeur brute de ces stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti).

Le coût initial comprend le prix des composants, le coût d'assemblage, le coût de transport, l'amortissement de l'outillage et des frais de R&D immobilisés.

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation. Des analyses de dépréciation sont réalisées chaque année et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes et des prix de marché des produits. La société retient plusieurs indicateurs pour l'analyse des références présentant un risque de perte de valeur ou de dépréciation : taux de rotation, niveau de ventes, niveau du stock, niveau des taux de marge brute, niveau des commandes en cours, perspectives commerciales, demandes de retours, niveau de parts de marché, produits de la concurrence...L'analyse effectuée est principalement individuelle et permet d'identifier au mieux les risques de dépréciations. Il n'existe pas de provision pour risque d'obsolescence des stocks. L'analyse individuelle couvre cette approche statistique.

### **3.3.5 Avances et acomptes versés**

Les avances et acomptes correspondent à des acomptes sur commandes versés à des fournisseurs. Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis.

Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et étalés au prorata des ventes ou achat de produits. Dans le cas où les sommes n'auraient pas encore été comptabilisées en charges en totalité, un engagement hors bilan est renseigné sur les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à étaler est comparé avec les perspectives de ventes ou d'achats de produits. Si ces perspectives de ventes ou d'achats ne sont pas suffisants, une charge complémentaire est comptabilisée.

### **3.3.6 Clients et comptes rattachés**

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Si la dépréciation des titres n'est pas suffisante, les créances rattachées aux filiales font l'objet d'une dépréciation lorsque la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

### **3.3.7 Avances en comptes courants**

Si la dépréciation des titres n'est pas suffisante, les avances en comptes courants faites aux filiales font l'objet d'une dépréciation lorsque la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

### **3.3.8 Conversion des dettes et des créances en devises**

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties aux taux de clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour les risques non couverts est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

Les écarts de change sur créances et dettes commerciales (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de change sur créances et dettes financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

### **3.3.9 Valeurs mobilières de placement**

Figurent dans ce poste des titres cotés qui sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce ayant comme objectif la régularisation du cours de bourse, sont enregistrées en valeurs mobilières de placement.

### **3.3.10 Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires. Les comptes bancaires en devises étrangères sont convertis au taux de clôture et les écarts de conversion sont compris dans le résultat financier.

### **3.3.11 Provisions**

Les provisions pour pertes de change relatives à la conversion de créances et dettes commerciales en monnaie étrangère sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Celles résultant de créances et dettes financières sont enregistrées en résultat financier (règlement ANC n°2015-05).

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sont également présentées sous cette rubrique les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale ainsi que les provisions pour perte de marge sur retours de produits invendus.

### **3.3.12 Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés au bilan à leur valeur de remboursement. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

### **3.3.13 Comptabilisation des produits**

L'ensemble du chiffre d'affaires comprend les sommes reçues ou à recevoir en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti par l'entreprise. Les ventes de produits sont enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des

risques et avantages. Tous les produits vendus par la société disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Dans certains cas, les ventes font l'objet d'un rachat de garantie via une remise accordée au client. Par ailleurs, les conditions générales de vente ne prévoient pas d'accord par la société de retours de marchandises invendues. En pratique, lorsque de tels accords existent, l'accord de reprise est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la base des retours accordés à la date de clôture. Dans le cas où la direction anticipe des retours supplémentaires liés à des ventes passées, l'obligation de reprise de marchandises est estimée au plus précis à la date de clôture et est comptabilisée en provision pour risques et charges sous la forme d'une provision pour perte de marge.

#### **3.3.14 Dettes envers les clients au titre des programmes de SOA « Sales Out Allowance »**

La société a mis en place au bénéfice de ses clients finaux, des programmes dits de SOA (« sales out allowance »). Ces programmes consistent en des remises commerciales sur des opérations promotionnelles de très courtes durées sur les ventes réalisées par les revendeurs, visant à dynamiser l'écoulement de leurs stocks.

Pour chaque opération, le service commercial de Guillemot Corporation planifie les modalités de l'opération (références, quantités, pourcentage de réduction) en collaboration avec le client revendeur. Une fois l'opération terminée, ce dernier envoie à Guillemot Corporation via le distributeur le compte rendu de l'action de promotion, pour contrôle et prise en charge de la remise.

A la date d'arrêté des comptes, les contreparties variables de l'exercice liées aux SOA sont estimées sur la base :

- i) du montant des opérations dont le paiement est certain, et
- ii) du montant le plus probable des contreparties à accorder aux distributeurs en fonction d'un taux d'utilisation estimé par la direction, pour les opérations pour lesquelles aucun bilan commercial et financier n'a encore été réceptionné et contrôlé par le service commercial. Ce taux d'utilisation est fonction de différents paramètres, dont notamment le volume historique d'opérations non utilisées par les distributeurs, la typologie du distributeur et les caractéristiques de l'opération concernée.

Les montants estimés sont présentés au bilan au sein du poste « Dettes Fournisseurs » et en avoirs à émettre, au poste « Autres Dettes ».

#### **3.3.15 Information Sectorielle**

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union européenne, Amérique du Nord et Autres.

#### **3.3.16 Incertitudes concernant les évaluations**

La préparation des états financiers nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers, sont décrits à travers l'annexe et concernent principalement la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, des stocks et les remises sur ventes.

### 3.4 Notes sur le bilan

#### 3.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

<b>Valeurs brutes</b>	<b>31.12.24</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31.12.25</b>
Frais de développement	22 308	2 874	0	25 182
Marques	10 841	0	0	10 841
Fonds commercial	941	0	941	0
Concessions, brevets, licences, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	715	2	0	717
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	2 902	2 936	2 874	2 964
<b>TOTAL</b>	<b>37 707</b>	<b>5 812</b>	<b>3 815</b>	<b>39 704</b>
<b>Amortissements</b>	<b>31.12.24</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31.12.25</b>
Frais de développement	14 568	3 607	0	18 175
Concessions, brevets, licences, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	623	51	0	674
<b>TOTAL</b>	<b>15 191</b>	<b>3 658</b>	<b>0</b>	<b>18 849</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>31.12.24</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31.12.25</b>
Marques	1 000	0	0	1 000
Fonds commercial	941	0	941	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 941</b>	<b>0</b>	<b>941</b>	<b>1 000</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>31.12.24</b>			<b>31.12.25</b>
Frais de développement		7 740		7 007
Marques		9 841		9 841
Fonds commercial		0		0
Concessions, brevets, licences, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		92		43
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		2 902		2 964
<b>TOTAL</b>		<b>20 575</b>		<b>19 855</b>

#### **Frais de développement :**

Les frais de développement se composent de l'ensemble des travaux effectués par des équipes de recherche et développement, en vue de fournir les éléments techniques nécessaires à la production. Il peut s'agir de frais de personnel, de frais externes tels que des frais de design, de maquettes et prototypes, d'échantillons et de frais d'essais en ateliers.

L'éligibilité des projets (cf note 3.3.1 « frais de recherche et développement ») est revue semestriellement par la direction financière et la direction technique, en accord avec la direction générale.

Le passage d'« Immobilisation en cours » à immobilisation en « Frais de développement » s'effectue au moment de la mise en production de l'actif. Le montant des frais transférés au compte « Frais de développement » s'élève à 2 874 milliers d'euros pour l'année 2025. Les frais activés concernent 2 219 milliers d'euros de projets Thrustmaster et 655 milliers d'euros de projets Hercules.

Les filiales de la société Guillemot Corporation qui produisent des frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Recherche & Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Ltd. Les coûts activés concernent l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.

Les frais de développement immobilisés sur la période qui totalisent 2 936 milliers d'euros concernent des développements sur des projets Hercules et Thrustmaster.

### Marques :

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque clôture au niveau du groupe d'actif auquel est rattachée la marque et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

Les performances économiques du groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2025 ont été impactées par la hausse des tarifs douaniers vers les Etats-Unis et le contexte macroéconomique global, mais ne remettent pas en cause les perspectives à long terme des deux marques telles que projetées dans le cadre du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2025.

### Hercules :

La marque Hercules est affectée au groupe d'actifs Hercules.

Le test de dépréciation n'a pas entraîné de modification de la valeur de la marque Hercules au 31 décembre 2025.

La marque Hercules a une valeur nette au bilan de 431 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 431 milliers d'euros.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test au groupe d'actifs Hercules sont :

- Ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires de 4% jusqu'en 2029 et 5% en 2030.
- Prise en compte d'une baisse importante du BFR en 2026 et 2027 totalisant un montant de 2,5 millions d'euros et provenant principalement de la réduction du stock.
- Projections du chiffre d'affaires sur 5 ans tenant compte des prévisions de lancement des nouveaux produits et du cycle de l'activité (hausse annuelle de 5% en 2026, 10% en 2027 puis 5% en 2028 et 2029 et 2% en 2030).
- Taux d'actualisation 2025 de 11,50% contre 11% en 2024.

L'activité Hercules a affiché une baisse importante de son chiffre d'affaires sur la période 2013-2019 avec l'arrêt successif des gammes de produits Wifi, CPL, webcams et des enceintes multimédia et sans fil.

Cette baisse a entraîné une dépréciation de 1 million d'euros de la valeur de la marque Hercules.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio et DJ a eu lieu par la suite, nécessitant des investissements R&D et marketing importants, qui ont eu un impact sur la rentabilité.

L'année 2020 a vu le début du nouveau cycle de croissance avec une hausse du chiffre d'affaires de 59%.

La croissance en 2021 s'est établie à 19%. En 2022, la croissance du chiffre d'affaires a atteint 34%, portée par la gamme de contrôleurs « Inpulse ». L'année 2023 a vu une nouvelle croissance des ventes de 20% avec le lancement d'un produit phare pour la marque, le contrôleur Inpulse T7.

De nouveaux référencements chez d'importantes chaînes de magasins ont été opérés et doivent permettre à la société de continuer à se développer sur le marché des contrôleurs DJ dans les années à venir, avec une communauté Hercules DJ qui ne cesse de croître. Le recentrage de l'activité sur les produits audio et DJ, la nouvelle gamme de contrôleurs audio Stream lancée fin 2023 et la hausse du chiffre d'affaires observé depuis 2020 conforte la société dans ses hypothèses de croissance du chiffre d'affaires Hercules sur les 5 années à venir, même si l'année 2024 est en retrait de 24%, avec une base de comparaison défavorable et une conjoncture plus difficile. L'année 2025 affiche une croissance de 20%.

Les hypothèses clés ont été élaborées à partir de sources internes (business plans, dates de sorties des projets...) et de sources externes (prévisions économiques, analyses de marché et études sectorielles).

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -0,4 million d'euros sur la valeur recouvrable du groupe d'actifs Hercules.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de +0,5 million d'euros sur la valeur recouvrable du groupe d'actifs Hercules.

Test de sensibilité sur le ratio Résultat d'Exploitation / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Résultat d'Exploitation / Chiffre d'Affaires sur la période 2026-2030 a un impact de +1,2 millions d'euros sur la valeur recouvrable du groupe d'actifs Hercules.

Une baisse de 1% du ratio Résultat d'Exploitation / Chiffre d'Affaires sur la période 2026-2030 a un impact de -1,1 millions d'euros sur la valeur recouvrable du groupe d'actifs Hercules.

L'évaluation de la marque Hercules peut présenter un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Hercules étaient revues à la baisse.

### Thrustmaster :

La marque Thrustmaster est affectée au groupe d'actifs Thrustmaster.

Le test de dépréciation n'a pas entraîné de modification de la valeur de la marque au 31 décembre 2025.

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 9 410 milliers d'euros, identique à son coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés au groupe d'actifs Thrustmaster sont les suivantes :

- Ratio Résultat d'Exploitation sur Chiffre d'Affaires de 4% jusqu'en 2029 et 5% en 2030.
- Baisse importante du BFR en 2026 et 2027 totalisant un montant de 17,5 millions d'euros et provenant principalement de la réduction du stock puis une légère hausse de 2028 à 2030.
- Projections du chiffre d'affaires sur 5 ans tenant compte des prévisions de lancement des nouveaux produits et du cycle de l'activité (Hausse de 5% en 2026, hausse de 7% en 2027 et 5% en 2028 et 2029, puis 2% de hausse en 2030.
- Taux d'actualisation 2025 de 11,50% contre 11% en 2024.

Thrustmaster a acquis une reconnaissance mondiale et est désormais incontournable sur le marché des volants et joysticks pour PC et consoles, dont la base installée continue de grandir. Le niveau de chiffre d'affaires réalisé en 2021 et 2022, et la forte rentabilité opérationnelle record, témoignait du dynamisme de ces marchés. 2023 a été une année de transition pour la marque, avec des niveaux de stocks élevés dans les réseaux de distribution et une actualité jeux en retrait. L'année 2024 a été marquée par un retour à la croissance dans un marché plus concurrentiel. L'année 2025 affiche une croissance de 6% dans un contexte de marché particulier impacté par les taxes douanières américaines.

Les hypothèses clés ont été élaborées à partir de sources internes (business plans, dates de sorties des projets...) et de sources externes (prévisions économiques, analyses de marché et études sectorielles).

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -4 millions d'euros sur la valeur recouvrable du groupe d'actifs Thrustmaster.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de +5 millions d'euros sur la valeur recouvrable du groupe d'actifs Thrustmaster.

Test de sensibilité sur le ratio Résultat Opérationnel / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Résultat d'Exploitation / Chiffre d'Affaires sur la période 2026-2030 a un impact de +9 millions d'euros sur la valeur recouvrable du groupe d'actifs Thrustmaster.

Une baisse de 1% du ratio Résultat d'Exploitation / Chiffre d'Affaires sur la période 2026-2030 a un impact de -9 millions d'euros sur la valeur recouvrable du groupe d'actifs Thrustmaster.

L'évaluation de la marque Thrustmaster peut présenter un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la baisse.

### **Fonds commercial :**

Le fonds commercial totalement amorti a été sorti du bilan.

### 3.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Montants bruts	31.12.24	Augmentations		Diminutions			31.12.25
		Virements de poste à poste	Acquisitions	Virements de poste à poste	Sorties		
					Cessions	Mises hors service	
Terrains	219	0	0	0	0	0	219
Constructions	2 535	0	0	0	0	0	2 535
Inst.générales des constructions	655	201	16	0	0	0	872
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 331	1 075	102	0	0	0	9 508
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>							
Installations générales, agencements divers	0	0	0	0	0	0	0
Matériel bureau, mobilier	50		9		2	16	41
<b>Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes</b>	<b>713</b>	<b>-1 276</b>	<b>1 706</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 143</b>
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>12 503</b>	<b>0</b>	<b>1 833</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>14 318</b>

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées de matériels de production en cours d'achèvement. La diminution de ces immobilisations en cours correspond à un transfert au compte « matériels » pour 1 276 milliers d'euros. Les acquisitions de matériels se composent principalement de moules utilisés pour la production mis en service sur 2025.

Tableau des amortissements :

Montants bruts	Durée d'utilisation	Mode d'amort.	Amortissements 31.12.24	Augmentations Dotations de l'exercice: sur éléments amortis selon le mode linéaire	Diminutions		Amortissements 31.12.25
					Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Terrains	N/A	N/A	0	0	0	0	0
Constructions	20 ans	Linéaire	2 535	0	0	0	2 535
Inst.générales des constructions	5-20 ans	Linéaire	567	17	0	0	584
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1-10 ans	Linéaire	6 299	1 274	0	0	7 573
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>		Linéaire					0
Installations générales, agencements divers	10 ans	Linéaire	0	0	0	0	0
Matériel bureau, mobilier	2-3 ans	Linéaire	33	10	2	16	25
<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>9 434</b>	<b>1 301</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>10 717</b>

### 3.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi en valeur brute :

	31.12.24	Augmentation	Diminution	31.12.25
Titres de Participation relevant de régime des PVLT	43 761	0	0	43 761
Autres titres immobilisés	2 480	0	2 480	0
Autres immobilisations financières	227	0	3	224
<b>TOTAL</b>	<b>46 468</b>	<b>0</b>	<b>2 483</b>	<b>43 985</b>

La diminution des autres titres immobilisés concerne l'annulation de 400 000 actions propres pour une valeur de 2 480 milliers d'euros par décision du conseil d'administration du 29 janvier 2025. Les autres immobilisations financières comprennent le contrat de liquidité actuellement en vigueur et le dépôt de garantie de contrats.

Le montant des espèces mis à la disposition du contrat de liquidité s'élève à 201 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Les actions achetées ou vendues dans le cadre du contrat de liquidité sont classées en valeurs mobilières de placement.

Les titres de participation concernent les titres des filiales de la société Guillemot Corporation :

Titres de Participation relevant de régime des PVLT	<b>31.12.24</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31.12.25</b>
Valeur brute	43 761	0	0	43 761
Dépréciation	29 493	1 877	144	31 226
<b>Net</b>	<b>14 268</b>	<b>1 877</b>	<b>144</b>	<b>12 535</b>

Les titres de participation des filiales de la société ont été dépréciés à hauteur de 31 226 milliers d'euros :

La dépréciation des titres de participation des filiales se répartit comme suit :

Titres dépréciés à 100% :

- Guillemot GmbH (Allemagne) 15 milliers d'euros

Autres titres (dépréciés à hauteur de la situation nette au 31/12/2025) :

- Guillemot SA (Belgique) 187 milliers d'euros

- Guillemot Srl (Italie) 4 851 milliers d'euros

- Guillemot Inc (Canada) 14 101 milliers d'euros

- Guillemot Ltd (Royaume-Uni) 12 064 milliers d'euros

- Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd 8 milliers d'euros

Tableau des filiales :

	Devise	Siège social	Infomations financières (en milliers d'euros)				Valeur comptable des titres en milliers d'euros (3)		Montant des prêts et avances consentis en milliers d'euros	Montant des engagements donnés	Montant des dividendes encaissés par Guillemot Corporation SA	Observations: dépréciations pratiquées sur les prêts et avances
			Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (1)	CA HT du dernier exercice clos (2)	Résultats du dernier exercice clos (2)	Brute	Nette				
Hercules Thrustmaster SAS (France)	EUR	Carentoir	4 485	99,42%	11 065	626	288	288	-	-	-	-
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	EUR	Carentoir	2 084	99,96%	7 861	226	222	222	-	-	-	-
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	GBP	Portsmouth	148	99,99%	293	27	12 211	147	-	-	-	-
Guillemot S.A (Belgique)	EUR	Wemmel	229	99,93%	0	-2	416	229	-	-	-	-
Guillemot GmbH (Allemagne)	EUR	Obermichelbach	-469	99,75%	603	9	15	0	537	-	-	469
Guillemot Corporation (H-K) Limited (Hong-Kong)	HKD	Hong Kong	1 272	99,50%	2 762	113	23	23	-	-	-	-
Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada)	CAD	Montréal	1 916	99,99%	1 640	75	1 257	1 257	-	-	-	-
Guillemot Inc (Etats-Unis)	USD	San Francisco	161	99,99%	0	-3	8	8	-	-	-	-
Guillemot Inc (Canada)	CAD	Montréal	11 925	74,89%	34 826	-1 521	23 032	8 931	-	-	-	-
Guillemot SRL (Italie)	EUR	Milan	72	100,00%	264	9	4 923	72	-	-	-	-
Guillemot Romania Srl (Roumanie)	RON	Bucarest	396	100,00%	1 470	81	20	20	-	-	-	-
Guillemot Spain SL (Espagne)	EUR	Madrid	124	100,00%	317	21	3	3	-	-	-	-
Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd	RMB	Shanghai	190	100,00%	4 532	102	198	190	-	-	-	-
Guillemot Innovation Labs (France)	EUR	Carentoir	1 465	100,00%	1 132	75	1 135	1 135	-	-	-	-
Guillemot Netherlands (Pays Bas)	EUR	Utrecht	126	100,00%	877	69	10	10	-	-	-	-

(1) converti au taux de clôture

(2) converti au taux moyen mensuel

(3) coût d'acquisition

### 3.4.4 Stocks

Les stocks se décomposent ainsi :

Stocks	Brut		Brut
	31.12.24	Variation de stock (résultat)	
Emballages stockés	23	5	18
Produits finis	20 419	8 677	29 096
Matières premières	11 098	2 738	8 360
<b>TOTAL</b>	<b>31 540</b>		<b>37 474</b>

Dépréciation	Brut		Diminution	Brut
	31.12.24	Augmentation		
Emballages stockés	0	0	0	0
Produits finis	1 018	270	574	714
Matières premières	687	326	130	883
<b>TOTAL</b>	<b>1 705</b>	<b>596</b>	<b>704</b>	<b>1 597</b>

**Total stock net** **29 835** **35 877**

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. La valeur du stock net s'établit à 35 877 milliers d'euros au 31 décembre 2025, en hausse de 20% par rapport au 31 décembre 2024. La société a voulu maintenir un niveau de stock important au niveau mondial pour éviter les ruptures. Les dépréciations de l'année concernent essentiellement des produits de la gamme Thrustmaster.

### 3.4.5 Avances et acomptes versés

Il s'agit d'acomptes sur commandes versés à des fournisseurs de produits ou de services. Le montant des acomptes s'élève à 900 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

### 3.4.6 Clients et comptes rattachés

Le poste « Clients et comptes rattachés » se répartit comme indiqué ci-après :

	Brut	Dépréciation	Net	Net
	31.12.25	31.12.25	31.12.25	31.12.24
Créances Clients	34 373	0	34 373	26 588
<b>TOTAL</b>	<b>34 373</b>	<b>0</b>	<b>34 373</b>	<b>26 588</b>

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble du poste clients est couvert par l'assurance-crédit à l'exception du premier client de la société, acteur majeur de l'e-commerce, volontairement exclu de la couverture dans certains pays.

### 3.4.7 Créances et dettes

Les créances et dettes se décomposent ainsi :

<b>ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES</b>	<b>Montant brut 31.12.25</b>	<b>A - 1 an</b>	<b>A + 1 an</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Débiteurs divers	154	154	0
Clients et comptes assimilés	34 373	34 373	0
Etat (crédit de TVA, divers)	1 234	1 234	0
Groupe et associés	537	0	537
Charges constatées d'avance	1 008	1 008	0
<b>TOTAL</b>	<b>37 306</b>	<b>36 769</b>	<b>537</b>

Les créances envers l'état comprennent principalement des créances de TVA. Le solde de l'avance en compte courant à la filiale Guillemot GMBH (Allemagne) s'élève à 537 milliers d'euros.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des prestations de service non réalisées au 31 décembre 2025.

<b>ETAT DES ECHEANCES DES DETTES</b>	<b>Montant brut 31.12.25</b>	<b>A - 1 an</b>	<b>A plus d'un an</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts auprès des organismes de crédit	0	0	0	0
Emprunt obligataire	0	0	0	0
Dettes bancaires à moyen terme	56	0	0	56
Découverts bancaires et avances en devises	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 747	30 747	0	0
Dettes fiscales et sociales	332	332	0	0
Autres dettes	7 526	7 526	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Groupe et associés	1 960	0	0	1 960
Produits constatés d'avance	5 930	5 930	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>46 551</b>	<b>44 535</b>	<b>0</b>	<b>2 016</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0			
Diminution des emprunts par remboursement	2 447			
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0			

Sur la période, la société a remboursé le solde de ses emprunts soit 2 447 milliers d'euros.

Les dettes bancaires à moyen terme pour 56 milliers d'euros correspondent à des dépôts de garantie dans le cadre de contrats de location.

Les dettes fournisseurs comprennent des factures de fournisseurs non encore payées à la date de clôture (16 838 milliers d'euros) ainsi que des factures à recevoir (13 909 milliers d'euros dont 1 957 milliers d'euros au titre des programmes de SOA).

Les Autres Dettes se composent principalement d'avoirs à établir aux clients (455 milliers d'euros de retours de marchandises, 2 346 milliers d'euros de ristournes de fin d'année, 856 milliers d'euros de remises dans le cadre de programmes de SOA) et 3 678 milliers d'euros de redevances de licences.

Les avances en compte courant consenties par les filiales Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada) et Guillemot Innovation Labs SAS (France) s'élèvent respectivement à 870 et 1090 milliers d'euros. Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des produits facturés non livrés au 31 décembre 2025.

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	0	2 450
Emprunts et dettes financières	56	56
Avances en compte courant	1 960	2 088
	<b>2 016</b>	<b>4 594</b>
<b>Disponibilités</b>		
VMP nettes	3 079	5 899
Disponibilités	19 276	24 702
	<b>22 355</b>	<b>30 601</b>
<b>Endettement Net</b>	<b>-20 339</b>	<b>-26 007</b>

La société présente un endettement net de -20 339 milliers d'euros.

### **3.4.8 Valeurs mobilières de placement**

Cette rubrique comprend 58 706 titres propres pour une valeur nette de 274 milliers d'euros. La société détient, par ailleurs, 443 874 titres Ubisoft Entertainment SA, représentant 0,33% du capital, pour une valeur nette de 2 805 milliers d'euros.

	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Valeurs mobilières de placement	6 767	3 962	2 805	5 554
Actions propres	306	32	274	345
<b>TOTAL</b>	<b>7 073</b>	<b>3 994</b>	<b>3 079</b>	<b>5 899</b>

La société a constaté une dépréciation des titres Ubisoft Entertainment SA pour 3 962 milliers d'euros sur la base du cours moyen du marché de décembre 2025.

### **3.4.9 Disponibilités**

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Disponibilités	19 276	24 702
Concours bancaires	0	0
<b>Situation bancaire nette</b>	<b>19 276</b>	<b>24 702</b>

### **3.4.10 Comptes de régularisation**

Actif :

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Charges à répartir s/ plusieurs exercices	0	0
Prime de remboursement des obligations	0	0
Ecart de conversion actif	298	242
<b>TOTAL</b>	<b>298</b>	<b>242</b>

Les écarts de conversion actif proviennent principalement de l'actualisation, au cours de clôture, de créances et dettes en monnaie étrangère. Une provision pour pertes latentes a été constituée.

Passif :

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Ecart de conversion passif	188	458
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>458</b>

Les écarts de conversion passif proviennent principalement de l'actualisation de créances et dettes en monnaie étrangère.

### 3.4.11 Produits à recevoir

	31.12.25	31.12.24
Fournisseurs - avoirs à recevoir	108	60
Clients - Facture à établir	228	13
Divers. Produits à recevoir	22	0
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>73</b>

### 3.4.12 Charges à payer

	31.12.25	31.12.24
Intérêts sur emprunts et dettes financières	0	3
Fournisseurs - factures non parvenues	13 909	13 428
Clients - avoirs à établir	3 700	2 289
Dettes fiscales et sociales	31	92
Charges à payer	3 690	2 254
<b>TOTAL</b>	<b>21 330</b>	<b>18 066</b>

Les factures non parvenues concernent les fournisseurs de biens et de prestations de services.  
Les charges à payer concernent principalement les redevances de licences.

### 3.4.13 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Le capital de la société est détenu par la société Guillemot Brothers SAS (8,55%), la famille Guillemot (63,22%), Guillemot Corporation SA (0,40%) et le public (27,83%).

Les principales parties liées sont la société Guillemot Brothers SAS et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales (cf. tableau des filiales 3.4.3) et le groupe Ubisoft Entertainment, entité sur laquelle les membres de la famille Guillemot détiennent un droit de vote significatif.

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

### 3.4.14 Provisions et dépréciations inscrites au bilan

Provisions	Au 31.12.24	Augmentation		Diminution		Au 31.12.25
		Utilisées	Non utilisées	Utilisées	Non utilisées	
Pour risques de change	242	299	242	0	299	
Pour retours produits	241	280	241	0	280	
<b>Total</b>	<b>483</b>	<b>579</b>	<b>483</b>	<b>0</b>	<b>579</b>	

Les provisions pour risques de change proviennent de l'actualisation des créances et des dettes en monnaies étrangères au cours de clôture de l'exercice. L'augmentation de la provision pour retours produits est liée à la mise à jour des hypothèses concernant les estimations de retours.

Dépréciations	Au 31.12.24	Dotation		Reprise		Au 31.12.25
		Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation	
sur immobilisations financières	29 493	1 877	144	0	31 226	
sur autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	
sur stocks	1 705	596	704	0	1 597	
sur clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0	
sur immobilisations incorporelles	1 941	0	941	0	1 000	
Autres provisions pour dépréciation	1 691	2 781	9	0	4 463	
<b>Total</b>	<b>34 830</b>	<b>5 254</b>	<b>1 798</b>	<b>0</b>	<b>38 286</b>	

Les dépréciations du stock concernent les produits de la gamme Hercules et Thrustmaster.  
La société a déprécié les comptes rattachés à ses filiales à hauteur de leur situation nette (les titres de participation pour 31 226 milliers d'euros, les avances en comptes courants pour 469 milliers d'euros).

Le poste « autres provisions pour dépréciation » inclut une dépréciation des titres Ubisoft Entertainment SA pour 3 962 milliers d'euros.

La marque Hercules est dépréciée à hauteur de 1 000 milliers d'euros. Le fonds commercial a fait l'objet d'une reprise de dépréciation pour 941 milliers d'euros suite à la sortie de l'actif pour le même montant.

### 3.4.15 Capital social

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Au 31/12/24	15 087 480	0,77	11 617 359,60
Levées d'options de souscription d'actions	0	0,77	0,00
Réduction de capital par annulation de titres propres	-400 000	0,77	-308 000,00
<b>Au 31/12/25</b>	<b>14 687 480</b>	<b>0,77</b>	<b>11 309 359,60</b>

Le capital est composé de 14 687 480 actions de 0,77 euro de nominal. La fraction du capital représentée par les actions propres est de 0,40%.

Tableau de variation des capitaux propres :

En milliers d'euros	Solde début exercice	Affectation du résultat de l'exercice du 31.12.24	Après affectation du résultat de l'exercice du 31.12.24	Réduction de capital	Dividendes versés	Résultat de l'exercice du 31.12.25	Solde au 31.12.25
Capital	11 617	0	11 617	-308	0	0	11 309
Prime d'émission et de conversion	8 158	0	8 158	-2 171	0	0	5 987
Réserve légale	1 177	0	1 177	0	0	0	1 177
Autres réserves	68 795	1 110	69 905	0	0	0	69 905
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0	0
Associés - Dividendes à payer	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	1 110	-1 110	0	0	0	-3 214	-3 214
<b>TOTAL</b>	<b>90 857</b>	<b>0</b>	<b>90 857</b>	<b>-2 479</b>	<b>0</b>	<b>-3 214</b>	<b>85 164</b>

Plans de stock-options en cours :

	11ème Plan
Date du conseil	03.12.21
Nombre d'actions	193 950
Nominal	0,77 €
Prix de souscription	14,44 €
Date d'exercice	du 03.12.23 au 03.12.31
Nombre d'actions souscrites	0
-dont au cours de l'exercice 2025	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	3 200
Options de souscription d'actions restantes	153 800
Options potentiellement exerçables au 31.12.25	153 800

### 3.4.16 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

### **3.5 Notes sur le compte de résultat**

#### **3.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Contrôleurs DJing, enceintes DJ, casques DJ et logiciel DJ.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks.

<b>Par zone géographique</b>	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Union Européenne	70 386	65 674
Amérique du Nord	26 229	25 370
Autres	24 803	21 646
<b>TOTAL</b>	<b>121 418</b>	<b>112 690</b>

<b>Par secteur d'activité</b>	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Thrustmaster	107 886	101 409
Hercules	13 532	11 281
<b>TOTAL</b>	<b>121 418</b>	<b>112 690</b>

Le chiffre d'affaires inclut 1 715 milliers d'euros de remises relatives aux opérations 2025 dans le cadre de programmes de SOA.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients français s'établit à 12 458 milliers d'euros en 2025, soit 10% du chiffre d'affaires total.

Le premier client représente 24% du chiffre d'affaires de la société.

#### **3.5.2 Production stockée**

La production stockée se présente comme suit :

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Production stockée	8 677	-3 896
<b>Total</b>	<b>8 677</b>	<b>-3 896</b>

#### **3.5.3 Production immobilisée**

La production immobilisée se présente comme suit :

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Production immobilisée	2 936	3 677
<b>Total</b>	<b>2 936</b>	<b>3 677</b>

Les frais liés aux projets respectant les conditions d'activation sont immobilisés. Le passage du compte de charges au compte « Immobilisations incorporelles en cours » à compter de la date à laquelle les critères d'activation ont été remplis, constitue un produit d'exploitation qui s'élève à 2 936 milliers d'euros pour l'exercice.

#### **3.5.4 Autres produits d'exploitation**

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 128	2 161
Autres produits	2 425	1 585
<b>Total</b>	<b>4 553</b>	<b>3 746</b>

Les reprises de dépréciations et provisions concernent les stocks pour 704 milliers d'euros, la reprise de provision pour retours produits pour 241 milliers d'euros, la reprise de provision pour pertes de change latentes sur créances et dettes commerciales pour 242 milliers d'euros et la reprise de dépréciation du fonds commercial pour 941 milliers d'euros.

Les transferts de charges de l'année 2024 pour 392 milliers d'euros sont inclus au poste « Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions » conformément à la première année d'application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Les autres produits concernent principalement des revenus des immeubles (221 milliers d'euros) dans le cadre de contrats de location et les gains de changes réalisés sur les créances et dettes commerciales (2 071 milliers d'euros) et à des indemnités d'assurances reçues (80 milliers d'euros).

### **3.5.5 Achats consommés**

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Achats de Marchandises	0	0
Achats de Matières premières	68 322	50 596
Variations de stocks	2 743	3 474
<b>Total</b>	<b>71 065</b>	<b>54 070</b>

### **3.5.6 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Autres achats et charges externes	46 450	44 945
Autres charges	10 901	9 651
<b>Total</b>	<b>57 351</b>	<b>54 596</b>

Les autres charges externes concernent :

- Les prestations de transport s'élevant à 2 836 milliers d'euros contre 2 942 milliers d'euros en 2024,
- Les prestations de sous-traitance des filiales représentant 24 919 milliers d'euros contre 23 289 milliers d'euros en 2024,
- Les frais de développement qui ne respectent pas les critères d'activation sont définitivement enregistrés en charges et s'élevant à 6 515 milliers d'euros pour 2025 contre 5 582 milliers d'euros en 2024.
- Les dépenses de marketing et publicitaires totalisent 10 440 milliers d'euros contre 9 799 milliers d'euros en 2024. Ce montant inclut un montant de 3 118 milliers d'euros de charges de publicité, correspondant à des programmes dits de SOA (« sales out allowance ») mis en place par la société au bénéfice de ses clients finaux, dont 3 446 milliers d'euros relatifs aux opérations 2025. Au titre de ces programmes, la dette enregistrée dans le poste dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 1 957 milliers d'euros (contre 1 829 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement les redevances de licences pour un montant de 9 219 milliers d'euros contre 8 402 au 31 décembre 2024. Les licences d'exploitation sont rapportées au résultat au prorata des ventes ou des achats réalisés sur les produits concédés. Les montants principaux du poste Licences concernent des partenariats en cours liés aux consoles Microsoft® et Sony®.

La société a sorti de l'actif le montant du fonds commercial pour 941 milliers d'euros et repris la dépréciation du même montant.

Les pertes de change réalisées sur les créances et dettes commerciales totalisent 1 570 milliers d'euros.

Le montant comptabilisé de la rémunération allouée aux administrateurs, en rémunération de leur activité, s'élève à 104 milliers d'euros.

### **3.5.7 Charges de personnel**

	<b>31.12.25</b>	<b>31.12.24</b>
Salaires	304	348
Cotisations sociales	118	124
<b>Total</b>	<b>422</b>	<b>472</b>

L'effectif au 31 décembre 2025 étant uniquement composé de dirigeants mandataires sociaux, le montant de la rémunération brute totale versée, au titre de leur fonction de dirigeant s'élève à 285 milliers d'euros.

### 3.5.8 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31.12.25	31.12.24
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	3 659	3 936
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	1 300	1 344
Dépréciations des actifs circulants	596	393
Provisions pour risques et charges	579	483
<b>Total</b>	<b>6 134</b>	<b>6 156</b>

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent principalement les frais de développement activés à compter de la date de production du bien, ils totalisent 3 607 milliers d'euros sur l'exercice.

Les amortissements sur immobilisations corporelles correspondent principalement aux amortissements des moules utilisés par la production pour un montant de 1 273 milliers d'euros.

Les dépréciations du stock concernent les produits de la gamme Hercules pour 8 milliers d'euros et les produits de la gamme Thrustmaster pour 588 milliers d'euros.

Les dépréciations pour risques et charges concernent des retours produits pour 280 milliers d'euros et des pertes de change latentes pour 299 milliers d'euros.

### 3.5.9 Résultat financier

	31.12.25	31.12.24
Produits financiers de participations	0	0
<b>Total autres produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reprise sur dépréciations et provisions	154	855
Dotations aux amort. aux dépréciations et provisions	4 658	1 338
<b>Total Reprises et dotations</b>	<b>-4 504</b>	<b>-483</b>
Différences positives de change	67	162
Différences négatives de change	383	1
<b>Total Différences de change</b>	<b>-316</b>	<b>161</b>
Produits nets s/ cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	11	19
Charges nettes s/ cessions VMP et d'instruments de trésorerie	52	44
<b>Total Produits et charges s/ cessions de VMP et d'instruments de trésorerie</b>	<b>-41</b>	<b>-25</b>
Autres intérêts et produits assimilés	501	800
Intérêts et charges assimilés	70	98
<b>Total produits et charges d'intérêts</b>	<b>431</b>	<b>702</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-4 430</b>	<b>355</b>

Les risques financiers sont :

- Le risque de liquidité : Au 31 décembre 2025, la société n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires, son endettement net est de -20 339 milliers d'euros.

La société dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 3 079 milliers d'euros valorisé au cours moyen du mois de décembre 2025.

- Le risque de variation des cours de bourse : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat de la société. Sur 2025, la baisse de 10% du cours des actions (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2025) aurait un impact de -308 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 20 mars 2026, le cours moyen de mars de l'action Ubisoft Entertainment était de 4,03 euros, soit une baisse de 36% par rapport au 31 décembre 2025.

- Le risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2025 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) n'aurait pas d'impact sur le résultat financier, la société ne disposant pas de dette financière à taux variable au 31 décembre 2025.

Le risque de change : La situation des actifs et passifs de la société en devises au 31 décembre 2025 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP	CAD
Actif	22 252	1 383	0
Passif	15 963	207	3 218
Position nette avant gestion	6 289	1 176	-3 218
Position hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	6 289	1 176	-3 218

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2025 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une perte d'exploitation de 358 milliers d'euros et financière de 177 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2025 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une perte d'exploitation de 109 milliers d'euros et financière de 26 milliers d'euros.

Une hausse de 10% du dollar canadien sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2025 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une perte d'exploitation de 113 milliers d'euros et financière de 87 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Pour tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, la société vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour la société, une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change, la société Guillemot Corporation SA couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change. Il n'y a pas de contrats de couverture en cours au 31 décembre 2025.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

- Le risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La société a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque avec une couverture globale significative. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes et aux *etailers* de premiers rangs. Dans quelques cas, la société est amenée à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

#### Reprises et dépréciations financières :

En raison des difficultés financières de certaines filiales de Guillemot Corporation SA, la société a déprécié les comptes des filiales lors des exercices précédents. Au regard des situations nettes au 31 décembre 2025, les titres de participations et les avances en compte courant de certaines filiales ont fait l'objet de dotations ou de reprises de dépréciations.

Concernant les titres de participations, la société a comptabilisé :

- une dotation de 2 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot S.A (Belgique).
- une dotation de 1 875 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot Inc (Canada).
- une reprise sur dépréciation de 117 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd (Chine),

- une reprise sur dépréciation de 20 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot Ltd (Royaume-Uni),
- une reprise sur dépréciation de 8 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot SRL (Italie),

Sur la période, la société a déprécié les titres Ubisoft Entertainment SA et les titres propres pour les montants respectifs de 2 749 et de 32 milliers d'euros sur la base du cours moyen du marché de décembre 2025.

Concernant les comptes courants, la société a comptabilisé :

- une reprise de dépréciation sur les avances en compte courant consenties à la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) pour 9 milliers d'euros.

#### Produits et charges nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement :

La société Guillemot Corporation SA a enregistré un résultat de cession de titres propres de -41 milliers d'euros au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidités en vigueur.

#### Produits et charges d'intérêts :

Les produits d'intérêts sont principalement constitués d'intérêts issus des placements bancaires ou autres produits financiers.

Les produits financiers comprennent également 9 milliers d'euros, correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges d'intérêts des comptes courants s'établissent à 60 milliers d'euros.

#### **3.5.10 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel comprend des éléments liés à des événements majeurs et inhabituels.

	31.12.25	31.12.24
Total des Produits exceptionnels	0	0
Total des Charges exceptionnelles	0	75
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-75</b>

#### **3.5.11 Impôts sur les sociétés**

Résultat 31.12.25	Courant	Exceptionnel	Net
Base imposable	-1 639	0	-1 639
Déficits reportables	1 639		1 639
Impôt dû	25,00%	0	0
Crédits d'impôts			0
Impôt Net	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt : charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :

- Variations de change : 487 milliers d'euros
- Dépréciation pour retours produits : 280 milliers d'euros.

Le montant des déficits reportables s'élève à 17 638 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

#### **3.5.12 Effectif moyen**

	Total	Cadres	Non cadres
31.12.25	6	6	0

L'effectif au 31 décembre 2025 est uniquement composé de dirigeants mandataires sociaux.

#### **3.5.13 Engagements financiers**

##### Lettres de soutien :

Lettre de soutien à Guillemot GmbH (Allemagne), Guillemot Ltd et Guillemot Spain SL (Espagne), en tant qu'actionnaire se prononçant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés.

Effets escomptés non échus :

Néant.

Encours crédits documentaires :

29 milliers d'euros.

Indemnités de départ en retraite :

L'effectif étant constitué des mandataires sociaux dirigeants, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due.

Montants garantis sur licences :

2 371 milliers d'euros de redevances à payer sur les exercices futurs.

Montants garantis sur contrat de partenariat:

1 200 milliers d'euros.

Engagements reçus :

Guillemot Corporation SA a abandonné 6 000 milliers d'euros d'avance en compte courant au bénéfice de sa filiale, Guillemot GmbH (Allemagne).

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dont les remboursements de la filiale ne pourront pas excéder 50% de son résultat net annuel lorsque la situation de la société redeviendra positive. L'exercice 2025 de la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société Guillemot Corporation SA a réintégré un montant de 9 milliers d'euros à l'actif de son bilan. Le solde de 5 467 milliers d'euros sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 50% du résultat net annuel.

Engagement reçu lié à l'activité opérationnelle : cautions bancaires de 729 milliers d'euros.

### **3.5.14 Rémunération des mandataires sociaux**

Le montant total de la rémunération fixe brute versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux, au titre de leur fonction de dirigeant, s'est élevé à 284 627,67 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune rémunération variable n'a été attribuée au Président Directeur Général (pour la période allant jusqu'au 30/06/2025), au Directeur Général (pour la période à compter du 01/07/2025) et à chacun des Directeurs Généraux Délégués.

Le montant versé par la société aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité s'est élevé à 104 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut 44 milliers d'euros versés aux administrateurs indépendants.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

### **3.5.15 Société consolidante**

GUILLEMOT CORPORATION S.A.  
2 rue du Chêne Héleuc, 56910 CARENTOIR

## **3.6 Evènements Post Clôture**

Depuis le 31 décembre 2025, le cours moyen de l'action Ubisoft Entertainment s'est déprécié de 36% au 20 mars 2026. Cette baisse a un impact négatif de 1 017 milliers d'euros sur le résultat financier du groupe.

Depuis le 28 février 2026, La crise géopolitique au Moyen-Orient et en Iran provoque des perturbations logistiques majeures et a des impacts directs sur l'ensemble de l'économie mondiale.

### 3.7 Projet d'affectation du résultat

	En euros	En euros
<b>Origines</b>		
Report à nouveau antérieur		
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2025		-3 213 891,49
<i>dont résultat courant après impôt : -3 213 891,49</i>		
Prélèvement sur les réserves		
<b>Affectations</b>		
Affectations aux réserves :		
- Réserve légale		
- Réserve spéciale des plus-values à long terme		
- Autres réserves		
Dividendes		
Autres répartitions :		
- imputation sur les primes d'émission		
- imputation sur les primes d'apport		
- imputation sur les primes de conversion		
Report à nouveau débiteur	-3 213 891,49	
<b>TOTAL</b>	<b>-3 213 891,49</b>	<b>-3 213 891,49</b>

### 3.8 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Exercice 2025 (en euros)	PricewaterhouseCoopers Audit		Toadenn Audit	
		%		%
Certification des comptes	96 365	100%	80 631	100%
Services autres que la certification des comptes	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>96 365</b>	<b>100%</b>	<b>80 631</b>	<b>100%</b>
Exercice 2024 (en euros)	PricewaterhouseCoopers Audit		Toadenn Audit	
		%		%
Certification des comptes	89 083	100%	75 618	100%
Services autres que la certification des comptes	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>89 083</b>	<b>100%</b>	<b>75 618</b>	<b>100%</b>

### 3.9 Evaluation et description des impacts financiers des risques environnementaux

La société opère dans le secteur des accessoires pour PC et consoles.

La société n'a pas pris d'engagement en matière environnemental (Pas d'engagement de réduction de l'empreinte carbone de ses produits, pas d'engagement d'utilisation exclusive d'énergies renouvelables).

Lors de la préparation des états financiers, la société a pris en compte l'impact du changement climatique. Ces considérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les jugements et les estimations de l'information financière en 2025.

## **4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

### **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée générale  
**GUILLEMOT CORPORATION**  
2 Rue du Chêne Heleuc  
56 910 CARENTOIR

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GUILLEMOT CORPORATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### **Observation**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 3.1 Evénements significatifs de l'exercice » et « 3.4.8 Valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent l'impact de la baisse du cours de l'action Ubisoft Entertainment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur le résultat financier de la société.

Par ailleurs, sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.2 Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées aux changements de méthodes comptables relatifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 (modernisation des états financiers) et du règlement ANC n°2024-07 (distinction dettes – autres fonds propres).

#### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>(1) Evaluation des marque Hercules et Thrustmaster</b>	
<p><b><u>Risque identifié</u></b></p> <p>Les marques Hercules et Thrustmaster acquises par la société Guillemot Corporation ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties.</p> <p>Au 31 décembre 2025, la marque Hercules ayant une durée de vie indéfinie est inscrite au bilan pour une valeur nette comptable de 0,4 millions d'euros (valeur brute : 1,4 millions d'euros).</p> <p>Au 31 décembre 2025, la marque Thrustmaster ayant une durée de vie indéfinie est inscrite au bilan pour une valeur nette comptable de 9,4 millions d'euros (valeur brute : 9,4 millions d'euros).</p> <p>Une dépréciation est constatée au bilan lorsque la valeur actuelle des marques, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel s'avère inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>La valeur actuelle est une valeur d'estimation et représente la valeur la plus haute entre la valeur vénale et la valeur d'usage.</p> <p>En l'absence de marché actif sur la marque du secteur d'activité de la société, la méthode de la valeur vénale n'est pas appliquée. La détermination des valeurs d'usage repose donc sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur des éléments tels que les taux de croissance du chiffre d'affaires, le ratio résultat opérationnel sur chiffre d'affaires, les taux d'actualisation et de croissance sur le long terme ainsi que sur les hypothèses de variation du BFR.</p> <p>Compte tenu de la complexité du modèle utilisé et de la sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation utilisé, nous avons considéré l'évaluation de la valeur actuelle des marques Hercules et Thrustmaster comme un point clé de notre audit.</p>	<p><b><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</u></b></p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre connaissance des processus mis en place pour la valorisation des marques Hercules et Thrustmaster ;</li> <li>- apprécier les principes et méthodes de détermination de la valeur d'usage des marques Hercules et Thrustmaster ;</li> <li>- corroborer, notamment par entretien avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux de croissance du chiffre d'affaires, le ratio résultat opérationnel sur chiffre d'affaires, le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et les hypothèses de variation du BFR) ;</li> <li>- prendre connaissance des perspectives commerciales des marques Hercules et Thrustmaster par entretien avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité ;</li> <li>- tester l'exactitude arithmétique de l'évaluation retenue par la société.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.3.1 et 3.4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

**(2) Evaluation de la dette envers les clients en lien avec les programmes de (SOA « Sales Out Allowance »)**

**Risque identifié**

La société a mis en place au bénéfice de ses clients finaux, des programmes dits de SOA ("sales out allowance"). Ces programmes consistent en des remises commerciales sur des opérations promotionnelles de très courtes durées, sur les ventes réalisées par les distributeurs, visant à dynamiser l'écoulement de leurs stocks.

Le montant de la dette liée à ces programmes s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 (2 millions d'euros enregistrées en dettes fournisseurs et comptes rattachés, et 0,9 million d'euros en autres dettes).

Le montant définitif de ces charges n'étant connu que postérieurement à la date d'arrêté des comptes, la dette au 31 décembre est ainsi estimée selon le taux d'utilisation prévu au titre de ces programmes. Nous portons donc une attention particulière aux hypothèses retenues par la direction pour l'estimation de cette dette.

Compte tenu des hypothèses et de la part de jugement sur lesquelles se fondent ces estimations, nous avons considéré l'évaluation de la dette liée aux programmes de SOA comme un point clé de notre audit.

**Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation à la clôture de la dette liée aux SOA ;
- tester sur la base de sondages l'exactitude, l'existence et l'exhaustivité des accords conclus avec les clients au titre de ces programmes ;
- vérifier la correcte évaluation du taux d'utilisation des programmes en le comparant notamment avec les utilisations constatées au cours des périodes précédentes ;
- vérifier le débouclage de la dette liée aux SOA comptabilisée au 31 décembre 2025 à la date d'arrêté des comptes ;
- nous entretenir avec la direction financière et l'administration des ventes afin de déterminer le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent l'estimation de la dette.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.3.14 « Dettes envers les clients au titre des programmes de SOA - Sales Out Allowance » et 3.5.6 « Autres charges d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : la ventilation par tranches de retard des factures reçues et non réglées à la date de clôture ne concorde pas avec les éléments sous-tendant la comptabilité.

***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les

données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GUILLEMOT CORPORATION par votre assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 9 juin 2022 pour le cabinet Toadenn Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Toadenn Audit dans la 4<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes et Chantepie, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Toadenn Audit

Gwenaël Lhuissier

Damien Lepert

## ➤ INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX MARCHES

Les marchés sur lesquels le Groupe évolue se composent essentiellement de consoles (« *Hardware* »), de PC, de jeux (« *Software* ») et d'accessoires de jeux PC et consoles.

L'envergure internationale du Groupe lui permet de capitaliser sur la forte expertise de sa Recherche et Développement afin de renforcer son positionnement mondial.

Le Groupe bénéficie d'un positionnement unique : sa présence mondiale sur les différents continents lui permet d'entretenir des relations fortes et durables avec la plupart des acteurs du secteur. Ses investissements en Recherche et Développement illustrent la volonté du Groupe d'offrir à ses clients des produits toujours plus innovants, accompagnés d'un service adapté à chaque zone géographique.

Le Groupe est présent dans cinq zones géographiques :

- **L'Europe** (qui représente 53% du chiffre d'affaires du Groupe en 2025), dont les principaux marchés sont la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, couvre toutes les catégories de produits.

Berceau historique du Groupe, l'Europe constitue la principale zone géographique d'activité d'Hercules et Thrustmaster. Le Groupe est présent dans l'ensemble des pays européens (au sens commercial large, i.e. dans les vingt-sept pays de l'Union Européenne au sens géopolitique) et y adapte sa stratégie en fonction des spécificités locales et des opportunités commerciales. Depuis plus de quarante ans, la France est à l'origine du succès du Groupe et reste au cœur de son effort d'innovation et son savoir-faire technologique.

- **L'Amérique du Nord**, qui comprend les Etats-Unis, le Canada et désormais le Mexique, est la deuxième plus grande zone du Groupe avec 27% du chiffre d'affaires du Groupe en 2025.

Depuis de nombreuses années, cette zone est un véritable moteur de croissance pour le Groupe et reste au cœur de sa stratégie de développement.

- **Le Reste du Monde** (soit 20% du chiffre d'affaires du Groupe en 2025) qui couvre notamment, la Région Asie-Pacifique, l'Afrique et le Moyen-Orient, où les plus grands marchés sont l'Union des Emirats Arabes Unis (« UAE »), le Royaume d'Arabie Saoudite (« KSA »), la Turquie, la Pologne, la République Tchèque...

Cette année a été marquée par un rééquilibrage vers les « *market places* » pour tenir compte des stratégies omni-channel des partenaires afin d'optimiser au mieux la visibilité de l'offre du Groupe. Par ailleurs, de nouveaux acteurs chinois ont fait leur entrée sur les marchés mondiaux en dehors du continent asiatique.

### 1. LE MARCHÉ MONDIAL DU JEU VIDEO

2025 marque un véritable tournant dans la maturité de l'industrie du jeu vidéo. Désormais considéré comme l'un des loisirs interactifs les plus populaires au monde, quels que soient les continents, le jeu vidéo a des enjeux colossaux : ce divertissement franchit les frontières, véhicule des valeurs communes et contribue à faire connaître les cultures. Le marché mondial des jeux vidéo générera 188,8 milliards de dollars en 2025, soit une augmentation de 3,4% par rapport à l'année précédente (Source : [https://afjv.com/news/11778\\_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm](https://afjv.com/news/11778_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm), NEWZOO édition 2025).

Le marché du jeu vidéo poursuit son expansion sur l'ensemble des plateformes et ne se limite plus uniquement aux possesseurs de PC. Le marché poursuit sa conquête du PC, des consoles et surtout du mobile. Le segment mobile confirme sa position de première plateforme mondiale, concentrant la part la plus significative des revenus du secteur. Il représente désormais plus de 50% du marché, soit un volume estimé à 105 milliards de dollars, confirmant son rôle moteur dans la dynamique économique de l'industrie (Source : [https://afjv.com/news/11778\\_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm](https://afjv.com/news/11778_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm), NEWZOO édition 2025).

En Europe comme sur le continent américain, le PC et les consoles demeurent les plateformes dominantes, tandis que le marché chinois se distingue par la prédominance du mobile. C'est la raison pour laquelle ce marché devrait rester en croissance sur les années à venir. Du fait de sa dimension planétaire, le nombre de *joueurs mondial est porté à 3,58 milliards, soit plus de 60% des internautes* (Source : [https://afjv.com/news/11778\\_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm](https://afjv.com/news/11778_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm)). Les générations de joueurs couvrent désormais toutes les tranches d'âges, les premiers joueurs atteignant la quarantaine voire davantage. Par conséquent, les revenus du marché devraient augmenter grâce à la hausse du pouvoir d'achat des joueurs installés. En matière de comportement de dépenses, les microtransactions se sont imposées

comme la norme au sein de l'industrie. La région Asie-Pacifique, pionnière dans l'adoption de ce modèle, demeure aujourd'hui la zone la plus lucrative.

En 2025, les deux principaux pays restent la Chine et les Etats-Unis (Source : Agence Française du Jeu Vidéo, septembre 2025).

Parmi les évolutions majeures observées en 2025, l'Intelligence Artificielle occupe désormais une place centrale dans les développements des studios, leur permettant d'enrichir plus rapidement les mondes dynamiques et d'accélérer les cycles de production (Source : <https://www.bcg.com/press/16december2025-jeux-video-la-moitie-des-studios-utilise-deja-lia> - BCG Boston Consulting Group du 16 Décembre 2025), ainsi que le phénomène du jeu accessible depuis n'importe où et sur n'importe quel type d'équipement.

L'expérience de jeu continue devient une réalité grâce au développement du *crossplay*, qui permet aux joueurs de poursuivre leur progression quel que soit le support utilisé.

Une nouvelle évolution apparaît avec l'arrivée des jeux vidéo qui deviennent de véritables plateformes sociales comme *Roblox* ou *Fortnite* avec des événements complémentaires au jeu vidéo. La capacité des joueurs à se connecter durablement à un univers, à y créer du lien et à y revenir régulièrement constitue un enjeu majeur dans une industrie désormais largement fondée sur les revenus *in-game*. Le développement des microtransactions ainsi que des formules d'abonnement, qu'elles soient liées à un jeu ou à une plateforme, s'impose désormais comme un standard du marché. Ces modèles permettent de générer des revenus récurrents tout en favorisant la rétention des joueurs au sein d'un même univers. La tendance va à la loyauté et la rétention car l'acquisition devient coûteuse. Les projections sur les années à venir varient sur des croissances modérées de 198 milliards (newzoo pour 2027) à 330 milliards de dollars pour 2028 (PwC).

Alors que le marché devient mature, la croissance devrait se poursuivre mais sur des taux plus classiques (Source : <https://www.pwc.fr/fr/publications/medias-et-loisirs/gemo.html>). Toutefois, compte tenu de l'ampleur et de la dimension mondiale de la base de joueurs, et alors que le jeu vidéo représente désormais la première industrie du divertissement devant la musique et le cinéma, les revenus du secteur devraient rester particulièrement significatifs.

Les modèles de services « *live* » avec le modèle d'affaires des abonnements par plateforme de jeu qui va s'étendre seront les moteurs de la croissance. Le ralentissement de la croissance d'acquisition pourrait être par une augmentation des dépenses par joueur dans certaines régions, comme aux Etats-Unis ou en Europe (Source : [https://afjv.com/news/11778\\_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm](https://afjv.com/news/11778_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm) - Edition 2025 du rapport *Global Games Market* de Newzoo).

Le Japon a connu une année très dynamique marquée par une belle croissance ; des entreprises avec des valorisations record comme Sony, Namco Bandai, Nintendo ou Capcom (Source : [https://www.reddit.com/r/Games/comments/1jk49gd/japans\\_aaa\\_game\\_industry\\_performs\\_strongly\\_as\\_5](https://www.reddit.com/r/Games/comments/1jk49gd/japans_aaa_game_industry_performs_strongly_as_5)).

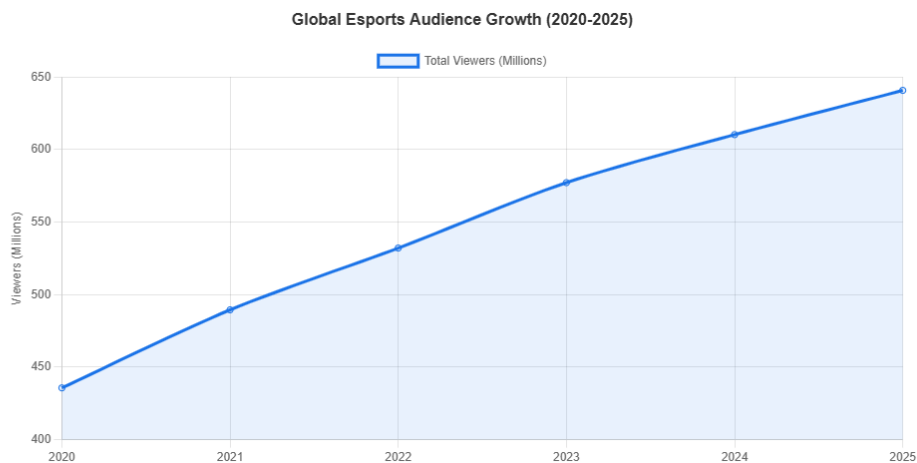
La Chine reste le premier marché au monde avec une croissance soutenue du marché local (679 millions de joueurs mais aussi une croissance de +14% au premier semestre 2025 en chiffre d'affaires (Source : <https://www.chine-info.com/static/content/french/CourriersdeChine/Actualit%C3%A9/2025-08-04/1401883343230354021.html>).

Comme anticipé depuis quelques années, la Chine s'est affirmée comme étant un acteur majeur en matière de création, d'investissement et de production de jeux, avec des succès mondiaux comme *Marvel Rivals* ou des RPG qui s'exportent. Dans la région Asie-Pacifique, le Japon et la Chine se distinguent par une production particulièrement dynamique, et rivalisent de succès avec l'ambition affirmée de s'imposer durablement à l'échelle mondiale, et pas uniquement dans leur région native. "*L'industrie chinoise du jeu vidéo, forte d'un héritage culturel riche et d'une innovation technologique constante, jouit d'une reconnaissance croissante sur la scène internationale*", a déclaré Ao Ran, vice-président exécutif et secrétaire général de l'association chinoise de l'édition du jeu-vidéo et numérique (China Audio-video and Digital Publishing Association).

L'année 2025 a également été marquée par de grandes acquisitions : les grands groupes ont multiplié leurs investissements colossaux afin de conforter des jeux aux niveaux de qualité et d'animation nécessaires. Cette dynamique a également pénalisé les petits studios, qui ont de ce fait bénéficié de moins d'investissements en raison de la concentration accrue des capitaux sur les opérations de rachat.

La scène eSport n'est en pas reste, soutenue notamment par les investissements significatifs de l'Arabie Saoudite dans l'organisation de compétitions mondiales de premier plan. Le pays mobilise d'importants moyens pour organiser de véritables événements mondiaux réunissant plusieurs disciplines et de nombreuses nations comme « *Esports World Cup 2025* » à Riyad qui a accueilli trois millions de visiteurs sur place. Cette année a établi un record historique pour la visibilité de l'eSport avec 640,8 millions d'audience, soit une

augmentation de 5% par rapport à 2024 (Source : iconera <https://icon-era.com/statistics/esports-tournament-attendance-statistics-and-trends>). La Chine reste l'une des scènes compétitives les plus importantes au monde en matière de jeux mobiles et aussi pour le plus gros jeu compétitif mondial *League of Legends*. La zone Asie-Pacifique représente 40% des fans mondiaux du eSport.



(Source : icon-era <https://icon-era.com/statistics/esports-tournament-attendance-statistics-and-trends>).

L'année 2026 sera dynamique avec le report du jeu le plus attendu au monde *GTA 6*, des nouveaux jeux solos créatifs qui ont fait le succès comme en 2025 le jeu *Clair-Obscur Expedition 33*.

## 2. LE MARCHÉ DES CONSOLES

Le marché des consoles a connu une année contrastée avec, un recul de la plateforme Xbox de Microsoft et, une croissance soutenue de la plateforme PlayStation de Sony. En 2025, la PlayStation®5 a atteint 84,2 millions d'unités vendues, la positionnant devant toutes les consoles Xbox réunies ; Cette position lui confère une victoire majeure en terme de hardware (Source : <https://www.gamesradar.com/hardware/the-ps5-has-now-outsold-every-xbox-in-history-as-its-latest-84-2-million-sales-milestone-places-it-ahead-of-the-xbox-360>).

Le lancement de la Switch 2 de Nintendo a dynamisé le marché notamment grâce à ses licences exclusives comme Mario Kart et Pokémon. Elle est devenue la console la plus rapidement vendue de tous les temps avec un record de ventes dès la première semaine (Source : <https://www.theverge.com/news/685162/nintendo-switch-2-sales-figures-record>). Son audience est plus familiale : Nintendo mise sur un modèle hybride (portable et salon), ce qui lui confère une stratégie différente de celle de la console Xbox et PlayStation.

En 2025, sur le plan mondial, Sony est numéro Un avec une estimation de 45% de parts de marché, suivi de Nintendo Switch à environ 28% en forte progression et Xbox autour de 27%. Ceci traduit un rééquilibrage de l'attractivité entre les différentes consoles du fait de l'existence de plusieurs générations de joueurs (allant du « *hardcore fan* », de la famille aux joueurs mobiles connectés).

Les ruptures d'approvisionnement en composants ont empêché les fabricants de répondre de façon optimale à la demande. Ceci a engendré une pression sur l'augmentation des prix (couplé à une inflation mondiale). Ce facteur a pu freiner la demande comparativement aux années précédentes.

La zone Asie-Pacifique reste la plus grande avec environ 45% de ventes et une croissance significative, suivie par l'Amérique du Nord qui capitalise sur la forte dépense par joueur (Source : <https://www.statista.com/outlook/cmo/consumer-electronics/gaming-equipment/game-consoles/worldwide>).

Les marchés émergents sont les plus dynamiques, portés par l'accès au déploiement des réseaux internet.

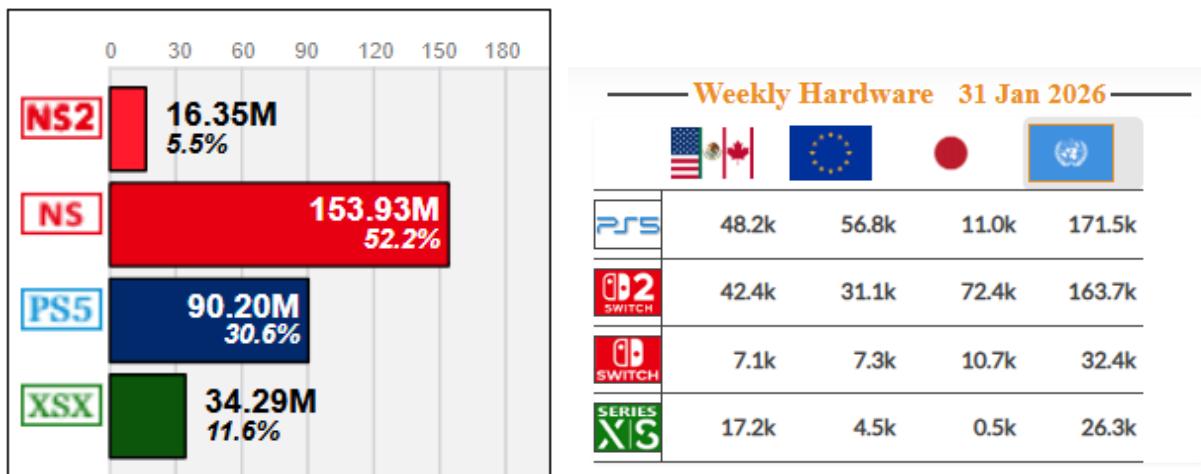
En termes de régionalité, Nintendo conserve une position de leader au Japon. Sony PlayStation est très forte en Europe et aux Amériques. Xbox reste plus stable et solide en Amérique du Nord (Source : <https://www.alibaba.com/product-insights/2026-s-best-selling-game-consoles-market-share-data-sales-trends>).

Région	#1	#2	#3	Dynamique
Europe	Sony	Nintendo	Xbox	Marché mature, Sony dominant
Amérique du Nord	Sony	Xbox	Nintendo	Duel Sony/Xbox serré
Japon	Nintendo	Sony	Xbox	Domination Nintendo
Asie-Pacifique	Sony/Nintendo	—	Xbox	Croissance + mobile dominant

Outre ses ventes de consoles avec manettes, le modèle économique de services payants sous forme d'abonnements reste important.

En 2025, ses revenus d'abonnements sont déterminants. En effet, ces revenus surpasseraient les revenus de la vente de l'équipement lui-même (Source : <https://www.alibaba.com/product-insights/gaming-console-sales-2026-top-sellers-market-trends-future-outlook.html>). Ce modèle redynamise l'offre et les revenus générés en supplément de la vente pure de l'équipement. L'écosystème fait partie intégrante du modèle de fidélisation et de capitalisation. Il devient une source de revenus récurrents, ce qui amène les fabricants à penser leurs services incluant les jeux sans exclusivité à une plateforme. En 2025, certains jeux développés en exclusivité par des studios d'un fabricant ont été lancés sur d'autres plateformes comme *FORZA HORIZON 5* qui fût un succès colossal sur Playstation alors qu'il avait toujours été une exclusivité XBOX depuis sa création.

**Parc installé des consoles**  
(Source : [www.vgchartz.com](http://www.vgchartz.com), 01/02/2026)



### 3. LE MARCHÉ PC

Le marché du « PC Gaming » constitue le principal segment en valeur au sein de la catégorie « core gaming », se positionnant devant les consoles sur le jeu « non mobile ». Il pèse 39,9 milliards de dollars et repose essentiellement sur un modèle entièrement digital caractérisé par la dématérialisation des contenus et l'intégration de services associés ; notamment via les plateformes de services comme EPIC Games, STEAM (Valve Corporation). Le modèle du PC Gaming est basé sur les microtransactions, les services de jeux en ligne, du « free to play ». Il ne dépend pas du fabricant de PC contrairement aux consoles. Dans ce monde ouvert, cela génère de la mise à jour de l'équipement de façon continue sur une cible prête à investir au vu des possibilités très larges des catalogues de jeux via les plateformes de services, et pour une cible extrêmement compétitive ou féru de réalisme poussant à la simulation pour tendre vers le réel.

L'explosion de titres compétitifs sur PC est dominante et incite à rester les plus performants. Le nombre de compétitions a crû quel que soit le segment de jeu et l'attrait des « cash prizes » élevé pousse beaucoup de joueurs PC à s'équiper ou à mettre à jour leur matériel avec trois jeux leaders en compétition *League of Legends*, *Counter-Strike 2* et *Valorant*.

Le PC Gaming constitue un modèle favorisant les revenus récurrents, soutenu par une haute-fidélité des joueurs dans le temps, des joueurs de tout âge et un esprit pour la simulation ou la compétition sans égal. Les revenus en valeur en PC arrivent donc en tête à environ 40% (hors mobiles) par rapport au segment des consoles.

L'adoption du PC gaming possède des régionalités fortes, notamment en Asie avec la Chine et la Corée du Sud en leaders (Source : [https://afjv.com/news/11778\\_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm](https://afjv.com/news/11778_chiffres-marche-mondial-jeux-video-2025.htm) - Edition 2025 du rapport Global Games Market de Newzoo).

Le modèle d'hybride de l'écosystème des joueurs pousse les fabricants de console de sortir leurs exclusivités aussi sur PC pour générer plus de revenus. Microsoft qui a été le premier à adopter cette solution hybride avec le XBOX Pass, permet d'aligner les catalogues de jeux pour les deux plateformes PC et XBOX. Sony emboîte le pas avec des sorties annoncées de certains de ses jeux sur PC.

Le PC Gaming est perçu comme plus haut de gamme avec des revenus plus importants en valeur. Il reste la plateforme de prédilection pour l'eSport et les jeux compétitifs.

En 2026, cet équilibre est remis en cause de par la pression quant à la disponibilité et l'envol des prix des composants PC comme la RAM du fait des besoins du reste des industries pour l'IA, notamment les cartes graphiques GPU de Nvidia. Ceci se traduit aussi par des hausses de prix sur les consoles : la console PlayStation®5 a en effet augmenté de 100 dollars américains partout dans le monde depuis le 2 avril 2026 (Source : [www.gamergen.com](http://www.gamergen.com), 27/03/2026). L'offre de jeu est considérable grâce aux plateformes comme STEAM (leader) ou XBOX Pass. Les microtransactions viennent compléter la rentabilité de ce modèle qui est extrêmement rentable dès la vente de l'équipement.

Gartner estime à 270 millions les unités de PC expédiés en 2025 (Source : <https://www.gartner.com/en/newsroom/press-releases/2026-1-20-gartner-says-worldwide-pc-shipments-increased-9-point-3-percent-in-fourth-quarter-of-2025-and-9-point-1-percent-for-the-full-year>), ce qui donne une croissance de +9,1% par rapport à 2024.

Il est estimé que 73 millions concerneraient un usage « Gamer » (il est plus difficile de classier exclusivement cet usage) ; Cependant avec ce chiffre, le PC Gaming aurait augmenté de 30% en cinq ans (Source : <https://focusonbusiness.eu/en/news/global-gaming-pc-shipments-to-hit-73-million-units-by-2025-a-30-increase-in-five-years>). 25% à 27% des PC seraient attribués à un usage de jeu vidéo et en croissance avec la plus forte valeur du fait des besoins de configurations puissantes recherchées par les joueurs.

#### **4. LE MARCHÉ DES ACCESSOIRES POUR PC ET CONSOLES DE JEUX**

Le marché des accessoires de jeux comprend notamment les volants, les joysticks, les manettes de jeux telles que les *gamepads* et les casques audio connectés (dits casques « Gaming »). Depuis de nombreuses années, l'accessoire Gaming s'est imposé comme un élément incontournable, constituant désormais une composante à part entière du paysage de l'industrie du jeu vidéo.

Avec l'essor de l'esprit de compétition et le développement du « *online game* », les accessoires de jeux pour améliorer son confort pour de longues sessions ou pour accroître ses performances rend encore plus dynamique ce marché. L'intérêt pour le jeu vidéo ne faiblit pas et la maturité croissante des joueurs les conduit à accorder davantage d'importance aux accessoires dans le rôle d'immersion que cela peut procurer ou pour améliorer la performance.

Les jeux de simulation évoluent aujourd'hui sur une dynamique de complémentarité par rapport aux jeux extrêmement compétitifs. En 2025, cette catégorie de jeux a enregistré une croissance soutenue au cours de la période. Cette tendance s'explique par l'intérêt des joueurs qui sont attirés par des expériences perçues comme relaxantes, créatives, éducatives en contraste avec les narratifs ou compétitifs.

Le succès des opus *Farming Simulator*, qui a été déployé sur toutes les plateformes, ou de simulation spatiale comme *Star Citizen* et d'aviation civile avec *Microsoft Flight Simulator* montre un engouement continu.

Sur la plateforme STEAM, en 2025, la deuxième catégorie de jeux était le genre Simulation (Source : <https://www.gamesradar.com/games/a-terrifying-20-282-games-were-released-on-steam-in-2025-and-just-608-managed-to-get-1-000-reviews-expert-finds-we-might-be-in-a-bit-of-an-indie-golden-age>).

Certaines catégories populaires de jeux de simulation exigent un haut niveau de précision, réalisme et de performance pendant de longues heures, ce qui renforce la valeur des accessoires capables d'améliorer ces différents aspects.

## 4.1 Volants

En 2025, l'accessoire Volant de jeu vidéo a évolué pour intéresser plusieurs catégories de jeux : *Racing*, *Farming*, *Trucking*. Ceci renforce la catégorie et le besoin de ce type d'accessoire pour à la fois être plus précis, plus réaliste, améliorer ses performances. Quel que soit le profil du joueur, le volant gaming s'impose comme un accessoire essentiel pour profiter pleinement des jeux de course ou de simulation. Dans l'univers de la course automobile, les jeux et les joueurs présentent un niveau de maturité plus élevé. Ils ont ainsi davantage conscience du besoin selon les catégories de course : *Drift*, Endurance, F1, Rallye, etc. La montée en sophistication des jeux de course avec la dimension « online » et les nombreuses compétitions qui s'organisent dans les différents jeux avec des dotations intéressantes incitent beaucoup de e-racers de s'équiper pour battre des records. Toutes les catégories de courses sont maintenant représentées : cela permet de garder un dynamisme continu quant à un besoin d'évolution d'équipement. De nouveaux genres se sont développés réunissant de larges communautés particulièrement sensibles au réalisme et à la prise en main facilitée pour un volant, notamment avec les jeux de *Farming* et *Trucking*. Pour illustrer, *Farming Simulator 25* a dépassé les quatre millions de copies vendues (Source : <https://www.vgchartz.com/article/466297/farming-simulator-25-sales-top-4-million-units>) en 2025.

Le dynamisme est renforcé par les communautés de joueurs qui enrichissent l'expérience grâce au « *modding* » : ceci contribue à la longévité des jeux et au développement de véritables « environnements communautaires » (Source : <https://www.vgchartz.com/article/466297/farming-simulator-25-sales-top-4-million-units>). Le concept d'écosystème est réel avec ce type de simulations. Même constat pour le *Trucking* avec des communautés actives sur un même jeu. Bien qu'il soit sorti il y a douze ans, l'exemple du jeu *Eurotruck Simulator 2* continue à avoir 75 000 joueurs en simultané sur Steam en novembre 2025 (Source : <https://maombi.com/card-euro-truck-simulator/platform-desktop/os-windows/articles/eurotrucksimulator2-14290-200043>). Cette catégorie de jeux bâtit leur longévité sur des extensions de jeux et l'acceptation de « mods » pour de nouveaux camions, cartes etc...

Fort de son expérience dans les volants depuis 1990, Thrustmaster dispose d'une légitimité reconnue et d'une véritable connaissance qui lui permet de s'adapter rapidement aux évolutions des jeux de course comme aux exigences des jeux de simulation qui nécessitent l'utilisation d'un volant. Cette dynamique dans les nombreux genres nourrit l'innovation et la créativité des équipes liée à un savoir-faire qui permet de répondre rapidement de façon juste pour les communautés et les satisfaire sur une large gamme de prix.

En 2025, le marché américain des volants a régressé à la fois en valeur et en volume avec une décroissance de 3,27% en valeur à 140,6 millions de dollars américains et de 8,11% en volume. Les parts de marché de Thrustmaster s'établissent à 17,5% en volume et à 16,1% en valeur. Thrustmaster a été en-dessous des performances du marché sur l'année (Source : *Circana - Copyright 2026. The Circana Group, L.P. All Rights Reserved. Proprietary and Confidential. Property of CIRCANA and its Affiliates. Licensed for Use by CIRCANA Clients Only - \* N'inclut pas les volants compatibles avec la console Nintendo Switch*).

En 2025, dans les cinq principaux pays européens, que sont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, le marché des volants a augmenté de 17% en valeur à 145 millions d'euros et de 14% en volume. Thrustmaster est Numéro deux des volants avec 23,1% de parts de marché en valeur et avec 15,4% en volume (Source : ©Gfk 2026 – All rights reserved).

Le Groupe est aussi présent sur ce marché en zone Asie-Pacifique, au Moyen-Orient mais ne dispose pas de données chiffrées sur ces zones. En l'absence de ces données, le Groupe ne peut pas faire une analyse approfondie comme celle faite sur les marchés nord-américain et européen.

## 4.2 Joysticks et accessoires de simulation de vol

Toujours dans cette dynamique des jeux de simulation, l'essor de la simulation de vol a pris plusieurs directions avec les univers de l'aviation civile. Le succès de *Microsoft Flight Simulator*, qui a été décliné sur toutes les plateformes cette année et notamment sur PlayStation®5, a créé un engouement pour tous les joueurs. Ce phénomène a stimulé la demande en joysticks d'entrée de gamme, ces jeux étant généralement plus intuitifs et mieux adaptés à l'utilisation d'un joystick qu'à celle d'une manette sur console. Dans l'univers PC, la dynamique portée par plusieurs jeux d'aviation civile et renforcée par l'esprit du « *modding* » accroît la longévité de ces jeux. Elle permet également aux communautés de s'équiper d'un écosystème d'accessoires étendu, les investissements pouvant être réalisés sur une longue durée.

En parallèle, l'aviation militaire demeure un segment plus confidentiel mais reste incroyablement présente en particulier autour du jeu « *DCS* » : les estimations indiquent qu'environ 100 000 joueurs actifs réguliers et fidèles sont recensés sur la plateforme de jeu PC STEAM (Source : [https://www.reddit.com/r/hoggit/comments/1hcno15/is\\_the\\_dcs\\_community\\_really\\_small/](https://www.reddit.com/r/hoggit/comments/1hcno15/is_the_dcs_community_really_small/)).

Le segment mobile via *infinite Flight* est en croissance permanente et représente une autre communauté fidèle.

Enfin, la simulation spatiale poursuit sa progression communautaire avec notamment le jeu *Star Citizen* lancé il y a plus de dix ans.

Malgré la diversité des communautés, les genres de simulation partagent plusieurs caractéristiques communes : une longévité exceptionnelle des jeux, un engagement soutenu des joueurs à travers les plateformes sociales, le *modding* et les activités « *in-game* » régulières, ainsi qu'un niveau de dépense par joueur particulièrement élevé, notamment pour l'écosystème d'accessoires destiné à optimiser l'expérience de simulation recherchée.

En 2025, aux Etats-Unis, suite à la sortie du jeu *Microsoft Flight Simulator 2024* l'année précédente, le marché américain des joysticks a connu une baisse de 20,1% en volume et une baisse en valeur de 17,9% à 27,7 millions de dollars américains. Les parts de marché de Thrustmaster se sont accrues à 55,2% en volume et à 51,6% en valeur. Thrustmaster est Numéro Un en valeur et en volume. Thrustmaster surperforme le marché. (Source : *Circana - Copyright 2026. The Circana Group, L.P. All Rights Reserved. Proprietary and Confidential. Property of CIRCANA and its Affiliates. Licensed for Use by CIRCANA Clients Only*).

Dans les cinq principaux pays européens, le marché des joysticks baisse de 14% en volume et en valeur à 20,5 millions d'euros. Les parts de marché de Thrustmaster s'établissent à 70,9% et à 70,3% en valeur. Thrustmaster est Numéro Un en volume et valeur avec plus de parts de marché que l'année dernière. Thrustmaster a augmenté ses parts de marché dans les cinq pays européens, avec l'Allemagne et la France en tête. La sortie du jeu *Microsoft Flight Simulator 2025* sur Playstation®5 a permis de maintenir une dynamique positive bien que son arrivée tardive dans l'année n'ait pas permis à Thrustmaster de bénéficier pleinement de tout son potentiel commercial au mois de décembre (Source : ©Gfk 2026 – All rights reserved).

Le Groupe est également présent sur ce marché en zone Asie-Pacifique, au Moyen-Orient mais ne dispose pas de données chiffrées sur ces zones. En l'absence de ces données, le Groupe ne peut pas faire une analyse approfondie comme celle faite sur les marchés nord-américain et européen.

### **4.3 Gamepads**

La tendance se confirme pour le segment des manettes de jeux que la complexité et l'exigence des joueurs pour rivaliser avec les joueurs traditionnellement clavier/souris du PC sont devenues un véritable enjeu et un besoin évident surtout depuis la possibilité de jouer aux mêmes jeux en « *cross-plateforme* ». Cette particularité stimule fortement l'innovation sur le segment des manettes, mobilisant de nombreux acteurs du marché, d'autant qu'il s'agit du segment le plus important en console ; Ceci engendre de ce fait aussi une pression sur les prix. Le marché est particulièrement concurrentiel car la manette est le premier besoin essentiel des joueurs sur console et sur PC pour certains jeux compétitifs. La diversité des besoins et des niveaux de prix est particulièrement large. La sophistication croissante des jeux exige des manettes offrant un niveau toujours plus élevé de fonctionnalités et de précisions ; le tout dans une ergonomie contrainte et irréprochable pour de longues sessions de jeux. Cependant, se rajoute en console la compétition avec les fabricants eux-mêmes, ce qui est très satisfaisant pour le joueur car la dynamique d'innovation n'a jamais été aussi intense mais qui rajoute de la complexité pour les acteurs qui veulent créer sur console face à la puissance et à la maîtrise technologique des fabricants.

En 2025, aux Etats-Unis, le marché américain des *gamepads* Xbox à un prix supérieur à 70 dollars américains a été en décroissance de 14,7% en volume et de 14,8% en valeur à 145 millions de dollars américains. Le marché dit « *Third-Party* » (il s'agit des marques autres que celles des fabricants de consoles de jeu) reste plus dynamique avec une augmentation de 21,3% en valeur à 40,7 millions de dollars américains et de 10% en volume. Les ventes de *gamepads* Thrustmaster ont décliné en volume et valeur du fait de l'arrivée de nombreux concurrents mais maintient une part de marché significative (Source : *Circana - Copyright 2026. The Circana Group, L.P. All Rights Reserved. Proprietary and Confidential. Property of CIRCANA and its Affiliates. Licensed for Use by CIRCANA Clients Only - gamepads supérieurs à 70 dollars américains*).

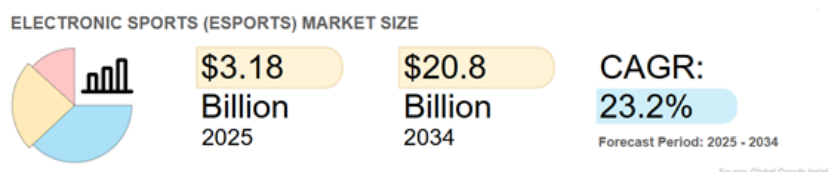
Quatre *gamepads* Thrustmaster figurent dans le Top 25. L'ESWAP S tient son rang au même titre que la manette *H.E.A.R.T. Controller*.

A partir de cette année, le Groupe ne dispose plus de données pour le marché européen. En l'absence de ces données, le Groupe ne peut pas faire une analyse approfondie.

## 5. LE MARCHE DE L'ESPORT

Cette discipline poursuit sa croissance et gagne en visibilité notamment avec l'organisation du comité olympique qui s'y intéresse de plus en plus grâce à l'organisation de compétitions mondiales sponsorisées par l'Arabie Saoudite, caractérisées par des dotations en hausse et sur beaucoup de jeux différents.

La taille du marché mondial du eSport était de 2,44 milliards de dollars américains en 2024 et devrait atteindre 3,18 milliards de dollars américains en 2025, pour atteindre 20,8 milliards de dollars d'ici 2034 (Source : <https://www.globalgrowthinsights.com/market-reports/electronic-sports-esports-market-118196>).



62% de la génération Z et des *Millenials* considèrent l'eSport équivalent au sport traditionnel en termes d'audience. La région Asie-Pacifique est la première en termes d'audience mondiale avec 40% (la Chine et la Corée étant les deux piliers de cette zone), suivi par l'Amérique du Nord avec 25% et l'Europe avec 20% (Source : <https://www.globalgrowthinsights.com/market-reports/electronic-sports-esports-market-118196>).

En 2025, pour les plus gros jeux eSport, les pics de vues dépassent les deux millions de spectateurs simultanés sur les plateformes de streaming comme Twitch ou Youtube Gaming.

Les revenus ont évolué sur les paris, la monétisation via des objets dérivés « *in-game* ». Les événements hybrides (en ligne et physique pour les phases finales) prennent de l'ampleur. Des concepts innovants depuis 2023 pour intéresser un maximum de joueurs à suivre ou à participer aux tournois ont vu le jour : les compétitions cross plateforme, l'extension des franchises pour tous les continents, un écosystème de tournois officiels organisés par des créateurs de contenus et influenceurs (Source : <https://www.globalgrowthinsights.com/market-reports/electronic-sports-esports-market-118196>).

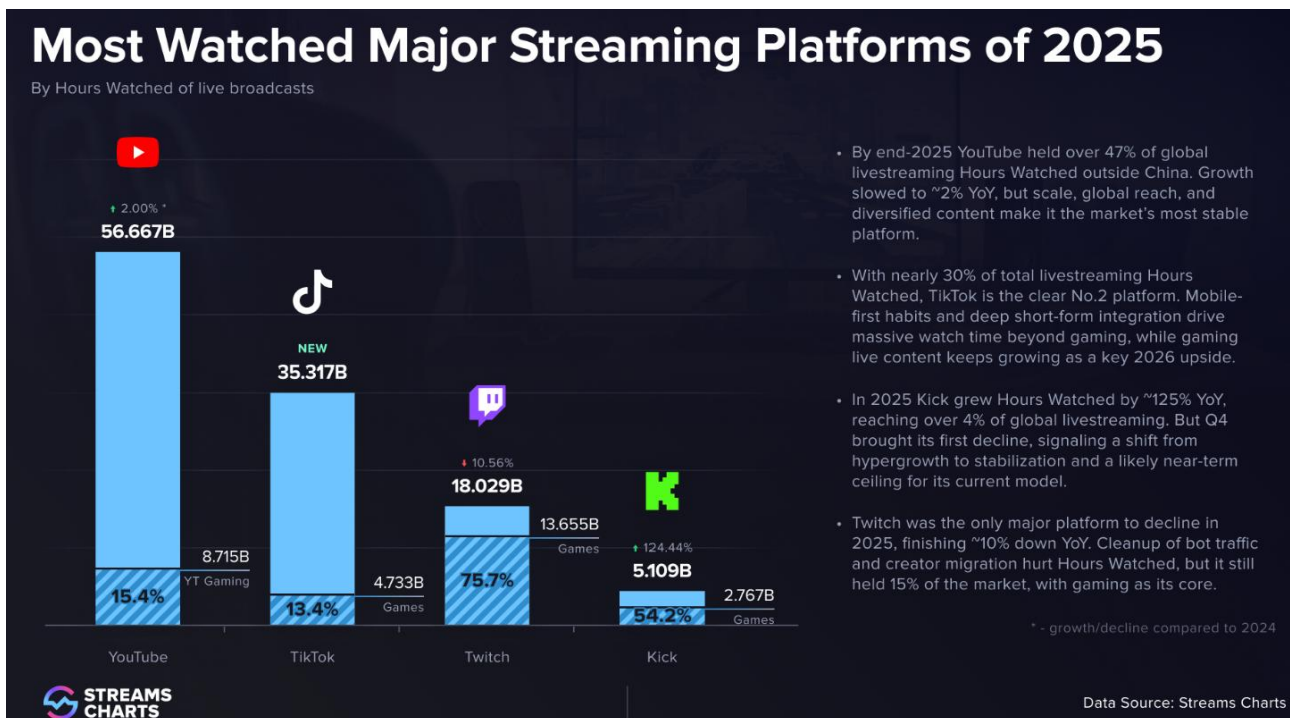
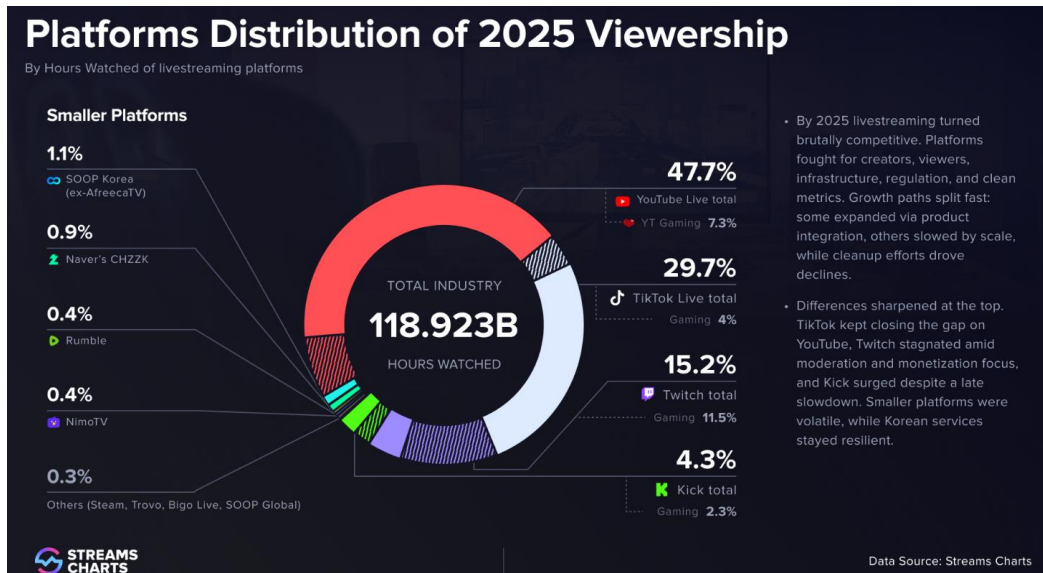
Un autre fait marquant de 2025 réside dans l'organisation des *Esports World Cup* (EWC) dont les dotations ont atteint un niveau record de soixante-dix millions de dollars, répartis entre l'ensemble des jeux multi-disciplines représentées. Les vingt-cinq tournois compétitifs se sont déroulés à Ryad entre le 8 juillet et le 24 août 2025, plus de deux mille joueurs représentant plus de cent pays. La cérémonie d'ouverture a dépassé les 1,7 million de vues (Source : youtube <https://www.youtube.com/live/NJFLmkwQbno>).

Suite à ce succès, pour compléter l'EWC, une version *Esports Nation Cup* est annoncée en 2026 pour la dimension pays contre pays avec la constitution des meilleures équipes nationales.

Ce segment devrait rester dynamique sur les années à venir pour atteindre 7,46 milliards de dollars en 2030 avec un taux de croissance annuel moyen (CAGR) de 23% notamment par l'augmentation du *streaming* en direct, des audiences et du sponsoring plus grand public (Source : <https://www.grandviewresearch.com/press-release/global-esports-market>).

## 6. LE MARCHÉ DU « LIVE STREAMING »

En 2025, ce comportement de consommation de contenus ne faiblit pas. Il devient plus varié avec de nouveaux usages comme le « *live e-commerce* », une version du « télé-achat » revisité qui tire la croissance de ce segment (source : <https://www.grandviewresearch.com/industry-analysis/live-commerce-market-report>). Concernant les plateformes, Youtube reste la plateforme la plus forte en terme de nombre d'heures regardées avec 47% de parts de marché (hors Chine) suivi de TikTok Live (avec près de 30%) puis Twitch dont le jeu vidéo reste son segment dominant (source : <https://streamscharts.com/news/livestreaming-platforms-dynamics-2025-youtube-live-strengthens-positions-twitch-viewership-down-10>).



En ce qui concerne la Chine, les plateformes sont spécifiques et sont orientées dans le social e-commerce avec les plateformes comme *Douyin*, *Kuaishou*, *Tao Bao Live*, *Bilibili*. Pendant la fête des célibataires en Chine, dit le 11/1, en 2024, ces plateformes ont généré environ 45,5 milliards de dollars en un seul jour (Source : <https://chinagravy.com/china-livestreaming-strategy-2025>).

L'interactivité en *live streaming*, les nouveaux modèles de monétisation, l'eSport et le sport, les événements en direct ainsi que le live commerce devraient être les principales tendances de l'année 2026. La capacité du *live streaming* et les outils mis à disposition pour permettre de générer du revenu immédiat pour les streamers gardent une dynamique de croissance à deux chiffres sur les années à venir. Il s'agit toutefois d'un marché marqué par une forte intensité concurrentielle, tant entre streamers qu'entre les plateformes de diffusion, ce

qui renforce également la compétition autour des équipements nécessaires pour offrir des contenus toujours plus innovants, attractifs et performants. Les nouvelles générations de consommateurs sont pleinement connectées à ces usages. Cependant, le marché devrait également être soumis à des régulations mondiales visant à structurer son fonctionnement, ce qui contribuera à renforcer encore davantage sa crédibilité et son sérieux.

L'exemple de la Formule 1 illustre tout le potentiel de ce canal. Reuters explique que le *live* a permis à l'événement sportif de battre des records d'audience (Source : <https://www.reuters.com/sports/formula1/live-viewing-powers-formula-one-biggest-total-audience-five-years-2026-03-04>).

## **7. LE MARCHÉ DU DJING**

Le marché de l'équipement DJ reste un segment dynamique avec une croissance modérée mais constante. Des cabinets ont des prévisions autour de 700 millions de dollars en 2025 pour atteindre 1,3 milliard de dollars en 2034, selon le périmètre analysé avec ou sans l'écosystème pro-audio (Source : <https://www.marketresearchfuture.com/reports/dj-equipment-market-18882>).

L'équipement DJ se répartit entre, d'un côté, les contrôleurs DJ pour 35%, les mixeurs, les platines vinyles et les accessoires comme les casques et les interfaces.

L'importance des logiciels DJ dépend de l'équipement. Ce marché est estimé à 354 millions de dollars avec une projection à 493 millions de dollars en 2034 (Source : <https://www.intelmarketresearch.com/dj-software-market-12947>). La technologie digitale domine dans ce segment de la musique. D'autant plus que la musique électronique au sens large est également une économie événementielle par sa présence essentielle en clubs, en festivals, en streaming.

L'Amérique du Nord reste le marché le plus important, suivi par l'Europe et l'Asie Pacifique.

L'un des faits marquants depuis 2021 est l'essor du phénomène du DJ « amateur, bedroom DJ » favorisé par la montée en puissance du *Streaming* (notamment les formats courts TikTok), par les logiciels DJ plus accessibles et des équipements abordables. Cette dynamique a également contribué à l'émergence de nouveaux formats d'expression, comme le concept des « *boiler room* ». Le secteur du DJing possède une forte capacité événementielle capable de générer des concepts innovants.

Dans l'esprit « vintage » qui séduit particulièrement la société actuelle, le vinyle connaît un regain parmi les nouvelles générations dans la culture Scratch/HipHop très recherché actuellement et pour les collectionneurs (tendance générale de consommation observée).

Dans les années à venir, et particulièrement pour ce segment musical, l'Intelligence Artificielle jouera un rôle croissant en tant qu'outil d'assistance à la création et l'automatisation des mixes. Elle permettra à un plus grand nombre d'exprimer sa créativité avec moins de compétences techniques tout en gagnant davantage en performance, favorisant ainsi une démocratisation accrue du DJing, via la plateforme TikTok dont les sets courts optimisés se prêtent à la création DJ ; les DJ deviennent de véritables créateurs de contenus influents.

Enfin, l'intégration au sein des logiciels DJ, de plateformes de streaming musicales autorisées (comme Beatport ou SoundCloud) offre désormais un accès à un catalogue quasi-illimité de musiques.

## **8. LE MARCHÉ DES CASQUES AUDIO**

Ce marché est toujours très tendance et dynamique par son besoin et les innovations proposées. Il représente 19,2 milliards de dollars en 2025 selon fortunebusinessinsights (Source : <https://www.fortunebusinessinsights.com/earphones-and-headphones-market-115087>) avec une croissance annuelle prévisionnelle de 7,8%, en élargissant le périmètre aux écouteurs ce marché qui atteint environ 80 milliards.

Les principaux moteurs de cette dynamique de marché résident dans les besoins liés aux smartphones, au streaming musical, au jeu vidéo ainsi qu'au travail hybride, notamment pour les usages bureautiques.

Les casques Grand Public représentent 70% du marché total. Le segment pour des casques plus professionnels dédiés à la production musicale, au studio ou DJ est plus petit mais avec une forte valeur ajoutée. Cette catégorie est estimée à 3-5% du marché global des casques. Environ 10 millions de casques DJ sont vendus par an (Source : <https://www.marketreportanalytics.com/reports/dj-headphone-207595>).

# ➤ ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 4 JUIN 2026

## 1. ORDRE DU JOUR

### 1.1 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
2. Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; distribution d'un dividende,
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
5. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Claude Guillemot, Président Directeur Général puis Président du Conseil d'administration,
6. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Valentin Guillemot, Directeur Général,
7. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Michel Guillemot, Directeur Général Délégué,
8. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué,
9. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué,
10. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué,
11. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du code de commerce,
12. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément au II de l'article L.22-10-8 du code de commerce,
13. Fixation d'une somme fixe annuelle en rémunération de l'activité des administrateurs, conformément à l'article L.225-45 du code de commerce,
14. Renouvellement de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera, en qualité d'administratrice,
15. Nomination de Monsieur Valentin Guillemot, en qualité d'administrateur,
16. Nomination de Madame Bénédicte Jézéquel, en qualité d'administratrice,
17. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
18. Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire.

### 1.2 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

19. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
20. Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts,
21. Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire.

## **2. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION**

### **2.1 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; distribution d'un dividende)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 3 213 891,49 euros au compte report à nouveau.

En outre, l'assemblée générale constatant l'existence de réserves distribuables, décide, sur proposition du Conseil d'administration, la distribution d'un dividende de 0,13 euro par action et décide que le montant total des dividendes de 1 909 372,40 euros soit prélevé sur le compte « prime de conversion des obligations ».

Le dividende sera mis en paiement le 19 juin 2026.

La somme correspondant aux dividendes non versés en raison des actions détenues par la société à la date de détachement du coupon, lesquelles ne donnent pas droit aux dividendes, sera réaffectée au compte « prime de conversion des obligations ».

L'assemblée générale prend acte que, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les dividendes perçus sont assujettis, en application de l'article 200 A, 1 A 1° du code général des impôts, à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8%, ou, sur option globale de l'actionnaire, ces revenus peuvent être imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné aux articles 158 3 2° du code général des impôts.

Dans les deux cas, lors du versement des dividendes, ceux-ci sont soumis à un prélèvement forfaitaire à la source non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8%, à titre d'acompte d'impôt sur le revenu, imputable sur l'impôt définitivement dû l'année suivante. Toutefois, conformément au troisième alinéa de l'article 117 quater du code général des impôts, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire à la source non libératoire de 12,8% dans les conditions prévues à l'article 242 quater du code général des impôts.

En outre, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, des prélèvements sociaux sont appliqués dans tous les cas, sur les montants des dividendes versés, à hauteur de 18,6%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Nombre d'actions	14 687 480	15 087 480	15 087 480
Dividende par action	0 €	0 €	0,25 €
Dividende total <sup>(1) (2)</sup>	0 €	0 €	3 771 870,00 €

*(1) Ces montants ne tiennent pas compte des sommes non versées à raison des actions auto-détenues.*

*(2) Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3 2° du code général des impôts.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Claude Guillemot, Président Directeur Général puis Président du Conseil d'administration)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du II de l'article L.22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Claude Guillemot en raison de son mandat de Président Directeur Général jusqu'au 30 juin 2025 puis de Président du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, tels que présentés au paragraphe 21.7.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

### **SIXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Valentin Guillemot, Directeur Général)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du II de l'article L.22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Valentin Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, tels que présentés au paragraphe 21.7.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Michel Guillemot, Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du II de l'article L.22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Michel Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés au paragraphe 21.7.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du II de l'article L.22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Yves Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés au paragraphe 21.7.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du II de l'article L.22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gérard Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés au paragraphe 21.7.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du II de l'article L.22-10-34 du code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Christian Guillemot en raison de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés au paragraphe 21.7.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

*(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions du I de l'article L.22-10-34 du code de commerce, les informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du code de commerce relatives aux mandataires sociaux, lesquelles sont présentées au paragraphe 21.7.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

*(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément au II de l'article L.22-10-8 du code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application des dispositions des articles L.22-10-8 II et R.22-10-14 du code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée au paragraphe 21.7.4 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

### **TREIZIEME RESOLUTION**

*(Fixation d'une somme fixe annuelle en rémunération de l'activité des administrateurs, conformément à l'article L.225-45 du code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'allouer aux administrateurs un montant fixe annuel global maximum de trois cent mille (300 000) euros à titre de rémunération de leur activité, à partir de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

### **QUATORZIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera en qualité d'administratrice)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera vient à expiration ce jour, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2032 sur les comptes du dernier exercice clos.

### **QUINZIEME RESOLUTION**

*(Nomination de Monsieur Valentin Guillemot en qualité d'administrateur)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Valentin Guillemot en qualité d'administrateur pour une durée de six années. Le mandat d'administrateur de Monsieur Valentin Guillemot prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2032 sur les comptes du dernier exercice clos.

### **SEIZIEME RESOLUTION**

*(Nomination de Madame Bénédicte Jézéquel en qualité d'administratrice)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Bénédicte Jézéquel en qualité d'administratrice pour une durée de quatre années. Le mandat d'administratrice de Madame Bénédicte Jézéquel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes du dernier exercice clos.

### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration incluant le descriptif du programme de rachat d'actions propres conformément aux articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce, du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil sur les abus de marché, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, en vue de :

- animer le marché du titre pour favoriser la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers ayant renouvelé l'instauration des contrats de liquidité sur actions au titre de pratique de marché admise,
- conserver et remettre ultérieurement les actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre d'actions acquis à cet effet ne peut excéder 5% des actions composant le capital de la société,
- couvrir des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- couvrir des programmes d'options sur actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
- les annuler, totalement ou partiellement, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,

- réaliser toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise ou renouvelée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le nombre d'actions que la société pourra détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à dix euros.

Le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions est fixé à cinq millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions peut être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres. Ces opérations seront réalisées en conformité avec la loi et la réglementation applicable à la date de l'opération considérée.

Elles pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention ou de suspension prévues par les dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toute affectation ou réaffectation des actions acquises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, toute formalité et toute déclaration requise et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 5 juin 2025.

#### **DIX-HUITIEME RESOLUTION**

*(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

## **2.2 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

#### **DIX-NEUVIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.22-10-62 du code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant la société, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la dix-septième résolution soumise à la présente assemblée ou dans le cadre de ceux autorisés antérieurement, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 5 juin 2025.

## VINGTIEME RESOLUTION

(Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société comme suit :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
<p>La société GUILLEMOT CORPORATION a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia.</li><li>- l'achat, la vente et d'une manière générale, le négoce, sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,</li><li>- la diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,</li><li>- le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,</li><li>- la participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusions ou autrement.</li></ul> <p>Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.</p>	<p>La société GUILLEMOT CORPORATION a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia.</li><li>- l'achat, la vente et d'une manière générale, le négoce, sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,</li><li>- la diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,</li><li>- <b><u>l'hébergement d'infrastructures, programmes et données informatiques,</u></b></li><li>- le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,</li><li>- la participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusions ou autrement.</li></ul> <p>Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.</p>

## VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

### **3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, vous proposer le renouvellement d'une administratrice et la nomination de deux nouveaux administrateurs, vous demander de vous prononcer sur des résolutions ayant pour objet de conférer des autorisations et délégations à votre Conseil d'administration, et vous proposer de compléter l'objet social de la société.

Les quatre premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date ;
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par une perte de 3 213 891,49 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau ;
- la constatation de l'existence de réserves distribuables et la distribution d'un dividende de 0,13 euro par action, soit un montant total de dividendes de 1 909 372,40 euros qui serait prélevé sur le poste « prime de conversion des obligations » ;
- l'approbation des conventions règlementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesquelles ont reçu l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Par les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions, nous soumettons à votre approbation les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au Président Directeur Général (pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025), au Directeur Général (pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2025) et aux directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, lesquels sont présentés au paragraphe 21.7.2 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Par la onzième résolution, nous soumettons à votre approbation les informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du code de commerce, relatives à la rémunération des mandataires sociaux, lesquelles sont présentées au paragraphe 21.7.3 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Par la douzième résolution, nous soumettons à votre approbation la politique de rémunération des mandataires sociaux, laquelle est présentée au paragraphe 21.7.4 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Nous vous précisons que cette politique a été modifiée par le Conseil d'administration dans sa séance du 23 septembre 2025 par rapport à celle soumise à votre approbation lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2025 (explicitation dans la politique de rémunération pour le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués de leur éligibilité aux contrats de prévoyance et de complémentaires santé du Groupe, conformément à l'ANI du 17 novembre 2017; et en complément du Procès-verbal du Conseil d'administration du 27 avril 2016 et du Procès-verbal d'assemblée générale du 26 mai 2016).

La treizième résolution vient modifier l'enveloppe globale des rémunérations allouées aux administrateurs. L'augmentation de cette enveloppe devrait permettre d'aligner la rémunération de nos administrateurs sur la moyenne du marché, assurant ainsi une attractivité pour les candidats lors des renouvellements ou nouveaux mandats, tout en conservant une marge de manœuvre pour augmenter le nombre de membres siégeant au Conseil d'administration (ce qui offre une meilleure flexibilité pour répondre aux nouvelles obligations de parité, notamment dans le cas de la mise en œuvre potentielle de plans de succession). Pour rappel, cette enveloppe n'a pas été révisée depuis 2011, soit près de 15 ans.

Par ailleurs dans le cadre du plan de succession, bien qu'ayant démissionné des fonctions de Directeur Général, le Président du Conseil d'administration assure une transmission et une passation de ses connaissances et de son expérience au Directeur Général, lui octroyant du temps et une disponibilité accrue. Ce soutien, indispensable pour une succession réussie, élargit l'investissement attendu d'un Président de Conseil d'administration et justifie une rémunération en conséquence. C'est une seconde raison expliquant qu'une révision de l'enveloppe des rémunérations est indispensable.

Par la quatorzième résolution, nous vous proposons de renouveler le mandat d'administratrice de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera, lequel arrive à expiration lors de l'assemblée générale. Madame Maryvonne Le Roch-Nocera serait renouvelée dans ses fonctions d'administratrice indépendante pour une période de six années qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2032 appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos. Ce mandat serait le 3<sup>ème</sup> de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera au sein du Conseil d'administration. Cette longévité ne remet pas en cause son indépendance, conformément aux critères d'indépendance tels que définis par le code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Madame Maryvonne Le Roch-Nocera fait toujours preuve d'une franchise sans détour et ses interventions procèdent d'une indépendance de jugement et d'opinion absolue. Ses observations répondent avec justesse aux enjeux soulevés. Son expérience et son expertise forment un contrepoids bénéfique et apprécié des fondateurs de la société.

Par la quinzième résolution, nous vous proposons la nomination de Monsieur Valentin Guillemot en qualité d'administrateur de votre société.

Monsieur Valentin Guillemot serait nommé pour une durée de six ans et son mandat prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2032 sur les comptes du dernier exercice.

Nous vous précisons que la nomination de Monsieur Valentin Guillemot s'inscrit dans le plan de succession de l'entreprise, après sa nomination au poste de Directeur Général en 2025.

Par la seizième résolution, nous vous proposons la nomination de Madame Bénédicte Jézéquel en qualité d'administratrice de votre société.

Madame Bénédicte Jézéquel serait nommée pour une durée de quatre ans et son mandat prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes du dernier exercice.

Nous vous précisons que les nominations de Madame Bénédicte Jézéquel et de Monsieur Valentin Guillemot porteraient la composition de votre Conseil d'administration à neuf membres, dont quatre de sexe féminin, dans le respect des règles de parité.

La dix-septième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre Conseil de continuer à opérer en bourse sur les actions de la société en vue de l'animation du marché du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers ayant renouvelé l'instauration des contrats de liquidité sur actions au titre de pratique de marché admise.

En outre, votre Conseil souhaiterait avoir la possibilité d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- la conservation et la remise ultérieure des actions, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre des actions acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des actions composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de programme d'options sur actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
- leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
- la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise ou renouvelée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Votre Conseil pourrait procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la société, à quelque moment que ce soit.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à dix euros et le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions à cinq millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué, à tout moment, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres. Ces opérations seront réalisées en conformité avec la loi et la réglementation applicable à la date de l'opération considérée.

Cette autorisation serait donnée à votre Conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée ; étant précisé que votre Conseil aurait tous pouvoirs pour décider de sa mise en œuvre.

Par la dix-huitième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La dix-neuvième résolution qui vous est proposée, permettrait à votre Conseil, s'il l'estime opportun, de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourrait détenir par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la dix-septième résolution et/ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre

Conseil ne pourrait annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre Conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation serait donnée à votre Conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

La vingtième résolution vient compléter l'objet social de la société en ajoutant les activités « d'hébergement d'infrastructures, programmes et données informatiques ». Les évolutions technologiques récentes, notamment l'intelligence artificielle, donnent une place grandissante aux infrastructures, programmes et données informatiques. Le secteur dans lequel évolue la société est directement concerné et cette modification de l'objet social offrirait à la société une plus grande réactivité et de plus grandes opportunités dans la gestion de ces nouvelles technologies.

Par la vingt-et-unième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Fait à Rennes, le 23 mars 2026,

Le Conseil d'administration

#### 4. INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT OU LA NOMINATION EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE

##### 4.1 Madame Maryvonne Le Roch-Nocera

<b>Nom</b>	Le Roch-Nocera
<b>Prénom</b>	Maryvonne
<b>Age</b>	67 ans
<b>Emplois ou fonctions occupés dans la société</b>	Administrateur
<b>Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues</b>	100
<b>Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés</b>	<b>Mandats et fonctions exercés au 31/12/2025</b>
	France <b>Présidente</b> de Majimer SAS (*), la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires <b>Gérante</b> de Du Lobréont SCI et de la SCI de la rue des Peupliers
	Étranger Néant
<b>Références professionnelles et activités professionnelles</b>	<b>Mandats et fonctions expirés (cinq dernières années)</b>
	France <b>Directrice Générale</b> de Rochelven SAS <b>Présidente</b> de Rochelven SAS, Franclem SAS, Nautimar SAS <b>Directrice Générale et Membre du Directoire</b> de Vanves Distribution S.A. (**) <b>Présidente et Directrice Générale</b> de FILANDI S.A.
	Étranger Néant

(\*) Majimer SAS est également le président de Franclem SAS, de Elegie SAS et de Landivalt SAS.

(\*\*) Vanves Distribution S.A. est également le gérant de Du Chantier S.N.C et de Sea Rent Concept SAS.

##### 4.2 Monsieur Valentin Guillemot

<b>Nom</b>	Guillemot
<b>Prénom</b>	Valentin
<b>Age</b>	34 ans
<b>Emplois ou fonctions occupés dans la société</b>	Directeur Général
<b>Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues</b>	379 187
<b>Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés</b>	Vice-Président de Guillemot Inc. (Canada)
<b>Références professionnelles et activités professionnelles</b>	Diplômé de l'EDHEC Business School (Bachelor en Marketing et Master of Science en Marketing Management) et du MIT (Certificat en Additive Manufacturing for Innovative Design and Production), Valentin Guillemot a rejoint le Groupe Guillemot Corporation en 2022. Il y apporte son appétence pour l'innovation, son dynamisme et son expertise en génération de revenus digitaux. Cependant, son histoire avec l'entreprise familiale commence officiellement bien plus tôt : en 2013, il contribue, aux côtés des équipes logistiques de Guillemot Corporation, à la mise en place d'un entrepôt logistique tiers à Hong-Kong. Entre temps, Valentin Guillemot a travaillé en Irlande chez Salesforce.com, au sein de l'équipe stratégie de vente et opérations (2014-2015). En 2015, il a intégré le secteur du jeu vidéo au cœur du Groupe Ubisoft Entertainment en contribuant notamment au projet Rainbow Six Siege. Il a évolué au sein de l'entreprise et a occupé durant plusieurs années le poste de Directeur Monétisation. Ses expériences lui ont permis d'acquérir une vision 360° de la vie produit et de la stratégie d'entreprise. En 2025, Valentin Guillemot a été nommé Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A.

### 4.3 Madame Bénédicte Jézéquel

<b>Nom</b>	Jézéquel
<b>Prénom</b>	Bénédicte
<b>Age</b>	58 ans
<b>Emplois ou fonctions occupés dans la société</b>	n/a
<b>Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues</b>	0
<b>Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés</b>	<p><b>Mandats et fonctions exercés au 31/12/2025</b></p> <p><u>France :</u> Gérante de Siflom Sarl* et de SCI Présidente de Silva Immo SAS</p> <p><u>Etranger :</u> Gérante de Silvadec Deutschland GmbH (Allemagne)</p> <p><b>Mandats et fonctions expirés (cinq dernières années)</b></p> <p><u>France :</u> Président de 2 J TECH SAS</p> <p><u>Etranger :</u> Néant</p>
<b>Références professionnelles et activités professionnelles</b>	<p>Diplômée de l'école de chimie de Rennes, Mme Jézéquel démarre sa carrière chez Lexmark aux États-Unis. Puis, elle rentre en France et rejoint British Vita, leader mondial de la transformation des matières plastiques. Lors d'un voyage professionnel aux États-Unis, elle découvre l'extrusion de bois composite, une technologie qui n'est pas encore déployée en Europe. Elle décide alors de franchir le pas avec un associé et crée sa propre société, Silvadec SAS, en 2001, à 32 ans. L'esprit pionnier de Mme Jézéquel lui permet de relever les défis de l'innovation et de l'industrie. Sous son égide, le Groupe Silvadec se développe et se pérennise ; il emploie aujourd'hui une centaine de salariés pour un chiffre d'affaires consolidé de 35 millions d'euros et a décroché en 2025 la médaille de platine délivrée par EcoVadis récompensant le top 1% des entreprises évaluées mondialement. Le Groupe Silvadec, également implanté en Allemagne, est un modèle d'économie circulaire, les questions environnementales étant au cœur des valeurs de Mme Jézéquel. Récompensée en 2018 par le prix de la femme entrepreneur (Trophée des femmes de l'industrie de l'Usine Nouvelle), Madame Jézéquel est également chevalier de l'Ordre du Mérite.</p>

(\* Siflom Sarl est président de Heuliad Environnement SAS et H.J.C SAS, elle-même président de Silvadec SAS, Immo HJCT SAS, Breizh Coat SAS, Silvadec Distribution SAS et Silvadec Fibres SAS.

## **5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée générale de la société  
**GUILLEMOT CORPORATION**  
2, rue du Chêne Héleuc  
56 910 CARENTOIR

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

##### **1- Lettre de soutien consentie à la société Guillemot Limited**

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.  
Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot

Nature et objet :

- Le 28 avril 2025, votre société a consenti une lettre de soutien à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse continuer ses activités au Royaume-Uni.
- Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 28 avril 2025.

Motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société : Permettre à la filiale Guillemot Limited de continuer ses activités au Royaume-Uni, cette filiale assurant les fonctions de vente, promotion et marketing au Royaume-Uni, marché numéro un en Europe pour les accessoires de jeux vidéo, et qu'il est par conséquent important pour votre société d'y maintenir la présence de sa filiale.

Modalités : Confirmation d'intention donnée de continuer à apporter un soutien financier à la société Guillemot Limited pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de cette dernière.

## 2- Contrat de prestation de service avec la société Ariann Finance Inc.

Administrateurs concernés : Monsieur Michel Guillemot.

Nature et objet :

- Le 1er octobre 2025, votre société a conclu un contrat de prestation de service avec la société Ariann Finance Inc.
- L'objet est d'apporter des solutions basées sur l'Intelligence Artificielle aux ERP et logiciels utilisés par la société pour optimiser les performances (par exemple des produits, de la productivité, etc.), le développement des produits et les processus internes ; fournir la maintenance et les mises à jour évolutives des solutions livrées.

Motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société : Permettre à la société d'améliorer ses prévisions de ventes, de stocks, d'optimiser ses processus, de détecter des problèmes potentiels et d'améliorer l'expérience utilisateur. L'implémentation de l'IA dans les processus de l'entreprise et intégrés dans ses logiciels et ERP permet à la société de rester compétitive et d'optimiser ses performances. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 29 janvier 2025.

Modalités : Le montant des rémunérations versées au cours de l'exercice s'élève à 281 016 euros HT.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### 1. Bail et ses avenants conclus avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Nature et objet :

- Votre société a conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2002 un bail avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'administration du 29 novembre 2002.
- Un premier avenant audit bail a été signé le 14 février 2006, prenant effet au 1<sup>er</sup> mars 2006, modifiant la surface pour la porter à 3 636 m<sup>2</sup> ainsi que le loyer mensuel pour le porter à 6 561,40 euros HT. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'administration du 7 février 2006.
- Un second avenant audit bail a été signé le 14 septembre 2007, prenant effet au 17 septembre 2007, modifiant la surface pour la porter à 5466 m<sup>2</sup> ainsi que le loyer mensuel pour le porter à 9 343,00 euros HT. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'administration du 20 août 2007.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 112 116 euros HT.

##### 2. Bail et son avenant conclus avec la société Ubisoft International SAS

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet :

- Votre société a conclu un bail commercial avec la société Ubisoft Books and Records SASU, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, pour une surface de 111m<sup>2</sup> à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- Un avenant audit bail a été signé le 28 mars 2012 prenant acte que la société Ubisoft International SAS a subrogé dans tous ses biens, droits et obligations la société Ubisoft Books and Records SASU, cette dernière ayant été dissoute sans liquidation en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, avec effet au 30 novembre 2011. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 28 mars 2012.

Modalités : le loyer annuel est fixé à 9 213 euros HT. Le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 9 213 euros HT.

### 3. Bail signé avec la société Guillemot Innovation Labs SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : Le 30 octobre 2012, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Innovation Labs SAS, pour une surface à usage de bureaux de 27m<sup>2</sup>, lequel a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Le loyer annuel est fixé à 2 241 euros HT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 24 octobre 2012.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 2 241 euros HT.

### 4. Adhésions au contrat d'assurance collective obligatoire complémentaire santé

Administrateurs concernés : Messieurs Claude et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot

Nature et objet : Messieurs Claude, Yves et Christian Guillemot ont chacun adhéré au contrat d'assurance collective et obligatoire complémentaire santé souscrit par votre société auprès de la société PREDICA. Ces conventions ont été approuvées par votre Conseil d'administration du 27 avril 2016, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour Messieurs Claude et Christian Guillemot et au 1<sup>er</sup> mars 2016 pour Monsieur Yves Guillemot.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : concourir au maintien du rapport qualité-prix des garanties souscrites auprès de la société PREDICA du fait d'un plus grand nombre d'adhérents.

Modalités : le montant des cotisations comptabilisées en charges au cours de l'exercice s'élève à 970 euros HT.

### 5. Pacte d'actionnaires (titre Ubisoft Entertainment)

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot

Nature et objet : Le 6 septembre 2022, votre société a signé un accord cadre de transaction visant le titre Ubisoft Entertainment avec Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot, Christian Guillemot, leurs épouses respectives et certains de leurs enfants, ainsi que les sociétés Ubisoft Entertainment S.A., Guillemot Brothers Ltd et Tencent Mobility Ltd.

Motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société : permettre de préserver la valeur des 443 874 actions Ubisoft Entertainment détenues par la société Guillemot Corporation S.A. et contribuer ainsi au développement futur de la société Guillemot Corporation S.A.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 28 juillet 2022.

### 6. Bail avec la société Guillemot Brothers SAS (actionnaire)

Administrateurs concernés : Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot

Nature et objet : Le 1<sup>er</sup> février 2023, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Brothers SAS, pour une surface de bureaux de 27m<sup>2</sup> et un loyer annuel de 2 241 euros HT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 25 janvier 2023.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 2 241 euros HT.

#### 7. Bail et ses avenants conclus avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Nature et objet :

- Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl, pour une surface à usage de bureaux de 667m<sup>2</sup> et un loyer annuel de 55 361 euros HT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- Un avenant audit bail a été signé le 30 octobre 2012, lequel a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012, modifiant la surface pour la porter à 640 m<sup>2</sup> ainsi que le loyer annuel pour le porter à 53 120 euros HT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 24 octobre 2012.
- Un nouvel avenant audit bail a été signé le 1<sup>er</sup> février 2023, lequel a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2023, réduisant la surface donnée à bail à 622m<sup>2</sup> et portant ainsi le loyer annuel à la somme de 51 626 euros HT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 25 janvier 2023.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 51 626 euros HT.

#### 8. Bail et son avenant conclus avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet :

- Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Hercules Thrustmaster SAS, pour une surface de 570m<sup>2</sup> à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le loyer annuel était fixé à 47 310 euros HT.
- Un avenant audit bail a été signé le 1<sup>er</sup> février 2023, lequel a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2023, réduisant la surface donnée à bail à 528m<sup>2</sup> et portant ainsi le loyer annuel à la somme de 43 824 euros HT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 25 janvier 2023.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 43 824 euros HT.

#### 9. Lettre de soutien consentie à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot

Nature et objet : Le 25 avril 2024, votre société a consenti une lettre de soutien à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse continuer ses activités au Royaume-Uni.

Motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société : permettre à la filiale Guillemot Limited de continuer ses activités au Royaume-Uni, cette filiale assurant les fonctions de vente, promotion et marketing au Royaume-Uni, marché numéro un en Europe pour les accessoires de jeux vidéo, et qu'il est par conséquent important pour votre société d'y maintenir la présence de sa filiale. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 24 avril 2024.

Modalités : confirmation d'intention donnée de continuer à apporter un soutien financier à la société Guillemot Limited pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de cette dernière.

Fait à Nantes et Chantepie, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gwenaël Lhuissier

Toadenn Audit

Damien Lepert

## ➤ AUTRES INFORMATIONS

### 1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

#### 1.1 Informations concernant l'émetteur

Dénomination sociale	GUILLEMOT CORPORATION
Nom commercial	GUILLEMOT
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration régie par le code de commerce.
Siège social	Adresse : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir, France Téléphone : + 33 (0)2 99 08 08 80
Nationalité	Française
Pays de constitution	France
Registre du commerce et des sociétés	414 196 758 R.C.S. Vannes
Code APE	4651Z
Date de création et durée de vie	Constituée le 1 <sup>er</sup> septembre 1997 pour une durée de 99 ans. Expiration le 11 novembre 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
LEI (Identifiant d'entité juridique)	969500N24EZ7HPKJIV79
Exercice social	L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année (article 16 des statuts).
Site Internet *	<a href="http://www.guillemot.com">www.guillemot.com</a>

\* Les informations figurant sur ce site Internet ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent document.

#### 1.2 Objet social de la société Guillemot Corporation S.A.

La société Guillemot Corporation a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia,
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,
- La diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,
- Le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

#### 1.3 Environnement réglementaire

Le Groupe évolue sur le marché de l'ordinateur grand public et des consoles de jeux vidéo, et fournit des accessoires aux consommateurs.

L'environnement réglementaire de son activité comprend notamment les directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et le règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques). Le Groupe assure une veille des réglementations des différents pays sur lesquels il opère mais ne peut totalement exclure que certaines d'entre elles échappent à sa vigilance.

#### 1.4 Documents disponibles

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux des assemblées générales peuvent être consultés auprès de la société (consultables à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir).

Par ailleurs, il est précisé que les documents suivants peuvent être consultés, sur le site Internet [www.guillemot.com](http://www.guillemot.com), pendant toute la durée de validité du présent document d'enregistrement universel :

- Les statuts de l'émetteur,

- Tous rapports, informations financières historiques inclus ou visés dans le présent document d'enregistrement universel,
- Les informations financières historiques des deux exercices précédant la publication du présent document d'enregistrement universel.

### **1.5 Changement de contrôle**

Aucune disposition qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle, ne figure dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la société.

### **1.6 Identification des actionnaires**

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, recourir à la procédure d'identification des propriétaires de titres au porteur afin de recevoir des informations détaillées sur l'identité de ses actionnaires.

### **1.7 Politique de distribution de dividendes**

La société Guillemot Corporation S.A. n'a pas, à ce jour, adopté de politique de distribution de dividendes formelle.

Elle prévoit de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour autant que les conditions économiques de la distribution soient réunies.

Des dividendes ont été distribués en 2023 (cf paragraphe 4.2.2.4 du rapport de gestion).

## **2. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DECLARATION**

### **2.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement universel**

Monsieur Valentin GUILLEMOT, Directeur Général

### **2.2 Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement universel**

J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps des normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actifs et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 8 à 144 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de la société et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Fait à Carentoir, le 28 avril 2026.

Monsieur Valentin GUILLEMOT  
Directeur Général

### **3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

<b>Titulaires</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Prochaine échéance du mandat</b>
<b>PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS</b> (Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 20/05/2010. Mandat renouvelé les 26/05/2016 et 09/06/2022.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.
<b>TOADENN AUDIT Sarl</b> (Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique) 20 rue des Loges 35135 Chantepie	Assemblée générale du 09/06/2022.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.
<b>Suppléants</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Prochaine échéance du mandat</b>
<b>Monsieur Emmanuel Benoist</b> 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 09/06/2022.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.
<b>Monsieur Jérôme Compain</b> 1 rue des Mimosas 22190 Plérin Sur Mer	Assemblée générale du 09/06/2022.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

Les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux sont présentés au paragraphe 8 des Comptes consolidés.

#### **4. CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS - POLITIQUE D'INFORMATION**

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié.  
En règle générale, les communiqués financiers sont diffusés après la clôture du marché.

<b>COMMUNICATION FINANCIERE - CALENDRIER 2025</b>		
29 janvier 2026	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires annuel 2025
25 mars 2026	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats Annuels au 31/12/2025
29 avril 2026	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Premier trimestre de l'exercice 2026 et de l'information trimestrielle
4 juin 2026	-	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Guillemot Corporation S.A.
30 juillet 2026	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires semestriel de l'exercice 2026
24 septembre 2026	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats semestriels 2026
29 octobre 2026	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Troisième trimestre de l'exercice 2026 et de l'information trimestrielle

Le Groupe Guillemot Corporation met en place un calendrier précis de ses publications financières et de ses réunions afin de répondre aux exigences de l'Autorité des Marchés Financiers. Il s'efforce de mettre à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, et auprès de la communauté financière (analystes...) de manière régulière, homogène et transparente, une information financière complète sur ses activités, ses orientations stratégiques et ses perspectives dans le strict respect des réglementations boursières.

La Direction Générale définit la politique d'information du Groupe à destination de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires :

Monsieur Valentin GUILLEMOT, Directeur Général  
2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir, France - Tél. 02 99 08 08 80

La société transmet l'information réglementée au diffuseur professionnel Les Echos-Comfi, qui satisfait également aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et répond à la Directive Européenne dite de « transparence ».

Le Groupe assure une information régulière et homogène à destination de ses actionnaires concernant l'évolution de ses résultats et de ses orientations stratégiques, en conformité avec les réglementations boursières. Ainsi, tous les communiqués financiers du Groupe font l'objet d'une diffusion large, immédiate, effective et intégrale conformément aux obligations réglementaires et dans les délais requis en conformité avec les lois et règlements. Les communiqués financiers sont également disponibles sur différents sites financiers ([www.boursorama.fr](http://www.boursorama.fr) ; [www.prline.fr](http://www.prline.fr)...).

L'ensemble des publications financières du Groupe est disponible, en français et en anglais, sur le site Internet de Guillemot Corporation S.A. ([www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)). Ce site Internet présente en outre les activités et produits du Groupe, et évolue régulièrement pour un accès toujours plus facile et rapide. Les actionnaires peuvent contacter la société à l'adresse électronique dédiée : [financial@guillemot.fr](mailto:financial@guillemot.fr).

Chaque année, le Groupe organise deux réunions à l'occasion de la publication de ses résultats. Depuis 2020, la Direction du Groupe privilégie la tenue de ces réunions en distanciel via la plateforme TEAMS.

Toutes les publications du Groupe (communiqués, documents de référence, documents d'enregistrement universel rapports financiers annuels...) sont disponibles sur simple demande formulée auprès du service communication qui les met à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier de documentation sur simple demande.

## 5. TABLES – TABLEAUX DE CORRESPONDANCE

### 5.1 Tableau de correspondance - Document d'Enregistrement Universel

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques des annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 entré en vigueur le 21 juillet 2019.

N°	RUBRIQUES	Pages
<b>1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE</b>	
1.1	Personnes responsables du document d'enregistrement universel	237
1.2	Déclaration des personnes responsables	237
1.3	Déclaration ou rapport d'expert	Néant
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Néant
1.5	Déclaration (dépôt sans approbation préalable)	2
<b>2</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	
2.1	Contrôleurs légaux des comptes	238
2.2	Changement éventuel	238
<b>3</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	56 à 58
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	236
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	236
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	236
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays de constitution, adresse du siège social, numéro de téléphone, site Internet	236
<b>5</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITES</b>	
5.1	Principales activités	
	5.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	8 à 31
	5.1.2 Nouveaux produits importants lancés sur le marché	8 à 31
5.2	Principaux marchés	210 à 219
5.3	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	31 à 38
5.4	Stratégie et objectifs	45
5.5	Dépendance éventuelle de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	45
5.6	Position concurrentielle	34
5.7	Investissements	
	5.7.1 Investissements importants réalisés	31, 32, 45, 158 à 162
	5.7.2 Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	45
	5.7.3 Informations sur les co-entreprises et entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	47 à 48 et 191
	5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles de l'émetteur	71 à 77
<b>6</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	
6.1	Description sommaire du Groupe dont fait partie l'émetteur	47 à 48
6.2	Liste des filiales importantes	47 et 191
<b>7</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	
7.1	Situation financière	
	7.1.1 Evolution et résultats	32 à 33 et 39 à 43
	7.1.2 Evolution future probable des activités de l'émetteur et de ses activités en matière de recherche et développement	31 à 32, 45 à 46
7.2	Résultats d'exploitation	
	7.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	32
	7.2.2 Raisons des changements important du chiffre d'affaires net ou des produits nets	32

<b>N°</b>	<b>RUBRIQUES</b>	<b>Pages</b>
<b>8</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	145 à 147, 149, 164 à 165
8.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	41, 43, 148 et 164
8.3	Besoins de financement et structure de financement de l'émetteur	165 à 166
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	62 et 165 à 166
8.5	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	Néant
<b>9</b>	<b>ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE</b>	236
<b>10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes, les stocks et les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière depuis la clôture du dernier exercice	46, 172
10.2	Toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement connu et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	46, 172
<b>11</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	
11.1	Prévision ou estimation de bénéfice	46
11.2	Principales hypothèses sous-tendant les prévisions ou estimations de bénéfice	46
11.3	Déclaration relative à l'établissement et à l'élaboration de la prévision ou de l'estimation de bénéfice	46
<b>12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	
12.1	Renseignements relatifs aux membres des organes d'administration et de direction	93 à 101
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	103
<b>13</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature octroyés	108 à 111
13.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages du même ordre	108 à 140
<b>14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et durée	93
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction aux sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	103
14.3	Comité d'audit et comité des rémunérations	106 à 107
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	93
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	104
<b>15</b>	<b>SALARIES</b>	
15.1	Nombre de salariés	77 et 172
15.2	Participations et stocks options	49, 92 et 109
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Néant
<b>16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	48 à 50
16.2	Existence de droits de vote différents	48 à 50
16.3	Contrôle de l'émetteur	48 à 50
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle qui s'exerce sur lui	Néant
<b>17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES</b>	172, 232 à 235

<b>N°</b>	<b>RUBRIQUES</b>	<b>Pages</b>
<b>18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS</b>	
18.1	Informations financières historiques	
	18.1.1 Informations financières historiques auditées et rapport d'audit	3, 145 à 209
	18.1.2 Changement de date de référence comptable	Néant
	18.1.3 Normes comptables	150 et 181 à 182
	18.1.4 Changement de référentiel comptable	181 et 182
	18.1.5 Informations financières auditées	145 à 172, 179 à 203
	18.1.6 Etats financiers consolidés	145 à 172
	18.1.7 Dates des dernières informations financières	31/12/2025
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	
	18.2.1 Informations financières trimestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers audités	Néant
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	
	18.3.1 Rapports d'audit	173 à 178, 204 à 209
	18.3.2 Autres informations auditées par les contrôleurs légaux contenues dans le document d'enregistrement	Néant
	18.3.3 Informations financières non tirées des états financiers audités	Néant
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	Néant
18.5	Politique en matière de dividendes	237
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	63
18.7	Changement significatif de la situation financière du Groupe	46
<b>19</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	
19.1	Capital social	
	19.1.1 Montant du capital émis	48
	19.1.2 Actions non représentatives du capital	Néant
	19.1.3 Actions autodétenues	52 à 53
	19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Néant
	19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Néant
	19.1.6 Option ou accord prévoyant de placer le capital de tout membre du Groupe sous option	Néant
	19.1.7 Historique du capital social et changements survenus	48 à 50 et 90
19.2	Acte constitutif et statuts	
	19.2.1 Objet social de l'émetteur	236
	19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	Néant
	19.2.3 Dispositions pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	237
<b>20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	64
<b>21</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	236 à 237

## **5.2 Table - Rapport financier annuel**

Le présent document d'enregistrement universel inclut le rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier.

La table ci-après renvoie aux paragraphes du document d'enregistrement universel correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Pages</b>
<b>1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025</b>	p. 179 à 203
<b>2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</b>	p. 204 à 209
<b>3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025</b>	p. 145 à 172
<b>4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	p. 173 à 178
<b>5. Rapport de gestion</b>	p. 8 à 144
<b>6. Déclaration des responsables du rapport financier annuel</b>	p. 237
<b>7. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du code de commerce</b>	p. 93 à 144

### 5.3 Table - Informations en matière environnementale, sociale et de gouvernance

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
Energie et émissions de gaz à effet de serre	Consommation d'électricité	p.74
	Consommation de combustibles	p.72 et 74
	Estimation des émissions brutes de gaz à effet de serre (GES)	p.72 à 74
Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Pollution de l'eau	n/a
	Pollution de l'air	n/a
	Pollution des sols	p.75
Biodiversité	Sites situés dans les zones sensibles	n/a
	Affectation des terres	n/a
Eau	Prélèvement d'eau	n/a
	Consommation d'eau	n/a
Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Description des principes de l'économie circulaire	p.75
	Gestion des déchets	p.75 à 77
	Flux massique annuel des matières pertinentes utilisées	p.75 à 77

INFORMATIONS SOCIALES		
Effectifs : caractéristiques générales	Effectifs par type de contrat	p.77
	Effectifs par genre	p.77
	Effectifs par pays	n/a
	Taux de rotation	p.81
Santé et sécurité	Accidents du travail	p.78, 79 et 81
	Décès dus à des accidents du travail	n/a
Politiques et procédures en matière de Droits de l'Homme	Politiques en matière de Droits de l'Homme	p.85 et 86
	Mécanisme de traitement des plaintes pour le personnel	p.83
Rémunération, négociation collective et formation	Respect du salaire minimum applicable	p.78
	Ecart de rémunération hommes/femmes	p.82 et 83
	Part des salariés couverts par des conventions collectives	p.79
	Nombre moyen d'heures de formation par genre	p.80

INFORMATIONS DE GOUVERNANCE		
Condamnations et amendes en matière de lutte contre la corruption et actes de corruption	Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption	p.83
	Montant total des amendes infligées pour corruption	n/a
Ratio de mixité au sein de l'organe de gouvernance	Ratio de mixité au sein de l'organe de gouvernance	p.83 et 102

## 6. GLOSSAIRE

### « **Bootcamp** »

Programme court et intensif visant à s'entraîner pour une compétition spécifique.

### « **Business Model** »

Manière dont une entreprise crée, délivre et génère des revenus à partir de ses activités.

### « **Crossplay** »

Désigne la possibilité pour des joueurs de jouer ensemble en ligne sur différentes plateformes (PC, consoles, etc.).

### « **Core gaming** »

Désigne les jeux destinés à un public engagé, qui recherche profondeur, difficulté et expérience immersive.

### « **Design Thinking** »

Démarche immersive et collaborative pour créer des solutions innovantes avec pour objectifs d'observer les utilisateurs et anticiper leurs problématiques, utiliser la dynamique créative pour générer de nouvelles idées, prototyper des nouveaux usages et anticiper les évolutions du marché.

### **DJ**

Abréviation de Disc-Jockey. Personne qui sélectionne les musiques et les diffuse dans une soirée privée ou en boîtes de nuit notamment et qui peut simplement enchaîner les morceaux de musique les uns après les autres, mais aussi les mixer, ajouter des effets, pour créer ses propres mix. Certains DJs sont maintenant de vrais créateurs et réputés dans le monde entier.

### « **DJing** »

Activité qui consiste à animer des soirées en programmant, mixant, adaptant ou revisitant de la musique pour un public dans des prestations privées (entre amis, en famille, ou dans un cadre associatif ou professionnel...), publiques (animations de bars, restaurants, fêtes, concerts, pubs...) ou à distance (télé diffusion : Internet, radio, télévision...) L'objectif du DJ est le plus souvent de faire danser le public.

### « **DJ Academy** »

Désigne un ensemble de cours mis à disposition des DJ's pour progresser dans l'exercice de l'activité.

### « **eSport** » (« Sport électronique »)

Ensemble des pratiques compétitives ayant pour moyen de confrontation, de performance et de dépassement de soi, un support numérique, et en l'occurrence un jeu vidéo. C'est la pratique d'un jeu vidéo à plusieurs joueurs sur Internet ou en réseau dans le cadre d'une compétition (amicale ou non) durant laquelle s'affrontent des joueurs professionnels ou amateurs, seuls ou en équipe.

### « **eTail** »

Marché regroupant les acteurs de la vente en ligne commercialisant toutes gammes de produits et de marques exclusivement sur Internet.

### « **Farming** »

Terme utilisé pour désigner un segment du jeu-vidéo dans la simulation de l'agriculture.

### « **Flagship** »

Terme qui désigne le produit le plus important ou le plus représentatif de la marque.

### « **Flightsimmers** »

Terme qui désigne les personnes qui pratiquent la simulation de vol dans les jeux-vidéo par passion pour l'aviation.

### « **Flying** »

Désigne l'action de se déplacer dans l'air, ici avec un avion.

### « **Gamepads** »

Définition anglaise pour désigner manette de jeu.

### « **Gamer** »

Joueur de jeu-vidéo quel que soit le genre.

### **Gamme DJ**

Gamme qui regroupe les contrôleurs et les enceintes pour faire du mixage numérique de la musique.

**« Hardware »**

Ensemble des composants physiques d'un appareil électronique.

**« Hot Cue »**

« Marque-page » inséré dans une piste musicale permettant d'y accéder rapidement et facilement.

**« In-game »**

Action ou visibilité donnée présent dans un jeu vidéo.

**Influenceur (« Influencer »)**

Individu qui, par son statut, sa position ou son exposition médiatique, peut influencer les comportements de consommation dans un univers donné. Désigne toute personne qui dispose d'une notoriété sur une thématique spécifique au travers du web et notamment des réseaux sociaux.

**« Just Chatting »**

Discussion de sujets divers avec une audience et autres streamers, sans création de contenu en particulier.

**« Live IRL » (« Live Streaming In Real Life ») – Direct dans la vraie vie**

Concerne soit un contenu live créé en extérieur soit hors de la pièce généralement utilisée par le streamer.

**« Live reveal »**

Désigne la présentation ou l'annonce d'un produit en temps réel, souvent lors d'un événement en ligne.

**« Live Stream »**

Désigne la transmission en temps réel de contenu vidéo ou audio sur internet.

**« Load Cell »**

Capteur de force situé sous la pédale de frein d'un volant de course qui mesure la force appliquée sur la pédale, ce qui permet un freinage plus précis et plus efficace.

**« Modding »**

Désigne le fait de modifier un produit pour en changer une fonction ou en ajouter une pour améliorer un usage spécifique.

**« Next-Gen »**

Abréviation anglaise pour dire nouvelle génération qui indique que cela appartient à la génération suivante, souvent innovante.

**« Omni-channel »**

Désigne la stratégie d'omnicanal qui consiste à utiliser et connecter tous les canaux de vente (magasin, web, mobile) pour offrir une expérience client fluide et cohérente.

**« Online game »**

Désigne un jeu-vidéo qui se joue via internet, souvent avec ou contre d'autres joueurs.

**« Racing »**

Désigne une activité consistant à aller le plus vite possible et s'affronter en voitures de sport.

**Réalité Virtuelle (« Virtual reality » ou VR)**

Technologie qui permet de plonger une personne dans un monde artificiel créé numériquement. Il peut s'agir d'une reproduction du monde réel ou bien d'un univers totalement imaginaire. L'expérience est à la fois visuelle, auditive et, dans certains cas, optique avec la production d'un retour d'effets. Cette immersion se fait au moyen d'un casque de réalité virtuelle qui place un système d'affichage 3D stéréoscopique sur le nez, devant les yeux.

**« Retail »**

Marché regroupant les acteurs de la grande distribution, les revendeurs indépendants et les enseignes spécialisées commercialisant toutes gammes de produits et de marques principalement dans des magasins ou surfaces de ventes dédiées.

**« Simracers »**

Désigne les personnes qui pratiquent le *simracing*.

**« SimRacing »**

Désigne la pratique de la course virtuelle à l'aide de simulateurs réalistes reproduisant la conduite de voitures sur circuit.

**« Software »**

Ensemble des programmes et applications qui permettent à un produit électronique de fonctionner.

« **Spacesim** »

Désigne un type de jeu qui reproduit le pilotage des vaisseaux spatiaux et l'exploitation de l'espace.

« **STEM** »

Son multicanal, séparé par instruments.

« **Streaming** »

Action d'écouter de la musique en provenance d'Internet sans la télécharger.

« **Third Party** »

Marques autres que celles des fabricants de consoles de jeu.

« **Thumbwheel** »

Désigne une petite roue que l'on fait tourner avec le pouce pour contrôler une fonction sur un produit.

« **Trucking** »

Terme utilisé pour désigner un segment du jeu-vidéo dans la simulation de conduire des camions.

GUILLEMOT CORPORATION S.A.  
Société Anonyme au capital de 11 309 359,60 euros  
414 196 758 R.C.S. Vannes – Code APE 4651Z  
2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir, France  
Tél. : (33) 2 99 08 08 80